هكذا من الأصل

« Arts et Spectacles » : mécénat et création

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 14919 – 7 F

JEUDI 14 JANVIER 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Clémence tardive pour M. Honecker

L'ARRÊT du procès et la mise en liberté de M. Erich Honecker ne constituent pas une surprise. Personne ne croyait vraiment que la procédure engagée à l'encontre de l'ancien chef du parti et de l'Etat est-allemands pourrait aller jusqu'à son terme. Souffrant d'un cancer qui ne lui laisse, selon les médecins, que quelques mois à vivre, M. Honecker s'était d'emblée déclaré hors d'atteinte d'une justice qu'il récusait aussi pour des raisons politiques.

Cette issue, conforme à la lettre et à l'esprit de la Constitution allemande, qui place le respect de la dignité humaine plus haut que la nécessité de punir, montre les difficultés d'un Etat de droit devant le traitement de la criminalité politique. Devenu citoyen de la République fédérale avec l'unification, M. Honecker ne pouvait que bénéficier des garanties accordées par le droit allemand, qui ne connaît aucune juridiction d'exception, en raison des horreurs commises jadis par les juges nazis dans ce cadre.

ON peut alors s'interroger sur les raisons qui ont poussé le gouvernement et les juges chargés du dossier à se lancer dans une aventure judiciaire dont il était certain qu'ils ne sortiraient pas grandis. N'eût-il pas mieux valu renoncer à exiger de Moscou le retour de l'exilé, et laisser Erich Honecker rejoindre sa famille au Chili pour y vivre ses derniers jours? Il est vrai que les victimes du régime communiste, notamment les familles des morts du Mur de Berlin, réclamaient justice, et s'insurgeaient que les exécutants, les gardes-frontières est-allemands, soublasent des condamnations qui auraient été épargnées aux responsables.

Un calcul politique à courte vue a également incité certains responsables allemands à estimer qu'une mise en accusation des anciens dignitaires de l'ex-RDA mettrait au lumière les vraies responsabilités concernant le malaise est-allemand. Mais peu à peu le besoin de justice de la population des « nouveaux Länder » a fait place à un fort désir de tourner la page, et de consacrer son énergie à surmonter les difficultés économiques et psychologiques de la réunification.

QUE MM. Honecker, Erich Mielke et consorts meurent libres et entourés de leur famille, est-ce là une injustice criante au regard de l'Histoire et de la mémoire des victimes de leur politique ? Pour le premier, qui a déjà, sous le nazisme, été emprisonné pendant dix ans par un régime criminel, on a du mal à penser qu'un nouvel emprisonnement aût été convenable. La défaite politique, le discrédit moral subi au soir de leur vie par les « vieux communistes » représentent déjà une sanction exemplaire.

L'abandon du procès épargne également aux dirigeants ouest-allemands d'être confrontés à leur attitude passée vis-à-vis de ceux qu'ils accusent aujourd'hui. Le chancelier Kohl avait de bonnes raisons pour dérouler, en 1987, le tapis rouge devant Erich Honecker : il s'agissait d'adoucir le sort de ses compatriotes enfermée derrière le mur. Il aurait pu éviter, avec cette habileté politique dont il ne manque pas dans d'autres circonstances, de provoquer frustration et amertume chez nombre de ses concitoyens en se passant du plus inutile des procès...

Lire l'article d'HENRI DE BRESSON page 4

M 0147 - 0114 0 - 7,00 F

Après l'acceptation sous condition du plan de paix par les Serbes

L'espoir d'un règlement négocié renaît en Bosnie-Herzégovine

L'espoir d'un règlement négocié renaît en Bosnie-Herzégovine. Le leader serbe bosniaque, M. Radovan Karadzic, a en effet finalement accepté, mardi soir 12 janvier, notamment sous la pression du président de la Serbie, M. Slobodan Milosevic, et à la condition que le « Parlement » de la « République serbe de Bosnie » l'approuve, le projet de « principes constitutionnels » pour la Bosnie-Herzégovine présenté aux négociations de Genève. Un autre dirigeant serbe de Bosnie a toutefois assuré que le « Parlement » en question rejetterait ce projet. M. Karadzic a affirmé à la BBC que, dans un tel cas, il présenterait sa démission.

GENÈVE

de notre envoyé spécial

M. Radovan Karadzic, le dirigeant des Serbes de Bosnie, va donc regagner son fief de Pale, pas très loin de Sarajevo, pour tenter, dans la semaine à venir, de faire ratifier par le « Parlement » de sa « République » (proclamée unilatéralement), qui siège à Banya-Luka, l'accord sur la Constitution de la future Bosnie-Herzégovine. Cet accord, il l'a finalement *« accepté »* à Genève – mais il ne l'a pas signé – et ses députés ne devraient pas lui réserver un accueil particulièrement chaleureux. Avant de l'envoyer au Palais des nations, ils avaient en effet donné mandat à leur « président » de dire « non » à tout compromis, ce qui hypothèque l'issue du vote.

Car il n'y a même pas eu de compromis : M. Karadzic, après avoir exprimé de multiples objections, qui variaient d'ailleurs d'un jour à l'autre, et présenté plusieurs contre-propositions au plan Vance-Owen, a dû, au bout du compte, souscrire, mardi 12 janvier, à l'ensemble du projet initial des médiateurs de l'ONU et de la CEE. Le texte n'a subi que quelques modifications « esthétiques ». Il était au départ en dix points ; les Serbes n'en voulaient que huit. A l'arrivée, il y en a neuf, deux paragraphes ayant fusionnés...

ALAIN DEBOVE

Lire la suite, les 9 points du texte constitutionnel, et nos informations page 3

Un projet qui risque d'embarrasser l'opposition

Les retraites seraient garanties grâce à des privatisations

Le gouvernement projette de privatiser progressivement les banques et les assurances nationalisées afin d'effecter les 100 milliards de francs espérés de ces ventes à un fonds de garantie chargé de combler une partie du déficit prévisible du régime vieillesse de la Sécurité sociale entre 2005 et 2020. Le premier ministre est en train d'informer les syndicats et le patronat de cette solution, qui risque d'embarrasser l'opposition.

par Jean-Michel Normand

Pratiquement immobiles pendant cinq ans sur le dossier des retraites, les socialistes sont saisis d'une surprenante frénésie à trois mois des élections législatives. Après avoir équilibré les comptes de la Sécurité sociale en 1993, le gouvernement de M. Pierre Bérégovoy a entamé, mardi 12 janvier, une série de rencontres avec les partenaires sociaux afin de leur soumettre des dispositions visant *« à assurer à moyen et long terme l'avenir des régimes de retraite »*. Mieux vaut tard que jamais? Certes, ce brusque appétit de réformes répond à de louables intentions.

Pourtant, il faut bien constater que les instruments – dont certains sont totalement inédits – que propose d'utiliser le gouvernement constituent aussi un piège politique assez sophistiqué tendu à ses successeurs sur le thème, devenu classique, de la *« défense des acquis sociaux »*,

Lire la suite page 16

Les Occidentaux prêts à des représailles contre l'Irak

Lire nos informations page 6

Imbroglio politico-monarchique à Londres

Quand la princesse Diana « manipule » la presse...

LONDRES

de notre correspondant

Les démêlés de la famille royale avec la presse britannique ne sont pas nouveaux. Cette fois, pourtant, la controverse, dont la princesse de Galles est à l'origine, a des conséquences à la fois sur la liberté de la presse, l'image du gouvernement, voire la réputation de la monarchie. Tout cela à cause d'un mariage malheureux... De cet incroyable imbroglio où chacun, la famille royale, le gouvernement et la presse, tient un rôle, c'est cette dernière qui tire son épingle du jeu. Il y a désormais bien peu de chances que le rapport de Sir David Calcutt visant à mettre un terme aux excès des journaux à scandale *(le Monde* du 12 janvier) soit approuvé par le gouvernement, du moins s'agissant de ses dispositions les plus restrictives. Le premier ministre, M. John Major, a fait savoir, mardi 12 janvier, qu'il était personnellement hostile à l'instauration d'un tribunal habilité à prononcer de lourdes amendes à l'encontre des publications qui ne respecteraient pas un code de bonne conduite déontologique. L'autre conséquence de ces événements est un coup sévère – peut-être même fatal – porté à la réputation de la princesse de Galles, c'est-à-dire à ses chances de devenir un jour reine couronnée, une perspective qui apparaissait déjà douteuse depuis l'annonce officielle de sa séparation avec le prince Charles.

Les implications d'ordre politique sont encore incertaines : elles pourraient cependant être importantes s'il se confirmait que le gouvernement a sciemment utilisé des faits qu'il savait faux contre la presse à scandale afin de mieux museler celle-ci.

LAURENT ZECCHINI

Lire la suite page 4

Charles Tillon est mort

Décédé mercredi 13 janvier à Marseille, l'ancien dirigeant communiste de la Résistance pendant l'Occupation était âgé de quatre-vingt-quinze ans.

Page 24

La guerre au Tadjikistan

Nouvelle offensive des forces gouvernementales.

Lire page 4

L'usage de la drogue dépénalisé en Italie

Dans la plupart des cas, seules des sanctions administratives pourraient être infligées aux usagers.

Page 10

M. Mitterrand et Vichy

Préfaçant un ouvrage de Me Sabine Zlatin, le chef de l'Etat précise : « La République, à travers ma fonction, rend hommage à la mémoire des enfants martyrs d'Izieu. »

Lire page 10 l'article de LAURENT GREILSAMER

Le sommaire complet se trouve page 24

(Publicité)

TELEFUNKEN FAIT LES BEAUX JOURS DE DRACULA.

L'école cartes sur table

La décentralisation a permis de réduire les inégalités scolaires entre les régions

par Christine Garin

Autrefois frileuse, gardant jalousement ses secrets et ses zones d'ombre, avare de résultats et se méfiant des chiffres, mue par une sainte horreur des « palmarès », hérissée à l'idée que l'on puisse comparer, dans une région, un département ou une ville, les performances scolaires des établissements, l'éducation nationale a subi, ces dernières années, une petite révolution. Sous le poussée des usagers de l'école, que le mythe d'une égalité de tous les élèves dans le creuset scolaire n'abuse plus guère, pressée aussi par les élus embarqués bon gré mal gré sur le navire mais rechignant à payer sans voir, elle a appris progressivement à jouer cartes sur table.

La *« géographie de l'école »* que vient d'établir la direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'éducation nationale – trente-six indicateurs pour mesurer et comparer, région par région, les forces et les faiblesses du système éducatif, de la maternelle au troisième cycle universitaire – le démontre largement. Evaluer, comparer pour mieux stimuler le système, venir en aide aux traînards et tirer parti de l'expérience des plus performants n'est plus tabou. Il existait évidemment et depuis fort longtemps des outils d'analyse du système. Mais rarement publiés, illisibles, lacunaires... La démarche du ministère, aujourd'hui, est d'un autre ordre. Il s'agit de rendre compte, chaque année, de *« l'état de l'école »* (1), et de mettre à la disposition des enseignants, des parents, des responsables de l'éducation nationale et des élus locaux de quoi mesurer dans chaque académie les connaissances des élèves, les niveaux de formation et de diplôme qu'ils atteignent, ainsi que les conditions de l'insertion professionnelle des jeunes. Et de réactualiser régulièrement ces résultats afin que l'on puisse juger des progrès accomplis ou des écarts qui subsistent.

(1) *L'Etat de l'école*, direction de l'évaluation et de la prospective (DEP), ministère de l'éducation nationale et de la culture, octobre 1992.

Lire la suite dans le supplément « CAMPUS » page 14

ARTS ET SPECTACLES

● Mécénat et création : le lien de l'ambiguïté ● La « second Heimat », un film d'Edgar Reitz.

Pages 25 à 34

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 455 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 180 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,9500 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

ONU

Renforcer le mandat des interventions humanitaires

par Jan Eliasson

EN autorisant à employer *« tous les moyens nécessaires »* pour fournir d'urgence une aide humanitaire aux quelque deux millions de Somalis qui luttent pour leur survie, le Conseil de sécurité de l'ONU a répondu à l'appel de plus en plus pressant lancé de par le monde en faveur d'un témoignage de solidarité avec les populations innocentes en proie à une violence politique généralisée. En même temps, la résolution historique du Conseil de sécurité – la toute première à autoriser l'usage de la force à des fins humanitaires – donne une nouvelle dimension aux rôles nouveaux et essentiels que l'ONU peut jouer s'agissant de garantir la paix et la sécurité dans le monde.

Il serait toutefois simpliste de penser que, en prenant cette mesure internationale audacieuse et sans précédent en faveur des Somalis, l'ONU a trouvé le fondement d'un modèle qui peut être appliqué à toutes les crises humanitaires provoquées par la guerre. De fait, l'absence de mesures internationales efficaces dans la tragédie que vit la Bosnie témoigne très clairement du fait que la communauté internationale ne dispose toujours pas de moyens pour faire face aux crises humanitaires qui naissent un peu partout dans le monde. Et d'ailleurs, même en ce qui concerne l'opération en cours en Somalie, le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, et plusieurs membres du Conseil de sécurité ont souligné que la décision d'y envoyer des forces militaires était dictée par le *« caractère extraordinaire »* de la situation dans ce pays : absence de gouvernement central capable de mettre fin aux troubles de l'ordre public qui ne cessent de se multiplier et à l'anarchie qui empêchait l'assistance humanitaire de parvenir aux dizaines de milliers de personnes menacées par la famine et une mort imminente.

Il reste donc toujours à dégager au plus tôt un consensus sur la nature et l'ampleur de l'action humanitaire dans des situations de ce genre, puisqu'il est hautement improbable de voir disparaître rapidement les guerres civiles qui éclatent un peu partout dans le monde. La communauté mondiale, en état d'euphorie à la fin de la guerre froide, a gravement sous-estimé les forces qui se déchaîneraient une fois apaisées les rivalités internationales. La guerre froide avait créé une stabilité artificielle, et les troubles actuels sont l'expression historique de forces réprimées pendant de longues années. L'ONU qui, tout au long de ses cinquante années d'existence, avait privilégié le règlement des différents entre États, se trouve maintenant aux prises avec des crises d'un genre tout à fait différent et elle ne dispose guère de mécanismes éprouvés pour la guider dans les efforts qu'elle fait pour venir en aide à ceux qui sont la proie de guerres civiles.

La communauté internationale, considérant que la nature même de ces nouveaux défis exigeait de l'ONU qu'elle puisse répondre de manière plus vigoureuse, a établi au début de l'année en cours quelques mécanismes comme le Fonds central renouvelable d'urgence, de 50 millions de dollars, et le poste de coordinateur des secours humanitaires d'urgence, ainsi que le département des affaires humanitaires. Mais rien de moins que la profonde restructuration du système de l'ONU demandée par le secrétaire général – et notamment la proposition qu'il a avancée dans *Agenda pour la paix* de créer des unités d'imposition de la paix immédiatement disponibles – nous permettra de faire face aux nouvelles crises auxquelles le monde est maintenant confronté.

Devoir de respect

Cela est particulièrement vrai pour les opérations de l'ONU dans le domaine humanitaire. Les relations internationales sont fondées sur les principes de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Mais où les opérations d'assistance de l'ONU doivent-elles tracer la frontière entre la solidarité envers les personnes vulnérables luttant pour leur survie en pleine guerre civile, que le monde exige maintenant, et le principe largement accepté – et à juste titre – de souveraineté nationale ? Et comment protéger la sécurité du personnel humanitaire des Nations unies et d'autres organisations, qui se trouve placé, souvent sans formation ni équipement adéquats, dans des situations où il devient lui-même la cible de factions en lutte ?

En cherchant à arrêter les principes directeurs de l'action humanitaire internationale, il sera essentiel de veiller à empêcher toute atteinte à l'impartialité et à la neutralité de l'ONU. Nous devons respecter les susceptibilités de nombreux pays, en particulier celles des pays jeunes, qui ne veulent pas que l'on empiète sur leur souveraineté par quelque nouveau mécanisme que ce soit. Et, bien sûr, nous devons veiller à ce qu'on ne voie jamais dans nos opérations d'assistance un prétexte pour la protection des intérêts de puissants groupes d'États ou de groupes parties au conflit civil.

Ces préoccupations ne sauraient toutefois justifier une paralysie. Les résolutions récemment adoptées par l'Assemblée générale montrent que la responsabilité du bien-être des populations non combattantes incombe immanquablement aux gouvernements et aux parties en guerre. Les souffrances de ces populations sont de fait une préoccupation légitime de la communauté internationale tout entière. Si, à ce moment de l'histoire – marqué par la fin de la guerre froide et le commencement d'une nouvelle ère, – nous ne pouvons pas faire du bien-être des gens notre priorité, si nous sommes incapables de prouver que nous nous sommes organisés en sociétés et en organisations internationales justement pour améliorer la condition humaine, alors, nous manquons à notre engagement envers l'humanité.

Il serait cruel de limiter nos préoccupations humanitaires aux famines et aux morts provoquées par des conflits politiques. Le fait est qu'une grande partie de ces conflits trouvent leurs origines dans le sous-développement, dans l'incapacité de fournir des services élémentaires dans des domaines essentiels tels que la santé, la nutrition, l'éducation, etc. Il serait aussi cruel d'ignorer les dizaines de millions d'autres personnes qui se trouvent dans des situations critiques par suite d'une sécheresse chronique ou d'autres catastrophes naturelles. Et nos responsabilités ne devraient pas se limiter à l'apport de nourriture et de fournitures essentielles à la survie. Les secours, la réhabilitation et le développement s'inscrivent dans un processus continu.

Parce qu'on considère souvent que la réparation des installations d'eau, le rétablissement de l'électricité, la fourniture d'outils et de semences par exemple, n'ont pas un caractère d'urgence, on éprouve des difficultés à obtenir un financement à ces fins. Mais, si nous ne nous occupons pas de ces problèmes dès le début des opérations d'urgence, nous causons non seulement beaucoup de souffrances, mais encore des déplacements de populations forcées d'évacuer leurs foyers et leurs villages, multipliant ainsi le coût des programmes de secours. On peut voir dans les secours d'urgence une forme de charité humiliante s'ils n'apportent pas également aux bénéficiaires un espoir pour l'avenir. La dimension du développement doit faire partie intégrante des opérations de secours dès leur lancement.

L'ONU se trouve dans une position privilégiée pour relever le défi que les crises humanitaires, qui ne cesseront vraisemblablement pas de s'aggraver, posent au monde. Sa place dans le nouvel ordre international en gestation sera fonction en grande partie de la façon dont elle mais aussi et surtout ses États membres sauront affronter ces crises.

▶ Jan Eliasson est secrétaire général adjoint au département des affaires humanitaires de l'ONU et coordinateur des secours d'urgence du système des Nations unies.

Des mots pour le dire

par Catherine Samary

« *DITES-LEUR, faites-leur comprendre par tous les moyens que nous ne sommes pas d'abord des Serbes, des Croates et des Musulmans, mais des Bosniaques.* » Ce premier de l'an, nous avons voulu le passer – le fêter, aussi, car c'est une partie du combat pour le droit de vivre – à Sarajevo (1). Avec quelques dizaines de Bosniaques devenus facilement nos amis de toujours, dans ce sous-sol du palais présidentiel illuminé pour un soir grâce à l'essence pompée dans nos voitures, nous avons trinqué ; nous avons intimement partagé l'émotion d'un violoncelle évoquant les victimes de la guerre et ses déchirements ; nous avons mené des discussions sans fin sur les engrenages, l'incompréhensible, les familles et les amitiés déchirées ; nous avons reçu le message des chants accompagnés par la guitare ; finalement nous avons joint nos voix, toutes nos voix devenues « bosniaques », multiculturelles, dans un *« we are all in a yellow submarine »* que nous avions l'impressino d'exprimer (de comprendre) autrement aujourd'hui.

Les Bosniaques... Qui les « représente » à Genève ? Dans nos médias les « questions-réponses » fusent, souvent piégées dans leur formulation même : *« que veulent les trois communautés de Bosnie-Herzégovine* (2) *?* ». Les « Serbes », les « Croates », les « Musulmans » veulent, affirment, exigent, insistent... ? Mais cette « homogénéisation nationale » de la (re)présentation n'est-elle pas le piège dont meurt la Bosnie-Herzégovine ?

Les « Yougoslaves » aujourd'hui déchirés

Si l'on décrit le président Izetbegovic comme représentant la troisième communauté, les Musulmans, qui donc parle au nom de Sarajevo assiégée et de Tuzla qui résiste, toutes communautés confondues, dans un mélange de différences assumé comme une identité bosniaque ? Qui donc représente ces Bosniaques qui se désespèrent d'être dévorés par *« deux démons – l'un qui mange l'âme et l'autre le corps »*, les nationalismes serbe et croate, de fait alliés dans leur dos ; ceux qui savent que la dénonciation des massacres croates contre les Musulmans à Prozor pourrait coûter cher aux réfugiés bosniaques en Croatie parce que l'alliance avec le pouvoir croate impose de ne désigner qu'un agresseur, le principal ; ceux qui sont musulmans comme je suis juive, athée, de sang impur, et fière de l'être ?

Qui donc représente aussi ces milliers de Serbes de Bosnie (ou d'ailleurs) considérés comme « traîtres » à la « cause nationale serbe » lorsqu'ils résistent à la purification ethnique ; lorsqu'ils signent des pétitions rejetant la folie d'une « Grande Serbie » ; lorsqu'ils combattent dans l'armée bosniaque contre la politique de M. Karadzic (dirigeant de la République serbe de Bosnie-Herzégovine autoproclamée) qui prétend exprimer leur autodétermination par massacres, terrorisme et viols ?

Qui donc représente ces Croates de Bosnie, écartés du parti dominant de M. Tudjman parce qu'ils sont « trop » bosniaques ; tous ceux qui sont hostiles aux pratiques de Mate Boban, dirigeant de la « République croate autoproclamée de l'Herzeg-Bosna », qui parle en leur nom ? Qui représente tous ces Croates qui n'envisagent de défendre la Bosnie que sous l'uniforme bosniaque et non pas sous le drapeau croate, avec des uniformes dont on n'a même pas pris le soin de découdre le drapeau allemand.

Qui donc représente ceux qui se sentaient « yougoslaves », aujourd'hui déchirés ?

« Nous ne pouvons pas dire que nous ne savions pas », répète-t-on ; la poursuite de tous ceux qui commettent des crimes de guerre, y inclus le viol, est une urgence morale et politique ; et la libération des populations assiégées est un préalable à tout accord politique. Mais nous devons dire ce que nous savons, tout ce que nous savons. La distinction des victimes et des agresseurs est nécessaire. Mais elle devient perverse dès qu'elle signifie ne pas tout dire.

Le sort de la Bosnie-Herzégovine se joue en Serbie et en Croatie à la fois. Quiconque discute avec les partisans de Mate Boban se convaincra qu'il n'y a pas là seulement une réponse à l'agression de Karadzic (ou de Milosevic), mais une politique symétrique menée sur une autre échelle et avec le soutien du pouvoir de Zagreb. Désigner toutes les responsabilités (quels qu'en soient les degrés), ce n'est pas atténuer la critique envers la politique de Grande Serbie, ni se dresser avec moins de force contre les crimes des milices tchetniks couverts par le pouvoir de Belgrade, ni se priver de dénoncer les dissymétries dans la force qui tue. Mais c'est ôter au nationalisme grand serbe son ciment. Et c'est en pratique servir la cause d'un État démocratique souverain bosniaque multiethnique dans un monde pluraliste, où l'on puisse dénoncer toutes les agressions.

Pendant que certains négocient à Genève leur ambition de régner par la force sur des territoires « ethniques », des Bosniaques – Musulmans, Croates et Serbes – se battent avec une dissymétrie d'armement, à Sarajevo ou Tuzla, pour le droit de vivre, ensemble, sur un même territoire... Ils réclament d'être entendus et de pouvoir se défendre.

1) Il s'agissait d'une initiative de l'Assemblée européenne des citoyens (AEC) en liaison avec le Centre de paix de Sarajevo.

2) Telle est la question posée par Alain Debove et Yves Heller dans l'article « Questions et réponses sur la guerre en Bosnie-Herzégovine » (*le Monde* du 9 janvier).

▶ Catherine Samary est maître de conférences à Paris-IX-Dauphine et chercheur associé à l'IMSECO.

LE MONDE diplomatique
Seizième volume de la collection « Manière de voir »

EST-CE LA FIN DU RÊVE AMÉRICAIN ?

Au terme de douze ans de confrontation avec l'Union soviétique et de tentatives pour enrayer leur déclin économique, les États-Unis ont gagné la première bataille et perdu la seconde.

Être la seule superpuissance ? L'Amérique y est certes parvenue, mais dans quel état ? Sur les décombres financiers et sociaux de douze ans de néolibéralisme et de déréglementation, l'architecte du « nouvel ordre mondial » se prépare, sous la pression de l'opinion, à privilégier sa reconstruction interne. Quels sont ses atouts internationaux ? Quels sont ses handicaps structurels ? Où en est le rayonnement de sa culture ?

« Manière de voir » fournit les repères de l'action du prochain hôte de la Maison Blanche.

ÉTATS-UNIS, FIN DE SIÈCLE

EN VENTE DANS LES KIOSQUES

Algérie

Pour une coopération audacieuse

par Bernard Stasi et Georges Morin

M. ROLAND DUMAS, ministre français des affaires étrangères, rentre d'Alger. Voyage important, voyage délicat. L'interruption du processus électoral et la déposition du président Chadli en janvier 1992 ont, en effet, suscité quelques incompréhensions entre les deux pays. A peine commençaient-elles à se dissiper que l'assassinat de Mohamed Boudiaf, le 29 juin, replongeait la France dans l'expectative. Une expectative renforcée par la nomination à la tête du gouvernement algérien de Belaïd Abdesselam, homme symbole de l'ancienne économie administrée et dont les écrits, très durs à l'égard de la France, n'étaient pas passés inaperçus.

Face à cette situation, les Français – mais beaucoup d'Algériens ne sont-ils pas réduits au même sort ? – semblent déboussolés. Il y a ceux qui n'ont jamais aimé le Maghreb et qui y voient la justification de leurs préjugés. D'autres qui ont toujours marqué leurs distances avec une Algérie « arrogante » comparée à l'« ouverture » marocaine et tunisienne, et qui estiment que les faits leur donnent aujourd'hui raison. D'autres encore qui ont mauvaise conscience de n'avoir pas su prendre la mesure, dans les années 50, de la force du phénomène national au Maghreb, et qui croient se rattraper en « reconnaissant » aujourd'hui à grands cris le caractère « inéluctable » du phénomène islamiste. D'autres, enfin, que ne traverse aucun de ces sentiments mais qui, par un calcul cynique « à l'américaine », sont persuadés que la vague islamiste est effectivement inéluctable, et qu'il vaut mieux composer d'ores et déjà avec elle ou, à tout le moins, ne pas soutenir les régimes qui la répriment.

Ce genre de positions peut se rencontrer partout en France, dans des cercles de la majorité comme de l'opposition, mais ne traduit pas, tant s'en faut, le sentiment général. D'autres Français, de tous horizons, font d'autres analyses. Pour eux, l'Algérie est bien sûr, au premier chef, un pays auquel nous rattachent mille et un liens historiques, culturels et humains. Mais c'est aussi un pays de 25 millions d'habitants, pièce centrale d'un Maghreb qui est notre voisin de palier dans cette véritable maison commune que constitue la Méditerranée occidentale. Et chacun sent bien que les peuples de l'Europe latine (Espagnols, Français, Italiens...) ne pourront prétendre continuer à vivre dans la paix et dans la prospérité si, à quelques encablures, les peuples du Maghreb devaient sombrer dans la misère et dans la guerre civile. Cela serait d'autant plus inadmissible que le Maghreb possède en lui-même toutes les ressources, terre, eau, matières premières et cerveaux, qui sont nécessaires à son développement. Dès lors, il n'est qu'un chemin à suivre : c'est celui d'une coopération audacieuse qui engage les pays de l'Europe latine et ceux du Maghreb dans un véritable partenariat, pour faire de nos rivages communs une zone exemplaire de coopération et de développement. La France et l'Algérie peuvent être alors, pour peu qu'elles le décident, le couple moteur de cette construction.

Privilégier l'approche volontariste

Mais si beaucoup de responsables français adhèrent à cette vision d'avenir, ils n'en ressentent pas moins, tant dans les milieux politiques ou administratifs qu'économiques, le besoin de s'interroger sur le devenir de l'Algérie. Et, alors même que l'essentiel réside dans le développement économique, les Etats comme les entrepreneurs manifestent des réticences légitimes à investir sur l'autre rive dès lors que l'avenir de l'Algérie leur paraît aussi incertain et si peu « lisible ». Ce n'est donc pas faire injure à notre partenaire que de lui redire que seules des perspectives beaucoup plus claires en matière de démocratie politique et d'ouverture économique permettraient de rétablir une confiance absolument nécessaire à l'engagement des partenaires extérieurs. A l'inverse, il faut aussi que les partenaires de l'Algérie fassent preuve de perspicacité à long terme. Attendre passivement que tout aille bien en Algérie relève de la politique de l'autruche, et nous ne tarderions pas à cueillir, ensemble, les fruits amers de cette attitude. Bien au contraire, c'est maintenant qu'il faut nous mobiliser pour aider ce pays à sortir de l'ornière. C'est en privilégiant cette approche volontariste que l'on s'engagera peu à peu dans un véritable partenariat économique associant l'initiative privée à l'aide et à la garantie publiques. En dépit des incertitudes politiques, beaucoup a été fait en ce sens durant ces dernières années, à la fois en termes qualitatifs et quantitatifs : protocoles financiers, lignes de financement spécifiques, accroissement rapide de l'aide de la Communauté européenne.

Aujourd'hui, il est possible de franchir une nouvelle étape. Les autorités algériennes, après une phase d'hésitation, semblent en effet confirmer clairement leur volonté de libérer toutes les forces d'initiative qui bouillonnent dans la société algérienne, au niveau des syndicats comme au niveau des entrepreneurs publics et privés, de l'agriculture et de l'industrie. Mais les Algériens souhaitent conduire cette mutation à leur rythme propre, pour éviter d'ajouter des facteurs de déstabilisation à une situation déjà délicate. Comment les critiquer lorsque l'on voit ce qu'a pu donner à l'est de l'Europe la privatisation de l'économie à marche forcée ?

Concrétiser la volonté de solidarité

Après une année 1992 marquée de part et d'autre par les incertitudes et les atermoiements, la visite de Roland Dumas à Alger et l'accueil que lui ont réservé les responsables algériens montrent que les deux pays sont maintenant décidés à aller de l'avant. Dans ce climat de confiance qui renaît, la France doit concrétiser rapidement sa volonté de solidarité envers l'Algérie. Trois orientations nous semblent, à cet égard, devoir être privilégiées lors des nombreux contacts prévus pour les semaines à venir :

– ne pas se focaliser sur tel aspect technique menant inévitablement à des blocages, mais discuter, cartes sur table, du montant des financements nécessaires au développement de l'Algérie dans les prochaines années ;

– chercher à améliorer l'effet de levier des nouveaux financements sur le développement économique, l'investissement et l'emploi ;

– prendre les moyens d'une « contagion positive » susceptible de mobiliser à nos côtés nos partenaires espagnols, italiens et autres européens, les institutions internationales et le secteur privé. Dès lors qu'il s'agit de l'Algérie, la plupart de ces partenaires – Américains et Japonais compris – s'alignent en effet le plus souvent sur les positions de la France, et notre attitude sera donc déterminante.

Pour peu que l'on aille en ce sens, et que l'on y aille vite, ces « retrouvailles » de janvier 1993 à Alger ne tarderont pas à révéler leur importance. Pour la France et pour l'Algérie, pour l'ensemble de nos partenaires latins et maghrébins, elles marqueront alors, en ces temps d'inquiétude, les premiers signes de l'espoir.

▶ Bernard Stasi est député et maire (UDF) d'Epernay (Marne), vice-président du CDS.

▶ Georges Morin est maire adjoint (PS) de Gières (Isère), responsable du Maghreb au secrétariat international du PS.

Le Monde

Édité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant, directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

ÉTRANGER

L'accord de Genève sur la Bosnie-Herzégovine et la situation sur le terrain

Les neuf points du projet de « principes constitutionnels »

Voici le texte intégral des neuf points du projet de « principes constitutionnels », qui ont fait l'objet, mardi 12 janvier, d'un accord subordonné à l'approbation du « Parlement » de la « République serbe » proclamée unilatéralement en Bosnie-Herzégovine.

1. – La Bosnie-Herzégovine sera un Etat décentralisé, et la Constitution reconnaîtra trois peuples constituants. La plupart des fonctions gouvernementales seront dévolues aux provinces.

2. – Les provinces ne bénéficieront d'aucune personnalité juridique internationale et ne pourront pas conclure d'accords avec des Etats étrangers ou avec des organisations internationales.

3. – La pleine liberté de mouvement sera autorisée à travers toute la Bosnie-Herzégovine. Elle sera assurée en partie par le maintien de corridors de passage sous contrôle international.

4. – Tous les sujets d'intérêt vital pour chacun des peuples constituants seront régis par la Constitution, qui pourra être amendée uniquement par le consensus de ces peuples constituants. Les affaires gouvernementales ordinaires ne pourront faire l'objet d'aucun veto de n'importe quel groupe.

5. – Les provinces ainsi que le gouvernement central devront être dotés de Parlements démocratiquement élus et de chefs de l'exécutif choisis de manière démocratique ainsi que d'un pouvoir judiciaire indépendant. La présidence sera composée de trois représentants démocratiquement élus des trois peuples constituants. Les premières élections se dérouleront sous le supervision des Nations unies, de la Communauté européenne et de la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe).

6. – Une Cour constitutionnelle avec un membre de chaque groupe et une majorité de membres non bosniaques, désignés au départ par la conférence sur l'ex-Yougoslavie, devra résoudre les différends entre le gouvernement central et les provinces.

7. – La Bosnie-Herzégovine sera progressivement démilitarisée sous le contrôle des Nations unies et de la Communauté européenne.

8. – Les droits de l'homme selon les critères internationaux les plus stricts figureront dans la Constitution, qui prévoira également leur respect par des mécaniismes internes et internationaux.

9. – Des mécanismes de supervision internationale et de contrôle seront prévus par la Constitution et resteront en place aussi longtemps que les peuples constituants n'auront pas décidé par consensus de s'en passer. – *(AFP.)*

Réunion des Douze à Paris

Les ministres des affaires étrangères des Douze devaient tenir une réunion extraordinaire consacrée à la Bosnie-Herzégovine, mercredi soir 13 janvier à Paris, a annoncé le gouvernement danois (qui exerce la présidence de la CEE). En outre, M. Roland Dumas sera entendu le mercredi 20 janvier, lors d'une réunion à huis clos consacrée à l'ex-Yougoslavie, par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, a annoncé mardi son président, M. André Bellon (PS).

Par ailleurs, le commandant en chef de l'OTAN, le général John Shalikashvili, a déclaré mardi, au cours d'une rencontre avec des journalistes, que le respect de la zone d'interdiction de survol militaire de la Bosnie imposée par l'ONU *« a très peu d'utilité sur le plan militaire »*. La mise en application de cette interdiction pourrait aussi avoir des conséquences sur d'autres opérations dans la région. *« Je suis très inquiet pour la sécurité des unités des pays membres de l'OTAN qui sont sur le terrain, de même que pour le personnel de l'ONU »*, a-t-il souligné, ajoutant que les programmes d'assistance humanitaire pourraient également en souffrir. – *(AFP, Reuter.)*

Une polémique se développe sur l'acheminement de l'aide

A l'est de la Bosnie, les morts de faim et de froid se comptent désormais par centaines dans Zepa, cette bourgade assiégée depuis mars dernier et qu'aucun convoi humanitaire n'a pu jusqu'à présent atteindre, assurent les autorités bosniaques, qui exercent de vives pressions sur le HCR pour que soient organisés des parachutages. La situation y est si dramatique que les quelque 25 000 réfugiés et 5 000 habitants restants – Zepa en comptait 10 000 avant guerre – n'ont plus la force d'enterrer leurs morts. *« Ils n'ont plus un gramme de farine et de sel »*, a indiqué le gouvernement bosniaque.

Depuis mars, Zepa « tient » sur ses réserves, mais celles-ci épuisées, le froid – moins 20 degrés ces dernières semaines – provoque une véritable hécatombe : 291 cadavres relevés au cours des quatre derniers jours, dont 166 enfants de moins de 7 ans, selon les informations transmises par l'unique médecin demeuré dans Zepar, le docteur Becir Heljic, qui communique par radio avec Sarajevo.

Ce drame est à l'origine d'une polémique entre les autorités bosniaques et le Haut-Commissariat aux réfugiés de l'ONU (HCR). Mardi, cette question a fait l'objet de discussions entre les deux parties. La veille, M. José Maria Mendeluce, envoyé spécial du HCR pour l'ex-Yougoslavie, estimait que la situation était *« très inquiétante »*, mais soulignait qu'un accord devait être trouvé avec les milices serbes avant d'envisager des opérations de parachutage.

Trois tentatives de reconnaissance en direction de Zepa ont échoué en raison soit du fort enneigement de la zone, soit des combats. *« Mais, aussi longtemps que le HCR n'aura pas la permission des Tchetniks* [les extrémistes serbes], *il ne fera rien »*, accusent les autorités bosniaques. La politique que les Bosniaques qualifient du *« s'il-vous-plaît »* aux Serbes met en fureur les responsables à Sarajevo, qui soulignent que le mandat de l'ONU assigné à la FORPRONU (Force de protection des Nations unies) autorise le recours à la force pour la protection des convois humanitaires.

De son côté, le département d'Etat américain indique, dans un rapport cité mercredi par le *New York Times*, que les forces serbes en Bosnie-Herzégovine prélèvent, avec l'approbation de l'ONU, 25 % de l'aide acheminée par avion dans l'ex-République yougoslave. *« En pratique, l'ONU reconnaît les milices serbes comme l'autorité de fait dans la région »*, estime le document américain. – *(AFP, AP, Reuter.)*

□ **L'AICF annule sa manifestation.** – Les négociations de Genève ayant été interrompues, l'Action internationale contre la faim (AICF) a annulé la manifestation de protestation contre *« les crimes contre l'humanité »* en ex-Yougoslavie qu'elle avait prévu d'organiser le jeudi 14 janvier à Genève. Elle précise qu'elle poursuivra son action sous d'autres formes.

□ **Agression contre le directeur d'une station de télévision indépendante de Belgrade.** – M. Dragan Kojadinovic, directeur de Studio B, et deux employés de cette télévision indépendante de Belgrade ont été agressés, mardi 12 janvier, par des individus armés alors qu'ils attendaient à la frontière hongroise une escorte pour convoyer du matériel professionnel dans la capitale. Studio B avait demandé que la police escorte son matériel en raison de la disparition au même poste-frontière d'un premier envoi d'une valeur de plus de 230 000 dollars dans la nuit du 19 au 20 décembre. L'enquête ouverte sur cette disparition n'a donné aucun résultat à ce jour. – *(AFP.)*

L'espoir d'un règlement négocié

Suite de la première page

Les coprésidents de la conférence de paix ont obtenu gain de cause : la future Bosnie-Herzégovine – si tout va bien – *« doit devenir un Etat décentralisé »* dont *« la plupart des fonctions gouvernementales seront dévolues aux provinces »*; sa Constitution reconnaît *« trois peuples constitutifs »* (en d'autres termes, serbe, croate et musulman) ainsi qu'un groupe d'*« autres éléments »*. *« Les provinces ne bénéficieront d'aucune personnalité juridique internationale et ne pourront pas conclure d'accords avec des Etats étrangers ou avec des organisations internationales »*.

MM. David Owen et Cyrus Vance n'ont donc en rien cédé sur leurs deux principes fondamentaux : la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, en tant qu'Etat déjà membre des Nations unies, ainsi que l'impossibilité pour les Serbes de cette République de faire sécession et de rejoindre leurs « frères » de Belgrade pour réaliser une partie du rêve de « Grande Serbie ». C'est aussi une victoire indirecte pour les Bosniaques de M. Alija Izetbegovic, qui défendaient l'idée d'un Etat « unitaire ».

La « meilleure » chance de paix

Ce n'est pas par un brusque élan de magnanimité que M. Radovan Karadzic s'est résolu à baisser les bras. A la reprise des négociations, mardi en fin de matinée, il avait répondu carrément « non » à ce projet de Constitution, qui ne correspondait pas à son désir de voir proclamée une véritable entité serbe au sein de la Bosnie, c'est-à-dire un Etat dans l'Etat. Ce rejet avait conduit lord Owen et M. Vance, au cours d'une conférence de presse, à constater, le visage blême, l'échec des pourparlers – du moins sur la question de la Constitution.

Tout en soulignant que leur projet n'était pas *« la dernière chance de paix »* mais *« la meilleure »* et qu'il avait été malheureusement refusé par l'une des parties au conflit, ils annonçaient leur intention de prévenir immédiatement le Conseil de sécurité à New-York ainsi que la présidence danoise de la Communauté européenne pour décider de la suite des événements. En déclarant qu'aucune autre rencontre n'était prévue, en dramatisant, sans doute, les événements et en brandissant implicitement la menace d'une intervention militaire internationale, les médiateurs espéraient apparemment accentuer la pression sur les Serbes de Bosnie.

Peut-être était-ce un « coup de poker » ? Toujours est-il que, quelques heures plus tard, les négociations reprenaient et que le camp serbo-yougoslave était de nouveau réuni au Palais des nations. Selon le porte-parole de la conférence, M. Fred Eckhard, les présidents de la nouvelle Yougoslavie, M. Dobrica Cosic, de la Serbie, M. Slobodan Milosevic, et du Monténégro, M. Momir Bulatovic, ont alors promis aux médiateurs de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour *« encourager le processus de paix »*.

Ils ont ensuite, ensemble, plus ou moins convoqué M. Karadzic et l'ont persuadé d'approuver l'accord proposé sur la Constitution, sans amendement. Et c'est, finalement, la nouvelle fédération yougoslave qui devait faire circuler, après ces dernières tractations, un communiqué annonçant que M. Karadzic, président de la *« République de Srpska »* avait *« décidé d'accepter les principes constitutionnels suggérés, à condition que le Parlement de la République de Srpska confirme l'accord dans un délai maximum de sept jours »*.

Une belle victoire de M. Milosevic

Pour M. Milosevic, il s'agit là d'une belle victoire diplomatique car il peut prétendre que sa venue à Genève a été déterminante. Tout en faisant semblant, toujours, de ne pas être partie prenante au conflit en Bosnie-Herzégovine – officiellement, la Serbie n'est pas en guerre, – il peut se poser en conciliateur de premier rang.

« Cet accord, déclarait-il, *qui respecte les intérêts des trois peuples de Bosnie-Herzégovine, est une étape très importante vers la paix; ces principes sont un grand succès. »* Après avoir, en apparence, « lâché » M. Karadzic, le président de Serbie et M. Dobrica Cosic ont l'intention de se rendre en Bosnie pour défendre leur position devant le « Parlement » de Pale, très extrémiste, qui est censé ratifier ou non ces fameux principes constitutionnels. On espère (sans être dupe), dans les milieux de la conférence de Genève, que l'influence de M. Cosic, inspirateur du nationalisme serbe, et que le pouvoir politique de M. Milosevic à Belgrade représenteront *« une force irrésistible »* face aux députés.

Lord Owen et M. Vance restent cependant prudents dans leurs pronostics. Ils auraient préféré que leurs propositions fussent signées, mardi soir, par tous les belligérants, mais *« s'il faut attendre sept jours pour le succès des négociations, le prix à payer sera alors très faible »*. La plus grande circonspection s'impose en tout cas car, dans les Balkans, s'il n'est pas du tout interdit de dire aujourd'hui le contraire de ce qu'on a dit la veille, le mot « compromis » est en revanche très mal perçu et souvent ressenti comme synonyme de « déshonneur ».

Les dirigeants musulman, croate et serbe de Bosnie-Herzégovine ont maintenant accepté les neuf principes d'une nouvelle Constitution de la République. Sur ce point important, MM. Owen et Vance peuvent se dire, à juste titre, qu'en dépit de trois jours de négociations délicates – *« car tout peut arriver dans ces discussions »*, en faisant référence aux brusques changements d'humeur des participants – leur mission diplomatique a été, jusqu'à présent, réussie.

A la reprise des travaux de la conférence, après que le « Parlement » de Pale aura tranché, il leur restera à « boucler » les deux autres chapitres de leur plan : le découpage en dix provinces de la République et les modalités de la cessation des hostilités (séparation des forces, retrait des armes lourdes, etc.). Ces questions ont également été abordées, parallèlement, à Genève, et des progrès substantiels auraient été enregistrés. On n'exclut pas non plus une normalisation rapide des relations diplomatiques entre le nouvelle Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et la Croatie, ainsi qu'une prochaine visite de M. Dobrica Cosic à Zagreb.

ALAIN DEBOVE

Selon une enquête officielle

Des entreprises néerlandaises violent l'embargo contre la Serbie et le Monténégro

Une enquête menée aux Pays-Bas par le service de contrôle économique (ECD), dépendant du ministère des affaires économiques, vient de révéler que plusieurs entreprises néerlandaises violaient l'embargo des Nations unies contre la Serbie et le Monténégro.

AMSTERDAM

de notre correspondant

Sur soixante entreprises soumises à enquête, vingt-cinq cas d'infractions mineures ont été relevés. Dans neuf autres cas, un procès-verbal a été dressé. Il s'agit principalement d'importations de produits agricoles en provenance de Serbie et du Monténégro. Seulement quelques produits néerlandais ont été exportés vers ces régions.

Dans une lettre du 5 janvier à l'Assemblée et à l'Association des entreprises néerlandaises, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques, Mme Van Rooy, s'est déclarée *« gravement préoccupée »* devant la *« forte augmentation »* du nombre de ces violations. Les autorités ont, jusqu'à présent, refusé de communiquer toute précision sur le volume des marchandises trafiquées, le nom et le nombre des entreprises concernées.

Dès septembre dernier, le FNV-Transports (Fédération des syndicats néerlandais), le plus grand syndicat des transporteurs routiers du pays, avait émis de sérieux doutes quant au respect de l'embargo. Ayant eu connaissance de missions assignées à plusieurs camionneurs dans les régions boycottées, le syndicat avait fini par envoyer, en août, deux observateurs sur place. Ceux-ci avaient pu constater de nombreuses infractions de la part de transporteurs de diverses nationalités, dont des Néerlandais.

Le syndicat avait ensuite remis un rapport au gouvernement et à l'Assemblée, provoquant quelques remous dans les milieux politiques. Selon le FNV, des violations ont lieu depuis le début de l'instauration de l'embargo. Mais, afin de préserver l'emploi des camionneurs, le syndicat se refuse, lui aussi, à citer des noms. Il estime cependant que, sur les deux cents entreprises qui commerçaient avec les régions concernées avant l'embargo, de dix à vingt, soit de 5 % à 10 %, ont poursuivi leurs activités. Il s'agirait surtout de petites mais aussi de moyennes entreprises.

« Succursales » en Macédoine

La Macédoine semble être l'endroit de prédilection des trafiquants. Selon M. Ketting, responsable national du FNV, de plus en plus de chauffeurs racontent qu'ils doivent aller chercher des marchandises à Skopje. Là, ils sont priés de quitter leurs camions quelque temps. Et, quand ils reviennent, ceux-ci sont remplis de denrées scellées et munies d'une étiquette faisant état d'une provenance macédonienne. Mais Skopje n'est qu'à une trentaine de kilomètres de la frontière serbe, et la procédure adoptée donne à penser que les marchandises viennent plutôt de cette République. Selon M. Ketting, il est facile pour une entreprise serbe d'établir une « succursale » en Macédoine.

Enfin, le droit de passage dans les régions sous embargo est souvent détourné. M. Lonink, député socialiste, estime que le système est *« aussi étanche qu'une passoire »*. Ainsi, pour transporter des marchandises en Macédoine ou en Grèce, il est possible d'obtenir un permis de passage en Serbie ou au Monténégro. *« Mais, dès que la frontière avec la Serbie est franchie, la destination peut changer. »* Aux Pays-Bas, une centaine de permis de passage en Serbie et au Monténégro sont accordés chaque semaine, en particulier pour des transports à destination de la Macédoine.

La classe politique néerlandaise a très vivement condamné ces infractions. Mme Van Rooy, qui les juge *« inadmissibles »*, a rappelé qu'en cas de violation intentionnelle, une peine de deux ans de prison et/ou une amende de 1 million de florins (3 millions de francs) pouvaient être infligées. – *(Intérim.)*

□ **PAYS-BAS : projet de réduction d'un tiers des forces armées d'ici à 1998.** – Un projet, remis mardi 12 janvier au Parlement néerlandais par le ministre de la défense, M. Relus Ter Beek, indique que les forces armées des Pays-Bas vont être réduites de plus de 33 % sur cinq ans, passant de 105 000 personnes actuellement à 70 000 personnes en 1998. Le budget de la défense s'établira pour 1994 à 13,4 milliards de florins (environ 40 milliards de francs) et sera gelé à 13,6 milliards de florins par an durant les quatre années suivantes, selon le document. L'armée de terre sera la plus lourdement frappée avec une réduction de ses effectifs de 43 %. Selon le ministre, cette réorganisation, justifiée par la quasi-disparition d'un risque d'attaque à grande échelle dans le territoire de l'OTAN, entraîne 1 500 licenciements. La future armée sera exclusivement composée de militaires de carrière. La suppression de la conscription se fera graduellement. – *(AFP.)*

MINISTÈRE DE LA CULTURE • VILLE DE CAEN
CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE

Les Arts Florissants

WILLIAM CHRISTIE

LES INDES GALANTES
DE RAMEAU

Coproduction Festival d'Aix-en-Provence
Opéra de Montpellier 1990

Direction musicale : William Christie
Mise en scène : Alfredo Arias
Décors : Roberto Plate
Costumes : Françoise Tournafond
Chorégraphie : Ana Yepes

PARIS
Opéra Comique
les 19, 20, 22, 23, 24, 26, 27, 29 janvier 1993

LYON
Auditorium Maurice Ravel / Opéra de Lyon
les 10, 11, 13, 14 février 1993

CAEN
Théâtre
les 19, 20 février 1993

MONTPELLIER
Opéra Comédie
les 10, 11, 13, 14 mars 1993

PECHINEY

EUROPE

ALLEMAGNE : l'arrêt du procès de l'ex-numéro un est-allemand

M. Erich Honecker va être libéré pour raisons de santé

Le tribunal de Berlin a décidé, mercredi 13 janvier de libérer l'ancien chef de l'Etat et du Parti communiste de l'ex-Allemagne de l'Est, M. Erich Honecker, de la prison berlinoise de Moabit, où il était incarcéré depuis son extradition de Moscou, le 29 juillet dernier.

BERLIN

de notre correspondant

Deux mois jour pour jour après le début d'une procédure dominée par les discussions sur son état de santé, l'ex-numéro un est-allemand a été reconnu, mardi 12 janvier, inapte à être jugé, le tribunal estimant que la poursuite du procès était incompatible avec la *«dignité humaine»* garantie par la Constitution. M. Honecker devrait, selon toute vraisemblance, rejoindre au Chili sa femme et l'une de ses filles, le ministère de la justice ne s'opposant pas à la délivrance d'un passeport.

Le procès historique de l'ancienne Allemagne communiste a tourné court. Le 12 novembre dernier, M. Honecker comparaissait devant le tribunal de Berlin en compagnie de l'ancien chef de la Stasi, M. Erich Mielke, de l'ancien premier ministre Willi Stoph, et de trois autres responsables de l'ex-RDA, les anciens ministres et vice-ministres de la défense, MM. Heinz Kessler et Fritz Streletz, ainsi que M. Hans Albrecht, ancien responsable du parti pour la région de Suhl, en Thuringe. Seuls les trois derniers restent aujourd'hui dans le box des accusés. Pour raisons de santé déjà, MM. Mielke et Stoph, quatre-vingt-quatre et soixante-dix-huit ans, s'étaient vus écartés dès les premières audiences de la procédure. Mise à part une déclaration politique d'Erich Honecker, le procès s'est réduit à de longues passes d'armes fastidieuses entre l'accusation et la défense, pour savoir combien de temps l'accusé, qui n'aurait, aux dires de la plupart des experts, que quelques mois à vivre, pouvait supporter son procès.

La décision de la Cour constitutionelle régionale a aussitôt conduit la chambre compétente du tribunal à suspendre les accusations d'homicide dont devait répondre M. Honecker. Sa remise en liberté, qui n'était plus qu'une question d'heures, ne dépendait plus dès lors que de la réunion d'une autre chambre du tribunal devant laquelle il avait à répondre de malversations au détriment de l'Etat est-allemand.

Les premiers responsables politiques allemands interrogés se sont félicités de cette victoire de l'Etat de droit, qui, disent-ils, place le respect de la dignité humaine, serait-ce celle d'un Honecker, au-dessus de la nécessité de punir. Cette leçon de justice a pourtant bien souvent frisé la farce, notamment avec la récusation de M. Hans-Georg Brautigam, président du tribunal, qui refusait de reconnaître publiquement avoir transmis à l'accusé une demande d'autographe d'un juré. Le juge s'est vu reprocher de soigner un peu trop sa propre publicité. Mais il a surtout été soupçonné par ses critiques d'avoir voulu à tout prix ouvrir ce procès et faire durer au maximum le «show» contre l'avis des expertises médicales, qui soulignaient la gravité du cancer du foie dont M. Honecker est atteint.

La procédure contre celui-ci était entachée, comme le souligne son avocat, M. Nicolas Becker, d'un péché originel. Malgré la réunion à Berlin d'un parquet spécial chargé de la «criminalité gouvernementale» sous l'ancien régime communiste, la mission des procureurs est rendue très difficile en raison du traité d'unification allemande, qui prévoit expressément qu'on ne pourra juger les anciens ressortissants de la RDA que selon le droit en vigueur dans l'ancien Etat communiste.

HENRI DE BRESSON

Imbroglio à Londres

Suite de la première page

Ces événements en cascade ont pour origine une lettre, o *priori* confidentielle, adressée par lord MacGregor, le président de la commission des plaintes en matière de presse, à Sir David Calcutt, auteur du rapport proposant une limitation des excès journalistiques. Ce mémorandum, publié mardi par le *Guardian* et dont l'authenticité n'est pas contestée, révèle que le prince et la princesse de Galles ont «recruté» des journalistes concurrents afin de leur présenter chacun sa propre version de leurs difficultés conjugales.

Lord MacGregor avait obtenu cette information, en mai 1991, grâce aux confidences de lord Rothermere, propriétaire du groupe Associated Newspapers, qui publie notamment le *Daily Mail*. Inquiet des conséquences de tout cela, lord MacGregor informe, en décembre, à la fois le ministre de l'intérieur, alors M. Kenneth Clarke, et le porte-parole du premier ministre, M. Gus O'Donnell (les deux hommes, aujourd'hui, ne se souviennent pas de cette conversation). Treize mois après les révélations de lord Rothermere, l'«affaire» des difficultés matrimoniales du prince Charles et de son épouse est propulsée au premier rang de l'actualité avec la publication en juin dernier du livre d'Andrew Morton, *Diana, sa véritable histoire*.

Ce livre présente la princesse de Galles en victime innocente du «rouleau compresseur» de la famille royale : désespérée par un mariage sans amour, «Diana» aurait tenté de se suicider à cinq reprises. Très vite, la thèse selon laquelle la princesse et ses amis proches ont coopéré avec Andrew Morton se répand. Lord MacGregor, de plus en plus préoccupé, prend contact avec deux proches conseillers de la reine, M. Charles Anson, son secrétaire de presse, et Sir Robert Fellowes, son secrétaire privé. Après avoir interrogé la princesse de Galles, tous deux affirment que l'épouse de l'héritier du trône n'est mêlée en rien à cette affaire.

Sur la foi de ces assurances, lord MacGregor réunit la commission des plaintes en matière de presse, qui publie, le 8 juin dernier, un communiqué au vitriol : le caractère *«odieux»* du rôle joué par ces journalistes qui prennent un malin plaisir à se repaître des malheurs d'autrui est dénoncé. Un vif débat sur la nécessité de limiter ou non les excès de la presse «tabloïd» en découle : il sera notamment à l'origine du rapport de Sir David Calcutt. Pendant ce temps, la «saga» politico-monarchique se poursuit : par M. Andrew Knight, directeur général de *News International*, lord MacGregor apprend que la princesse ne s'est pas contentée d'informer différents journaux : elle s'est aussi arrangée pour être photographiée en compagnie d'amis connus comme les principales «sources» du journaliste Andrew Morton, apparemment dans le but de donner plus de crédibilité à son livre. Lord MacGregor recoupe ces informations, et s'aperçoit de leur exactitude. Vu la gravité prise par les événements (c'est, en filigrane, la réputation de la monarchie qui est en jeu), il en informe plusieurs membres du gouvernement, puis se retourne contre le secrétaire privé de la reine, Sir Robert Fellowes, lequel lui présente ses excuses pour avoir – en toute bonne foi, bien sûr – affirmé que la princesse de Galles n'était pour rien dans cette histoire. Dans sa lettre à Sir David Calcutt, lord MacGregor souligne que *«les actions de la princesse de Galles dans cette situation ont sérieusement embarrassé la commission»*. Lord MacGregor estime avoir aujourd'hui des *«preuves solides»* du rôle joué par Diana, mais il affirme que rien ne prouve que le prince Charles ait utilisé les mêmes méthodes que son épouse. Cette mise au point semble indiquer une volonté de sauvegarder la réputation du prince de Galles, au prix de celle de la princesse.

Cette dernière était déjà de plus en plus éloignée des manifestations officielles de la famille royale, et il est probable que ce processus va s'accélérer. Il est encore trop tôt pour tirer les conséquences de cet écheveau politico-médiatique. Les directeurs de journaux ont cependant des raisons d'exulter : le vent du boulet de la «censure» semble être passé, même s'il est vraisemblable que le rapport Calcutt aboutisse à l'interdiction d'équipements sonores (écoutes téléphoniques) et photographiques (téléobjectifs), pour obtenir des scoops sur la vie privée des personnes publiques. Il est probable, d'autre part, que ce nouveau «scandale» impliquant la famille royale ne va pas contribuer à restaurer le prestige déclinant de la monarchie britannique.

LAURENT ZECCHINI

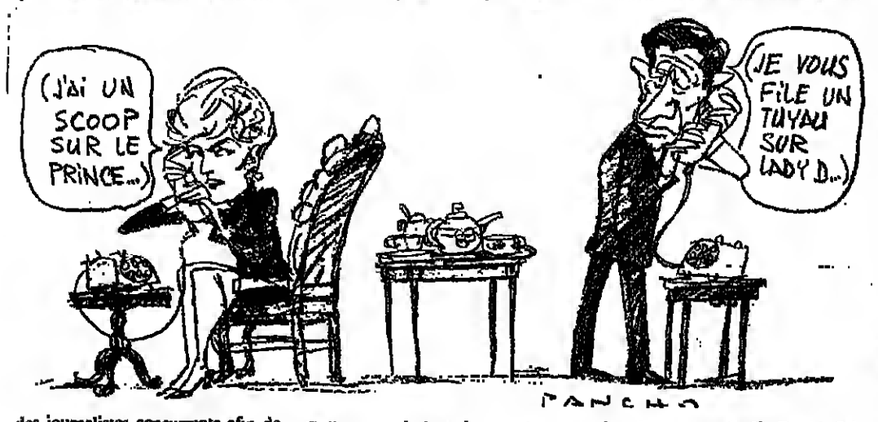

TADJIKISTAN : combats, famine et exode

Le gouvernement a lancé une nouvelle offensive

La guerre civile au Tadjikistan a fait, selon le nouveau président, M. Ali Rahmanov, 20 000 tués en neuf mois, un chiffre que les organisations humanitaires estiment sous-évalué, alors qu'un adjoint de M. Rahmanov a parlé il y a un mois de 50 000 morts. Les combats se poursuivent, menaçant une grande partie des 500 000 personnes déplacées par la guerre dans ce pays de 5 millions d'habitants.

Un mois après avoir reconquis la capitale Douchanbe, les forces gouvernementales «pro-communistes» tadjikes ont poursuivi leur poussée à l'est en lançant une offensive, lundi 11 janvier, contre deux villes, Rogoun et Obigarm, encore tenues par les *«groupes de bandits»* (les forces des islamistes et démocrates), a annoncé le chef de la sécurité du nouveau gouvernement tadjik, M. Saidamir Zoukbourov, cité par Tass.

Selon plusieurs organisations humanitaires, une centaine de milliers de réfugiés, qui tentaient de se réfugier dans les montagnes du Pamir ou dans la République voisine du Kirghizstan, sont bloqués dans cette région et menacés d'être *«exterminés»*, par les armes, le froid ou la famine.

Des dizaines de milliers de réfugiés seraient en outre toujours pourchassés dans le sud du pays, auxquels aucune organisation humanitaire ni aucun journaliste n'a pu avoir accès. Ces organisations tentent en revanche de venir en aide à la centaine de milliers de personnes qui ont pu franchir la frontière avec l'Afghanistan, où des camps commencent à être installés, malgré l'incapacité de ce pays à accueillir ses propres réfugiés de la guerre.

L'heure est à l'autocritique

Les réfugiés tadjiks sont originaires des régions montagneuses de l'est et du sud-est du pays (Garm, Pamir, Kourgan, Tioubé), alors que les forces gouvernementales s'appuyent sur les régions du nord et du sud-ouest (Kouliab), qui détenaient le pouvoir dans le cadre du système communiste. Ces forces gouvernementales s'appuyent en outre sur des milices dirigées par d'anciens repris de justice, tels Sangak Safarov, qui ont semé la terreur à Douchanbe. Des centaines de personnes y ont été tuées, soit pour avoir soutenu le gouvernement des démocrates et islamistes en place de mai à décembre dernier, soit en raison de leur seule origine ethnique.

«Des milliers d'intellectuels, journalistes et étudiants» se sont exilés en Russie, au Kazakhstan ou au Kirghizstan, selon un porte-parole du Parti démocratique, M. Mohammed Doust. Mais alors que des dirigeants de ce parti affirment que *«dans quelques semaines, quand nous nous serons retrouvés, nous allons organiser la résistance»*, la tâche risque d'être ardue : le leader du parti, Chadman Ioussouf, s'est fait huer par les réfugiés qu'il venait voir à Alma-Ata juste avant le Nouvel An, rapporte une correspondante sur place de l'AFP.

Pour certains de ces intellectuels, l'heure est à l'autocritique : *«Nous sommes aussi responsables de la terreur qui a lieu aujourd'hui ; le Parti démocratique s'est caché derrière les islamistes pour prendre le pouvoir, sans tenir compte du fait que la démocratie ne va pas avec l'islam»*, dit ainsi un journaliste réfugié à Alma-Ata. Un autre s'accuse d'avoir *«mobilisé tous ces jeunes qui allaient être tués dans la guerre ou massacrés»*.

Ces exilés gardent l'anonymat, de peur d'être enlevés ou tués par des agents du pouvoir tadjik, qui, disent-ils, a établi une liste noire de personnes recherchées. Le parquet tadjik a en tout cas engagé officiellement des poursuites contre trois dirigeants du mouvement «islamo-démocrate» : le chef de l'islam officiel (et modéré) du Tadjikistan, le kazi Akbar Touradjonzode, l'ex-vice-premier-ministre Dovlat Osman du Parti de la renaissance islamique et Chadman Ioussouf, du Parti démocratique.

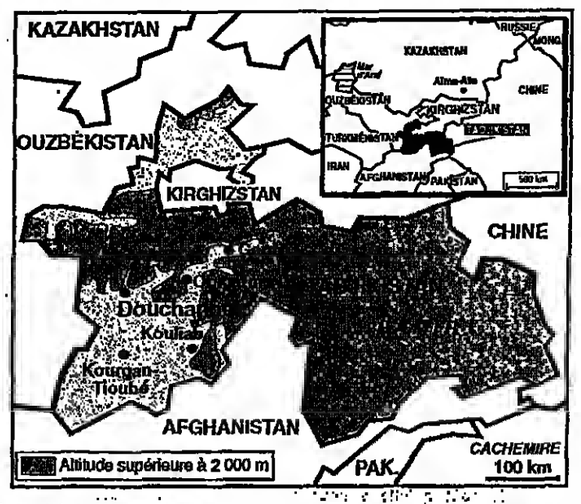

Risques de contagion

Au retour du sommet du 4 janvier à Tachkent, qui avait réuni les cinq Républiques d'Asie centrale, le nouveau président tadjik, M. Ali Rahmanov, s'est félicité du soutien reçu de ses pairs – unis dans la crainte d'être eux-mêmes balayés par la contestation «islamo-démocrate» – et a annoncé une *«réponse foudroyante»* aux *«bandits qui ne veulent pas rendre les armes»*.

L'état d'urgence a été proclamé à Douchanbe, quadrillée désormais, selon Tass, par des patrouilles communes des forces gouvernementales tadjikes et des forces russes de la 201e division stationnée à Douchanbe. Les gardes-frontières russes collaborent aussi avec les forces gouvernementales pour verrouiller la frontière afghane face aux islamistes.

Les dirigeants de Douchanbe, conscients, selon certaines organisations humanitaires, que les massacres commis par leurs milices peuvent finir par les desservir, ont appelé l'ONU à venir enquêter sur place. Une mission d'experts des Nations unies serait ainsi prochainement attendue à Douchanbe.

La situation dans le Pamir même, zone de très hautes montagnes comptant habituellement 170 000 habitants, est aussi très préoccupante : 85 000 personnes auraient pu s'y réfugier avant que les combats et l'hiver ne ferment la route venant de la capitale, mais les approvisionnements en fioul et farine, organisés d'habitude par Douchanbe, n'ont pu être assurés que très partiellement en raison de la guerre : privé d'électricité, de carburant et de nourriture, le Pamir est menacé de famine et d'épidémies, selon les organisations humanitaires.

L'autre route qui y mène, ouverte tout l'hiver, vient du Kirghizstan au nord, mais les autorités kirghizes ont décidé le 6 janvier d'instaurer un régime spécial à la frontière pour éviter un afflux de réfugiés chez eux. Elles craindraient aussi, de même que les autorités chinoises voisines, une contagion du conflit : la radio kirghize a annoncé lundi que des Tadjiks se seraient saisis d'un bâtiment administratif de la localité frontalière de Jergetal, auraient appelé les habitants à *«rejoindre le combat pour l'islam»*, tué trois personnes qui tentaient de s'opposer à leur action et pris dix-huit otages. – *(AFP, Reuter.)*

ITALIE

Le parquet de Milan demande la levée de l'immunité parlementaire de M. Craxi

Le parquet de Milan a demandé, mardi 12 janvier, la levée de l'immunité parlementaire du secrétaire du Parti socialiste italien (PSI), M. Bettino Craxi, qui est soupçonné d'avoir couvert le financement illicite de son parti, a-t-on appris mardi de source judiciaire. Les magistrats milanais ont établi que des pots-de-vin d'un montant estimé à 37 milliards de lires (environ 137 millions de francs) avaient été versés à l'occasion de l'octroi de marchés publics au PSI.

Il s'agit pour le moment d'entendre M. Craxi comme témoin, avant de lui notifier éventuellement une ou plusieurs inculpations. Le document des magistrats sera soumis au ministre de la justice socialiste, M. Claudio Martelli – ex-dauphin de M. Craxi, aujourd'hui candidat à sa succession à la tête du parti – avant d'être transmis aux députés. – *(AFP.)*

□ **Visite du premier ministre polonais en Ukraine.** – Le premier ministre polonais, Mme Hanna Suchocka, s'est rendue, mardi 12 janvier, en visite officielle à Kiev, où elle a notamment annoncé la création d'une commission mixte d'historiens qui se penchera sur les manuels d'histoire des deux pays. Mme Suchocka, qui doit aussi se rendre prochainement en Lituanie, est attendue à Paris le 18 janvier. – *(AFP.)*

□ **Conversation téléphonique entre M. Walesa et M. Clinton.** – Le président élu Bill Clinton a eu, mardi 12 janvier, une conversation téléphonique *«très cordiale»* d'une demi-heure avec le président polonais, M. Lech Walesa, a indiqué la présidence de la République à Varsovie. – *(UPI.)*

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du *Monde* Le Monde-Entreprises, M. Jacques Lesourne, gérant.

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration
PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde PUBLICITE
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros.
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Philippe Dupuis, Isabelle Tsidi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75502 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Télifax : 46-62-93-13. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE ou 36-16 - Tapez *LM*

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

ABONNEMENTS

1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 - (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	AUTRES PAYS Voie normale y compris CEE avion
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.

Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

301 MON 01 PP.Paris RP

Durée choisie :
3 mois □ 6 mois □ 1 an □

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
_____ Code postal : _____
Localité : _____ Pays : _____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

هكذا من الأصل

هكذا من الأجل

ASIE

ernement a lancé
uvelle offensive

En raison de la défection du premier ministre indien

Le sommet de l'Association de coopération pour l'Asie du Sud a été reporté « sine die »

Le soudain report *sine die* du septième sommet de l'Association de coopération pour l'Asie du Sud (SAARC), qui devait débuter, mercredi 13 janvier, à Dacca, illustre les vives tensions dans la région. C'est le troisième fois en un peu plus d'une année que cette réunion annuelle des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Inde, du Pakistan, du Bangladesh, du Sri-Lanka, du Népal, du Bhoutan et des Maldives est reportée par décision unilatérale de New-Delhi.

DACCA

de notre envoyé spécial

On est tenté de déduire de ce report que l'Inde fait preuve de mauvaise volonté envers toute approche multilatérale des problèmes du sous-continent, qu'elle tient pour sa zone d'influence. Ce pas est volontiers franchi au Bangladesh, qui avait accueilli la réunion de fondation de l'association, en décembre 1985, et où les officiels sont très mécontents d'avoir dû remiser leurs slogans de bienvenue pour la seconde fois en un mois. D'autant plus que New-Delhi a évolué dans sa justification de l'abstention de son premier ministre.

Au départ, l'Inde laissait entendre que les troubles consécutifs à la destruction de la mosquée d'Ayodhya imposaient la présence de M. Narasimha Rao. Puis elle a mis en avant que le fait que des émeutes avaient éclaté au Bangladesh (ainsi qu'au Pakistan) en réplique à cette affaire équivalait à des ingérences dans les affaires indiennes, justifiant la non-participation de M. Rao (*le Monde* du 13 janvier).

Quoi qu'il en soit, l'Inde vient une fois encore de démontrer le peu de goût qu'elle a pour ce forum, qui s'est peu à peu imposé, dans les années 80, sous la pression de la plupart de ses plus modestes voisins. New-Delhi préfère les relations bilatérales, où son poids lui donne l'avantage. A tout le moins, le géant du sous-continent avait obtenu que les problèmes bilatéraux ne soient pas évoqués lors des sommets de la SAARC. Cette association ne débat ainsi que de *« coopération mutuelle »* et de développement économique *« harmonisé »*, s'efforçant de mettre au point des programmes régionaux très ciblés et d'ajuster les points de vue devant les instances internationales des pays riches.

Un coup mortel à la SAARC ?

Dans le climat délétère créé par l'affaire d'Ayodhya, l'Inde pouvait craindre que ses deux voisins musulmans, Pakistan et Bangladesh, n'éprouvent des difficultés à tenir ce sujet à l'écart du débat, ce qui l'aurait obligée à réagir à chaud, sans doute à son désavantage. Une autre interprétation à l'annulation de la visite de M. Rao est peut-être complémentaire : le premier ministre indien a pu, par son abstention, donner satisfaction à sa propre opinion publique, qui a très mal accepté les violences commises au Bangladesh, et plus encore au Pakistan, contre des lieux de culte hindous (1).

La question qui se pose *in fine* est de savoir si les reports successifs de ce sommet peuvent porter un coup mortel à la SAARC, en dépit des efforts de l'actuel président, le chef de l'Etat sri-lankais, M. Premadasa, pour trouver rapidement une nouvelle date (2). De fait, la SAARC est encore très peu arrimée. Née en partie pour ne pas être en reste par rapport à des instances comme la CEE ou l'ASEAN, elle souffre de la très faible complémentarité des économies des pays membres.

En outre, concédée à ses voisins par une Inde consciente de temps à autre du mauvais effet produit dans la région par son côté « grand frère », l'association doit, pour avoir le moindre effet diplomatique, compter sur un climat apaisé. Or c'est précisément supposer les problèmes résolus entre l'Inde et le Sri-Lanka (question de la minorité tamoule du nord de l'île), le Bangladesh (différend sur les eaux du Gange ou sur le rapatriement des émigrés bangladais illégaux) ou, à plus forte raison, le Pakistan, sur le Cachemire.

C'est dire que l'avenir de la coopération en Asie du Sud, voire le simple maintien de la paix, apparaissent plutôt sombres, d'autant que deux des Etats du sous-continent, l'Inde et le Pakistan, sont des puissances virtuellement nucléaires.

JEAN-PIERRE CLERC

(1) Il y a 13 à 14 millions d'hindous au Bangladesh et peut-être un million au Pakistan.

(2) Le sixième sommet de la SAARC, prévu fin 1991 à Colombo, avait été reporté en raison de la non-participation, déjà, de M. Rao.

EN BREF

□ **AFGHANISTAN : mort du vice-président.** – Le vice-président afghan Amir Hamza, qui avait été blessé lors de combats à Kaboul le week-end dernier, est mort, mardi 12 janvier, dans un hôpital pakistanais, a annoncé l'agence Afghan Islamic Press (*le Monde* du 13 janvier). Membre du parti Jamiat-i-Islami du président Rabbani, âgé de quarante ans, il avait pris ses fonctions après la chute du régime Najibullah, en avril dernier. – *(UPI.)*

□ **BIRMANIE : la junte évoque une éventuelle libération de Mme Aung San Suu Kyi.** – La junte militaire au pouvoir en Birmanie a laissé entendre, mardi 12 janvier, pour la première fois, que la dissidente et Prix Nobel de la paix 1991, Mme Aung San Suu Kyi, pourrait éventuellement être libérée et autorisée à rester dans son pays. Cette libération ne pourrait avoir lieu qu'après l'adoption d'une nouvelle Constitution – confirmant le rôle dirigeant des militaires – et la formation d'un gouvernement; une procédure qui pourrait, selon des responsables, prendre trois ans ou plus. – *(AFP.)*

□ **HAÏTI : rapatriement de réfugiés hébergés à Cuba.** – Cent cinquante-quatre réfugiés haïtiens ont été rapatriés, mardi 12 janvier, de Cuba à Port-au-Prince, à bord d'un appareil de la compagnie cubaine Acro Caribbean, dans le cadre d'une opération menée en collaboration avec la Croix-Rouge et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, a annoncé l'agence Prensa latina. – *(Reuter, AFP.)*

□ **VENEZUELA : prise d'otage pour protester contre la condamnation de putschistes.** – Le « conseil de guerre » chargé des dossiers des 240 personnes poursuivies dans le cadre de la tentative de coup d'Etat du 27 novembre a condamné, mardi 12 janvier, 97 personnes et a acquitté 99 autres prévenus, a annoncé le ministère de la défense. Des soldats emprisonnés, qui entendaient protester contre les procédures « expéditives » de ce tribunal militaire, ont pris en otage le même jour le chef de la police militaire, le colonel Ernesto Navarro, libéré trois heures plus tard grâce à l'intervention de ses hommes. – *(AFP, Reuter.)*

PAKISTAN : chef de l'opposition

Mme Benazir Bhutto a été nommée présidente de la commission des affaires étrangères du Parlement

Le Parlement pakistanais a choisi, à l'unanimité, mardi 12 janvier, Mme Benazir Bhutto comme présidente de sa commission des affaires étrangères. Ce choix du chef de l'opposition – une première au Pakistan – a été fait à l'initiative de M. Siddique Kanju, ministre d'État aux affaires étrangères. Cette commission était auparavant dirigée par le chef de la diplomatie pakistanaise. Après sa nomination, Mme Bhutto, qui dirige le Parti du peuple (PPP), a déclaré : *« Il n'y a aucun doute qu'il s'agisse là d'un pas important vers une réconciliation entre le gouvernement et l'opposition, mais il reste un long chemin à parcourir. »* Ce qui ne l'a pas empêchée d'ajouter que *« l'Assemblée nationale n'est pas représentative »* et que *« les dirigeants au pouvoir sont issus d'élections truquées »*.

Cette désignation intervient alors que Mme Bhutto a, à de nombreuses reprises, accusé le gouvernement de mener une politique étrangère provoquant l'*« isolement croissant »* du Pakistan au sein de la communauté internationale. – *(AFP, UPI.)*

CAMBODGE : attaque à la roquette

L'ONU condamne le « meurtre » de deux de ses employées à Siem-Réap

Deux Cambodgiennes recrutées par l'APRONUC (Autorité provisoire des Nations unies) pour enregistrer les électeurs en vue du scrutin de mai prochain, et une fillette de sept ans, ont été tuées, et deux policiers de l'ONU blessés, mardi 12 janvier au soir, lors d'une attaque à la roquette et à l'arme automatique près de Siem-Réap, dans l'ouest du pays. Le bâtiment où ils se trouvaient a été détruit. *« Cela ressemble à une attaque visant directement l'APRONUC »*, a déclaré son responsable provincial. Le chef de l'APRONUC a, mercredi, *« condamné dans les termes les plus vigoureux cette attaque. (...) Ce meurtre de civils désarmés et endormis est un acte lâche et honteux »*. M. Yasushi Akashi a appelé *« les éléments responsables parmi les autorités cambodgiennes à aider pleinement l'APRONUC à poursuivre les auteurs de cet acte odieux »*.

Cet attentat intervient alors que l'APRONUC hausse le ton face à la violence politique en arrêtant un membre du Parti du peuple (ex-communiste) au pouvoir à Phnom-Penh suspecté d'avoir attaqué un bureau du FUNCINPEC (sihanoukiste), et en réclamant la mise à l'écart du gouverneur de la province de Siem-Réap, où l'opposition est victime de brutalités, d'arrestations et de mesures d'intimidation. Phnom-Penh a protesté contre cette demande de l'APRONUC, affirmant qu'aucune preuve n'existait contre M. Ung Sami, neveu de M. Chea Sim, l'homme fort du régime. *« Si l'APRONUC insiste pour le démettre*, a déclaré le conseiller du gouvernement Khieu Kanbarith, *elle devra d'abord démettre le premier ministre, et le gouvernement refusera toute coopération avec l'APRONUC. »* – *(AFP, UPI.)*

GROUPE DE BISSY CAMPUS

1er GROUPE DU SUD DE LA FRANCE
PARIS, BARCELONE, OXFORD

Avec trois Ecoles - ESCO, EBMS, ESARC-, un Institut - L'IESM-, un Centre de formation - le CTS Esarc -, le Groupe de Bissy Campus couvre l'ensemble des formations de Commerce et de Gestion.
Implanté dans huit grandes villes universitaires européennes, il réunit plus de 3.000 étudiants. Quatre cents d'entre eux étudient à l'étranger, notamment à Oxford et Barcelone, ou aux Etats-Unis dans des Universités associées. Le Groupe de Bissy est présidé par Yves Redon. CDC Participations, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, BANEXI, filiale de la BNP et SIPAREX se sont associées au Groupe de Bissy Campus pour assurer son développement.

ESCO Ecole Supérieure de Commerce et d'Organisation	CPHEC	CONCOURS	MANAGER D'ENTREPRISE BAC + 4	MBA et MGF BAC + 5	Ecole Supérieure de Commerce et d'Organisation. Recrutement direct sur concours exclusivement réservé aux élèves des CPHEC, admission parallèle sur titre. Trois ans d'études, dont une année optionnelle à Oxford. Master en Gestion Financière et M.B.A dans les universités américaines associées (AACSB).
IESM Institut d'Etudes Supérieures de Marketing	BAC+2	CONCOURS	MARKETING MANAGER BAC + 4	MBA et MMM BAC + 5	Institut d'Etudes Supérieures de Marketing. Recrutement post Bac+2 et Bac+4. Deuxième cycle : Marketing Manager. Troisième cycle : Master en Marketing Management option : Marketing Stratégique, Marketing International ou Direction des Ventes.
EBMS European Business and Management School	BAC	CONCOURS CINQ	DIPLOME UNIVERSITAIRE EUROPEEN BAC + 4	MBA et MIB BAC + 5	Ecole de Commerce et de Management Européenne. Recrutement post-Bac en 1re année, post Bac+1/+2 en 2e année. Quatre ans d'études dont la 3e année à Oxford ou aux U.S.A et la 4e année sur option en France, en Espagne ou en Allemagne. École accréditée et diplôme visé par l'Université d'Oxford Polytechnic. Master in International Business et M.B.A. (AACSB)
ESARC Ecole Supérieure d'Action et de Recherche Commerciales	BAC	CONCOURS	MANAGER COMMERCIAL BAC + 3	MBA et MDC BAC + 5	Ecole Supérieure d'Action et de Recherche Commerciales. Recrutement post-Bac pour 3 ans d'études ou post-bac +2 pour 1 an d'études débouchant sur le titre de Manager Commercial. Recrutement post-Bac + 3 pour 2 ans d'études alternées Ecole-Entreprise, débouchant sur le titre de Master en Direction Commerciale.
C.T.S ESARC Centre des Techniciens Supérieurs	BAC	DOSSIER	BTS BAC + 2	ADMIS. PARALLELE	Centre des Techniciens Supérieurs. Recrutement post-Bac pour 2 ans de formation aux BTS Action Commerciale, Commerce International, Communication et Action Publicitaires, Tourisme, Comptabilité-Gestion. Admissions parallèles dans les Écoles de Commerce et de Gestion.

Les étudiants du Groupe sont accueillis sur les Campus de Bissy à Bordeaux, Toulouse, Montpellier et Grenoble et en centre-ville à Paris, Aix-en-Provence, Barcelone et Oxford. Outre de remarquables installations pédagogiques, ils y trouvent une importante capacité d'hébergement - plus de 1.000 studios - et des équipements sportifs performants.
Depuis 1982, plus de 11.000 étudiants ont choisi les formations du Groupe de Bissy Campus. Ils travaillent aujourd'hui dans la communication, le marketing, la vente, la gestion, la finance et l'export aussi bien que dans les ressources humaines.

ETABLISSEMENTS PRIVES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les Ecoles de l'Entreprise

"Depuis 1982, plus de 11.000 étudiants ont choisi les formations du groupe de Bissy Campus"

PARIS : Groupe de Bissy Campus - 11, avenue F. Buisson 75016 Paris - Tél. (1) 49 10 99 22 - Fax (1) 46 09 99 61

AFRIQUE

SOMALIE : alors que les négociations entre factions piétinent à Addis-Abeba

Un soldat américain a été tué à Mogadiscio

Un «marine», participant à l'opération «Rendre l'espoir», a été tué, dans la soirée du mardi 12 janvier, lors d'une patrouille dans les rues de Mogadiscio. Selon le département américain de la défense, il a été mortellement blessé d'une balle dans la tête, au cours d'un échange de coups de feu avec des francs-tireurs somaliens, à proximité de l'aéroport de la capitale. Il s'agit du premier militaire américain tué depuis l'arrivée de la force multinationale en Somalie, le 9 décembre.

Le Pentagone a indiqué que la patrouille, après avoir essuyé des coups de feu, avait *«riposté»*, mais n'a pas précisé si l'escarmouche avait fait des victimes du côté somalien. Mercredi matin, des patrouilles de «marines» ont pris position dans le quartier résidentiel, jusque-là épargné par les affrontements claniques.

Ce regain de tension ne semble pas devoir accélérer les négociations d'Addis-Abeba (Ethiopie), où les principales factions somaliennes ont poursuivi, mardi, leurs laborieuses tractations à huis clos. Alors que la plupart des membres des quatorze factions, invitées par l'ONU, s'apprêtent à quitter la capitale éthiopienne, la signature d'un accord de paix sembleit de plus en plus improbable, la question des critères de participation à la conférence de réconciliation nationale, prévue pour le 15 mars, continuant à bloquer les débats. – *(AFP, Reuter.)*

Le faux passeport somalien très prisé

Prisé en novembre, la décision des autorités italiennes d'accorder aux réfugiés somaliens des permis de séjour d'un an a suscité de fois espoirs parmi les sans-papiers africains et donné lieu à de fructueux trafics. A Milan, deux cents immigrés clandestins, munis de faux passeports somaliens, ont été découverts, et le «cerveau» du réseau – un vrai Somalien, celui-là – a été arrêté. Il exigeait entre 700 000 liras (2 640 francs) et 1,5 million de lires (5 610 francs) pour l'obtention d'un passeport faux ou falsifié.

Parmi les deux cents personnes interpellées, cinquante d'entre elles – de nationalités sénégalaises, ghanéenne ou éthiopienne – devraient être expulsées, a annoncé, mardi 12 janvier, la police milanaise. Pour décider du sort des autres, les autorités devront d'abord réussir à déterminer leur identité exacte – ce qui ne sera pas une mince affaire. Fin décembre, à Rome, trois revendeurs de faux passeports somaliens, deux Egyptiens et un Soudanais, avaient déjà été arrêtés. – *(AFP.)*

ANGOLA

L'UNITA préparerait une contre-offensive générale

L'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) serait en train de masser des troupes à proximité de quatre grandes villes du sud et du centre du pays, en vue, apparemment, de contrer l'offensive des forces gouvernementales, ont indiqué, mardi 12 janvier, des diplomates en poste à Luanda. Par ailleurs, des sources militaires gouvernementales ont assuré que l'UNITA aurait mobilisé des troupes – formées au Zaïre et assistées de commandos de l'armée zaïroise – dans les provinces de Cabinda, Lunda-Norte et Uige, dans le nord du pays.

Sur la présence ou non du chef de l'UNITA, M. Jonas Savimbi, dans son fief assiégé de Huambo, à 500 kilomètres au sud-est de Luanda, la confusion restait totale, mercredi matin. Selon des sources humanitaires occidentales, l'UNITA aurait repris, mardi, le contrôle du centre de Huambo, les Mig de l'armée gouvernementale concentrant leurs attaques sur le nord de la ville. Les combats de rue feraient rage, a-t-on précisé de même source. A en croire la radio nationale angolaise, le numéro un de l'UNITA aurait fui au Zaïre, *«escorté par des officiels sud-africains»*, à bord d'un avion de même origine. A Pretoria, le ministère des affaires étrangères a déclaré ne disposer d'aucune information concernant le départ de M. Savimbi dans de telles circonstances.

Selon l'état-major de l'armée gouvernementale, la situation demeurerait très tendue dans la province de Cuando-Cubango, dans le sud de l'Angola, où se trouve le quartier général de l'UNITA, à Jamba. Les forces de l'UNITA auraient abandonné, la semaine dernière, la ville de Menongue, pour se diriger vers Jamba et y prendre position.

A Luena, dans l'est, les violents combats de la semaine dernière auraient fait plus de cent cinquante morts et plus de cent vingt blessés, a indiqué, mardi, l'agence de presse angolaise ANGOP. De même source, on précise que la ville est sous contrôle des troupes gouvernementales, mais que l'UNITA regrouperait ses hommes à une dizaine de kilomètres. Des affrontements meurtriers ont également été signalés à M'Banza-Congo, dans le nord du pays : cinq plateformes pétrolières auraient été détruites à Picotados, près de la ville de Soyo, où sont implantées les compagnies Elf Aquitaine, Agip, Fina et Texaco. – *(AFP, Reuter.)*

□ **SÉNÉGAL : vaste opération de ratissage en Casamance.** – L'armée sénégalaise a entamé, mardi 12 janvier, une vaste opération de ratissage contre les séparatistes du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC), avant la visite du président Abdou Diouf dans cette région prévue pour le 31 janvier, apprend-on de source autorisée. *«Je ne puis vous dire combien de victimes il y a côté séparatiste. Ce qui est certain, c'est qu'il y en a beaucoup»*, a déclaré un officiel qui a requis l'anonymat. Depuis au moins deux mois, l'armée ne communique plus les bilans des affrontements entre militaires et séparatistes. – *(Reuter.)*

□ **ZAMBIE : écoles fermées en raison du choléra.** – Les écoles sont restées fermées à Lusaka et dans certaines villes zambiennes en raison de l'épidémie de choléra qui a déjà fait plus de deux cents morts dans la capitale zambienne, a-t-on appris, mardi 12 janvier, de source officielle. L'épidémie avait éclaté en novembre dans la province minière du Copperbelt (nord du pays), y faisant plus de cinq cents morts en un mois. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

ISRAEL : impasse dans l'affaire des Palestiniens expulsés

Sans illusions, la Ligue arabe demande au Conseil de sécurité des sanctions contre Jérusalem

L'émissaire spécial des Nations unies, M. Chinmaya Gharekhan, a quitté Israël, mardi 12 janvier, sans avoir enregistré de progrès sur le problème des quelque quatre cents Palestiniens expulsés vers le Liban. Au Caire, un conseil ministériel extraordinaire de la Ligue arabe a demandé au Conseil de sécurité de l'ONU de prendre des sanctions contre l'Etat juif. Mercredi, à Paris, le ministre des affaires étrangères israélien, M. Shimon Pérès, devait s'entretenir avec le secrétaire général des Nations unies à l'occasion de la signature du traité sur les armes chimiques.

LE CAIRE

de notre envoyée spéciale

Réunis à la demande de l'«Etat de Palestine», les ministres arabes des affaires étrangères ont *«appelé le Conseil de sécurité de l'ONU à prendre des mesures susceptibles – y compris par l'application des sanctions prévues au chapitre VII de la charte des Nations unies pour tout Etat refusant de se plier à une résolution du Conseil de sécurité – de contraindre Israël à exécuter immédiatement la résolution 799»*. Celle-ci, votée le 18 décembre, exigeait *«le retour immédiat et en toute sécurité»* des Palestiniens déportés. Les pays arabes demandent d'autre part à l'ONU *«l'envoi d'une force internationale pour protéger les citoyens des territoires arabes et palestiniens occupés par Israël»*. Rédigé avec l'aide de l'Egypte par les quatre parties prenantes au processus de paix avec Israël – Jordaniens, Libanais, Palestiniens et Syriens – le communiqué final n'établit pas de lien direct avec la poursuite des négociations bilatérales de Washington, se contentant de *«mettre en garde contre les graves répercussions»* que cette expulsion massive pourrait avoir sur la situation en général et ces négociations en particulier.

La majorité des participants ont souligné, en coulisses, la nécessité de ne pas mélanger les deux problèmes au stade actuel. *«Israël est soumis à une forte pression internationale. La seule chose que nous puissions faire maintenant est d'y ajouter notre voix»*, déclarait un diplomate, avant d'ajouter : *«Nous ne pouvons pas brandir à chaque fois la menace d'interrompre le processus. La conférence de paix est un choix stratégique pour tous les Arabes. Nous voulons la paix, et cette affaire est une nouvelle preuve que c'est Israël qui y fait obstacle.»*

Le fait qu'aucune date précise n'ait été fixée pour la reprise de ces négociations bilatérales, compte tenu du changement d'administration américaine, donne aussi une marge de manœuvre aux pays arabes, dont certains estiment qu'il sera toujours temps de se consulter de nouveau après l'entrée en fonctions, le 20 janvier, de M. Bill Clinton, si, d'ici là, le problème des Palestiniens expulsés n'a pas évolué. Sans illusions sur le désir d'Israël d'appliquer cette résolution, ni sur la volonté américaine de l'y contraindre, certains pays, comme l'Egypte, tentent pour l'instant de désamorcer la crise en essayant de faire admettre à l'Etat juif le retour de certains des déportés et la réduction du temps de bannissement, des palliatifs qui, estime-t-on au Caire, permettraient à tout le monde de sauver la face.

Attendre la relève à Washington

Tout en exprimant le *«désir»* des Palestiniens de poursuivre les négociations de paix, le chef de la diplomatie de l'OLP, M. Farouk Kaddoumi, a toutefois réaffirmé dans son intervention que, pour les Palestiniens, *«le retour des déportés est une condition fondamentale à la reprise des négociations»*. C'est une *«décision de la direction de l'OLP»*, a indiqué de son côté M. Yasser Abed Rabo, chef du département de l'information de la centrale palestinienne, selon lequel la prochaine session des négociations multilatérales est prévue le 9 février. *«Le Conseil de sécurité de l'ONU doit, d'ici là, trouver les moyens de faire appliquer la résolution 799, car nous ne pouvons pas participer à des négociations bilatérales ou multilatérales tant que les déportés ne sont pas rentrés chez eux»*, a-t-il ajouté.

Une position qui n'est pas partagée par la Syrie, dont le ministre des affaires étrangères, M. Farouk Charah, a répliqué que, *«s'il fallait suspendre les négociations avec Israël, il fallait interrompre les négociations multilatérales»* (sur l'avenir de la région après un accord de paix) car, a-t-il dit, *«dans les pourparlers bilatéraux c'est nous, Arabes, qui voulons récupérer nos terres, alors que dans les multilatéraux, c'est Israël qui est demandeur»*. Cette proposition, il est vrai, est peu contraignante pour Damas, qui ne participe pas aux négociations multilatérales. *«Dans la mesure*, a encore souligné M. Charah, où *nous ne sommes pas capables d'imposer au Conseil de sécurité la mise en application d'une résolution, aucun pays arabe n'ayant le droit de veto, prenons des mesures qui dépendent de notre volonté politique.»* Il a ainsi appelé ses pairs à *«maintenir le boycottage d'Israël et à empêcher* – allusion au Koweït – *les tentatives individuelles de le rompre et aussi à ne pas respecter les résolutions de l'ONU que nous n'approuvons pas»*, c'est-à-dire celles concernant le boycottage de la Libye.

Sans grand espoir sur les suites qui seront données à leur appel au Conseil de sécurité, les dirigeants arabes pensaient surtout à la prochaine relève à Washington avec le souci d'attendre, pour juger, ce que décidera éventuellement le nouveau président américain.

FRANÇOISE CHIPAUX

□ **Excuses officielles à un photographe américain battu par des soldats.** – Après avoir été roué de coups par des soldats israéliens dans la bande de Gaza mardi 12 janvier, alors qu'il photographiait des affrontements entre Palestiniens et forces de l'ordre, un photographe américain de l'agence Sygma, M. Paul Kern, s'est vu présenter des excuses par un porte-parole de l'armée. Selon M. Kern, un soldat a tenté de lui arracher son appareil et l'a traîné au sol, tandis qu'un autre pointait un fusil sur sa tête en exigeant la pellicule. L'armée a ouvert une enquête. – *(AFP, Reuter.)*

IRAK : déploiement de missiles au nord du 36e parallèle et nouvelle incursion en territoire koweïtien

Le président George Bush aurait donné son «accord de principe» pour une opération militaire

Faisant fi des avertissements de l'ONU et des Etats-Unis, des Irakiens *«en civil»* ont fait une nouvelle incursion, mercredi 13 janvier, en territoire koweïtien, pour la quatrième fois en quatre jours, a indiqué la Mission d'observation de l'ONU pour l'Irak et le Koweït (MONUIK). Ils se sont emparés de matériel *«non militaire»* dans une zone située à 2 kilomètres du port d'Oum-Qasr. Parallèlement, un conseiller du président Saddam Hussein, M. Abdel Jaber Mohsen, déclarait que Bagdad était déterminé à « récupérer le Koweït qui fait partie intégrante de l'Irak ». Pourtant, quelques heures auparavant, à New-York, le président en exercice du Conseil de sécurité de l'ONU, M. Yoshio Hatano, qui avait, lundi, plaidé pour un règlement du conflit avec l'Irak par la voie diplomatique, avait signifié au représentant irakien aux Nations unies, M. Nizar Hamdoun, qu'il était *«en train de perdre patience»*. L'entretien avec M. Hamdoun *«n'a pas paru très constructif. Il n'y a pas eu beaucoup de progrès»*, a ajouté M. Hatano, à qui M. Hamdoun a remis une réponse à l'avertissement lancé la veille par le Conseil de sécurité. *«Tout peut être réglé s'il y a volonté de la part du Conseil et de ses membres de discuter avec l'Irak dans une atmosphère constructive»*, avait déclaré pour sa part M. Hamdoun qui, à la chaîne de télévision CNN, avait dit que son pays était *«inquiet»* du risque d'une opération militaire américaine.

Selon un membre de l'administration américaine qui a requis l'anonymat, le président George Bush a donné son *«accord de principe»* à une telle opération. Le *New York Times* a indiqué pour sa part qu'une éventuelle attaque aérienne avait été évoquée dès lundi entre M. Bush et ses plus proches conseillers. *«Il s'agit simplement de savoir quand on appuiera sur la détente»*, a indiqué au *Times* un responsable du Pentagone.

Bagdad ne fait qu'aggraver son cas aux yeux de la coalition anti-irakienne. Outre les incursions en territoire koweïtien, les Irakiens ont en effet, selon le commandant en chef des forces de l'OTAN, le général John Shalikashvili, installé des missiles sol-air dans la zone d'exclusion délimitée par le 36e parallèle et destinée à protéger les populations kurdes. Ces missiles *«sont opérationnels depuis quelques jours»*, a précisé le général. Des responsables américains parlant sous le couvert de l'anonymat ont indiqué de leur côté au *Times* qu'une batterie de missiles sol-air SA-2 avait été déployée près du barrage hydroélectrique Saddam, situé à une quarantaine de kilomètres au nord de la ville de Mossoul, et qu'une autre de SA-3 avait été installée plus près de Mossoul.

Confirmant qu'il y avait eu des mouvements de missiles, le porte-parole du Pentagone, M. Bob Hall, a affirmé : *«Nous ne tolérerons aucune interférence avec notre capacité de surveiller la zone d'exclusion.»* Mais il a refusé de qualifier ces mouvements de menace ou de provocation. *«Nous ferons tout ce qui est nécessaire... pour que l'Irak respecte les résolutions de l'ONU»*, a-t-il ajouté.

Bien que la tension soit considérablement montée au cours des trois derniers jours, aucune *«mesure d'alerte spéciale»* n'a été signifiée aux forces aériennes de la coalition occidentale anti-irakienne, sur la base turque d'Incirlik, a indiqué un porte-parole de ces forces. Dans un entretien accordé mercredi à Europe 1, le ministre français de la défense, M. Pierre Joxe, a cependant affirmé que *«les aviateurs français basés à Dahran, en Arabie saoudite, sont prêts à participer»* à une action contre l'Irak qui *«serait internationale»*. *«C'est une opération préparée entre les Britanniques, les Américains et les Français»*, a-t-il précisé. A la frontière avec l'Irak, l'armée koweïtienne est *«en état d'alerte permanente»*, prête à *«riposter à toute attaque»*, a déclaré de son côté son homologue koweïtien, le cheikh Ali Al Salem Al Sabah. – *(AFP, Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

CONGO

L'ancien président Sassou-Nguesso poursuivi en justice

La famille de feu le capitaine Pierre Anga, tué en 1988 après avoir tenté d'organiser une rébellion dans le nord du pays, a décidé de poursuivre en justice l'ancien président Denis Sassou-Nguesso, a-t-on appris, mardi 12 janvier, de source judiciaire à Brazzaville. Les parents de quatorze autres victimes se sont associés à cette démarche.

Selon l'un des avocats des familles plaignantes, Me Jacques Okoko, le général Sassou-Nguesso devra répondre des accusations *«de viols, d'assassinats, de tortures et d'arrestations arbitraires, perpétrés par les forces de l'ordre et militaires, sur ses instructions»*.

Pour contrer la rébellion, menée par des officiers originaires du district d'Owando, l'armée et les forces de sécurité avaient organisé des incursions dans la région, tuant quatorze personnes soupçonnées de collaborer avec le capitaine Anga. – *(AFP.)*

IRLANDE

Le nouveau gouvernement de M. Reynolds comprend six ministres travaillistes

Le Dail (Parlement) irlandais a reconduit dans ses fonctions du premier ministre, mardi 12 janvier, M. Albert Reynolds, qui a formé, comme prévu, un nouveau gouvernement de coalition. Pour la première fois, la formation de M. Reynolds, le Fianna Fail (nationaliste), avec 68 députés, et le Parti travailliste de M. Dick Spring, avec 33 sièges, composent un gouvernement qui s'appuie sur la majorité la plus large jamais enregistrée en République d'Irlande : 101 des 166 sièges au Parlement (*le Monde* du 12 janvier).

M. Spring a été nommé premier ministre adjoint et a pris le poste qu'il souhaitait, celui de ministre des affaires étrangères. Cinq autres portefeuilles-clefs ont été alloués au Parti travailliste. – *(Corresp.)*

ZAÏRE

Campagne de l'opposition pour la «destitution» du président Mobutu

Les opposants réunis au sein de l'Union sacrée ont annoncé, mardi 12 janvier, à Kinshasa, qu'une *«vaste campagne»* en vue de la *«destitution»* du président Mobutu serait lancée, à partir de jeudi. La capitale zaïroise devrait être déclarée *«ville morte»* vendredi et une *«grève générale illimitée»* est censée démarrer samedi.

Le programme de l'Union sacrée prévoit également des *«journées de libération»* : lundi prochain, les opposants tenteront d'investir la Voix du Zaïre (radio-télévision nationale) ; mercredi 20 janvier, la banque du Zaïre ; et vendredi 22 janvier, le Palais de la nation (siège du Parlement), où ils comptent installer le Haut Conseil de la République (HCR). – *(AFP.)*

Revue d'études Palestiniennes

AU SOMMAIRE DU N° 46

MAHMOUD DARWISH
Discours de l'Indien rouge

EDGARD PISANI
Regards sur le monde

Document
A propos de la 7e session des négociations bilatérales

EDWARD SAID
Retour au pays (I)

SAMIR KASSIR / FAROUK MARDAM-BEY
François Mitterrand et le Proche-Orient : une politique de l'affect

ROUBA HUSARI
Prisonniers palestiniens d'Israël

HENRI LAURENS
1917 : deux dominicains en Palestine

BESHARA DOUMANI
La redécouverte de la Palestine ottomane

PRL

Le N° 75 F - Abonnement 1 an (quatre numéros), 240 F
Étudiants (sur justificatif), 195 F
Règlement au nom des Éditions de Minuit (CCP Paris 180.43 T)

Revue trimestrielle publiée par l'Institut des Études palestiniennes
Diffusion : Les Éditions de Minuit - 7, rue Bernard Palissy - 75006 Paris

هكذا من الأصل

DIPLOMATIE

La cérémonie de signature du traité de désarmement chimique

Le président de la République, M. François Mitterrand, devait prononcer, mercredi 13 janvier dans l'après-midi, au Palais de l'UNESCO, le discours d'ouverture de la cérémonie de signature du traité de désarmement chimique. Le paraphe de plus d'une centaine de pays est d'ores et déjà acquis. Ces pays devront, ensuite, procéder à la ratification du traité. Cent quatre-vingt-sept pays ont été invités à cette réunion internationale : les cent soixante-dix-neuf pays membres de l'ONU, plus la Saint-Siège, Monaco, la Suisse, les îles Cook, Tonga, Nauru, Tuvalu et Kiribati. La Corée du Nord, contrairement à sa voisine du Sud, ne s'est pas manifestée.

Pas plus que l'Irak, qui a utilisé l'arme chimique dans la guerre qui l'a opposé à l'Iran, puis contre sa population kurde. Ce pays fait, depuis la fin de la guerre du Golfe, l'objet d'une résolution de l'ONU destinée à éliminer ses armes de destruction massive.

D'autre part, notre envoyée spéciale au Caire, Françoise Chipaux, précise que les ministres arabes qui s'y trouvaient réunis ont tenu, mardi, une réunion informelle pour examiner laa conditions de leur participation à la réunion da Paris. Aucuna position commune n'a été prise.

Toutefois, la chef de la diplomatie égyptienna, M. Amr Moussa, a précisé que la plupart des pays arabes refusaient toujours de signer cette convention tant qu'Israël n'aura pas adhéré au traité de non-prolifération des armes nucléaires. Les vingt pays de la Ligue arabe avaient déjà décidé à l'unanimité, en septembre dernier, d'adopter une telle attitude.

Selon des informations recueillies sur place et à Paris, le Maroc, l'Algérie, la Koweït, la Libye et la Mauritania avaient toutefois l'intention de se rendre dans la capitale française, mais seuls les trois premiers auraient manifesté le désir de signer le traité.

Une panoplie toujours plus toxique

Si l'on excepte quelques essais très limités menés au cours de l'Antiquité, on peut dater très précisément la guerre chimique du 22 avril 1915. Ce jour-là, les troupes allemandes lancèrent par-dessus les lignes une importante vague de chlore dans le saillant d'Ypres. Faute d'une protection adaptée, 5000 soldats français moururent tandis que 15 000 autres, intoxiqués, furent mis hors de combat.

Dès 1915, le chlore fut supplanté par le phosgène, qui fit 6000 morts sur le froot russe. Puis vinrent en complément à cette horrible panoplie des suffocants voisins du chlore et du phosgène, le disphosgène et la chloropicrine, suivis bientôt par l'acide cyanhydrique, les arsines et la fameuse ypérite, ou gaz moutarde, qui causa, à partir de juillet 1917, des brûlures graves et étendues aux combattants qui y étaient exposés.

La fin de la guerre, comme l'explique le spécialiste Pierre Ricaud, ingénieur général de l'armement, n'arrêta pas pour autant les recherches sur des armes qui venaient de prouver leur puissance (1). C'est ainsi que les progrès de la chimie organique et de ses applications aux insecticides permirent au chimiste allemand Schrader de mettre au point pendant l'entre-deux-guerres des gaz de combat plus toxiques encore : les neurotoxiques organophosphorés répandus sous forme d'aérosols. Une unité de fabrication fut même construite qui produisit au cours de la seconde guerre mondiale entre 15 000 et 30 000 tonnes d'un agent chimique deux fois plus toxique que l'ypérite, le tabun, lui-même dépassé par un composé plus toxique encore, le sarin, et, plus tard, le soman.

Les stocks des Grands

Il serait vain de croire que les recherches dans ce domaine sont restées le «privilège» de l'Allemagne et de la France, deux des principaux belligérants de la première, puis de la seconde guerre mondiale. Toutes les grandes puissances se sont engouffrées dans le développement de telles armes. Si bien que, récemment, encore les Soviétiques avouaient détenir un stock d'armes chimiques de 50 000 tonnes (en fait, de six fois plus selon certains experts), les Américains, de 30 000 à 40 000 tonnes. Certains spécialistes estiment que la France en aurait une centaine de tonnes.

Quoi qu'il en soit, le catalogue de ces produits est bien fourni. On y trouve d'abord les agents chimiques visant l'homme, que l'on peut classer en produits :

– irritants, comme les lacrymogènes qui affectent l'œil et la cornée, les sternutatoires qui excitent les voies respiratoires supérieures et les urticants;

– vésicants, qui brûlent la peau et les muqueuses, comme la trichloréthylamine, l'ypérite ou la lewisite;

– suffocants, comme le phosgène et le chlore;

– toxiques généraux qui, comme l'acide cyanhydrique ou le chlorure de cyanogène, bloquent le transport de l'oxygène vers les cellules ou qui, comme le tabun, le sarin, le soman et les agents V découverts au début des années 50 par les Britanniques et les Allemands, provoquent des convulsions et des arrêts respiratoires (2).

On y trouve ensuite des agents visant à rendre les soldats incapables de poursuivre le combat comme les psychodysleptiques (dérivés du LSD) et des incapacitants physiques. Le tableau ne serait pas complet si l'on omettait d'y ajouter tous les agents chimiques visant à détruire le couvert végétal comme les herbicides dérivés de l'acide phénoxyacétique, par exemple le 2,4 D, ou le trop célèbre agent orange, mélange de 2,4,5 T et de 2,4 D, utilisé massivement au Vietnam par les Américains et dont, plus de vingt ans après, les effets dévastateurs sont toujours visibles sur le sol.

Les investissements sont relativement modestes, les produits nécessaires aux synthèses chimiques en vente libre, et la dissimulation des travaux entrepris est d'autant plus facile qu'il ne faut guère de temps et de moyens pour transformer une usine d'engrais, d'herbicides ou d'insecticides en une unité de production de gaz de combat. La Libye ne s'y est pas trompée, qui a construit à Rabta, à quelque 80 kilomètres au sud de Tripoli, une telle unité avec l'aide, condamnée depuis, de la firme allemande Imhausen Chemie. De même, l'Irak s'est doté de deux usines spécialisées situées l'une au bord du Tigre, à Samarra, à 100 kilomètres au nord-ouest de Bagdad, l'autre à Salman-Pak, à 40 kilomètres au sud-est de Bagdad.

L'exemple des Scud irakiens durant la guerre du Golfe montre toutefois que le passage de la création de produits toxiques à la mise au point d'armes efficaces sur un plan militaire n'est pas aussi simple qu'on l'imagine. Certains spécialistes militaires estiment que, si les Scud avaient emporté des têtes chimiques, ils se seraient désintégrés, comme la plupart des autres, avant de toucher le sol. Dilués dans l'atmosphère, les produits toxiques auraient été rendus inopérants.

Parler de «l'arme du pauvre» est donc impropre et ne vaut que par comparaison avec le coût du nucléaire. D'autre part, il revient aux pays industriels de contrôler étroitement les produits «précurseurs», produits de base sans lesquels il n'y a pas d'armes chimiques. Le traité sur l'armement chimique devrait permettre de rendre ce contrôle encore plus étroit à l'égard des pays, signataires ou non, suspects de vouloir s'en doter.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU et PIERRE SERVENT

(1) *Le Monde* du 20 août 1990 et l'*Encyclopaedia Universalis*.

(2) Pour des raisons de sécurité, la plupart de ces armes se présentent sous forme d'armes binaires. Ce sont essentiellement des composés organophosphorés qui sont non toxiques quand ils sont stockés séparément, mais qui le deviennent lorsque, durant la trajectoire de la munition, ils sont mélangés.

Lors de son voyage à Bucarest et à Bratislava

M. Roland Dumas a apporté le soutien de la France à la Roumanie et à la Slovaquie

BRATISLAVA
de notre envoyée spéciale

Loin du tohu-bohu provoqué à Paris par ses déclarations diverses sur l'ex-Yougoslavie, M. Roland Dumas a apporté à Bucarest et Bratislava, lundi 11 et mardi 12 janvier, le soutien de la France à deux pays d'Europe centrale en quête de reconnaissance.

Le premier, la Roumanie, est encore perçu en Occident comme le pays post-communiste qui a le plus de mal à se détacher totalement de l'ancien régime. Dès la chute de Ceausescu, en décembre 1989, la France a manifesté son intérêt pour ce pays traditionnellement francophile, et M. Mitterrand y a fait une visite d'Etat en 1991.

La visite, lundi, du ministre des affaires étrangères – la troisième en trois ans – se plaçait dans le droit fil de cette politique; M. Dumas a d'ailleurs apporté aux autorités roumaines ce qu'elles attendaient : le soutien de la France à la demande d'admission de la Roumanie au Conseil de l'Europe, où elle n'a pour l'instant que le statut d'invité spécial. *«Il faut considérer que la Roumanie a sa place au Conseil de l'Europe, que le procès d'intention qui lui a été fait est injuste»*, a déclaré M. Dumas à Bucarest.

Pour lui, si *«beaucoup reste à faire»* en Roumanie, ce pays n'en dispose pas moins d'institutions démocratiquement élues, et un *«débat politique»* s'y déroule. Le ministre a abordé avec le président Iliescu les questions de l'importante minorité hongroise et de la Moldavie, sur lesquelles il a trouvé *«les autorités roumaines très ouvertes et disposées à trouver un règlement positif»*, à un moment où toutes les informations venues de Transylvanie font état de la montée des extrémismes nationalistes, tant roumain que hongrois.

La situation économique est également inquiétante : des décisions importantes comme l'introduction de la TVA ont été ajournées et un marché noir des devises est réapparu. L'invitation à une visite d'Etat en France transmise à M. Iliescu par M. Dumas aura mis du baume au cœur du président roumain, davantage sans doute que le petit-déjeuner pris mardi à l'ambassade par le ministre français avec l'incontournable Petre Roman, ex-premier ministre devenu ennemi personnel de M. Iliescu.

A Bratislava, où le problème est plutôt la naissance d'un nouvel Etat que la nature du régime, M. Dumas n'a pas manqué de souligner qu'il était le premier visiteur étranger de ce rang depuis l'accession de la Slovaquie à l'indépendance, le 1er janvier dernier. La République tchèque ayant hérité de l'essentiel de la diplomatie tchécoslovaque, et en particulier de liens étroits avec l'Allemagne, les Slovaques, qui, eux, partent de zéro, sont très demandeurs en matière de contacts avec l'Europe occidentale, et la France pense avoir là un nouveau rôle à jouer dans la région.

«La France se fera volontiers l'avocat de la Slovaquie dans les instances internationales», a donc assuré M. Dumas, qui a promis de faire part à M. Jacques Delors de la nécessité de procéder au plus vite au transfert à la Slovaquie, dans de bonnes conditions, des arrangements qu'avait conclus la Tchécoslovaquie avec la CEE et qui doivent à présent être divisés en deux. *«La France*, a encore dit le ministre, *entend participer à la construction de l'Etat slovaque dans tous les domaines, économique, financier, culturel.»*

Reçu d'abord par son homologue slovaque, M. Milan Knazko, M. Dumas a eu ensuite un *«long, entretien amical et fructueux»* avec le premier ministre, M. Vladimir Meciar – tête-à-tête au sens propre du terme puisque le chef de cabinet de M. Meciar, la très redoutée Mme Nagyova, avait d'autorité fait sortir de la pièce la délégation française, y compris l'ambassadeur de France, contrairement aux usages diplomatiques. Il fut, là aussi, question de la minorité hongroise; la situation des Hongrois de Slovaquie prête cependant moins à controverse qu'en Roumanie, au point que le gouvernement slovaque s'est offert le luxe d'inviter une mission du Conseil de l'Europe et des représentants de Budapest à venir enquêter sur place.

SYLVIE KAUFFMANN

□ **Rectificatif.** – Nous avons mentionné par erreur, dans l'article sur la visite de M. Dumas à Bucarest publié dans nos éditions du 13 janvier, l'article 7 de la Charte des Nations unies. Nous nous référions en fait au chapitre VII de la Charte, au sein duquel l'article 42 prévoit le recours à la force par les membres des Nations unies.

□ **Le secrétaire général de l'OUA a rencontré un dirigeant du Front Polisario.** – Le secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Salim Ahmed Salim, s'est entretenu, mardi 12 janvier, à Tindouf, dans le sud-ouest de l'Algérie, avec le secrétaire général du Front Polisario, M. Mohamed Abdelaziz. M. Salim a déclaré que l'OUA *«appuie de toutes ses forces pour que le Sahara occidental puisse exercer son droit à l'autodétermination». «L'OUA garantira la recherche d'une paix juste*, a-t-il ajouté. *Mais il n'est pas question qu'elle se fasse au détriment d'une partie ou de l'autre.»* – (AFP.)

PRIX UAP-PRÉVENTION 92

Personne ne sera jamais libre tant qu'il y aura des fléaux, écrivait Camus. L'UAP lui a fait écho en créant l'Association UAP-Prévention. Elle invite le grand public à la réflexion par la mise en œuvre d'actions de prévention locales et régionales. Aux films, programmes d'information, plans d'actions éducatifs et soutien d'actions sur le terrain, s'ajoutent les Prix UAP-Prévention. Ils encouragent les initiatives personnelles et collectives de prévention dans l'objectif concret de réduire chaque jour les risques d'accidents. La prévention passe par une évolution des comportements. Elle est l'affaire de tous. Participez.

Roland Écuvillon
Président de l'Association

PRIX UAP-PRÉVENTION 92.
A la lecture des résultats, les accidents sont complètement déprimés.

UAP PRÉVENTION
Tour Litwin
10, rue Jean-Jaurès - 92807 Puteaux Cedex

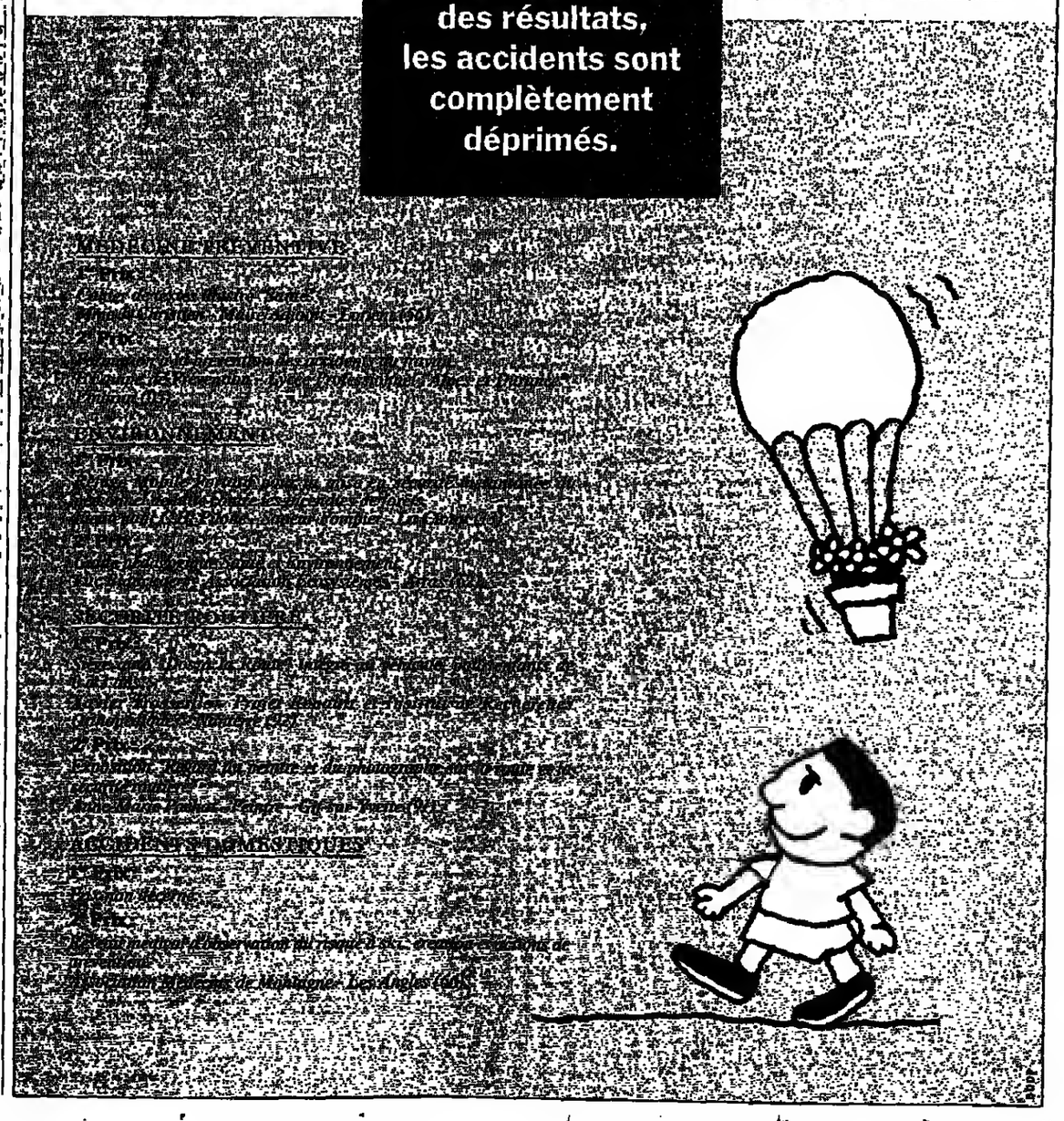

POLITIQUE

La préparation des élections législatives

L'UDF et le RPR continuent à négocier sur les candidatures

Malgré l'effet d'annonce recherché, l'accord «global» aur les investitures pour les élections légialatives, intervenu dana la nuit du mardi 12 au mercredi 13 janvier, entre les états-majors du RPR et de l'UDF n'en ast toujoura pas un. En une semaine, les deux parties n'ont guèra beaucoup avancé et seront donc contraintes de poursuivre leurs négociations.

Vingt-trois circonscriptions sont encaie en litige entre le RPR et l'UDF, et il semble bien que le curseur du nombre des «primaires» aura du mal à s'immobiliser sous la barre des quatre-vingt-dix, chiffre important en comparaison des dix-huit primaires arganisées qu'avait admis l'accord RPR-UDF pour les électians législatives de juin 1988 sous le sigle provisoire de l'URC (Union du rassemblement et du centre) et qui, de surcroit, prenaient en compte les candidats du CNI, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Plus personne, à présent, ne parle de l'UPF (Union pour la France), et il est clair que le RPR et l'UDF ne tirent pas les mêmes enseignements des discussians en cours. Mercredi matin, sur Europe 1, M. Alain Juppé s'est déclaré *«très satisfait»* de ce *«bon accord»*, considérant que des duels organisés avec un code de bonne conduite sont de toute façon préférables à des primaires sauvages. Cependant, ce code de bonne conduite n'existe, pour l'instant, que dans la tête du secrétaire général du RPR, et l'UDF ne verse pas dans un tel aptimisme. Son espoir est de pouvoir encore ajuster ce nombre des primaires en en supprimant une dizaine, considérant que la menace cumulée du Front national et des écologistes n'est pas suffisamment prise en compte par son partenaire.

En réalité, c'est au petit jeu du chat et de la souris bien connu que se livrent les uns et les autres, à partir d'un principe de base général désormais bien établi : le RPR est persuadé d'avoir les meilleurs candidats pour un premier tour, l'UDF d'avoir les meilleurs candidats pour ratisser large au second, chacun entendant faire nettement la différence au soir du second taur, le 28 mars, pour obtenir le «ticket» de Matignon .

En l'état actuel des négociations, de sérieux points de friction sont toujours à relever, concernant directement ou indirectement des personnalités importantes de l'opposition, ce qui ne facilite guère les choses. Candidat dans la cinquième circonscription d'Indre-et-Loire, le directeur de cabinet de M. François Léotard, M. Renaud Donnedieu de Vabres, se voit toujours opposer un candidat du RPR. Les affaires se compliquent aussi dans le déjà difficile département des Alpes-Maritimes. Le bureau politique de l'UDF, en rappelant officiellement, mardi, que Mme Louise Moreau est *«in candidate unique de l'opposition»* dans la huitième circonscriptinn, a vanlu mettre les points sur les «i» par rapport à M. Michel Mouillot, soutenu pourtant par M. Jean-Claude Gaudin, le président de sa commission d'investiture.

M. Mèrieux face à M. Noir

Ce ne sera qu'une remontrance gratuite. Se sentant sur place en position de force, les léotardiens ont décidé de répondre coup par coup. M. Bernard Asso (RPR) ayant confirmé son intention de provoquer dans la troisième circonscription une primaire face au député sortant M. Rudy Salles, ancien attaché parlementaire de M. Léotard, deux nouvelles candidatures dissidentes, encouragées par l'ancien président du PR, ont été révélées mardi : celle de l'ancien recteur de l'académie de Nice, M. Didier Linatte, dans la deuxième circonscription, et celle de M. Jean Guillon, maire de Bendejun, dans la cinquième.

Lyan connait aussi quelques rebondissements. M. Raymond Barre n'a surpris personne en confirmant, mardi, qu'il se représente dans la quatrième circonscription du Rhône, *«sous l'étiquette d'un candidat indépendant fidèle à ses convictians»*. Le RPR ayant vite abandonné ses menaces de représailles, l'ancien premier ministre pourra mener une campagne tranqnille. Il n'en ira pas de même dans les deuxième et troisième circonscriptions du Rhône. Dans la deuxième, entre M. Michel Noir et M. Alain Mérieux, la bataille aura bien lieu. Avec un suppléant RPR, M. Gabriel Caillet, en guise d'ultime provocation, le maire de Lyon aura finalement face à lui son plus dangereux adversaire dans la ville, M. Mérieux, qui a obtenu mardi soir l'investiture officielle du RPR et de l'UDF.

DANIEL CARTON

Première réunion électorale de ministres autour de M. Bérégovoy

Faute de pouvoir coordonner la campagne de l'ensemble de la majarité présidentielle, M. Pierre Bérégovoy a tenu à ne pas perdre de temps dans la mise en ardre de bataille des membres de son gouvernement. Mardi 12 janvier au matin, il a réuni, à l'hôtel Matignan, les onze ministres qui devraient constituer son équipe de combat : MM. Bernard Tapie et Bernard Kauchner, qui n'appartiennent à aucune farmation palitique ; M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire général du Mouvement des réformateurs ; M. Jean-Michel Baylet, ancien président dn MRG ; Mmes Martine Aubry, Elisabeth Guigou et Ségolène Royal, MM. Jack Lang, Paul Quilès, Michel Sapin et Dominique Strauss-Kahn, membres du PS.

A Matignon, an assure qu'il ne s'agit là que d'*e un chaix empirique»* et que d'autres membres du gouvernement pourraient faire partie de cette équipe. On souligne, aussi, la *«diversité»*, en termes de sensibilité et de génération, des ministres réunis mardi matin. De telles réunians pourraient être organisées régulièrement, sans que, pour l'instant, une périodicité précise ait été retenue. Mardi, il ne s'agissait que de clarifier les rôles respectifs des partis et du gouvernement, de faire un tour de table sur les thèmes mobilisateurs, d'examiner la manière dant chacun pourrait naurrir les argumentaires.

Si Mme Royal a, à nauveau, regretté que tous les ministres ne soient pas candidats, M. Bérégovoy a expliqué que ce n'était pas l'objet de la rencontre. Tautefois, le premier ministre continue à souhaiter que ceux des membres de son gouvernement qui, un temps, avaient souhaité se lancer directement dans la bataille et qui avaient renoncé devant les difficultés locales puissent finalement se présenter. Si eela parait difficile pour Mme Aubry, dont la candidature avait été envisagée dans la première circonscription des Pyrénées-Atlantiques, pour M. Jean-Louis Bianco (deuxième des Alpes-de-Haute-Provence), rien n'est encore définitivement exclu pour Mme Guigau (première du Vaucluse) ni pour M. Koucbner, qui pourrait être candidat dans le treiziéme arrondissement de Paris, à la place de M. Jean-Marie Le Guen (PS).

Th. B.

Lançant sa campagne électorale dans la Vienne

M. Séguin propose «un grand dessein» pour la France

CHATELLERAULT

de notre envoyé spécial

Déjà, lors de la campagne du référendum sur la ratification du traité de Maastricht, M. Philippe Séguin avait donné un too très pédagogique à ses interveotions publiques. Hérault de la réhabilitation du débat politique, le député (RPR) des Vosges a poursuivi dans cette voie, mardi soir 12 janvier à Chatellerault, en venant sautenir M. Philippe Rabit, candidat RPR aux électians législatives qui, dans le quatrième circonscription de la Vienne, affrontera, notamment, dans une primaire au sein de l'opposition, M. Jean-Pierre Abelin, ancien député (UDF-CDS), battu en 1988 par Mme Editb Cresson.

Paur la première des trente réunians qu'il tiendra dans la campagne législative, le maire d'Epinal a choisi un lieu *«symbolique de l'échec du socialisme»*. D'autant plus symbolique que Mme Cresson, alars premier ministre, qui avait été mise en ballottage aux cantonales par M. Rabit avant de ne le battre que de 174 vaix sur plus de 6.000 suffrages exprimés, a décidé, selan l'expressian de M. Séguin, *«de jeter l'éponge avnnt même le début du combat»*.

Devant plus de six cents personnes attentives et en présence de M. Jean-Yves Chamard, député (RPR) sortant de la deuxième circonscription, l'ancien ministre des affaires sociales a assuré que la campagne n'allait *«ressembler à aucune autre»* car le débat *«dépassera largement l'affrontement entre forces politiques»*. Et comme pour en administrer, en direct, une preuve tangible, M. Séguin a appelé à un *«examen de conscience»* dont il pressent qu'il n'ira pas *«sans quelques dissonances, sans quelques perturbations»*. Il serait abusif de prétendre qu'il est chagriné par la perspective d'une telle *«cacophonie»*. *«Il faut en accepter le risque*, a-t-il précisé, *si c'est là le prix à payer pour un vrai débat»*. La débat à la sauce Séguin répondra donc à une double exigence: la *«clarté»* et la *«vérité»*.

Passivité et aveuglement

Du bilan socialiste auquel il fait un sart rapide, M. Séguin retient surtaut le discrédit qu'il a jeté sur *«la notion même de République, ses principes, ses valeurs»*. Si le député des Vosges, comme certains de ses collègues parisiens, admet que l'objectif est de *«redresser la France»*, il ajaute immédiatement, toujours prêt à se rappeler au bon souvenir de ses compagnons, *«mais il ne va pas s'agir que de cela»* car les inquiétudes et les problèmes *«ne viennent pas seulement des erreurs socialistes»*. Cela vient aussi de *«ce qu'ils n'ont pas fait, ce qu'ils n'ont pas vu»*, toutes choses, dit-il, pour lesquelles *«nnus avnns été, naus demeurons sauvent, nous-mêmes, complices de leur passivité et de leur nveuglement»*.

Armé d'un diagnostic qui n'est pas tendre pour les apôtres de l'économisme qui tombent sous le charme des *«fondamentaux»* ou qui prodiguent des *«analyses de dame patronesse»* consistant à faire de *«l'impératif social un sous-produit de l'économique»*, M. Séguin peut, dès lors, se lancer dans la description d'un *«grand projet pour la France»* qui ressemble furieusemeot à un discours de politique générale de premier ministre en herbe, s'inspirant assez modérément du *ebroullion»* que constituent les vingt réformes prioritaires du RPR. De ce *«guide pour l'action»*, M. Séguin a dégagé *«quatre lignes de force pour un grand dessein: la réhabilitation du politique, la lutte contre le chômage et l'exclusion, la patiente restauratian d'un tissu social ravagé par la crise et les inégalités, le retour de la France sur la scène internationale»*.

«Ce grand projet, dit-il, *nous ne le mettrans évidemment pas en œuvre en deux ans»* mais il dait être, selan l'ancien ministre, *«la justification et l'espoir de l'alternance»*. Totalement imperméable au *«débat théologique sur la cohabitatian»* qui *«n'a pas lieu d'être»*, M. Séguin considère que cette période deux ans doit être mise à profit par la droite pour jeter *«les bases du renouveau»*, sinan, prédit-il, *«nous aurons fait un nouveau marché de dupes et la défaite présidentielle suivra immanquablement la probable victoire législative»*.

OLIVIER BIFFAUD

A Audincourt (Doubs)

M. Jospin souligne que le PS doit rester fidèle aux valeurs de gauche

BESANÇON

de notre correspondant

Si M. Lionel Jospin était venu pour s'assurer que les thèmes de la campagne avaient bien été assimilés dans les provinces lointaines, il sera reparti d'Aiudincourt satisfait : le premier secrétaire de la fédération socialiste du Doubs et le candidat dans la quatrième circonscription, prenant avant lui la parole à la tribune du foyer municipal mardi 12 janvier, ont très exactement délivré le message qu'il réservait, lui-même, à l'auditaire. La consigne est danc bien passée : le candidat et les militants du Parti socialiste n'ignorent plus qu'il convient d'avoir *«le courage»* de reconnaître *«les insuffisances»* de la gestion socialiste, tout en soulignant la *«grande injustice»* qu'il y aurait à oublier la retraite à soixante ans, la cinquième semaine de congés payés, le droit des femmes, le RMI, le budget de l'éducation, le redressement d' *«un certain nombre»* d'entreprises publiques, des mesures en faveur des jeunes et des handicapés...

Le second volet du plan de campagne tient en une phrase curieusement teintée de doute : *«Il y a peu de raisons*, dit M. Jospin, *qu'un retour de la droite au pouvoir règle les problèmes les plus difficiles tels que le chômage et les inégalités sociales»*, le PS devant rester au demeurant *«la seule force de gauche»* dont il faut *«affirmer l'existence, la réalité et les valeurs»*. Tout cela, le candidat de la quatrième circonscription du Doubs a parfaitement su le développer. Il est vrai que lorsqu'il ne bat pas la campagne dans les frimas de la trouée de Belfort, M. Pierre Moscovici participe très directement à l'élaboration de la stratégie d'un parti dont il est, en tant que trésorier, le troisième personnage.

Les deux cent cinquante personnes réunies au foyer municipal d'Audincourt ne se sont pas toujours montrées disposées à croire, avec M. Jospin, qu'il est encore temps d' *«esquisser des propositions nouvelles»* pour *«infléchir la politique économique qui a été suivie»* par un gouvernement *«dont nous avons été solidaire»*, a-t-il dit, mais dont *«les discours ne laissent pas toujours apparaître nvec suffisamment de clarté les valeurs de la gauche dont nous nous réclamons»*. Quant à la nécessité affirmée par l'ancien premier secrétaire du PS de faire passer la lutte contre le chômage au premier rang des priorités, il est peu probable que cette ferme détermination soit de nature à réconforter les prochains licenciés de Peugeot.

CLAUDE FABERT

A Marseille

M. Tapie laisse entendre qu'il sera candidat contre M. Hermier

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Au cours de l'émissian «Jury d'honneur», sur TF1, dont il était le premier invité, mardi 12 janvier, M. Bernard Tapie, ministre de la ville, a confirmé qu'il sera candidat aux prochaines élections législatives, à Marseille, et laissé entendre qu'il pourrait se présenter dans la quatrième circonscription contre le député sortant communiste, M. Guy Hermier. Elu en janvier 1989 dans la sixième circonscription, M. Tapie y avait été remplacé par son suppléant, M. Jean-Claude Chermann, biologiste, lorsqu'il était entré an gouvernement en avril dernier. Le ministre de la ville a expliqné qu'il pourrait être candidat contre M. Hermier, membre dn bureau politique du PCF, *«pour trais raisans»*. *«La première*, a-t-il dit, *c'est que c'est la seule circonscription des Bauches-du-Rhône qui risque d'être gagnée par le Front natianal. (...) La deuxième raison, c'est que c'est là aù il y n taus les quartiers nord, c'est-à-dire les quartiers qui m'intéressent et pour lesquels (...) j'avais pris des mesures qui avalent, unanimement, été reconnues comme plutôt bonnes. La troisième, e'est que c'est quand même lui qui n fait en sorte que M. Gaudin sait élu président de région, car il a oublié de voter pour moi.»*

G. P.

Président d'un comité d'honneur

M. Jean Raspail appelle à célébrer le bicentenaire de l'exécution de Louis XVI

L'écrivain Jean Raspail a affirmé, mardi 12 janvier à Paris, que le préfet de police de la capitale était revenu sur son interdiction de l'hommage civil que le Comité d'honneur pour la commémoration solennelle de la mort de Louis XVI compte rendre, jeudi matin 21 janvier, sur la place de la Concorde, deux cents ans après la décapitation du descendant d'Hugues Capet. Entouré de certains membres de ce comité qu'il préside, M. Raspail a déclaré qu'il est *«impossible de passer sous silence le bicentenaire de l'exécution de Louis XVI qui était un acte d'ordre religieux»*. M. Thierry Ardisson, animateur de télévision, a qualifié les procès du roi et de son épouse de *«premiers procès de Moscou»*. *«Ma seule ambition est que l'on dise la vérité dans les livres d'histoire»*, a-t-il ajouté. Parlant des *«mille ans qui ont fait la France»*, M. Michel Déon, membre de l'Académie française, a remarqué : *«On a tenté de les effacer mais c'est impossible.»* Mettant en opposition le sacré et la volonté générale, M. Jean-Marc Varault, avocat, a assuré que, *«désormais, nous savons que cette mascarade est le premier procès politique de l'ère moderne»*. Il a dénoncé l'exécution de Louis XVI comme étant la *«première alliance du machinisme et du crime»*. Se défendant de réclamer la réhabilitation dn roi décapité, M. Philippe de Saint-Robert a estimé que *«les Français ont besoin d'une mémoire qui ne soit pas trop sélective»*. Pour M. Marcel Jullian, enfin, *«la Révolution est un bloc d'où le 21 janvier ne peut être écarté»*.

► **La page «Dates» du *Monde* daté 17-18 janvier, sera consacrée au procès de Louis XVI.**

Un sondage SOFRES pour «Pèlerin Magazine»

Louis XVI gracié

Selan un sandaga SOFRES publié par l'hebdomadaire *Pèlerin Magazine* dans sa dernière livraison, la mort de Louis XVI aurait été votée, aujourd'hui, par 9 % des Français. La majorité (53 %) aurait choisi l'axil, at una forta minorité (2D %) l'amprisonnement. Daux cants ans après cette exécution, 49 % des sondés considèrent qu'il a'est agi d'une *«erreur grave»* et 48 % d'une *«nécessité politique»*.

Le sondage SOFRES a été réalisé les 14 et 15 décembre 1992 auprès de 1 069 personnes.

Dordogne : M. Bonnet (MRG) ne se représente pas

Alain Bonnet, député MRG de la troisième circonscriptinn de la Dordogne, a annoncé, ce week-end, qu'il n'avait pas l'intentian de se représenter an mais de mars. A cinquante-neuf ans, il a décidé de mettre un terme à sa carrière politique commencée en 1962 dans le sillage de son père, Georges Bonnet, l'aneien ministre de la IIIe République signataire en 1938 des accords de Munich.

Dans le passé, le nord du Périgord lui avait déjà fait confiance à cinq reprises en lui accordant une large majarité. Il était député depuis 1973.

Au cours des derniéres années, Alain Bonnet avait perdu, coup sur conp, son mandat de conseiller général et la mairie de Brantôme. Même s'il affirme que sa décision relève plus d'une certaine lassitude que de la peur d'une éventuelle défaite, il est vraisemblable qu'il n'a pas voulu courir le risque d'un revers susceptible d'assombrir sa sortie.

La troisième circonscriptian du nord de la Dordogne était réservée au MRG dans le cadre des accords passés avec le Parti socialiste. Les radicaux de gauche proposent désormais la candidature de M. Jean-Louis Villechanoux, conseiller général dn canton de Brantôme.

DOMINIQUE RICHARD

La «croisade pour les droits de pêche»

Cinquante-cinq marins et quatre élus de Saint-Pierre-et-Miquelon retenus au Canada

Depuis un an et demi, les 6 000 habitants de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelan et leurs élus tentent, en vain, d'attirer l'attentinn de leurs conciloyens métropolitains sur les canséquences dramatiques, paur l'avenir de leur archipel, de l'arbitrage international rendu le 10 juin 1992 à New-Yark, qui a fait la part belle aux intérêts du Canada voisin en réduisant à une étroite bande d'océan la zone économique exclusive de la France au sud de Terre-Neuve, et du refus des autorités d'Ottawa, intervenu l'été dernier, de renauveler les accords franco-canadiens du 27 mars 1972 régissant la fixatinn des quatas de morue, dant la pêche est limitée dans le golfe du Saint-Laurent.

C'est délibérément, donc, que le maire de Saint-Pierre, M. Albert Pen, sénateur (apparenté socialiste), le député de l'archipel, M. Gérard Grignon (CDS), le vice-président dn canseil général, M. Jean Délizarraga, et le maire de Miquelon, M. Denis Detcheverry, se sont embarqués, en compagnie de cinquante-cinq marins locaux, à bord de deux chalutiers et sant allés pêcher sans autorisatian dans les eaux canadiennes *«afin de protester contre les décisions impérialistes du Canada et contre l'inertie du gouvernement, qui sacrifie quatre cent cinquante ans de présence française en Amérique du Nord sur l'autel des intérêts économiques franco-canadiens»*.

Arraisonnés le 7 janvier par les garde-côtes, assignés à bord à Saint-Jean-de-Terre-Neuve (*le Monde* du 12 janvier), taus les acteurs de cette *«croisade pour les draits de pêche»* ont comparu, lundi 11 janvier, devant un tribunal canadien et ils sant retenus dans les locaux d'une ancienne base américaine jusqu'à ce qu'ils versent une caution, mais ils refusent une telle transaction. Ils réclament l'ouverture de nnuvelles négociations bilatérales sur les quotas de pêche et souhaitent plaider la cause de Saint-Pierre-et-Miquelon devant la justice canadienne.

Malheureusement pour eux, ni cette expédition ni la perspective de voir dépérir cette vieille terre française qu'est Saint-Pierre-et-Miquelon depuis 1604 ne perturbent apparemment leur mère patrie. Le représentant local de la CFDT, M. Philippe Guillaume, dénançait ainsi, le 11 janvier, le silence de *«tous les médias de France»*, qu'il a accusés de *«mépriser le sort d'un petit peuple qui meurt»*. Pour excessive qn'elle soit, cette accusation est révélatrice dn désespoir des habitants de l'archipel.

Pnur sa part, le ministre des DOM-TOM, M. Louis Le Pensec, qui présentait ses vœux à la presse, assurait, mardi, que la *«solidarité nationale»* à l'égard de ces Français du bout de l'Amérique do Nord *«sera sans faille»*. Il serait temps, en effet.

A. R.

Dialoguez avec Philippe Seguin

Aujourd'hui, êtes-vous de droite ou de gauche ?

Faut-il intervenir en Bosnie ?

Votez en direct

3617 POLITIQ

هكذا من الأصل

POLITIQUE

Bilan d'une législature

III. – *L'impossible débat sur l'immigration*

Après avoir mis l'accent sur le rôle retrouvé du Parlement en raison de l'absence de majorité absolue (*le Monde* du 12 janvier), rappelé « la découverte de l'Europe » par les députés (*le Monde* du 13 janvier), nous continuons le présentation du bilan de l'activité parlementaire entre 1988 et 1993, en examinant une autre grande controverse, celle qui, de la loi Joxe à l'« amendement Marchand », e porté sur l'immigration.

par Philippe Bernard

Commencée par un exorcisme de gauche contre la loi Pasqua de 1986 sur les étrangers, la législature vue sous l'angle de l'immigration s'est achevée, en 1992, par le dérapage à droite des « zones de transit », discrète propositioo d'un ministre de l'iotérieur socialiste, qui allait jeter son propre camp dans la rue, svant de se heurter au veto du Conseil constitutionnel.

Entre ces deux dates, le thème récurrent de l'immigration, inépuisable source de manœuvres politiciennes, o'a cessé d'aiguillonner le débat parlementaire, provoquant quelques-unes des plus véhémentes empoignades verbales de la période. Les textes issus de ces discussions sont finalement assez oombreux et variés. A la loi Joxe de 1989, qui supprime les aspects de la loi Pasqua les plus déstabilisants pour les étrangers résidents et rétablit des garanties juridictionnelles pour ceux que l'Etat souhaite éloigner du territoire, s'est ajoutée en 1991 la loi Sapin réprimant le travail clandestio, qui concerne, entre autres, les étrangers, et donne des armes nouvelles pour démanteler les filières de sous-traitance illégale.

L'empreinte du Front national

Le Parlement s'est à nouveau penché sur l'immigration en autorisant l'approbation de la convention d'application des accords de Schengen, qui supprime les contrôles aux frontières pour les ressortissants des neuf pays signataires et instaure de nouveaux cootrôles pour l'entrée des étrangers extra-communautaires dans l'« espace Schengen ». Quant à l'objectif du très controversé « amendement Marchand », l'allongement de la durée de rétention pour les étrangers non admis sur le territoire, il a finalement été atteint. La loi sur les « zones d'attente », version remaniée par M. Quilès des « zones de transit » de M. Marchand, a été votée eo juio 1992 dans l'indifférence générale.

Ce n'est pas un hasard si ces textes ont pour dénominateur commun l'obsession des flux, qui investit durant cette période le débat politique sur l'immigration, sous l'influence de l'extrême droite. Absent de l'arèoe parlementaire, le Front oational réussit oéanmoins à y imprimer son empreinte. Entre la répression des séjours irréguliers, objet d'interminables controverses à haute valeur ajoutée électorale, et l'immense champ d'interventiun que constitue l'intégration des 3,6 millions d'étrangers vivant en France, la première vision n'a cessé de primer, en dépit des discours répétés mettant en parallèle politique flux et insertion des immigrés.

Paradoxe, cette législature qui a vu le triomphe du concept d'« intégration » a finalement produit peu de textes législatifs dans ce vaste domaine. La loi d'orientation sur la ville dite loi « anti-ghetto », adoptée en juillet 1991, fait figure d'exception en s'attaquant à la question centrale du logement. Elle proclame ainsi la volonté d'instaurer une *« mixité sociale de l'habitat »*, qui concerne de près les étrangers. Peut sussi figurer dans ce bilan le renforcement des dispositions destinées à lutter cootre le racisme et la xénophobie contenu dans la loi adoptée en mai 1990 sur une proposition du député communiste Jean-Claude Gayssot.

Quand M. Mitterrand annonce, en présentant ses vœux pour l'année 1989, qu'il souhaite que *« soient révisées sans tarder des dispositions législatives applicables aux immigrés »* qui ne lui paraissent *« ni équitables ni justifiées »*, chacun comprend que les jours de la loi Pasqua sont comptés. Ce texte symbole de la politique d'immigration du gouvernement de M. Chirac avait notamment été mis en avant lors de l'expulsion par charter de cent un Maliens réputés en situation illégale en France.

Pour la gauche militante, la loi de 1986 ne peut pas survivre à la victoire de 1988. SOS-Racisme, qui a joué son rôle dans la déstabilisation de la droite par les manifestations estudiantines et participé à la lutte contre la loi Pasqua, en réclame l'abrogation, tout comme la Ligue des droits de l'homme. Le décor est planté pour qu'à l'approche des élections municipales et européennes la polémique sor l'immigration reprenne de plus belle.

Le gouvernement de M. Rocard, très réservé sur le sujet, se trouve contraint par la pression présidentielle d'engager le fer cootre la loi Pasqua et de radicaliser son discours dans le sens de l'*« abrogation »* réclamée. L'opposition, un temps conciliante, durcit le ton. Le texte adopté le 17 mai 1989 par le conseil des ministres tourne le dos à la logique de la loi Pasqua. En 1986, celle-ci a remis en cause les conditions de délivrance et de renouvellement automatique de la carte de résident de dix ans, mesure approuvée, en 1984, à l'unanimité de l'Assemblée nationale. Elle a supprimé le contrôle des juges sur les reconduites à la frontière (en cas de séjour irrégulier) pour les soumettre au seul préfet. Elle a accru les catégories de personnes expulsables (en cas de menace à l'ordre public), notamment des jeunes étrangers élevés en France condamnés pour de petits délits ou ayant dépassé les délais pour demander leurs papiers.

Le nouveau projet de loi ne revient pas purement et simplement aux dispositions antérieures à 1986, doot des effets pervers oot été dénoncés. S'il maintieot le pouvoir de l'administration pour les reconduites à la frontière, le texte donne à l'étranger un délai de vingt-quatre heures pour exercer un recours devant un tribunal. Il rétablit les règles de 1984 sur la « carte de dix ans » et soumet les refus de délivrance ou de renouvellement de titre de séjour à une commission. Le projet maintient la procédure d'expulsion *« en urgence absolue »* mais dresse une liste de personnes inexpulsables plus généreuse même avant 1986.

Dialogue de sourds sur la loi Joxe

Le débat surréaliste qui dure six jours et presque autant de nuits à l'Assemblée nationale ne contribue pas à rehausser le prestige terni des députés. L'opposition accuse le pouvoir d'utiliser l'immigratioo pour tenter de la diviser à l'approche des élections européennes, et multiplie les manœuvres d'obstruction. Le sort des immigrés disparaît derrière la mootagne d'amendements parfois répétitifs, les salves incessantes de rappel au règlement, les incidents de procédure en rafale, et même la lecture intégrale, trois heures durant, du rapport de la commission de la nationalité par M. Pierre Mazeaud (RPR), qui souhaite inclure ce document dans le texte en discussion.

M. Le Pen profite même de la mascarade pour venir à l'Assemblée narguer la droite sur un terrain dont il entend rester maître. La confusion du débat est à son comble, contraignant le gouvernement à recourir au vote bloqué. La loi du 2 août 1989, ou « loi Joxe », quatrième modification du statut des étrangers en moins de dix ans, n'aura pas été débattue au fond. Mais le Conseil constitutionnel annule l'une de ses dispositions les plus farouchement combattues par l'opposition : le recours contre un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière sera ouvert devant le tribunal administratif et non devant le tribunal de grande instance.

Le dialogue de sourds sur le projet de loi Joxe – le Sénat adopte une question préalable déclarant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur le texte. – reste emblématique de l'impossibilité du débat sur les questions d'immigration et d'intégration sous la législature qui s'achève. L'incessant parasitage de la discussion par toutes sortes de pressions et de calculs empêche tant les élus que les gouvernants de « parler vrai » sur l'immigration. L'illusion d'une loi érigeant des frontières étanches, maintenant la France dans une « immigration zéro » totalement irréaliste, domine la période. Les controverses sur les fantasmes de « invasion » ou de propagation islamique mobilisent davantage l'opinioo que la reconstitution dn lieo social disteodu et la lutte cootre les exclusions.

Dans ce contexte, la recherche d'un inavouable consensus gauche-droite par M. Rocard pnis, uo temps, par Mme Cresson ne peut apparaître que comme une manœuvre. Même l'adoption de la proposition de loi Gayssot pénalisant le « négationnisme » ne peut être isolée du souci du gouvernement Rocard de se ménager la bienveillance des communistes, alors qu'il ne dispose que d'une majorité relative à l'Assemblée.

L'approbation de la convention d'application des accords de Schengen à une large majorité par les deux Assemblées tranche svec le contexte manichéen nourri par le rapport des forces politiques et, jnqu'en 1992, par la surenchère sur l'immigration alimeotée à coups de « petites phrases » explosives. La tension entretenue dans ce domaine ne permet pas de retrouver une pareille convergence dans le domaine pourtant peu contesté de la lutte contre le travail illégal, à l'exception ootable de M. Barre, qui vote le projet du gouvernement.

Le gouvernement de Mme Cresson profite de la fin de la sessioo de l'automne 1991 pour « faire passer » *in extremis* plusieurs dispositions importantes. L'une est de nature libérale : la protectioo cootre les expulsions est étendue pour éviter les effets désastreux de la « double peine », qui frappe d'expulsioo certains délinquants ayant toutes leurs attaches en France, après leur sortie de prison. Les autres mesures législatives vont dans le sens de la répression. Est ainsi approuvée la possibilité pour l'Etat d'infliger des amendes aux compagnies aériennes ou maritimes transportant des étrangers en situation irrégulière, en dépit de l'inquiétude que cette mesure, dictée par les accords de Schengen, suscite parmi les défenseurs du droit d'asile.

La procédure de délivrance des certificats d'hébergement exigés pour les visites d'étrangers est modifiée. La non-présentation du passeport, qui permet à un étranger d'échapper à une mesure d'éloignement du territoire, devient un délit.

Le gouvernement glisse maladroitement dans cette « voiture balai » législative l'« amendement Marchand » instaurant des « zones d'attente » où des étrangers, notamment des demandeurs d'asile, peuvent être maintenus pendant une durée allant jusqu'à trente jours. Les parlementaires de gauche, aiguillonnés par une mobilisation des organisations de défense des droits de l'homme, donneront dans ce dossier la mesure de leur capacité de résistance au gouvernement.

D'abord approuvé par les députés socialistes, l'« amendement Marchand » est soumis au Conseil constitutioonel par Mme Cresson sur la pression des sénateurs socialistes. Jugé non conforme à la Constitution et annulé en février 1992, le projet est remanié. La rétention dans les nouvelles « zones d'attente » est limitée à vingt jours, et les garde-fous juridiques multipliés. L'adoption du oooveau texte, en juio 1992, par l'ensemble des députés à l'exception des commuoistes s'inscrit dans le contexte de paix armée sur l'immigratioo qui prévaut depuis les élections régionales de mars dernier. Les oouvelles réticences de la droite à suivre le Froot national sur ce terrain miné, le raidissement des socialistes dans un débat dont ils ont tardé à saisir la profondeur annonceraient-ils une nouvelle règle du jeu pour la législature suivante?

Prochain article :

« La fièvre verte »

Tour de vis contre le travail clandestin

La loi Sapin du 31 décembre 1991, destinée à renforcer la lutte contre le travail clandestin, aggrave les peines qui peuvent être infligées aux smployeurs de mein-d'œuvre non déclsrés, qu'elle soit française ou étrangère, st à ceux qui sident des travailleurs étrangers à pénétrer en France ou à y séjourner illégalement. Elle autorise la confiscation, non plus seulement des produits directs du travail illégal, mais aussi des biens acquis par lss revenus qu'il procure. Les employeurs risquent une interdiction professionnelle de cinq ans, et l'interdiction du territoire s'ils sont étrangers.

Le texta oblige eussi les employeurs à remettre immédiatement à tout salarié les documents attestant son smbauche. Le délai autrefois toléré permettait de procéder à une régularisation seulement sn cas da contrôle, en ergusnt d'uns smbauchs la vsille. L'sdoption de la loi Sapin s'est eccompagnée d'un sénsux tour de vis. Le nombre des infractions constatées dans le domains du travsil clandestin est passé de 328 en 1987 à 5 883 en 1991. Celles concernant uniquemsnt l'emploi ds travailleurs étrangers sans titre ont grimpé de 1 718 à 3 808 psndsnt ls même période, tandis que les condamnations prononcées eugmentaient de 50 %.

Près de huit mille cinq cents personnes reconduites à la frontière en 1991

Taxée de « laxisme » par l'opposition, la loi Joxe de 1989 e maintenu le principe de la reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière par les préfets qu'avait rétabli le loi Pasqua ds 1986. Le nouveau texte n's guère modifié le comportement de l'administration et des tribunaux.

Le nombre d'arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière est resté stable (10 310 sn 1987, 8 992 en 1988, 7 669 en 1989, 9 647 en 1990). Il a même connu, du fait d'un durcissement de la procédure, un spectaculaire triplement en 1991 (32 673 reconduites prononcées), que les statistiques du premier semestre 1992 semblent encore amplifier. Désormais, des arrêtés sont délivrés non seulement à des étrangers interpellés ou détenus, mais aussi à ceux qui sont en liberté mais dont le titrs de séjour arrive à expiration. Mais ce zèle de l'administration ne a'est pas accompagné d'une amélioration de l'efficacité dans l'exécution des reconduites. Ce taux, qui avait varié entre 60 % et 70 % de 1986 à 1989, a chuté à 47 % en 1990 et à 18 % depuis que des arrêtés sont pris systématiquement. En 1987, 6 951 parsonnes avaient été concrètement reconduites par la voie administrative, 5 862 l'ont été en 1988 contre 5 881 en 1991. L'efficacité réslle du système n'a guère varié.

Quant aux reconduites dites « judiciaires », c'est-à-dire prononcées par les tribunaux comme peine complémentaire pour infraction au séjour, elles ont augmenté, passant de 6 673 en 1988 à 8 693 sn 1991, svec un taux d'exécution stable d'un tiers, soit 2 608 en 1991. Au total, près de 8 500 reconduites ont été exécutées.

L'effet ds la loi Joxe sur les expulsions, qui sanctionnent la présence d'un étranger constituant *« une menace grave pour l'ordre public »*, sst nettement plus marqué. Contrairement à la politique des reconduites à la frontière, celle des expulsions, contrôlée par le ministre de l'intérieur lui-même, est très llée su contsxte politique. Après un pic dans les années Pasqua (1 746 en 1987 et 1 235 en 1988), ls nombre annusl dss expulsions est redescendu à moins de 600 en 1989 et à 324 en 1990 pour remonter depuis 1991 à 500.

Des négociations pays par pays

Les éternelles controverses sur la faiblesse du taux d'exécution des décisions d'éloignement, baromètre de l'efficacité da la répression du séjour illégal, passent généralement sous silence les multiples obstacles d'ordre juridique et pratique qu'affrontent tous les gouvernements. La première difficulté consiste à retrouver un étranger clandestin qui a disparu dans le nature. Le deuxième aléa concerne les étrangers qui, ayant détruit leur passeport, refusent de décliner leurs véritables identité et nationalité. Une disposition de la loi du 31 décembre 1991 fait de cette dissimulation un délit. Mais vsrs quel pays renvoyer ces anonymes? Le problèms est aggravé par l'attitude de certains pays, comme le Maroc et la Chine, qui refusent de reconnaître et de reprendre leurs nationaux. La France négocie, pays par pays, des accords dits de « réadmission », afin ds limiter cette difficulté.

Les « refus d'embarquer » dans les avions, dont le caractère dramatique n's pas manqué d'être exploité, ne constituent que la quatrième cause d'inexécution, avec les aléas liés au trafic aérien. Il n'est pas évident ds trouver des places libres sur un long-courrier, et les commandants de bord peuvent refuser d'acheminsr das expulsés remuants, voire en limiter le nombre. D'autres obstacles à l'exécution des décisions d'éloignement résident dans le mauvaise coordination des services judiciaire et policier – qui permet à des détenus d'échappsr à la reconduite lorsqu'ils sortant de prison – et dans le coût financisr, évalué à 30 000 F par personne reconduite.

Enfin, le délai de rétention limité à sept jours et celui de quarante-huit heures, qui sont de droit avant toute exécution d'une reconduite à la frontière, et la possibilité d'un recours devant le tribunal administratif, compliquent encore l'équation. L'Etat ds droit n'est pas compatible avec des procédures expéditives.

Ph. Be

(Publicité)

LA REPUBLIQUE LIBANAISE
Réalisation d'un réseau cellulaire de 500,000 lignes dans ls cadre du plan de généralisation du secteur de télécommunications sur tout le Territoire Libanais

PREQUALIFICATION DES ENTREPRENEURS

Afin de réaliser la politique du Gouvernement visant à satisfaire les besoins du Liban dans tous les domaines des services publics, dont l'amélioration et le développement des performances du secteur des télécommunications;

Et désirant prendre les mesures nécessaires pour assurer des services téléphoniques svec une densité minimale de 35% conformèment aux demandes du XXIème siècle,

Les données émanant du Ministère des Postes et Télécommunications (MPT), et prises en compte dans le "National Emergency Reconstruction Program" (NERP), indiquent la nécessité d'assurer un minimum d'un million et deml de lignes téléphoniques, le MPT compte satisfaire ces besoins par la réalisation de :

- 500.000 lignes par réalisation d'un réseau cellulaire .
- 500.000 lignes par réhabilitation et modernisation du réseau actuel.
- 500.000 nouvelles lignes par extension du réseau .

Le Gouvernement a entrepris les démarches nécessaires à la modernisation, le développement et l'extension du réseau actuel, et en conséquence le MPT et le Conseil du Développement et de la Reconstruction (CDR) annoncent leur intention de réaliser 500,000 lignes téléphoniques par la construction d'un système radio cellulaire digital moderne couvrant tout le territoire libanais, avec la possibilité d'extension jusqu'à 700,000 lignes sur le principe d'un BOT et selon le programme suivant :

A- Phase I: Dans six mois dès la notification du contrat : 100,000 lignes pour couvrir tout le territoire libanais .

B- Phase II: Dans 12 mois dès l'achèvement de la Phase I : 200,000 lignes pour couvrir tout le territoire libanais.

C- Phase III: Dans 12 mois dès l'achèvement de la Phase II : 150,000 lignes pour intensifier le recouvrement sur tout le territoire libanais.

D- Phase IV: Dans 12 mois dès l'achèvement de la Phase III : 50,000 lignes pour intensifier le recouvrement sur tout le territoire libanais. 100,000 lignes pour intensifier le recouvrement sur tout le territoire libanais, quand il y en a besoin .

E- Phase V: Dans 12 mois dès l'achèvement de la Phase IV : 100,000 lignes pour couvrir tout le territoire libanais, quand il y en a besoin .

Un système radio-cellulaire mobile type GSM sera mis en oeuvre sur le base du principe "BOT" tel que décrit dans le cahier des charges préparé à cette fin et incluant les conditions techniques, administratives, financières et d'exploitation .

Ce projet sera exécuté sous la supervision des experts et des consultants désignés par le MPT et le CDR.

Les entreprises capables d'exécuter un tel projet sont invitées à soumissionner pour la préqualification.

La non-qualification d'une firme ou d'un consortium ne sera pas justifiées, et les coûts encourus pour la préqualification ne seront pas remboursés. Les invitations à soumissionner seront limitées aux firmes, ou consortiums préqualifiés.

Le MPT et le CDR invitent les firmes ou consortiums intéressés à se procurer les documents de préqualification à partir du 15 Janvier 1993 au:

Conseil du Développement et de la Reconstruction (CDR)
Tallet El Serail , Beyrouth - Liban

La date limite pour soumettre les dossiers de préqualification avec tous les documents exigés, est fixée au 3. Mars 1993 à midi .

SOCIÉTÉ

JUSTICE

La contestation du nouveau code de procédure pénale

La chancellerie estime « contraire à l'Etat de droit » la fronde des juges d'instruction

« Il y a quelque chose qui relève du malentendu et je suis sûr que ce mouvement ne prendra aucune ampleur », a déclaré le garde des sceaux, M. Michel Vauzelle, sur France 2, mardi 12 janvier, alors même que le mouvement de protestation des juges d'instruction contre le caractère *« inapplicable »* de la réforme du code de procédure pénale prenait de l'ampleur.

Après ceux de Strasbourg, Paris, Caen, Béthune et Toulouse (*le Monde* du 13 janvier), la majorité des magistrats instructeurs de Lille, Douai, Boulogne-sur-mer, Orléans, Limoges, Créteil et Pontoise ont annoncé leur intention de demander à être déchargés de leurs fonctions d'instruction si la réforme était appliquée en l'état à partir du 1er mars.

Refusant de croire à une extension durable du conflit, le ministre de la justice est déterminé à défendre *« une loi de libertés qui prend en compte les droits des victimes, les droits des innocents et les droits de la défense »*. Affirmant que *« les critiques portées à l'encontre de la loi consistent principalement dans des spéculations sur les difficultés supposées d'application de dispositions qui ne sont pas encore entrées en vigueur »*, la chancellerie a par ailleurs critiqué dans son principe même la fronde des juges d'instruction : *« Il appartient aux magistrats d'appliquer la loi, même si, en tant que citoyen, chacun est libre de la critiquer. Ne saurait donc être accepté tout mouvement concerté visant à s'opposer à l'application d'une loi votée par le Parlement. Un tel mouvement serait contraire au statut de le magistrature et, au-delà, au principe même de l'Etat de droit. »*

Comme l'illustre le réaction largement majoritaire des juges d'instruction du tribunal de Paris, il apparaît en fait que les magistrats concernés critiquent essentiellement la complexité de le nouvelle procédure.

Plaidoyers au tribunal de Paris

Etrange métier que celui de juge d'instruction. *« C'est une bête à deux têtes qui dispose du pouvoir policier et du pouvoir juridictionnel »*, admet ce juge parisien. Est-ce pour cela que la réforme du code de procédure pénale, promulguée au *Journal officiel* du 5 janvier, inspire des sentiments aussi contradictoires? Car si, dans leur majorité, les juges du tribunal de Paris constatent que la réforme constitue un progrès certain pour les droits de la défense, c'est pour ajouter aussitôt qu'elle va paralyser l'action de la justice.

« On peut considérer que c'est le prix à payer pour les libertés individuelles. Une certaine inefficacité de la justice est tolérable, à condition que cela n'aboutisse pas à des excès qui bloquent complètement la machine. » Ce propos raisonnable d'un juge d'instruction résume toute l'ambiguïté de la justice : les partisans des solutions radicales considèrent que la lutte contre la criminalité serait plus efficace si on ne s'embarrassait pas des libertés individuelles; mais, dans un Etat de droit, le juge est aussi le protecteur de ces libertés, et toute la question posée par la réforme réside dans le compromis nécessaire entre le respect de l'individu et une bonne justice. Or c'est surtout l'avenir de cette bonne justice qui semble inquiéter les magistrats de l'instruction.

Le plus gros reproche adressé à la réforme porte sur une procédure complexe, lourde et difficile à mettre en œuvre. Tel juge cite en exemple la disposition qui exigera, à partir du 1er mars, de notifier à la fin de l'enquête au « mis en examen » – locution qui remplacera le terme d'inculpé – un procès-verbal des charges relevées contre lui. *« J'ai un gros dossier où il faudra envoyer soixante-dix convocations par lettre recommandée et autant aux avocats. Quant à la notification elle-même, elle prendra au moins six semaines »*, regrette un magistrat. Un autre juge invoque l'article qui lui imposera de répondre par une ordonnance à toutes les demandes de confrontation, d'expertise ou d'investigation.

Tout en se montrant favorable à cette mesure, le juge soupire : *« On va se perdre à pondre des ordonnances plutôt que de diriger une enquête. Il me faut des fax, des photocopieuses... On n'aura jamais tout ça! »* Manifestement, la loi n'a pas prévu l'absence de moyens que les cabinets d'instruction ressentent déjà cruellement. Or rien n'est plus pervers qu'un texte inapplicable, car il génère des « usages » souvent discutables qui ont tendance à s'installer à côté de la loi avec la force que leur confère le manque de locaux ou de crédits.

Une réforme complexe à déchiffrer

Mais, au-delà des difficultés matérielles, les juges d'instruction invoquent des obstacles portant sur les principes. *« Celui qui voudra bloquer l'instruction me fera dix ou vingt demandes de confrontation ou d'investigation. Mes ordonnances de refus iront en appel, puis en cassation. On va vers le dilatoire. La chambre d'accusation va exploser et la Cour de cassation aussi. Le système ne pourrait marcher que si ces juridictions pouvaient statuer dans des délais très brefs. Ce n'est pas le cas »*, relève ce juge qui considère la réforme comme *« une justice de luxe »*.

A l'inverse, les juges d'instruction semblent plutôt soulagés par l'intervention d'un *« juge délégué »* qui statuera à leur place sur la détention. Toutefois un magistrat chargé des affaires financières, souvent complexes et techniques, avoue son inquiétude : *« Mon dossier fait deux tonnes. Je le connais sur le bout des doigts. S'il y a un juge délégué, soit c'est un juge potiche, soit c'est un juge digne de ce nom, et il ne pourra pas absorber un tel dossier en deux heures. »* Un autre magistrat ajoute : *« Ce n'est pas une avancée pour les libertés publiques. On risque même d'avoir l'effet inverse. »*

La disposition la plus controversée du nouveau code est celle qui précise : *« Lorsque apparaissent, à l'encontre d'une personne, des indices graves et concordants (...), celle-ci ne peut plus être entendue comme témoin. Le juge d'instruction (...) informe alors [illegible] ce à la personne des faits dont il est saisi et pour lesquels elle est mise en examen. »*

Cet article, que tous les magistrats ne semblent pas avoir lu très précisément, est diversement interprété. *« Le trafiquant de drogue cité dans une écoute téléphonique devra être mis en examen aussitôt, et il faudra lui envoyer une lettre recommandée. Il faut parfois que le secret soit gardé! »*, s'insurge un juge, en considérant, comme beaucoup de ses collègues, qu'il n'y aura plus d'enquête sérieuse possible. Pourtant une lecture attentive révèle que ce texte, certes mal rédigé, ne comporte pas de délai. Si le législateur le laisse tel quel, il reviendra à la Cour de cassation d'en donner une interprétation rigoureuse. En son état actuel, il laisse perplexe, un magistrat notant : *« J'ai l'impression que personne ne comprend ce que ça veut dire... »*

En revanche, la présence de l'avocat en garde à vue – à partir de la vingtième heure au 1er mars 1993 et dès le début au 1er janvier 1994 – ne provoque pas de réelles protestations chez les magistrats parisiens. Certains ricanent en supposant que les grands délinquants seront plus vite assistés que les petits. *« C'est une justice de riches »*, déclare un juge. *« Les petits n'intéresseront jamais personne »*, ajoute un autre. *« Pourtant*, souligne un troisième, *ce serait plus utile pour les petits délinquants. Les gros, on ne tape pas dessus... »*

D'autres aspects de la réforme sont contestés, plus ou moins vigoureusement. Mais sa rédaction, à l'évidence trop rapide, la rend particulièrement complexe à déchiffrer, ce qui fait dire à ce magistrat : *« On n'a pas encore tout découvert... »*.

MAURICE PEYROT

(Publicité)

LIBERTÉS

Chacun ressent que le monde bascule, que chaque jour met à mal nos convictions de la veille, qu'il nous faut échapper aux structures sécrétant injustice et inégalités, et découvrir des voies nouvelles. Les progrès vertigineux de la science nous destinent à un monde entièrement renouvelé, mais Politique et Economie, telles qu'elles sont souvent pratiquées, ne nous y préparent pas, empêtrées dans le règlement des problèmes du XIXe siècle !

Le nouveau mensuel LIBERTÉS veut aider, sous la plume de personnalités prestigieuses mais aussi d'inconnus ayant à dire, à découvrir des formes nouvelles de vie collective. On y trouve des articles, entretiens et textes de Simone VEIL, Jacques PELLETIER, médiateur de la République, Henri CAILLAVET, André SANTINI, Bernard STASI, Jean CLUZEL, Jean-Michel BELORGEY, Gérard BAPT, les professeurs Léon SCHWARTZENBERG, Henri LABORIT, Paul MILLIEZ, Jacques FONTANEL et Robert LAFONT, Léo FERRÉ, Albert LEVY, Louis CALAFERTE, REZVANI, l'amiral SANGUINETTI, J.-C. DELARUE, Jean CARLIER, etc.

On y trouve également LE JOURNAL DES CROYANTS et LA VOIX DES ATHÉES ainsi qu'une tribune des écologistes. En outre, LIBERTÉS rendra compte d'initiatives locales vivifiantes, d'ordre social ou culturel, négligées par les grands médias.

Abonnement 200 F. Pas d'envoi de spécimen ni de vente au numéro, mois abonnement d'essai 70 F (BP493, Paris Cedex 08 – CCP Paris 21.060.33 X).

Des clubs LIBERTÉS vont être créés dans toute la France et sans doute au-delà pour multiplier les échanges et débats et susciter des activités culturelles et de loisirs de qualité, dans une stricte indépendance politique mais dans une perspective de progrès et de justice sociale. Pour adhérer au Club le plus proche de sa localité ou en former un, se faire connaître en écrivant BP 493, Paris Cedex 08, en joignant enveloppe timbrée et libellée. Le comité directeur des clubs, dont chacun disposera d'une large autonomie, est actuellement composé de personnalités de toutes tendances : Monique PELLETIER, Germaine TILLION, Jacques PELLETIER, Henri CAILLAVET, Léo HAMON, Bernard STASI, Pierre SUDREAU, François LEOTARD, Alain CARIGNON, BELORGEY, Jean CLUZEL, Claude ESTIER, Dominique BAUDIS, Michel GIRAUD, Antoine WAECHTER, Michel HANNOUN, Maurice RHEIMS, les professeurs Jean DORST, E.E. BAULIEU, Paul MILLIEZ, Henri LABORIT et Mohamed ARKOUN, et l'Abbé PIERRE.

Par un décret-loi adopté à l'unanimité en conseil des ministres

Le gouvernement italien dépénalise partiellement l'usage de la drogue

ROME

de notre correspondante

Premier pas vers une totale tolérance en matière de drogue ou simple correction d'un arsenal législatif dépassé et peu satisfaisant? En adoptant à l'unanimité, mardi 12 janvier, en conseil des ministres un décret-loi dépénalisant, dans certaines circonstances, l'usage de la drogue, le gouvernement italien a surtout cherché à rectifier dans un sens plus souple et plus logique la loi 162, dite Jervolino-Vassalli. Cette loi, en vigueur depuis deux ans, n'a cessé de susciter des polémiques.

Ne reconnaissant pour ainsi dire pas le concept de « quantité modique » dans l'usage de la drogue – bien que des plafonds très bas de « dose journalière » aient en principe été admis pour différencier consommateurs et revendeurs, – elle frappait indistinctement tout détenteur de drogue. Au point que les prisons engorgées compteraient à l'heure actuelle près de 20 000 toxicomanes dépendants supplémentaires, détenus en vertu de cette loi 162, qui, à la troisième infraction envoyait irrémédiablement en prison pour trois mois tout contrevenant.

Désormais, se droguer ne relèvera donc plus du pénal, mais de sanctions administratives : amendes à payer, et surtout retrait du permis de conduire, du passeport, voire du port d'arme. Les estimations précédentes (100 milligrammes d'héroïne coupée à 10 %; 150 milligrammes de cocaïne et 2,5 grammes de marijuana) avaient été élevées à un niveau trois fois supérieur par le ministère de la santé pour définir ce qu'il appelle la *« consommation moyenne journalière »*.

Toute personne prise avec une quantité [illegible] pas ces « do[illegible] l'aide d'un [illegible] qu'il s'agit [illegible] non à la vente, mais à sa propre consommation. De plus, ne pas obéir aux sanctions administratives n'entraînera pas automatiquement la prison, du moins les premières fois, les drogués pouvant être orientés vers un centre thérapeutique. Enfin, seront renforcées toutes les structures actuelles qui s'efforcent de faire de la prévention et de diffuser des informations sur le danger de la drogue, comme le Fonds national pour la lutte contre la drogue.

Dire que ce décret-loi a suscité l'unanimité dans l'opinion publique serait excessif. Mais, si certaines voix s'élèvent déjà pour en dénoncer les aspects démagogiques, d'autres, notamment les associations qui viennent en aide aux drogués, reconnaissent qu'il s'agit d'*« un premier pas dans la bonne direction »*.

Le texte distingue, en effet, entre petit drogué ou drogué occasionnel et revendeur. Mais là encore, bien des ambiguïtés restent à lever notamment en ce qui concerne la notion équivoque et discutable de « dose journalière ».

M.-C. D.

INTEMPÉRIES

A la suite d'abondantes pluies

Inondations dans l'Ouest et les Ardennes

Les pluies extrêmement abondantes de ces derniers jours ont provoqué, mardi 12 janvier, les crues de nombreux cours d'eau dans l'ouest de la France, les Ardennes et le sud de la Belgique, avec le cortège habituel de routes coupées, de maisons inondées, d'habitants évacués et d'usines paralysées par l'eau.

Dans l'Ouest, les départements les plus touchés sont le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-d'Armor, la Vendée, le Calvados, la Mayenne, la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire. Dans toute cette vaste région, on surveille étroitement le niveau des lacs de retenue, qui, après des années de sécheresse, s'étaient enfin remplis...

Dans les Ardennes et le sud de la Belgique, ce sont la Meuse et ses petits affluents (en particulier la Chiers) qui sont en crue.

Les conditions météorologiques relativement clémentes du 12 janvier avaient un peu ralenti la montée des eaux. Mais Météo-France prévoyait de nouvelles pluies pour la journée du mercredi 13 janvier.

HISTOIRE

Vichy, une leçon de mémoire

Quatre livres sur les années noires de l'Occupation, et une préface remarquée de M. Mitterrand : « La République, à travers ma fonction, rend hommage à la mémoire des enfants martyrs d'Izieu »

Ce sont des livres brefs, carrés. Des coups de poing. Quatre livres parmi beaucoup d'autres qui viennent nous rappeler, cinquante ans après, ce que fut cette Occupation aujourd'hui enseignée aux lycéens, ces années 39-40 que l'historien Henry Rousso a si bien résumées d'une formule : *« les années noires »*.

Des années de misère, des années de damnation, que Me Sabine Zlatin raconte avec des mots simples en relatant sa vie et cette parenthèse tragique de la liquidation, dans l'Ain, de la colonie des enfants d'Izieu. Un récit tout à la fois superbe et modeste, car Me Zlatin, à quatre-vingt-cinq ans, ne pose pas pour l'Histoire. On retrouve ici son ton direct, celui-là même qui la fit se retourner vers Me Jacques Vergès, lors du procès de l'ancien nazi Klaus Barbie, à Lyon, pour l'interroger sur les quarante-quatre enfants d'Izieu déportés sans retour à Auschwitz en juin 1944 : *« Qu'est-ce qu'ils étaient donc? Des terroristes? Des résistants? Non, c'étaient tous des innocents. »*

De son combat, elle parle avec conviction, rapidement. De sa douleur, elle fait l'économie, en grande dame, cette « Dame d'Izieu » venue de Pologne avant-guerre pour trouver refuge en France, engagée volontaire dès 1939 comme infirmière militaire, et qui arracha tant d'enfants juifs aux camps d'internement d'Agde et de Rivesaltes en les dissimulant sous sa large cape de fée.

En ces temps qui flirtent parfois avec l'oubli, M. François Mitterrand salue à juste titre dans son avant-propos cette *« leçon de mémoire »*. En ces temps d'ambiguïté, le président de la République offre aussi aux lecteurs vigilants une nouvelle variation de sa lecture de ces années de deuil : *« Les enfants d'Izieu sont le symbole même de l'innocence massacrée, le symbole même de tous les juifs de France qui furent exterminés sous le régime de Vichy*, écrit-il. *Pour la communauté juive, la douleur est ineffaçable. Elle l'est aussi pour la République. »*

La nouveauté tient bien sûr dans cette dernière phrase, reprise et amplifiée dans sa conclusion : « [...] *la République, à travers ma fonction, rend hommage à la mémoire des enfants martyrs de la maison d'Izieu. »* Certes, il est question ici d'un crime commis par un Allemand au nom d'une idéologie née à Berlin. Le sujet est plus commode que celui des crimes de même nature commis par des Français...

Mais tout de même. Voilà qui résonne différemment de l'affirmation irritée d'un président priant chacun, l'année passée, de ne *« pas demander de comptes à cette République qui n'a fait ce qu'elle devait »*. Voilà qui officialise une évolution de l'Elysée, qui faisait encore déposer en catimini, le 11 novembre dernier, une gerbe sur la tombe de Philippe Pétain, glorieux vainqueur de la bataille de Verdun et non moins signataire d'un armistice calamiteux et d'un ignoble statut des juifs.

De ces éclipses de la mémoire, toujours fascinantes et inquiétantes, Théo Klein, qui fut président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), dresse à sa manière un inventaire cursif en commentant l'arrêt de non-lieu rendu en faveur de l'ancien milicien Paul Touvier en avril 1992. Bien sûr, la Cour de cassation a depuis rééquilibré quelque peu les plateaux de la balance. Il n'empêche : Théo Klein nous restitue sans excès son étonnement, puis son indignation d'honnête homme à la lecture de cet arrêt *« insupportable »*.

Il évoque justement à propos de Touvier, mais aussi de René Bousquet et de Maurice Papon, tous inculpés de crimes contre l'humanité, ces *« instructions judiciaires interminables alors que les faits sont parfaitement connus »*. Et il propose – désespérant peut-être de voir un jour le président de la République reconnaître solennellement les torts de la France dans la politique antisémite qui fut française, – que le Parlement, unanime, admette l'erreur d'avoir remis le sort de la République entre les mains de Pétain et de Laval un certain 10 juillet 1940.

Des greniers inconnus

Au-delà du témoignage et du commentaire, ces livres offrent en annexes des documents qui prolongent notre réflexion. Ainsi Me Zlatin propose-t-elle pour mémoire le texte de son témoignage au procès Barbie ou encore les « croquis » rapides de Me Gabrielle Perrier, l'institutrice intérimaire de la colonie d'Izieu. Ainsi Théo Klein place-t-il sous nos yeux les lois de Vichy fixant le sort de la communauté juive. Un retour aux textes et au réel encore plus accentué chez Michel Dobkine, magistrat à la chancellerie, qui a réuni avec discernement en un petit volume quelques-unes des innombrables dépositions faites au procès de Nuremberg, du 18 octobre 1945 au 1er octobre 1946.

De ce *« trait des folies humaines : 42 volumes, plus de 30 000 pages »*, l'auteur privilégie donc quelques fragments comme le témoignage du responsable du camp d'Auschwitz, Rudolf Höss, ou le réquisitoire de François de Menthon, propres à faire réfléchir sur la notion de crimes contre l'humanité. En écho à ce retour aux textes, Henry Rousso propose pour sa part un extraordinaire retour aux images : photographies, fac-similés, affiches, tracts, dans la collection « Découvertes » de chez Gallimard. Une superbe débauche iconographique qui nous renvoie à nos souvenirs ou nous ouvre la porte de greniers inconnus, de bibliothèques inaccessibles, de fonds documentaires ignorés.

Encore ces lambeaux de mémoire sont-ils rehaussés par un texte synthétique, clair et précis, de l'historien, et, en contrepoint, par des extraits de discours, de souvenirs, d'articles qui redonnent leurs couleurs à ces années noires.

LAURENT GREILSAMER

► *Mémoires de la Dame d'Izieu*, de Sabine Zlatin, avant-propos de François Mitterrand, collection « Témoins », Gallimard, 163 pages, 98 francs.

► *Oublier Vichy? A propos de l'arrêt Touvier*, de Théo Klein, éditions Critérion, 142 pages, 69 francs.

► *Crimes et humanité, extraits des actes du procès de Nuremberg*, présentés par Michel Dobkine, éditions Romillat, 189 pages, 55 francs.

► *Les Années noires, Vivre sous l'Occupation*, de Henry Rousso, « Découvertes » Gallimard, 192 pages, 80 francs.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

DRACULA NE CRAINT PLUS LA LUMIERE.

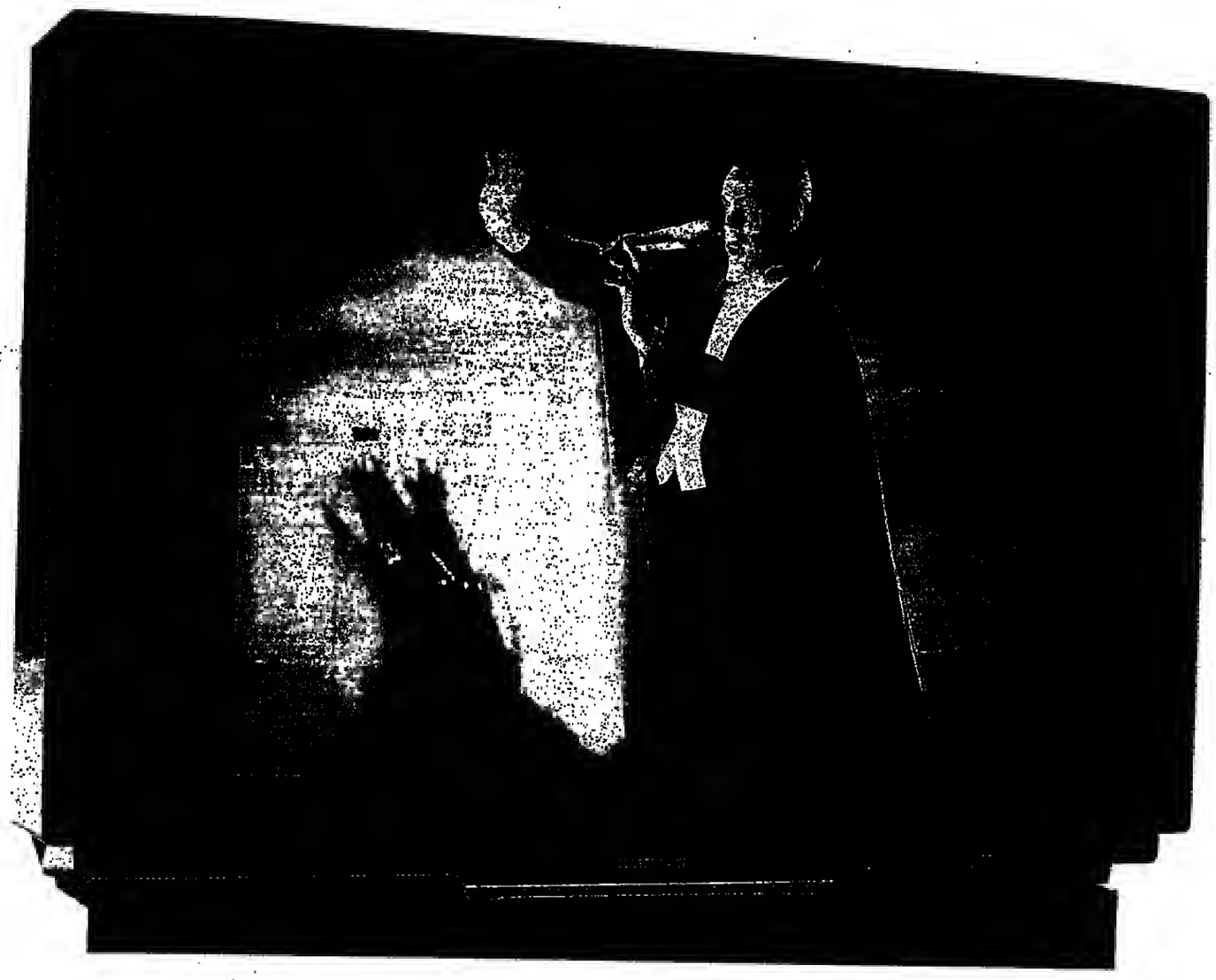

TÉLÉVISEUR "INTELLIGENCE ARTIFICIELLE" DE TELEFUNKEN.

Avant, Dracula craignait la lumière. Jusqu' au jour où il découvrit le Système "Intelligence Artificielle", une innovation exclusive de Telefunken. Doté d'un capteur en façade, votre téléviseur s'adapte automatiquement aux variations de la lumière ambiante. Que votre salon soit inondé de soleil ou dans la pénombre, votre image reste d'une qualité constante et parfaite.

Une vraie bonne idée.

TELEFUNKEN

CATASTROPHES

Une semaine après l'échouage du « Braer »

Près de 7 millions de francs d'aide sont attribués par la CEE aux Shetland

L'épave du *Braer*, le pétrolier libérien échoué depuis le 5 janvier avec 84 000 tonnes de brut sur la côte sud de l'archipel des Shetland, n'aura pas résisté plus d'une semaine à la tempête. Il s'est brisé en quatre, mardi 12 janvier, sous l'assaut continu des vagues *(nos dernières éditions du mercredi 13 janvier)*. En fin de journée, alors que la violence des vents semblait enfin diminuer, la quasi-totalité de sa cargaison se trouvait à la mer.

Les coups de boutoir de la tempête ont ainsi mis en échec les sauveteurs, qui, la veille encore, espéraient pouvoir récupérer le pétrole subsistant dans les réservoirs du *Braer*. Les responsables de Smit International, entreprise hollandaise spécialisée dans le sauvetage des pétroliers, ont toutefois annoncé que les opérations de pompage, prévues depuis plusieurs jours et reportées à cause du mauvais temps, ne seraient pas annulées *« afin d'être sûr qu'il ne reste plus de pétrole à bord »*.

La société Bergvall & Hudner, propriétaire du *Braer* et installée aux Etats-Unis, a annoncé que ses assureurs avaient ouvert un compte d'un montant équivalant à 1,7 million de francs pour aider les habitants des Shetland qui souffriraient des émanations pétrolières. La Commission européenne a également annoncé qu'une aide d'un montant de 6,8 millions de francs sera *« acheminée sans délai »*, dont les deux tiers seront destinés aux pêcheurs et aux éleveurs de saumons. Dans un autre communiqué émanant de Bruxelles, la Commission a précisé qu'elle allait chercher à accélérer la mise en œuvre d'une réglementation européenne visant à *« éviter les dégâts écologiques provoqués par les activités maritimes »*. Par ailleurs, M. Charles Josselin, secrétaire d'Etat à la mer, réclame un renforcement sévère des règles de navigation maritime à l'échelle européenne. – *(AFP, Reuter.)*

Les marins, l'arme au pied

LERWICK

de notre envoyé spécial

Il faisait encore, mardi 12, un temps à ne pas mettre un mouton dehors. Même protégé par la fameuse laine. Neige en Ecosse, pluie battante sur les Orcades, vent et grêle sur les Shetland : pas question pour la famille royale de venir contempler le désastre du *Braer* dans la bourrasque et les frimas. La neige n'a pas encore fondu partout dans l'archipel.

A l'aéroport de Sumburgh, à l'extrême pointe du sud de l'île, inutile de porter un masque. Le vent du sud emporte les odeurs de pétrole vers le nord. Mais tout de même pas à 40 kilomètres, jusqu'à Lerwick, la capitale, où l'on respire plutôt le charbon du chauffage.

Dans ce petit port de la côte est, bien abrité des coups de chien, trois navires domineot tous les autres : les deux remorqueurs de la société néerlandaise Smit Tak, qui sont à quai depuis une semaine faute de pouvoir approcher l'épave, et un navire de Greenpeace éclatant de blancheur, le *Solo*, également immatriculé à Rotterdam, où il a été réparé après ses déboires avec la marine russe de Nouvelle-Zemble et son abordage à Cherbourg par le navire escorte de l'*Akatsuki-Maru*.

« Le Braer *s'est définitivement cassé en plusieurs morceaux aujourd'hui »*, dit le capitaine du *Solo*, David Enever. Plus questioo de pomper quoi que ce soit dans les soutes. La Smit Tak oe pourra qu'enlever l'épave entièrement vidée de son brut.

Une atmosphère de résignation

A Lerwick, toujours envahi de journalistes emmitouflés dans leur parka, on est résigné. On sait que la tempête a fait son œuvre et qu'il n'y a plus d'espoir de récupérer l'or noir. Il ne reste plus qu'à chausser les cuissardes pour pelleter la « mousse au chocolat », au lieu d'aller pêcher le bareng, le langouste ou la coquille Saint-Jacques.

A bord du remorqueur *Smit-Orca*, où les filins de grues géantes gémissent au vent, le capitaine boit bière sur bière pour passer le temps. Il n'est visiblement pas en état de prendre la mer, ni même de donner un ordre. Mais qu'importe. Confiné dans son hôtel, l'état-major de la Smit Tak sait qu'il n'y a plus rien d'intéressant à faire. La récupération du pétrole on le remorquage d'un navire en perdition, c'est une bonne opération. L'enlèvement d'une épave dans une mer noire et déchaînée, *« c'est un boulot de merde »*, dit-il.

Les militants de Greenpeace, eux, ne rechignent pas à la tâche. Tous les jours, ils vont aider les équipes britanniques qui s'efforcent de sauver phoques et canards en perdition. Ce mercredi, le *Solo* va profiter d'une accalmie pour faire le tour de la marée noire et rallier le petit port de Scalloway, sur la côte ouest, où pêcheurs et aquaculteurs tremblent pour leurs poissons. *« Nous serons dans la mélasse, pendant que le prince de Galles nous survolera en hélico »*, disent-ils, goguenards.

ROGER CANS

M. Charles Josselin réclame un renforcement sévère des règles de navigation maritime à l'échelle européenne

Le secrétaire d'Etat à la mer, M. Charles Josselin, a adressé, mercredi 13 janvier, une lettre à son collègue danois, qui préside le conseil des ministres de la CEE depuis le début de l'année, en lui demandant de convoquer dans les meilleurs délais les Douze, afin de prendre une série de dispositions relatives au transport pétrolier et aux risques de pollution maritime dans la mer communautaire. Cette démarche française insistante répond au principe qu'*« il faut battre le fer quand il est chaud »*. Et le fer, si l'on peut dire, est en l'occurrence la marée noire du *Braer* aux Shetland.

« C'est sous la pression de l'opinion publique que l'on peut le mieux faire bouger les choses, convaincre ses collègues et bousculer l'indifférence, explique au *Monde* M. Josselin. *Le moment est propice pour pousser les feux dans le domaine de la sécurité et de la réglementation sur la circulation des tankers. La France a des propositions à faire à ses collègues de la CEE. »* Et si les choses traînaient trop, il n'est pas exclu que Paris prenne des mesures unilatérales.

Une liste noire des navires dangereux

Le secrétaire d'Etat à la mer a passé la journée du 12 janvier à Londres, où il a rencontré son homologue britannique, ainsi que le secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI), qui est l' « ONU de la mer », M. O'Neil. Ce dernier est tombé d'accord avec M. Josselin pour qu'un tri sévère soit fait parmi les sociétés de classification (il en existe onze grandes connues dans le monde) qui délivrent aux navires et à leurs armateurs des certificats de conformité et de navigabilité par rapport aux règles internationales. « *Trop de ces sociétés sont en fait des sociétés de complaisance »*, estime-t-on à Paris.

La France demandera en outre que soient inscrits à l'ordre du jour de la future réunion des Douze quatre points :

- Le renforcement et la multiplication des contrôles opérés par les autorités administratives sur les navires qui font escale dans les ports européens. Une liste noire des navires dangereux ou « poubelles », ainsi que des affréteurs pétroliers laxistes, pourrait être publiée si besoin. On sait, par exemple, que l'âge limite d'un pétrolier a été fixé l'année dernière, au niveau international, à trente ans (au-delà, il doit être envoyé à la casse), mais il est évident qu'un tel navire doit être sérieusement examiné avant de prendre la mer. Le nombre des inspecteurs dans les ports français sera augmenté, et l'on peut penser que leurs effectifs pourraient être accrus en faisant appel à des commandants de navire mis en préretraite ou au chômage.
- La surveillance coordonnée par les Douze de la qualification des équipages, notamment sur les pétroliers.
- L'obligation pour un navire qui pénètre dans les eaux communautaires de signaler sa position, sa destination et la nature de sa cargaison.
- Le droit pour les autorités d'un pays de la CEE d'intervenir (par déroutement, remorquage ou escorte) auprès d'un navire réputé « à risques », même si le capitaine de ce dernier n'en fait pas la demande.

Cette sévérité accrue devrait – à condition que les moyens financiers, humains, aloi que les sanctions juridiques suivent – concerner tous les types de navigation maritime. Au sujet du trafic de passagers sur la Manche, notamment, M. Josselin se dit *« favorable à un renforcement des normes à bord des ferries »*, comme le souhaitent les Britanniques. *« Nos compagnies, notamment la BAI* [Brittany Ferries] *de Roscoff, n'auront pas grand mal à se conformer à ces demandes, car elles ont déjà des standards de sécurité élevés*, indique M. Josselin, *mais il faudra que tous les navires transmanche se plient à ces exigences, y compris ceux qui battent pavillon étranger ou de complaisance. »*

FRANÇOIS GROSRICHARD

DÉFENSE

Pour les nouveaux sous-marins

M. Joxe lance le développement du missile stratégique M.5

Le mensuel *Info-DGA*, périodique édité par la délégation générale pour l'armement, annonce, dans sa dernière livraison, que le ministre de la défense, M. Pierre Joxe, vient de lancer le développement du missile nucléaire stratégique M.5, qui équipera après l'an 2005 les sous-marins dits de nouvelle génération, sur le modèle du *Triomphant*. Il s'agit de la confirmation d'une information donnée, il y a quelques semaines (*le Monde* daté 6-7 décembre 1992), par le PDG du groupe Aérospatiale, M. Louis Gallois, à ses syndicats.

Le missile M.5, qui doit armer quatre sous-marins de la classe du *Triomphant*, devrait emporter une demi-douzaine de charges nucléaires furtives (le moins détectables possible) et des aides sophistiquées à la pénétration (pour déjouer les défenses adverses) sur des distances entre 6 000 et 8 000 kilomètres. L'augmentation de la portée des missiles, très sensible par rapport à celle des missiles M.4 actuels, permet à un sous-marin de patrouiller en meilleure sécurité dans des zones éloignées de ses objectifs éventuels. Ce qui accroît son invulnérabilité et réduit le temps de parcours pour gagner ses zones de patrouille depuis la base de Brest.

Selon un document officiel, mais confidentiel (*le Monde* du 25 novembre 1992), qui a été remis à des parlementaires, le coût du programme M.5 est estimé à 38,5 milliards de francs.

Le mensuel *Info-DGA* précise que la décision de M. Joxe doit permettre, après l'arrêt du projet d'un missile S.45 qui aurait dû succéder aux missiles actuels du plateau d'Albion, de maintenir en place les équipes travaillant en France sur les engins balistiques de la force nationale de dissuasion.

FAITS DIVERS

Le meurtre d'une famille de cinq personnes dans l'Ain

La double vie de Jean-Claude Romand

L'autopsie des cinq victimes de la famille Romand assassinées les 9 et 10 janvier (*le Monde* du 13 janvier) devrait faire la lumière sur les conditions dans lesquelles Jean-Claude Romand a donné la mort à ses enfants, sa femme et ses parents avant de tenter de se suicider lundi matin. Dans un état critique à l'hôpital cantonal de Genève, le meurtrier apparaît aux enquêteurs comme un mystificateur qui non seulement n'a jamais travaillé à l'Organisation mondiale de la santé comme il le prétendait, mais n'a sans doute jamais obtenu les diplômes de médecin.

LYON

de notre bureau régional

« *C'est hallucinant. C'est comme si vous découvriez que votre mère vous versait du poison chaque jour dans vos aliments. Il doit y avoir une explication, mais laquelle ?* » L'homme qui parle ainsi souhaite rester discret sur son identité. Il était le meilleur ami de Jean-Claude Romand, voisin, confident, mais surtout médecin comme lui... Du moins le croyait-il. Car cet homme qui, comme Jean-Claude Romand, a la quarantaine, a fait des études de médecine avec lui, à Lyon, dans le milieu des années 70. Il l'avait connu lors de la première année de médecine par l'intermédiaire d'une belle étudiante, Florence, qui allait, plus tard, devenir Mme Romand.

« *Moi j'ai raté ma première année, lui il l'a réussie. Ensuite on continuait à se voir régulièrement, franchissant l'un et l'autre, année après année, nos examens. Je n'allais pas vérifier s'il avait bien été reçu. Je le voyais tout le temps travailler ses cours polycopiés. Chez lui il y avait toute la panoplie de l'étudiant travailleur en médecine, classeurs, revues.* » C'est ainsi qu'en apparence Jean-Claude Romand a gravi tous les échelons, affirment avoir réussi son internat à Paris, puis venant s'installer, sous couvert d'un détachement d'une unité INSERM, dans la région frontalière de Genève. Là il participait régulièrement à des rencontres ou colloques au sein de l'Association médicale du pays de Gex. Tout récemment, les deux couples d'amis sont partis ensemble à Neuchâtel assister à l'ordination d'un pasteur. Florence Romand, très pieuse, assurait le catéchisme dans une paroisse de Ferney-Voltaire. En route, les médecins discutaient savamment de l'artériosclérose, de sous-fractions du cholestérol, de lipoprotéine : « *Il avait, c'est sûr, des connaissances médicales très pointues et actualisées.* »

Comptes à découvert

Dans le dossier universitaire de Jean-Claude Romand, on constate que, trompant ses plus proches amis, il s'inscrivait régulièrement en deuxième année de médecine, mais sans jamais passer l'examen de fin d'année. Et ceci pendant douze ans puisque sa dernière inscription remonte à l'année 1985-1986. Jean-Claude Romand n'a donc jamais décroché à Lyon le diplôme de médecin dont depuis dix ans il se prévalait.

La proximité des deux hommes était telle que Jean-Claude Romand s'était épanché auprès de son ami, il y a quatre ans, pour lui raconter : « *Je suis embarqué dans une histoire incroyable...* » Il évoquait ainsi une liaison amoureuse qu'il entretenait avec une femme mariée, elle aussi, à un membre du corps médical. « *Je pensais que cette histoire était terminée* », affirme aujourd'hui son ami. En fait, les enquêteurs ont découvert, depuis lundi, l'existence de cette femme, aujourd'hui installée à Paris. Ils ont découvert aussi que Jean-Claude Romand s'était rendu dans la capitale au cours de son week-end meurtrier, sans doute pour la rencontrer. Ils ont surtout découvert que le train de vie très élevé qu'il menait était financé par d'importantes remises d'argent liquide sur ses comptes. D'après les enquêteurs, il aurait ainsi effectué récemment pour 900 000 francs de versements dont le dernier, de 300 000 francs, juste avant les fêtes de Noël. Malgré cela, pour la première fois depuis dix ans, c'est-à-dire depuis qu'il menait cette vie sociale que tout son entourage lui connaissait, ses comptes bancaires étaient débiteurs. Ce découvert sur ses comptes allait-il entraîner à très court terme la découverte d'une double vie ?

ROBERT MARMOZ
et LAURENT GUIGON

ENVIRONNEMENT

Chargé d'une mission de concertation sur les laboratoires souterrains

Le médiateur veut instaurer un « dialogue dépassionné » sur les déchets radioactifs à haute activité

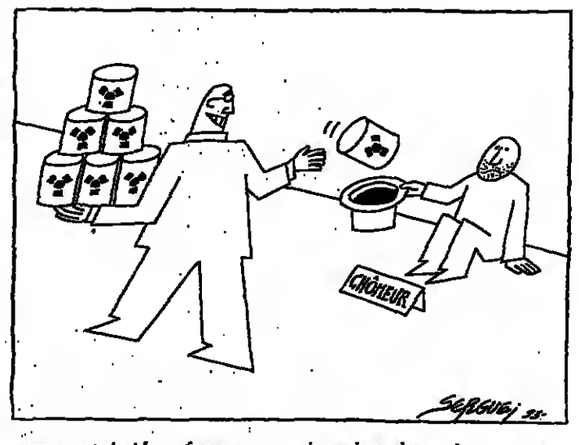

« *Mon rôle est d'abord d'expliquer.* » Christian Bataille, député (PS) du Nord, a défini ainsi, mardi 12 janvier devant la presse, la manière dont il entend remplir sa mission de médiateur. Auteur d'un rapport sur la gestion des déchets radioactifs de haute activité ou à vie longue, M. Bataille est chargé de « mener *la concertation et la négociation* » sur le choix des sites des laboratoires souterrains destinés à l'étude pour l'enfouissement profond éventuel de ces déchets (*le Monde* daté 20-21 décembre 1992). Devant les violentes réactions de rejet des populations concernées, ces recherches avaient été suspendues en février 1990 par M. Michel Rocard, alors premier ministre.

« *J'entends dépassionner le dialogue, que je souhaite rationnel, transparent, lucide et fructueux*, a souligné le médiateur. *Il n'est pas question d'imposer quoi que ce soit, et je n'ai pas l'intention de revenir sur les sites qui ont fait l'objet d'un rejet massif, sauf si je suis expressément sollicité* » par des élus ou des représentants de la population.

Pour vaincre les réticences, M. Bataille met en avant des avantages économiques et sociaux. Prévus pour fonctionner pendant dix à quinze ans, ces laboratoires offriraient 120 emplois directs, et un revenu financier de 60 millions de francs par an aux communes situées dans un rayon de 10 kilomètres. Il entend, dans sa démarche, faire passer l'aspect humain avant les contingences techniques. « *Je propose de vérifier la faisabilité géologique des projets que proposeront les régions intéressées, et non, comme on le faisait jusqu'à présent, essayer de convaincre les populations de sites sélectionnés pour leurs qualités géologiques.* »

La loi stipule expressément que ces laboratoires seront consacrés uniquement à la recherche, a rappelé M. Bataille. Se transformeront-ils en centre de stockage de déchets ? Le risque existe, mais on ne prévoit qu'un seul centre alors que deux laboratoires seront construits. « *Une population peut parfaitement accepter un laboratoire aujourd'hui et refuser le centre de stockage dans quinze ans* », souligne-t-il.

Malgré tous ces arguments, « *je sais que, partout, il y aura toujours un courant d'opposition plus ou moins fort à ces laboratoires* », reconnaît le médiateur. Comme pour le confirmer, une dizaine de militants de la « Coordination nationale contre l'enfouissement des déchets radioactifs » manifestaient devant les locaux où M. Bataille donnait sa conférence de presse.

Le médiateur déclare ne pas avoir de « *méthode d'appréciation a priori* » pour évaluer la part exacte des opposants au sein d'une population dont les élus sont demandeurs. Il n'est pas favorable aux référendums d'initiative locale portant sur des problèmes d'intérêt national. Mais, dit-il, ce sera au gouvernement de trancher « *en fonction du rapport que je lui soumettrai* ».

Le même flou semble régner sur le montant de son budget, alloué par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Ses moyens seront, affirme-t-il, « *modestes* », mais suffisants pour financer « *une équipe légère et indépendante* », et les expertises nécessaires.

J.-P. D.

هكذا من الأصل

Le Monde

EDUCATION • CAMPUS

Les régions dans la compétition scolaire

La poussée de l'enseignement de masse et les dynamiques locales réduisent les vieilles disparités entre régions. Le Nord et l'Est rattrapent le Sud. L'Ouest renforce son avantage

UNE France coupée en deux, une offre d'enseignement inégalement répartie avec une concentration, au sud, des formations longues et tertiaires et, au nord et à l'est, pléthore de filières courtes industrielles : depuis une dizaine d'années, le constat semblait bien établi. L'historien Antoine Prost l'avait popularisé en 1984 avec son rapport sur les lycées, et la gauche en avait fait un cheval de bataille en plaçant quelques recteurs « à poigne » dans les académies à la traîne. Et oui n'était plus censé ignorer qu'un jeune scolarisé dans la Meuse avait trois fois moins de chances de poursuivre des études secondaires que son camarade des Alpes-Maritimes. Ou encore que pour obtenir un bac C, mieux valait résider à Paris ou à Versailles plutôt qu'à Amiens ou Nice.

Le document que la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère de l'éducation nationale et de la culture a rendu public mercredi 13 janvier (1) remet quelque peu les pendules à l'heure. La *« géographie de l'école »*, qu'on aurait pu croire figée, une fois pour toutes, dans ses inégalités est en train de bouger.

Au moyen d'une batterie de trente-six indicateurs concernant principalement l'offre de formation, l'accès au baccalauréat, les politiques académiques d'orientation des élèves, les flux d'entrée à l'université mais aussi – et c'est la première fois qu'il est analysé – le niveau acquis par les élèves, mesuré grâce aux tests de l'évaluation nationale organisée depuis deux ans en CE2 et en sixième, le ministère présente l'état des lieux complet du système éducatif et renvoie aux régions le miroir grossissant de leurs forces et de leurs faiblesses. Car même si, sans doute par excès de prudence, la DEP a choisi d'établir *« un large constat plutôt qu'une synthèse »* région par région, on voit nettement se dessiner à travers ce document des politiques éducatives différentes : plus volontaristes au nord, à l'est et à l'ouest, plus frileuses au sud.

Pas de géant pour le Nord

Une tendance dominante est dégagée d'emblée : *« Au-delà de la profonde poussée de scolarisation que connaît actuellement notre système d'enseignement secondaire et supérieur, au cours des dernières années, les disparités géographiques de formation se sont plutôt réduites. »* Certes, autour d'une moyenne de 77 % de jeunes scolarisés à dix-huit ans, plus de vingt points séparent encore la Corse et la Picardie de la Bretagne et du Limousin, constate la DEP. Mais pour l'accès au second cycle des lycées *« l'avance méridionale s'efface progressivement »*, tandis que certaines académies, celles du Nord et de l'Est notamment, rattrapent leur retard à pas de géant.

Au milieu des années 70, 30 % d'une génération parvenait au terme des études secondaires, avec des écarts considérables entre les régions : seulement 20 % au nord de la Loire (Aube, Ardennes, Meuse, Orne, Mayenne, Indre, Loir-et-Cher) contre 40 % et plus dans des départements tous méridionaux (en plus de Paris et des Hauts-de-Seine).

Vingt ans plus tard, tandis que 60 % des jeunes accèdent en terminale, la situation apparaît plus *« complexe »* et plus *« éparpillée »*. Dans certains départements bretons comme les Côtes-d'Armor (où 68,8 % des jeunes accèdent en terminale) ou le Finistère (67,2 %) mais aussi en Lorraine ou dans le Nord, les taux d'accès au baccalauréat sont aujourd'hui plus élevés que dans certains départements des académies de Bordeaux ou de Montpellier. Grâce notamment à l'essor des formations technologiques et professionnelles, la massification de l'enseignement secondaire intervenue ces dix dernières années a donc joué à l'avantage du Nord.

Orientations différenciées

« On sent bien, analyse la DEP, *qu'on est en train de passer d'une séparation traditionnelle (France du Nord industrielle, France du Sud tertiaire) à une carte du dynamisme des régions. Ce sont ces nouveaux baccalauréats, impliquant les professions, qui permettent à Rennes, Nancy, Limoges et à un moindre degré à Grenoble, Nantes et Lille d'obtenir de bons résultats »* et d'accroître leur nombre de bacheliers. *« Les académies qui n'ont pas suivi cette voie – Montpellier, Nice ou même Aix-Marseille et Bordeaux – sont aujourd'hui en retard alors qu'elles étaient plutôt en tête il y a une quinzaine d'années. »*

Encore ces locomotives ne sont-elles pas totalement cantonnées aux filières techniques. L'académie de Lille, par exemple, qui est l'une de celles où le bac professionnel est le mieux implanté, est aussi la première, à côté de Strasbourg, pour la

proportion de bacheliers scientifiques (C, D et E) dans l'enseignement général. Même si l'enseignement général, dont le poids s'est renforcé ces dernières années, reste plus solidement implanté dans les zones traditionnelles de forte scolarisation, souligne la DEP, là aussi *« les différences s'amenuisent »*. Comme elles tendent à s'atténuer dans l'enseignement supérieur avec *« l'essor spectaculaire »* du supérieur court dans le nord de la France qui a plus que doublé ses effectifs dans cette filière entre 1982 et 1990, ainsi qu'à Caen, Besançon, Orléans, Poitiers et Rennes, où l'accès des bacheliers aux sections de techniciens supérieurs (STS) a plus que triplé.

En amont du lycée, les taux de passage en quatrième générale de collège ont également progressé partout (+9 points en moyenne depuis 1980) mais particulièrement là où ils étaient initialement moins fréquents, c'est-à-dire à Lille, Amiens, Orléans, Nancy et en Corse. Avec pour conséquence, là encore, un resserrement important des situations académiques. Et Lille, comme Strasbourg, Amiens ou Nantes, est parvenu à limiter de façon drastique le nombre des redoublements en fin de cinquième tout en maintenant un taux de passage en quatrième de collège parmi les plus élevés.

La même tendance est observée pour l'orientation en fin de troisième. Partout s'exerce la montée en puissance, sous la pression des familles, du passage en second cycle long, et les disparités académiques sont bien moindres qu'il y a dix ans. L'institution scolaire s'efforce d'ailleurs de corriger, avec plus ou moins de vigueur selon les régions, les vœux émis par les élèves et leurs familles. Après examen des vœux des familles par les enseignants, le taux de passage en seconde générale recule en moyenne... de dix points, au profit des filières technologiques et professionnelles. Mais la procédure tend surtout à réduire les déséquilibres entre académies. On se rend compte en effet que les décisions prises diffèrent des vœux émis par les familles pour 5 % des élèves d'Amiens, Caen, Nantes ou Strasbourg – où la demande se porte plus volontiers sur les filières professionnelles – mais pour 13 % de ceux d'Aix-Marseille, Nice et la Corse.

Le dynamisme des régions, qui sont, depuis les lois de décentralisation, étroitement associées aux politiques locales de formation, ainsi que le caractère plus ou moins volontariste des acteurs locaux de l'éducation nationale transparaissent très nettement quand on compare les résultats « attendus » d'une région (compte tenu de la composition sociale de sa population) avec les performances réelles atteintes par ses établissements scolaires.

C'est ainsi que dans le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine, comme en Bretagne et dans le Limousin, l'accès des jeunes au baccalauréat est nettement plus élevé que celui auquel on pourrait s'attendre *(voir graphique page 14)*. En revanche, en Languedoc-Roussillon, Alsace, Normandie, Aquitaine ou Picardie, la situation est inverse : compte tenu du public qu'ils accueillent, les établissements scolaires de ces régions pourraient mieux faire.

La composition du corps enseignant joue-t-elle un rôle ? Difficile, bien sûr, de l'affirmer et la DEP ne s'y risque pas...

On remarque néanmoins qu'en Lorraine, dans le Nord et en Bretagne, les trois grandes régions les plus performantes en matière scolaire, plus de 60 % des enseignants sont originaires de la région où ils enseignent, et ils sont aussi, en moyenne, nettement plus jeunes : un sur cinq a moins de trente ans à Lille. En revanche, à Nice, à Montpellier et à Toulouse, 40 % seulement sont originaires de la région et un sur cinq a plus de cinquante ans.

Limousin et Bretagne en tête

Appliquée aux acquis scolaires évalués par les tests nationaux de CE2 et de sixième, la comparaison entre les résultats « attendus » (compte tenu de la structure sociale de la région) et les résultats vraiment obtenus par les élèves permet d'affiner l'analyse. Deux extrêmes : Lille et Bordeaux. Avec ceux d'Amiens, de Rouen, de Créteil et de Corse, les écoliers lillois ont obtenu en 1991 des résultats nettement inférieurs à la moyenne nationale.

A l'inverse, ceux de Bordeaux comme ceux de Nancy, Clermont-Ferrand, Limoges ou Rennes, obtiennent d'excellents résultats, supérieurs à la moyenne nationale et supérieurs aussi à ce que l'on pourrait attendre, compte tenu de la structure sociale de ces régions. Cela n'empêche pas Lille de « pousser » ses élèves à poursuivre des études jusqu'au baccalauréat tandis que Bordeaux semble au contraire plutôt freiner ce mouvement. Autrement dit, le Nord, avec des élèves plutôt faibles qui se situent nettement dans le peloton de queue à la fin de l'école primaire, dépasse pour l'accès au bac une académie comme Bordeaux dont les élèves sont très nettement dans le peloton de tête en français et en maths au sortir de l'école primaire !

Qu'il s'agisse de la proportion de jeunes scolarisés à dix-huit ans, du taux d'accès au baccalauréat ou encore des acquis des élèves au sortir de l'école primaire, deux régions se distinguent nettement par leurs performances élevées : le Limousin et la Bretagne. Deux départements ruraux où l'obtention d'un diplôme est pratiquement et depuis fort longtemps le seul moyen d'ascension sociale, où l'on ne peut guère s'en sortir que par l'école.

Menacé par la désertification et le vieillissement de sa population, enclavée au centre du pays, la petite région limousine a visiblement saisi l'enjeu de la formation comme une ultime planche de salut. N'ayant que fort peu d'élèves, elle peut, pratiquement, leur tailler du sur mesure.

CHRISTINE GARIN

Lire la suite page 14

(1) *Géographie de l'école*. Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP). Ministère de l'éducation nationale. Janvier 1993.

Un entretien avec M. Jean-Marie Lehn

« Il faut donner aux universités les moyens d'être adultes »

Prix Nobel de chimie et professeur à l'université Louis-Pasteur (Strasbourg-I), M. Jean-Marie Lehn préside, depuis trois ans, le comité scientifique créé en 1990 auprès du ministre de l'éducation nationale. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Lehn dresse le bilan des réflexions conduites par ce comité scientifique au terme d'un premier mandat et avant de passer le relais à l'historien Jacques Le Goff, qui devrait être nommé dans les prochains jours.

« Les instances d'évaluation et de conseil se sont multipliées depuis quelques années auprès du ministre de l'éducation nationale. A côté du Comité national d'évaluation des universités, du Conseil national des programmes, des experts de la direction de la recherche ou des conseillers d'établissement chargés d'accompagner la mise en œuvre des contrats quadriennaux Etat-Université, quel est le rôle spécifique du Comité scientifique ?

– Encore un comité de plus, semblez-vous dire... C'est la première question que nous nous sommes posée. Mais ce comité-là avait une particularité très importante pour une instance placée auprès d'un ministre français de l'éducation : il est composé pour moitié de Français, mais pour une autre moitié d'universitaires et scientifiques d'autres pays de la Communauté européenne. C'est pour cette raison-là que j'ai accepté d'en être le président. Nos collègues italiens, britanniques ou allemands n'ont pas à se préoccuper des contraintes du système français. Cette ouverture internationale est donc la garantie que les réflexions du comité ne sont pas domiciées par les pesanteurs franco-françaises.

– Quelle évolution globale faites-vous des mutations actuelles de l'Université française ?

– Nous avons tenu sept réunions au cours des trente mois écoulés. En prenant le temps, à chaque fois, pendant trois jours, d'analyser librement les initiatives du ministère de l'éducation nationale, principalement dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Schéma Université 2000, politique contractuelle en matière de recherche et d'enseignement, constitution de pôles européens, rénovation des premiers et seconds cycles universitaires, réforme du système de recrutement des enseignants-chercheurs : ces initiatives vont dans le bon sens, dans la mesure où elles renforcent l'autonomie des établissements.

» C'est une évolution fondamentale. Il est nécessaire de transmettre la plupart des leviers de commande aux universités pour qu'elles deviennent des personnalités adultes. Mais la liberté, ça s'apprend. En même temps que cette autonomie croissante, il faut que s'établissent des procédures de correction, grâce à des comités d'évaluation placés auprès de chaque université et composés d'experts extérieurs à l'établissement et de préférence étrangers. C'est la condition indispensable pour dépasser le localisme et s'assurer que l'autonomie ne conduit pas à l'endogamie.

» A cet égard, la grande avancée de ces dernières années a été la réforme et la simplification des procédures de recrutement des enseignants afin de renforcer la liberté de choix des universités. C'est le nœud d'une réelle autonomie. Mais à une condition, cruciale : que la qualité des recrutements soit préservée et qu'ils échappent à la pression locale, avec ses cabales et ses coteries.

En principe, si les universités étaient adultes, ce ne devrait pas être le cas. Dans la pratique, on sait que ces pesanteurs sont souvent encore trop fortes. C'est pourquoi il est souhaitable qu'à terme les recrutements extérieurs soient majoritaires et il est essentiel que les commissions locales de spécialistes et les conseils scientifiques des universités, qui jouent désormais un rôle déterminant, soient très attentifs au choix de leurs membres extérieurs, qui devraient être d'une réputation internationale incontestable.

– Il reste que l'enseignement supérieur français doit faire face à des besoins considérables d'encadrement. Comment assurer, en même temps, des recrutements massifs et de qualité ?

– C'est vrai. On est aujourd'hui, comme il y a vingt ans, dans une situation d'urgence, et l'on risque de retomber dans les mêmes travers : une politique de recrutement soumise à des coups d'accordéon dangereux. Mieux vaudrait mettre à contribution, de manière permanente ou temporaire, d'autres professionnels, des chercheurs venant des grands organismes comme le CNRS, l'INSERM ou l'INRA, ou des laboratoires industriels, afin d'étaler dans le temps les recrutements statutaires.

» Mais attention, cela ne doit pas conduire au démantèlement des grands organismes de recherche. Il ne faut pas casser un système où la recherche fonctionne bien. Il est souhaitable, en revanche, de développer davantage la coopération entre recherche et enseignement. Cela soulève bien des réticences, car les universitaires veulent des postes et les chercheurs veulent la paix. Mais il est évident qu'un organisme de recherche coupé d'un flux d'étudiants est un organisme qui se fossilise. Et inversement pour une université qui ne dispose pas d'un potentiel de recherche suffisant.

Ne pas réinventer la roue

– Vous souhaitez des universités « adultes ». Sur quels leviers jouer pour renforcer effectivement l'autonomie ?

– La règle de base est claire : il faut faire profiter l'université de la qualité de sa recherche et de ses chercheurs. L'*overhead* américain, cette ponction financière considérable des universités sur les contrats de recherche de leurs laboratoires, est souvent exagérée et conduit à une concurrence féroce. Mais elle a une vertu : elle ancre dans l'esprit de chacun la conviction que la qualité est un plus – y compris financier – pour les établissements.

» Plusieurs initiatives ont été prises dans ce sens. C'est le cas de la création de l'Institut universitaire de France, que le comité scientifique a vivement soutenu. Si cette institution est encore marginale par le nombre de ses membres, elle constitue une incitation très utile pour les universitaires, jeunes ou confirmés. De même, l'instauration par la direction de la recherche, dans ses contrats quadriennaux avec les universités, d'un « bonus qualité recherche », on peu à l'image de l'*overhead* américain, est de nature à encourager les établissements à recruter les meilleurs enseignants-chercheurs et à mettre en place une politique scientifique dynamique et de qualité. La création des pôles européens va dans le même sens en stimulant coopérations internationales et partenariats scientifiques.

» Mais il faudrait aller plus loin. Actuellement, compte tenu de tout ce qu'on demande aux universitaires (enseignement, correction de copies, jurys d'examen, tâches administratives multiples...), il leur est difficile de faire en même temps de la très bonne recherche, de niveau international. Mais on oublie trop souvent qu'un laboratoire, c'est un peu une salle de travaux pratiques de troisième cycle et qu'un directeur de laboratoire qui apprend à un jeune thésard à faire une expérience a en réalité une activité d'enseignement.

» Il faudrait en tenir compte pour réduire la charge d'enseignement magistral *ex cathedra*. Nous avons donc proposé que le service d'enseignement magistral d'un enseignant dont les activités de recherche sont reconnues soit ramené à trois heures hebdomadaires, le reste de ses obligations de service en matière d'enseignement étant assuré par les activités pédagogiques liées à la formation des jeunes chercheurs. Une telle disposition n'est évidemment pas facile à faire passer. Mais elle est cruciale pour attirer des jeunes chercheurs de talent à l'université.

– La politique universitaire mise en œuvre depuis quelques années vous paraît-elle menacée en cas d'alternance politique ?

– J'espère que la force de la réalité, le poids de la compétition scientifique internationale tout comme l'ambition de former une nation dans le contexte européen feront réfléchir tous ceux qui seraient tentés d'obéir à des considérations trop politiques ou idéologiques. Il serait absurde de réinventer la roue à chaque changement de majorité. »

Propos recueillis par
GÉRARD COURTOIS

ISMCM ET CESTI

Ingénieurs, Diplomés d'Ecoles de Commerce et de Gestion, Maîtrises d'Université

VALORISEZ VOTRE DIPLOME :
MASTERE
MANAGEMENT DES ENTREPRISES PAR LA QUALITE

Créé par des Grandes Entreprises du monde industriel et du tertiaire,
Formation de managers opérationnels et de managers-qualiticiens, qui prend en compte la Qualité des Services et les Techniques de pointe en Management.
Sont assurés : une formation alternée, des projets en entreprise rémunérés.

CARRIERES OUVERTES POUR CANDIDATS ENTREPRENANTS
Prochain cycle, début des cours : Lundi 22 Février 1993.
Réunion d'information : 11 février 1993.
Renseignements : ISMCM-CESTI (Min. Educ. Nat.)
3 Rue Fernand Hainaut 93407 SAINT-OUEN
Contact : Céline GUCKERT 49 45 29 92 et 49 45 29 02

Les disparités géographiques dans l'accès au niveau du baccalauréat

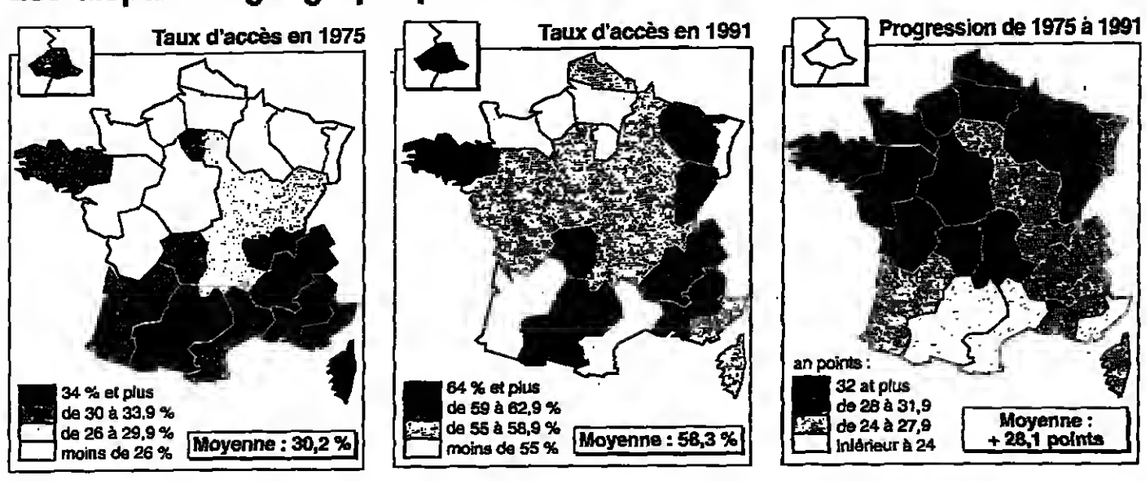

Les régions dans la compétition scolaire

Suite de la page 13

Comment expliquer autrement le record du département de la Corrèze (237 000 habitants) qui conduit désormais 71 % des jeunes en terminale, arrivant ainsi en seconde position derrière Paris (91 %) ? Il faut remarquer aussi que les élèves du Limousin sont les plus chers de France pour des raisons qui tiennent évidemment au réseau d'établissements, à faibles effectifs et très dispersés. Alors qu'un jeune scolarisé de moins de vingt-cinq ans coûte en moyenne à l'Etat 12 150 francs par an, un jeune Picard ne coûte que 10 500 francs et un Limousin 14 500 francs.

« La nature et l'ampleur des évolutions actuelles traduisent sans doute l'influence du dynamisme ou du volontarisme des politiques de formation auxquelles chaque région se trouve désormais associée dans le cadre de la décentralisation, analyse la DEP. *Quant aux données départementales, souvent contrastées autour des moyennes académiques, elles apportent une série de résultats plutôt inattendus (les Hautes-Pyrénées comme l'Aveyron, la Lozère et même le Lot figurent ainsi très régulièrement parmi les départements de tête), qui confirment la multiplicité et la complexité des facteurs intervenant dans la géographie de l'école pour expliquer les configurations « locales » du système éducatif. »*

De son côté la Bretagne, notamment la région nantaise, a, au cours des quinze dernières années, conforté l'avance qu'elle avait sur les régions du Nord et de l'Est et elle se situe dans le peloton de tête pratiquement pour tous les indicateurs. Pour la proportion de bacheliers, elle arrive aujourd'hui en tête (après Paris) devançant les régions méridionales. Les raisons à cela ? La DEP ne les analyse pas. Mais on peut évoquer sans risque la tradition de scolarisation très ancienne de la Bretagne, stimulée par la concurrence entre établissements privés et publics, par la densité du réseau d'enseignement supérieur mais aussi par la nécessité de sortir d'une économie trop exclusivement rurale.

La Picardie à la traîne

A l'inverse, en Picardie, tous les indicateurs sont au rouge : taux de scolarisation à trois ans, résultats aux tests d'évaluation, poursuite d'étude jusqu'au bac puis dans l'enseignement supérieur et présence des filles dans les filières scientifiques et techniques. C'est la Picardie qui, avec la Normandie et l'Alsace, compte le moins d'élèves scolarisés au lycée. Mais, à la différence de l'Alsace, Amiens ne compense pas ce déficit par un taux élevé de jeunes engagés dans l'apprentissage.

Au contraire, l'académie d'Amiens est, avec Lille, la Corse, et surtout Rouen et Reims, une de celles qui présentent un taux élevé de jeunes sortant du système scolaire sans qualification. Faible taux de bacheliers et nombreuses sorties sans diplômes : ces trois académies cumulent les handicaps. Car les deux effets se renforcent. La DEP démontre clairement qu'une tradition forte de scolarisation au lycée et au-delà ne nuit pas aux élèves en difficulté. Bien au contraire : *« Plus il y a de bacheliers notamment dans les filières de l'enseignement général, moins il y a de sorties sans qualification. »*

Enfin, d'une région à l'autre, l'ampleur du chômage des jeunes ne semble pas liée à l'importance des sorties sans qualification. La part des jeunes parmi les chômeurs est élevée le long d'un arc allant de la Bretagne à la Franche-Comté en passant par la Normandie, le Nord et la Lorraine, *« toutes régions où la population est relativement jeune »*. De même, pour l'insertion professionnelle qui dépend bien moins de la filière de formation que du dynamisme économique des régions. Toutes filières confondues (bac, CAP ou BEP), l'Alsace, l'Ile-de-France et Rhône-Alpes offrent une insertion immédiate plus fréquente qu'ailleurs. A l'inverse, à Montpellier et, dans une moindre mesure, à Bordeaux, l'insertion est systématiquement plus difficile. Il y a, sur ce terrain plus encore que sur d'autres, matière à réflexion pour les responsables de l'Etat comme pour ceux des collectivités locales.

CHRISTINE GARIN

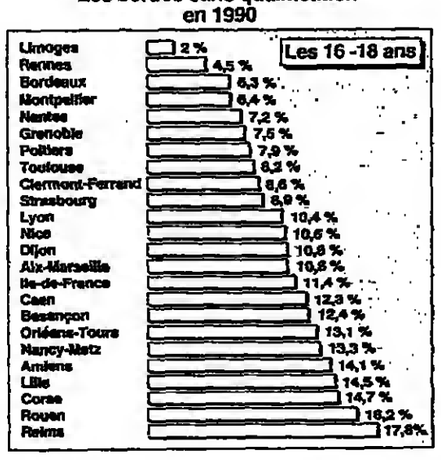

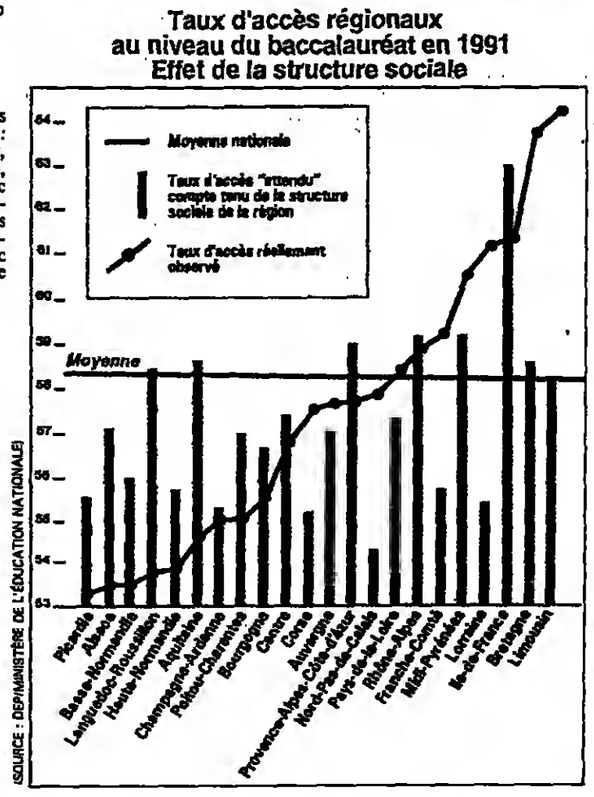

L'école cartes sur table

Suite de la première page

Six ans après la mise en œuvre des lois de décentralisation pour les collèges et les lycées et à quelques mois d'un changement probable de majorité gouvernementale, l'initiative vient à point nommé. Car à marteler, dix années durant, que l'égalité devant l'école restait à accomplir, qu'aux régions scolairement nanties du Sud, traditionnellement tournées vers l'acquisition d'un diplôme, correspondait la France industrielle et ouvrière du Nord et de l'Est où l'on quittait très tôt l'école pour se former sur le tas, et à répéter inlassablement qu'il fallait corriger ces disparités, la gauche a failli manquer le message essentiel : la géographie de l'école a profondément changé. Qu'il s'agisse de l'offre d'enseignement (de la maternelle à l'université), du niveau de formation atteint par les élèves, voire de leurs compétences scolaires, les écarts se sont sensiblement réduits entre la France du Sud et celle du Nord, entre les zones urbaines et les régions rurales.

L'autre message est que l'on ne peut plus, aujourd'hui, rester crispé sur l'idée, finalement plutôt confortable, que chaque élève est, dès son entrée à l'école, voué à un destin scolaire, lui-même rivé à l'origine sociale de sa famille.

Les incertitudes de la décentralisation

Car certaines régions plutôt ouvrières comme le Nord-Pas-de-Calais ont, à cet égard, réalisé des tours de force, parvenant à conduire davantage de jeunes au baccalauréat que d'autres plus « bourgeoises », comme le Languedoc-Roussillon ou l'Aquitaine.

Toutes les académies ont, en effet, profité de la démocratisation et de la massification du système d'enseignement. La proportion de bacheliers a doublé en l'espace de quinze ans, et toutes les régions dépassent nettement, aujourd'hui, le niveau qu'atteignaient les plus avancées d'entre elles au milieu des années 70. Mais celles qui, comme le Nord et la Lorraine souffraient d'un retard sensible de scolarisation ont mis les bouchées doubles. Du coup, même si la France méridionale, l'Ile-de-France ainsi que la Bretagne conservent leur avance, celle-ci se trouve singulièrement relativisée par les évolutions survenues ailleurs.

C'est sans nul doute la création puis la montée en puissance des filières technologiques et professionnelles qui a permis aux régions industrielles et ouvrières de combler leur handicap de scolarisation. Et si l'enseignement supérieur a doublé ses effectifs d'étudiants en dix ans, il le doit clairement au dynamisme des formations courtes et professionnalisées qui se sont développées en marge des filières classiques.

Or c'est sur ce terrain aussi que l'initiative des élus, notamment des conseils régionaux, a pu s'exercer à plein depuis 1986. Associés de manière étroite à la définition des filières nouvelles, en particulier les filières technologiques mieux à même d'aider le développement économique local, ils pèsent désormais de tout leur poids. Loin de renforcer les disparités locales, la décentralisation a donc, au contraire, permis de faire bouger les frontières.

L'institution scolaire, arc-boutée pendant longtemps sur son unité de façade, reconnaît enfin qu'elle est diverse, ancrée dans son environnement, soumise à la pression de la demande sociale et des politiques locales. Reste à savoir si la décentralisation accrue, voire une régionalisation, réclamée à grands cris par la droite, seraient de nature à prolonger le mouvement fragile, inachevé, de resserrement des inégalités qui s'est amorcé. Ou si, brusquant les choses, elle prendra le risque de gâcher cette chance.

Ch. G.

Recrutements universitaires : 16 700 candidats en 1993

L'enseignement supérieur partagé entre mobilité et localisme

La campagne de recrutement des professeurs et maîtres de conférences de l'enseignement supérieur s'est déroulée, en 1992, de façon acrobatique. La réforme du Conseil national des universités (CNU), engagée au pas de charge au début de l'année et mise en œuvre entre le printemps et l'été derniers, a en effet bousculé les calendriers et les habitudes. Chargé d'établir des listes de qualification nationales, discipline par discipline, avant l'examen et le choix des candidatures, en dernier ressort, par les commissions locales de spécialistes, le nouveau CNU a été brutalement submergé par une vague sans précédent de candidats (près de 22 000 pour quelque 3 500 postes disponibles). Et dans quelques disciplines, les sections du CNU ont manifestement choisi d'appliquer de façon très extensive leur pouvoir de « qualification », fonctionnant comme de véritables jurys de concours, ne laissant plus guère de choix aux instances locales des universités et réglant, au passage, de sombres querelles de chapelle (*le Monde* du 6 août et du 10 septembre 1992).

Si un éventuel changement de majorité après les élections de mars prochain ne vient pas remettre en cause les règles du jeu, la campagne de recrutement pour 1993 devrait se passer dans de bien meilleures conditions. Elle s'est tout d'abord engagée selon un calendrier beaucoup moins tendu puisque les candidats étaient invités à déposer leur dossier dès le mois d'octobre dernier et que les commissions du CNU doivent se réunir à partir de mars.

Quatre candidats par poste

D'autre part, après la flambée inattendue de 1992, le nombre de postulants pour les listes de qualification de 1993 est revenu à un niveau plus raisonnable : on compte en effet, cette année, près de 16 700 candidats – 13 091 comme maîtres de conférences et 3 605 comme professeurs. Au total, le CNU devrait donc avoir près de 6 000 dossiers de moins que l'an dernier à évaluer, ce qui devrait favoriser un examen plus approfondi et serein.

Cette relative décrue n'inquiète pas le ministère de l'éducation nationale : l'inscription sur les listes de qualification étant valable pour une période de quatre ans, le stock de candidats qualifiés mais non recrutés en 1992 est de l'ordre de 8 000, auxquels viendront s'ajouter les nouveaux qualifiés de 1993. Cela constituera, au total, un « vivier » prévisible d'au moins 15 000 candidats au bas mot, soit une moyenne de l'ordre de quatre candidats par poste disponible cette année.

Enfin, l'examen minutieux de la campagne de recrutement de l'an dernier établi par la direction des personnels de l'enseignement supérieur du ministère permet de lever – au moins partiellement – une sérieuse hypothèque. En ce maintenant, au niveau national, qu'une procédure de qualification et en transférant aux universités le choix effectif des candidats, le nouveau système faisait, en effet, craindre à beaucoup que les recrutements d'enseignants-chercheurs ne soient désormais dominés par un « localisme » étriqué, plus soucieux de solidarités personnelles que de qualité scientifique.

Globalement, cette inquiétude n'apparaît pas vraiment justifiée. La proportion de professeurs recrutés par chaque université parmi les maîtres de conférences exerçant déjà sur place – c'est-à-dire le taux d'autorecrutement – s'élève en effet à 61,5 % pour les enseignants de pharmacie, 55 % pour les lettres et sciences humaines, et 45 % pour les sciences.

Toutefois ce constat plutôt rassurant masque d'importantes disparités entre établissements. Ainsi, une dizaine d'universités qui bénéficiaient de recrutements de professeurs significatifs (entre quatre et seize) ont massivement recouru à l'autorecrutement sur place. C'est le cas de Montpellier-III qui a trouvé parmi ses maîtres de conférences neuf des dix professeurs de lettres qu'elle a recrutés en 1992. En lettres, le taux de recrutement local atteint près de 90 % à Besançon, 87 % à Toulouse-Le Mirail, 85 % à Lyon-II, 81 % à Paris-VIII-Saint-Denis, 80 % à Clermont-Ferrand-II et 71 % à Rennes-II. En sciences, le taux d'autorecrutement local atteint 80 % à Caen, 75 % à Valenciennes et 71 % à Nice.

A l'inverse, une bonne dizaine d'universités ont recruté sur la base d'une mobilité très supérieure à la moyenne. C'est le cas de la plupart des universités parisiennes, qu'il s'agisse des lettres à Nanterre (70 % de professeurs recrutés à l'extérieur) ou des sciences à Paris-VI (60 % de recrutement extérieur). Mais c'est également vrai d'établissements de province. En lettres, Grenoble-III et Lille-III ont recruté près de deux tiers de leurs nouveaux professeurs à l'extérieur, Tours atteignant 80 % et Reims 84 %. En sciences, trois des universités de province les plus prestigieuses (Grenoble-I, Strasbourg-I et Toulouse-III) ont choisi les trois quarts de leurs nouveaux professeurs parmi des maîtres de conférences d'autres établissements.

Il serait évidemment abusif de s'appuyer sur ce seul critère de mobilité pour évaluer le dynamisme des établissements et la vitalité de leur politique de recherche. Encore moins pour préjuger de la qualité de ces recrutements. Il reste toutefois, dans bon nombre d'universités, pas mal de chemin à parcourir pour atteindre l'objectif tracé par le ministère et soutenu par le « Comité Lebon » (voir entretien *page 13*) de favoriser le recrutement externe de plus de la moitié des professeurs d'université.

G. C.

Le Monde de l'éducation

EXCLUSIF

CAHIER SPÉCIAL
LES RÉSULTATS DU BAC 92

Public, privé, tous les résultats du bac section par section. Avec un guide sur 2 200 lycées : les langues enseignées, les options, les classes préparatoires.

• ENQUÊTE : L'EUROPE DE L'ÉCOLE
Douze questions pour comprendre ce qui va changer avec l'Acte unique : langues, rythmes scolaires, public-privé, formation professionnelle, examens, accès à l'Université...

• REPORTAGE :
L'INTERNAT, JOUR ET NUIT AU LYCÉE ?
Pour tout savoir sur un mode d'hébergement encore et toujours indispensable à certains.

• SONDAGE :
LE BAROMÈTRE DES 15-24 ANS, LES JEUNES JUGENT LES HOMMES POLITIQUES
Quelle image ont-ils des partis ? Quels sont leurs leaders préférés ?

NUMÉRO DE JANVIER 1993 – 35 F

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

هكذا من الأصل

nts universitaires :
andidats en 1993

: de l'éducation

CLUSIF
ER SPÉCIAL
TATS DU BAC 92

MARCHAND DE JOURNAUX

هكذا من الأصل

POINT DE VUE

Les sirènes de la décentralisation

par Jean Glavany

PEUT-ON parler sereinement de l'éducation ? Mission essentielle, qui initie le futur citoyen et le futur travailleur à la vie en société, elle est au cœur de polémiques, autorise les passions, favorise les excès. Parce que l'institution qui en a la charge principale est un organisme vivant en mutation continue, que chacun en a été ou en est un « usager-acteur » direct ou indirect, les avis se contredisent, s'entrechoquent et se retournent. Parce qu'elle est à la fois instrument d'insertion dans la société et lieu de regard sur celle-ci, l'éducation nationale est éminemment un enjeu de choix politiques.

Je voudrais à travers l'exemple de l'enseignement technique montrer comment les dix dernières années ont vu s'affirmer une priorité – celle de la formation – sur la base d'une conviction – le caractère national de la responsabilité éducative, – afin de faire vivre des valeurs essentielles : la solidarité et la recherche de l'égalité des chances.

Traditionnellement, l'enseignement technique est confronté à une image par trop négative, en particulier par rapport à l'enseignement général. L'incontestable amélioration du niveau des qualifications est le premier élément d'une progressive modification de cette image.

Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) est aujourd'hui méconnaissable : parce que pratiquement aucun référentiel de diplômes n'a plus de cinq ans, parce qu'il est placé plus tard dans le parcours des élèves, il répond mieux au besoin d'une économie soumise à une impressionnante transformation de l'organisation de la production. Le brevet d'enseignement professionnel (BEP) a gardé le caractère directement opérationnel des qualifications, tout en s'adaptant pour permettre la mise en place dans son prolongement du baccalauréat professionnel. Que de sarcasmes quand, en 1985, sont créés les baccalauréats professionnels ! Sept ans plus tard, grâce notamment à l'essor des « bacs pro », 50 % des jeunes contre 33 % à l'époque réussissent leur bac. Et que l'on ne dise pas que cela s'est fait au détriment de la qualité : 93 % des titulaires d'un baccalauréat professionnel occupent un emploi qualifié dans les six mois qui suivent la fin de leur scolarité.

Le même effort est engagé dans le supérieur : doublement en cours des filières technologiques utiles (sections de brevet de techniciens supérieurs, instituts universitaires de technologie, formations d'ingénieurs et tout nouveaux instituts universitaires professionnalisés). L'accroissement et la diversification de l'offre accompagnent et facilitent la progression des bacheliers technologiques s'inscrivant dans une formation supérieure : de 50 à 80 % en dix ans. Ainsi s'affirment les filières d'excellence de l'enseignement technique, condition de la revalorisation de son image sociale.

Alternance et partenariats

Mais il est d'autres aspects de la mutation engagée qui me paraissent tout aussi importants. L'un tient au développement de l'alternance, l'autre repose sur la multiplication des partenariats entre les établissements d'enseignement et leur environnement économique et social. Il fallait pour cela deux révolutions ou mutations culturelles que la gauche au pouvoir a accompagnées, facilitées, voire conduites.

Le rapprochement de l'éducation nationale, et, au-delà du pays tout entier, avec l'entreprise, reconnue comme lieu principal de la production de richesse, d'abord. La décentralisation instrument de la prise de responsabilité des acteurs locaux, ensuite.

Il y a quelque ironie à voir aujourd'hui la droite, incapable de réformer quand elle était au pouvoir, manifester son incapacité à proposer aujourd'hui : ne se limite-t-elle pas à en réclamer toujours plus ?

Je passe sur ce qui peut s'apparenter à de l'ignorance : pour qui s'intéresse à l'éducation nationale, et à l'enseignement technique en particulier, le dynamisme du conventionnement avec les professions qui permet de faire évoluer le contenu des enseignements est à la base de la professionnalisation des cursus, notamment des progrès de l'alternance, c'est-à-dire de l'inscription de périodes de formation en entreprise.

Personne, sauf les responsables de la droite quand ils s'expriment publiquement, n'ignore que l'ensemble des bacs pro, créés en 1985 par la gauche, intègre l'alternance dans ses programmes. En décidant de la généraliser dans les trois ans qui viennent à toutes les formations professionnelles, en intégrant ces périodes de formation en entreprise dans l'attribution des diplômes et les professionnels dans les jurys, l'éducation nationale permet aux entreprises de s'impliquer.

Ce faisant, la revendication de régionalisation totale de l'enseignement technique exprimée par certains responsables de la droite manifeste une profonde méconnaissance du terrain. Je me contenterai de faire remarquer que l'équilibre auquel nous sommes parvenus dans les relations entre Etat et collectivités locales, entre administration centrale et établissements, entre négociations nationales et décentralisées, entre alternance sous statut scolaire et apprentissage, a permis d'avancer effectivement dans la voie de l'alternance et dans celle du partenariat.

Le local et le national

Menés entre cocontractants inégaux, des établissements autonomes et régionalisés d'une part, les entreprises de l'autre, l'alternance et les partenariats économiques conduiraient à une privatisation progressive de l'enseignement technique. Si l'on ajoute que les collectivités locales devraient accroître le champ de leur participation au financement de l'enseignement privé, on comprend bien que c'est tout un transfert de ressources de l'enseignement public vers l'enseignement privé qui se prépare.

Ce processus ne peut se faire qu'au détriment du rôle de l'enseignement technique dans l'aménagement du territoire, et à l'encontre des zones économiquement ou socialement en difficulté. Quelques établissements-vitrines se verraient favorisés en polarisant aides et facilités alors que la plupart des lycées, leurs personnels et leurs élèves, assisteraient à une dégradation de leurs conditions de travail, de la qualité de leur enseignement et de la réalisation de leurs missions de service public.

De plus, c'est une simplification grossière de laisser croire que les caractéristiques des diplômes et des qualifications requises puissent être bien appréhendées au niveau local, même pour les plus modestes (ceux que l'on appelle de niveau V). Et si l'on vise un niveau supérieur, c'est le cadre national, voire européen, qui devient pertinent. Si l'on veut que tout diplôme, quelque soit son niveau, puisse ouvrir la voie à une qualification supérieure, la coordination nationale est indispensable. L'occulter, c'est créer des voies de garage définitives, c'est perdre l'idée de filière d'excellence de l'enseignement technique : tout détenteur de CAP doit pouvoir avoir son bâton d'ingénieur dans sa poche, même si tous ne deviendront pas ingénieurs. L'oublier ou le nier relève soit d'une vision élitiste et inégalitaire de la société, soit d'incompétence. En tout cas, les germes de dysfonctionnement et de crise sont contenus dans une telle approche.

Je pense que le niveau local est pertinent pour caractériser le volume et la spécificité d'un certain nombre d'emplois. C'est tout l'intérêt de l'alternance et des partenariats avec des entreprises locales. Parce que les qualifications se définissent à l'échelle nationale, voire internationale, et que l'emploi s'ajuste localement, il ne faut pas opposer le national et le local mais au contraire les articuler, de manière simple et intelligente.

▶ **Jean Glavany est secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.**

REPÈRES

ENSEIGNANTS. Toute corporation digne de ce nom dispose désormais de son Salon professionnel. Depuis les opticiens jusqu'aux chasseurs de têtes, sans oublier les étudiants, de plus en plus courtisés. Seuls les « profs » manquaient à l'appel. Cette lacune devrait être comblée avec le Salon « Le monde enseignant » qui se tient pour la première fois à Paris, à La Villette, du 20 au 24 janvier. Ouverte gratuitement à tous les enseignants, cette manifestation a pour ambition de rendre compte, à travers trois cents exposants (institutions, associations, syndicats, éditeurs, presse, producteurs de matériel pédagogique...) et une trentaine de conférences-débats, de tous les aspects du monde enseignant : de la vie quotidienne (pédagogie, élèves en difficulté, orientation des filles, violence à l'école...) à la prospective (formation des maîtres, financement du système éducatif, dimension européenne...).

▶ **Renseignements : Salon « Le monde enseignant », tél. : 42-02-04-05 ou 44-55-51-00, ou sur place, à partir du 20 janvier, Grande Halle de La Villette, 221, av. Jean-Jaurès, 75019 Paris.**

GRANDES ÉCOLES. La concurrence entre les grandes écoles de commerce et la guerre des concours d'admission s'était un peu calmée depuis deux ans. Elle est en train de ressurgir sur le terrain moins explosif des concours ouverts aux candidats à l'admission parallèle. Deux initiatives avaient marqué la fin de l'année 1992 : la banque d'épreuves « Passerelle ESC » s'était élargie à trois nouveaux établissements (les écoles de commerce d'Amiens, Dijon et Pau) et une nouvelle banque d'épreuves, « Profils », avait été lancée et associait immédiatement une dizaine d'établissements (Brest, Chambéry, Le Havre-Caen, Lille, Montpellier, Nantes, Poitiers, Saint-Etienne, Troyes et Strasbourg). C'est désormais au tour du réseau Ecricome (ESC de Bordeaux, Marseille, Reims, Rouen et ICN-Nancy) de créer son concours commun pour les admissions parallèles, baptisé « Tremplin ». Là encore, il s'agit d'être opérationnel dès la session du printemps 1993.

MINISTÈRE. Programme chargé, dans les prochaines semaines, pour le ministre de l'éducation nationale et de la culture. Avant de se consacrer pleinement, à partir du début février, à la campagne pour les élections législatives, il entend en effet boucler un certain nombre de dossiers. D'ici la fin du mois de janvier, le ministère entend mettre les bouchées doubles pour tracer les grandes lignes d'une politique plus efficace d'enseignement des langues, depuis l'école jusqu'à l'université. Il s'attachera ensuite, à l'occasion d'un vaste forum organisé du 29 au 31 janvier à La Villette, à mettre en valeur les actions et les initiatives du monde enseignant sur le livre, la lecture et l'écriture.

Enfin le développement des enseignements artistiques devrait être le dernier dossier auquel M. Lang souhaite attacher son nom, s'il parvient à obtenir du budget les moyens de ses ambitions. Sans oublier la fin de l'examen, prévu dans les deux prochaines semaines, des projets de rénovation des diplômes universitaires, en attendant que les premiers textes, acquis à la fin de l'année 1992, soient enfin publiés...

RENNES. Dans le cadre de la politique du ministère de l'éducation nationale destinée à démontrer *« la vitalité du livre et de la lecture »*, l'université Rennes-II de lettres et sciences humaines organise, de janvier à mars, un trimestre « écriture-lecture ». Les « mardis de l'écriture » alterneront les lectures d'œuvres par les étudiants et des tables rondes sur l'édition. Un concours de nouvelles est ouvert aux étudiants et une manifestation consacrée au mouvement Dada est organisée en collaboration avec l'Ecole régionale des beaux-arts de Rennes.

Des formations entre jeunesse et sports

Méconnus, les métiers de l'animation offrent des débouchés dans un secteur qui compte 300 000 salariés

BON an mal an, et sans grand bruit, près de 100 000 jeunes frappent à la porte des services du ministère de la jeunesse et des sports pour obtenir une formation. Un tiers de ces 100 000 jeunes souhaitent obtenir une qualification (un brevet d'Etat) pour s'orienter vers les métiers sportifs, les deux autres tiers tentent majoritairement d'obtenir un brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA), débouchant sur des emplois de moniteurs de colonies de vacances.

Les métiers de l'animation font recette. En cinq ans, leurs effectifs ont augmenté de 24 %, et le secteur compterait aujourd'hui environ 300 000 salariés, dont 130 000 animateurs saisonniers, auxquels il convient d'ajouter 78 000 emplois d'animation recensés dans les collectivités territoriales. Jadis essentiellement portés par la ferveur du militantisme associatif, ces métiers se sont progressivement professionnalisés, tout en mettant en évidence un manque crucial de qualification. Le ministère de la jeunesse et des sports propose aujourd'hui une panoplie de formations encore peu connues.

Côté sports par exemple (65 disciplines concernées), la filière est relativement simple : le brevet d'Etat d'éducateur sportif premier degré (niveau bac) débouche en majeure partie sur des emplois d'entraîneurs de clubs. Un second degré (niveau licence) permet de qualifier des cadres techniques régionaux. Un troisième degré, rarissime (13 cadres en trois ans), qualifie les futurs directeurs techniques nationaux. Chaque année, le ministère délivre environ 6 000 brevets d'Etat.

Côté jeunesse, un brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP) a été mis sur pied en 1986 et valide la formation d'animateurs socioculturels de niveau bac (spécialisés en activités scientifiques et techniques, activités culturelles et d'expression, activités sociales). Un diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation (DEFA) de niveau bac + 2 permet, depuis 1979, la maîtrise de postes de directeurs de colonies, de centres de vacances, de maisons de jeunes, etc. Les effectifs, là, contrairement aux métiers du sport, sont encore peu nombreux : on recense, depuis leur création, 500 titulaires du BEATEP et 2 500 titulaires du DEFA.

Une filière complète pour les animateurs

Tous ces diplômes sont à distinguer des diplômes non professionnels destinés plutôt à valoriser l'action d'animateurs, parfois bénévoles, dont la tâche consiste avant tout à encadrer, en toute sécurité, des mineurs dans les centres de loisirs ou les centres de vacances. Il s'agit là du BAFA, cité plus haut (42 000 délivrés en 1991), du brevet d'aptitude à la fonction de directeur (BAFD) (3 000 diplômes en 1991) ou encore du brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative (BASE).

Conscient du maquis et du manque de « lisibilité » de ces formations, le ministère de la jeunesse et des sports vient de réorganiser ses propres services en créant de toute « pièce » une délégation aux formations. Celle-ci est chargée désormais d'assurer une cohérence entre les formations qui se trouvaient disséminées à la direction des sports et à la direction de la jeunesse. Il s'agit, explique-t-on au ministère, de se démarquer de la *« logique de catalogue »* qui prévalait jusqu'alors. Pour coller au terrain, la délégation entend donc mettre en place des observatoires destinés *« à évaluer les gisements d'emplois au moins sur cinq ans »*.

En ce sens, et afin de bâtir une filière complète des formations sur le secteur socioculturel et sportif, le ministère met, en ce moment, la dernière main à un décret portant sur la création d'un diplôme de niveau 5 (équivalent au certificat d'aptitude professionnelle, le CAP délivré par l'éducation nationale). Le brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports constituera ainsi le premier des niveaux de qualification professionnelle dans les filières préparant aux métiers relevant des secteurs de la jeunesse et des sports.

Quatre options permettront d'affiner le « profil » du futur animateur : loisirs et temps libre de l'enfant (pour travailler en association sur des contrats d'aménagement du temps de l'enfant, ou en centre de loisirs ou de vacances par exemple), loisirs de proximité (travail en maisons de quartier), loisirs « tout public » en résidence touristique (stations touristiques, thermales, maisons familiales, VVF, etc.) et enfin loisirs itinérants de pleine nature (parcs naturels, nationaux, centres sportifs associatifs tels que l'UCPA...). Déjà, des formations expérimentales, toutes placées sous le sceau de l'alternance, de 1 500 à 2 000 heures chacune, ont été mises sur pied en 1992 et touchent environ 700 jeunes.

Le ministère estime à 85 000 le nombre des emplois susceptibles d'être « recouverts » par ce niveau de formation. Ces emplois sont regroupés dans trois grands secteurs « porteurs », où plus de deux postes sur trois sont actuellement de nature précaire : le tourisme et le loisir récréatif, le loisir éducatif, l'animation sociale. Souvent formations de « deuxième chance », les formations jeunesse et sports sont en quête d'une meilleure reconnaissance.

JEAN-MICHEL DUMAY

POUR VRAIMENT PROGRESSER EN ANGLAIS :
étudiez et mettez en pratique vos connaissances de 8h à 22 h, en compagnie de professeurs anglophones.
66 heures de pratique par semaine !
CÉRAN-LANGUES
BP 27306
30130 PONT-ST-ESPRIT
Tél. 66 90 33 66
Fax 66 90 33 60
Autres cours de langues résidentiels : allemand, japonais, espagnol, italien néerlandais et français

COURRIER

« Ingurgiter » Platon

Dans votre article (*le Monde* du 17 décembre 1992) consacré aux IUFM, des étudiants ont mis en cause... Platon ! Cela donne à réfléchir (...). Qu'on veuille dénoncer les absurdités des plans de formation mis en place dans les IUFM, soit. Epingler l'*« incompétence »* des anciens professeurs d'école normale, devenus, sans contrôle de qualifications, personnels titulaires de l'enseignement supérieur, c'est déjà plus discutable. Mais Platon ?

Il s'agit d'un des plus grands penseurs de tous les temps et le premier qui ait engagé une réflexion sur l'école, les maîtres, les élèves, la pédagogie... Réflexion si importante que les livres de pédagogie, même les plus récents, y font souvent référence non par simple déférence, mais parce qu'il est impossible, aujourd'hui encore, de réfléchir sur l'action enseignante, sans en passer par là.

Sans doute, on peut renoncer à réfléchir et se dire qu'en matière pédagogique, il suffit d'apprendre un savoir-faire. Je ne suis pas de ceux qui trouvent les savoir-faire inutiles et il faut souhaiter que dans les IUFM, on en arrive vite à renforcer la pratique... en ne la mélangeant pas avec ce qui n'est pas elle. Car le malheur des IUFM, hérité, précisément, des écoles normales, est de mélanger constamment l'ordre du pratique avec l'ordre du théorique, au nom d'un illusoire aller-retour de l'un à l'autre. Mais il serait catastrophique d'éliminer l'ordre du théorique parce que nulle action ne peut se dispenser d'être au clair sur ses fins et ses moyens, et l'action enseignante moins que tout autre. Cela est si vrai que les enseignants qui n'ont pas toujours la possibilité, disons même le loisir, d'étudier philosophiquement les questions mises en jeu dans l'action d'enseigner, se jettent sur des ouvrages de *« petite pensée »* lesquels font aujourd'hui le gros des ventes dans le domaine pédagogique.

Alors... il ne faut pas faire *« ingurgiter »* Platon, mais le travailler, posément, en lui consacrant le temps qu'il faut, et qui n'a pas besoin d'être très long.

JACQUES BILLARD
(professeur à l'IUFM de Versailles)

Philosophie et pédagogie

Dans votre article du 17 décembre sur l'IUFM de Lorraine, vous citez la phrase suivante : *« Sans compter l'ineptie de certains programmes : à quoi cela peut-il nous servir d'ingurgiter du Platon, comme si l'on repassait notre terminale ? »* Tout d'abord, nous tenons à souligner qu'une lecture des programmes de l'IUFM de Lorraine montre clairement qu'il n'y a aucun rapport entre Platon et le contenu de l'enseignement de philosophie. On ne peut donc pas citer le nom d'un philosophe, supposé dépassé, pour en conclure à *« l'ineptie de certains programmes »* ou pour l'illustrer.

De plus, le terme *ingurgiter* révèle que l'ineptie n'est pas nécessairement là où on pourrait le croire. Il révèle une bien médiocre compréhension de l'enseignement philosophique en terminale et à l'IUFM, et de leur différence qui ne peut *« servir »* ni à exposer les finalités de l'enseignement philosophique ni à construire une réflexion ou une interrogation.

Enfin, une des finalités de l'enseignement philosophique à l'IUFM consiste précisément à questionner les opinions toutes faites sur l'enseignement – le *« servir à »* notamment – et à ouvrir une réflexion philosophique, épistémologique et pédagogique sur l'acte d'enseigner ainsi que le savoir. Platon, parmi d'autres, peut *« servir »* à cela.

GEORGES LEYENBERGER
et JEAN-JACQUES FORTÉ
(professeurs à l'IUFM de Lorraine)

Lycées dans l'urgence

Nous avons par la presse (*le Monde* du 3 décembre) appris les conclusions tirées du bilan de la réalisation du plan d'urgence pour les lycées (...). Au regard de ces informations, nous voudrions attirer l'attention sur la situation de notre département. Nous sommes bien loin d'avoir vu disparaître tous les préfabriqués. Comment qualifier la situation, par exemple, des lycées professionnels de Camblanes et Camille-Pelletan de Talence ? Autour de deux magnifiques bâtisses (châteaux), n'existent, en dehors des internats, que des préfabriqués (salles de cours, sports...). Que penser de la situation du lycée Magendie à Bordeaux, bâtiment de type Pailleron, dont l'existence depuis plus de vingt ans ne cesse d'inquiéter les familles ?

Or, ce n'est que sur le plan prévisionnel des investissements n° 2, que vient d'adopter le conseil régional d'Aquitaine que ces établissements figurent, comme opérations devant débuter en 1993 et pouvant s'étaler jusqu'en 1995. Nous ne pouvons pas partager l'optimisme et la satisfaction qui semblent se dégager, du moins dans la présentation qu'en fait la presse, du bilan remis au ministre de l'éducation nationale. La situation des lycées girondins, malgré de splendides réalisations, reste toujours préoccupante (...).

CHRISTIAN PRIVAT
et GEORGES DUPON-LAHITTE
(conseil départemental de la Gironde de la FCPE)

COURS D'AMERICAIN
THE AMERICAN UNIVERSITY OF PARIS
département de formation permanente
cours de langue / prépa TOEFL & GMAT
34, av. de New-York, 75116 Paris, tél. 47-20-44-99

ÉCONOMIE

BILLET

Les prix contre l'emploi

Les prix de détail sont, dans l'ensemble, restés complètement atables en décembre. Si ea résultat est jugé exeallent par M. Michel Sapin, ministre de l'économia at des finances, un certain nombre de chefs d'entreprise et d'économistes s'en inquiètent, y voyant les signes evant-coureurs d'un phénomène généralisé de déflation. Déjà, en novembre, les prix de détail n'evaient pas augmenté du tout.

Une autra preuve da l'évolution insolite des prix est que, sur l'ansemble de 1992, le taux d'inflation aura été nettement inférieur à ce qui avait été prévu par la gouvernement Il y n un an : 2 % au lieu de 2,8 %. Du coup, la Franca affiche le taux le plus bas des pays industrialisés, seul la Japon faisant encore moins (+ 0,7 % sur un an). Mais le Japon est justement l'un des pays las plus touchés par la baisse de la valeur de ses actifs immobiliars et boursiers. S'il fallait une preuve supplémentaire da la réalité des menaces da déflation qui pèsent sur le monde et la France en particulier, on l'aurait là. La crise de 1929, à laquella beaucoup pensent, avait vu les prix s'effondrer. Mais le phénomène s'était doublé d'une chute brutale des salaires, d'un effondrement de la production industrielle, de l'accumulation de stocks inutiles, de faillites bancaires nombreuses, du rétablissement de droits de douanes élevé. Nous n'en sommes pas du tout là. Et si se pose au monde, comme au cours des années 30, un problème général de surendettement, il s'agit cette fois de dettes internes (des entreprises, des Etats et souvent des ménages) beaucoup plus que de déséquilibras extérieurs de la balance des paiements.

A y regarder de plus près, on s'aperçoit que le résultat obtenu par la France l'année dernière en matière da prix est dû pour une bonne part à la stabilité des prix des produits nlimentaires et à la baisse du dollar, qui a maintenu à de bas niveaux les coûts du pétrola et des matières premières. Dans tous les pays industrialisés, ces phénomènes ont joué pour modérer le rythma de l'inflation, qui, dans l'ensemble, a baissé d'un point par rapport à 1991.

Le danger qui menace ast probablement différent. Ne pouvant augmenter leurs prix dans le contexte actuel, étant même souvent obligées de consentir des réductions ou des mbais, les entreprises, qui se sont fixé comme règle absolue de maintenir leurs ratios financiers (axcédent brut d'exploitation et épargne brute), n'ont souvent d'autre moyan qua de rechercher davantaga de productivité pour limiter leurs coûts. Et da licencier. De ce point da vue, l'annéa 1993 sera très mauvaise.

ALAIN VERNHOLES

Le financement du régime vieillesse de la Sécurité sociale

La vente par « morceaux » des banques et assurances nationalisées apporterait une centaine de milliards de francs à un fonds pour les retraites

Le financemant d'un fonds pour les retraites par des privatisations progreasives de groupes financiers pourrait permettre à la fois de répondre à des objectifs de pure efficacité économiqua et de faire face à une nécessité sociale. Mais, sur le plan techniqua, le vente en quelquas années des plus grandes compagnies d'assurances et des plus grandes banques publiques ne sera pas facile à mettre en place.

La doctrine du gouvernement et de sa majorité en matière de privatisation aura beaucoup évolué en l'espace d'une législature. On sera passé progressivement du fameux « ni-ni » aux cessions partielles d'actifs (Crédit local de France, Total, Elf-Aquitaine) à vocation elairement budgétaire pour finir par des privatisations « par morceaux », mais cette fois pour la bonne cause, celle du sauvetage, à partir de 2005, dn système de retraite par répartition. Mais la réalisation technique d'une telle opération ne devrait pas être une chose simple.

Il faudra d'abord réussir à faire voter par le Parlement une loi, car le texte existant sur la « respiration » du service public semble tout à fait insnffisant. Ensuite, obtenir en 2005 environ 300 milliards de francs à partir d'un fonds constitué progressivement par un apport de l'ordre de 100 milliards de francs condamne à mobiliser rapidement les capitaux.

Des cessions massives

Ce qui veut dire réaliser les privatisations à un rythme élevé, comparable sans doute à celui de M. Edouard Balladur, alors ministre des finances, en 1986 et 1987. En un peu moins d'un an, le gouvernement de M. Jacques Chirac avait alors privatisé pour 60 milliards de francs. Le marché boursier est-il à même aujourd'hui d'absorber des émissions à un tel rythme ? Rien n'est moins sûr. Les introductions en Bourse et les augmentations de capital ont représenté en 1992 moins de 25 milliards de francs.

Autre difficulté non négligeable, il ne faudra pas trop compter sur les investisseurs institutionnels, car ce sont eux qui seront privatisés. Compte tenu des sommes nécessaires à l'alimentation du fonds, il n'y a d'ailleurs pas d'autre solution. Seule la privatisation des grandes compagnies d'assnrances (UAP, GAN, AGF) et des grandes banques (BNP, Crédit lyonnais) peut fournir les capitaux nécessaires. Même si la conjoncture et la crise immobilière les fait souffrir, les groupes financiers contrôlés majoritairement par l'Etat affichent dans l'ensemble une solidité très supérieure aux industriels du secteur public. Mais les cessions devront être massives.

En extrapolant à partir des cours de Bourse du début du mois de janvier, l'ensemble des participations directes de l'Etat dans le capital de l'UAP, des AGF, du GAN, de la BNP et du Crédit lyonnais représente à peine 85 milliards de francs. On reste loin du compte, dans un contexte boursier certes peu favorable. En raisonnant cette fois en terme d'actifs par aetions, les mêmes participations sont évaluées à plus de 160 milliards de francs, un chiffre qui reflète sans doute mieux la valeur réelle des entreprises. Mais quand on privatise, c'est le marché qui dicte sa loi.

Une prudence de Sioux

Le gouvernement en sait quelque ehose, lui qui éprouve les pires difficultés à introduire sur le marché boursier une partie des titres Rhône-Poulenc (*le Monde* du 1er décembre). Car l'Etat ne peut juridiquement céder ses titres en deçà d'un seuil fixé par la commission d'évaluation des privatisations.

Du côté des banques et des compagnies d'assurances directement concernées par le montage du fonds pour les retraites, on se montre d'une prudence de Sioux devant la multiplicatioo des scénarios. La crainte de certains dirigeants était quand même grande de voir la participation de l'Etat dans leur groupe directement versée au nouveau fonds pour servir de nantissement à des placements obligataires. Dans cette bypothèse, finie la privatisation, et que dire de la gestion d'un groupe contrôlé par un fonds pour les retraites !

Le principe d'une privntisation progressive pour financer ce fonds semble rencontrer davantage l'assentiment des banquiers et des assureurs. Ménager une transition entre le secteur public et le secteur privé leur permettrait de concrétiser des accords de participations croisées avec des partenaires étrangers (BNP-Dresdner, AGF-AMB) et en même temps de se constituer progressivement nn noyan dur. Les plus mécontents sont finalement les dirigeants qui espéraient échapper à une privatisation...

ERIC LESER

Une garantie grâce à des privatisations

Suite de la première page

Ainsi, la décision de transférer 20 milliards de francs du budget de l'Etat vers celui de la Sécurité sociale au titre de la prise en charge des cotisations d'assurance-vieillesse des chômeurs (*le Monde* daté 10-11 janvier) va se traduire par un montant équivalent d'économies budgétaires. La future majorité devra assumer cette décision qui fait suite à plusieurs autres initiatives annoncées ces derniers jours, comme l'allégement supplémentaire de charges sociales pour le travail à mi-temps ou le report de paiement de la TVA, qui ne pourront que creuser le déficit des finances publiques.

Ce choix est une sorte de « première ». Jusqu'à préseot, le déficit de la « Sécu » était régulièrement épongé par des augmentations de taxes ou, plus souvent, des cotisations. Quant à la contribution sociale généralisée (CSG), créée en 1991, elle n'a pas été utilisée, alors que les socialistes se flattent d'avoir eu le courage de créer cet outil qui permet d'*« asseoir le financement de la protection sociale sur des bases plus égalitaires »* en tonehant la totalité des sources de revenus.

La dernière proposition du gouvernement est, davantage encore, à classer au rayon des nouveautés. Il s'agirait de constituer un fonds de garantie à partir de cessions d'actifs de certaines entreprises nationalisées (très probablement celles du secteur bancaire et des assurances), d'une valeur de 100 milliards de francs. Ce fonds, alimenté par la vente progressive d'actions des firmes publiques, permettrait au régime de retraite de la Sécurité sociale de passer la *« bosse démographique »* des années 2005-2020, lorsque le rapport entre aetifs et retraités deviendra critique.

En clair, le capital constitué fructifiera (on peut espérer qu'il représentera 300 milliards de francs en 2005), et il remplira la fonction d'une sorte de poire pour la soif : lorsque la période de vaches maigres s'annoncera, il permettra de verser 20 milliards de francs par an à la Sécurité sociale.

Présenté mardi par M. René Teulade, ministre des affaires sociales, aux syndicats et au patronat, ce mécanisme s'inscrit dans une opération plus générale de donnant-donnant. En échange, il suppose que les partenaires soeiaux acceptent de gérer, avec toutes les conséquences que cela implique (notamment, un allongement de la durée de cotisatioo pour obtenir une retraite à taux plein et une indexatioo des pensions sur les prix et noo sur les salaires), les dépenses d'assurance-vieillesse.

Celles correspondant à la solidarité nationale, y compris le versement des cotisations des chômeurs, étant supportées par l'Etat, leur tâche en sera d'autant facilitée. Néanmoins, il leur fandra, le cas échéant, accepter de prendre des décisions impopulaires pour maintenir à flot la branche vieillesse de la Sécurité sociale jusqu'à 2005 et y contribuer par la suite. Après cette date, la manne du fonds de garantie risque en effet de ne pas suffire, surtoul si la situatioo de l'emploi ne s'est pas fortement redressée d'ici là.

Cette construction est examinée avec le plus grand intérêt par les partenaires sociaux. M. Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière, a estimé, mardi, que la constitution d'un fonds de garantie *« n'est pas sans intérêt, nonobstant le problème du rôle des syndicats ». « Celo pose beaucoup d'interrogations* ou *mouvement syndical. Est-ce notre rôle d'aller, le cas échéant, gérer le patrimoine des sociétés nationales ? »* s'est-il néanmoins interrogé sur RTL.

Mme Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, a considéré pour sa part que *« le plan gouvernemental est une base de discussion »*, tout en précisant que *« le fonds de garantie est une bonne mesure qui apportera des ressources indispensables dans un moment charnière »*. Si M. Paul Marchelli (CFE-CGC) se félicite *« des bonnes intentions du gouvernement »* et réclame un *« Grenelle de l'emploi et de la protection sociale »*, la CFTC considère que le foods de garantie est *« une illusion »*. Pour l'instant, le CNPF se tait. Mais il serait surprenant qu'il approuve des deux mains.

Inédit, ce scénario est parfaitement cohérent. S'il ne règle pas les difficultés financières que pose le financement des retraites, au moins facilite-t-il leur prise eo charge. Mais il soulève plusieurs objections. En premier lieu, les gestionnaires de la protection sociale risquent de verser dans la facilité, les garanties et l'apport des finances publiques pouvant les inciter à repousser aux calendes grecques les décisions qui s'imposent tôt ou tard. A cet égard, il faut rappeler que l'allongement de la durée de cotisatioo ne permettra de réaliser des économies que dans une boooe dizaine d'années. Le Livre blanc sur les retraites rédigé par le gouvernement de M. Michel Rocard (*le Monde* dû 25 avril 1991), dont les projections n'ont jamais été contestées, soulignait à juste titre qne l'allongement de la durée d'activité, le passage aux vingt-cinq dernières années au lieu des dix meilleures pour le calcul de la pension, une plus grande rationalisation entre les différents régimes et une indexation modérée permettraient de passer le cap des années 2020.

Un piège diabolique

Une stratégie qui supposait que l'on agisse sans tarder et que les pouvoirs publics successifs ne craignent pas l'impopularité. D'autre part, le projet de M. Bérégovoy, qui privilégie le recours à des recettes supplémentaires, notamment fiscales, risque d'être mal accueilli par les entreprises pobliques, qni devront alimenter le fonds de garantie. Leur marge de manœuvre et leurs éventuelles stratégies d'alliances pourraient en pâtir.

Enfin et surtout, la soudaine détermination du gouvernement à garantir l'avenir de la protection sociale au début du vingt et unième siècle n'est pas exempte de préoccupations politiques à court terme. En effet, il oriente obligatoirement le produit des privatisations au profit de la consolidation des *« acquis sociaux »* et, ce faisant, limite d'autant les possibilités qu'aurait une majorité de droite de procéder à des cessions d'actifs pour desserrer la contrainte budgétaire. Quant à la remise en question indirecte de la retraite à soixante ans induite par l'allongement de la durée de cotisation, ce serait l'affaire des partenaires sociaux. *« Politiquement, c'est diabolique »*, jubilait, mardi, un député socialiste.

Reste que l'ensemble de ce schéma n'en est encore qu'au stade des intentions. Pour être mise en œuvre, cette réforme des retraites exige que deux conditions soient réunies : l'adhésion explicite des confédérations syndicales réformistes, qui sont encore hésitantes, et le vote d'une loi. Or la convocation d'une session parlementaire extraordinaire est improbable. Mais il y a fort à parier que le gouvernement se satisferait allègrement d'un accord avec les syndicats et qu'il va, dans les prochains jours, tout faire pour l'obtenir. Ce serait une pierre – et de taille ! – dans le jardin de la future majorité.

JEAN-MICHEL NORMAND

Les réactions

□ **M. Alphandéry (CDS) : *« Un piège irrecevable »*.** – M. Edmood Alphaodéry, député (UDC) de Maine-et-Loire, nous a indiqué, mercredi 13 janvier, que les propositions do gouvernement eo matière de retraite étaieot *« un piège irrecevable ». « C'est un piège,* a-t-il dit, *parce que le gouvernement veut rétrécir les marges de manœuvre de l'opposition en matière de retraite et d'utilisation de l'argent des privatisations. C'est irrecevable parce que le gouvernement veut vendre par opparlements les entreprises publiques pour financer le régime des retraites. Le gouvernement cherche à rassurer les Français à bon compte. Ces propositions témoignent surtout de son incapacité à résoudre ce problème. »*

□ **M. Barrot (CDS) : *« record de bricolage »*.** – M. Jacqnes Barrot, président du groupe UDC de l'Assemblée nationale, oous a déclaré, mercredi 13 janvier, que les solutions eovisagées par le gouvernement en matière de financement des retraites battent *« tous les records de bricolage ». « La démarche me paraît étrange,* a ajouté M. Barrot, *c'est un vroi mélange des genres. Les régimes de répartition ont leur logique : mobiliser les ressources nécessaires pour les ajuster aux dépenses. L'idée d'un fonds de garantie peut être retenue pour amortir le poids du chômage, mais elle ne peut être mise en place que dans le cadre d'une réforme d'ensemble sur la durée de la cotisation, les années de référence pour le calcul de la retraite et son mode d'évolution. Tout cela exige la loi. »*

□ **M. Jacquat (UDF) : *« effet d'annonce »*.** – M. Denis Jacquat, député (UDF) de la Moselle, délégué de son parti aux affaires sanitaires et sociales, a dénoncé *« l'effet d'annonce »* recherché, selon lui, par le gouvernement en matière de financemeot des retraites. *« Il n'est pas trop tôt pour que la gauche commence à s'en préoccuper »*, nous a indiqué M. Jacquat, eo exprimaot sa *« méfiance »* face à des propositions qui *« manquent de détails et sur lesquelles les associations de retraités n'ont pas été consultées ».*

□ **M. Jospin (PS) : *« L'Etat doit faire en sorte que le système ne soit pas remis en cause ».*** – M. Lionel Jospin, ancien ministre de l'éducation natiooale, a affirmé mardi 12 janvier à Audincourt (Doubs) qu'en ce qui concerne le système des retraites, *« l'Etat doit faire en sorte que ce système ne soit pas remis en cause : la retraite à soixante ans, c'est un droit acquis ».*

□ **M. Fabius (PS) : *« Garantir l'ouverture du droit à la retraite à soixante ans ».*** – M. Laurent Fabius, premier secrétaire du Parti socialiste, s'est déclaré favorable, mardi 12 janvier, sur RTL, aux *« méthodes nouvelles de finoncement »* des retraites envisagées par le gouvernement. *« Il est évident que dans les années qui viennent, il y a un problème de retraite qui se pose »*, a indiqué M. Fabius en soulignant que les socialistes *« garantissent et garantiront les droits »* sociaux, *« et en particulier l'ouverture du droit à la retraite qui est actuellement à soixante ans ».* Le premier secrétaire du PS juge *« intéressante »* l'idée de garantir *« d'une façon extrêmement nette les retraites pour les années qui viennent, quitte à entrer dans une mobilisation des fonds publics ».*

+2 % en 1992

Les prix de détail augmentent traditionnellament très peu en décembre. Fin 1989, la hausse avait été limitée à 0,1 %, comme en décembre 1991. En décembre 1990, les prix avaient même baissé du 0,1 % du fait du pétrole. M. Michel Sapin a prévenu que, au cours des prochains mois, les prix recommenceraient à augmenter et qu'on verrait que « l'inflation zéro n'est pas une réalité en France ».

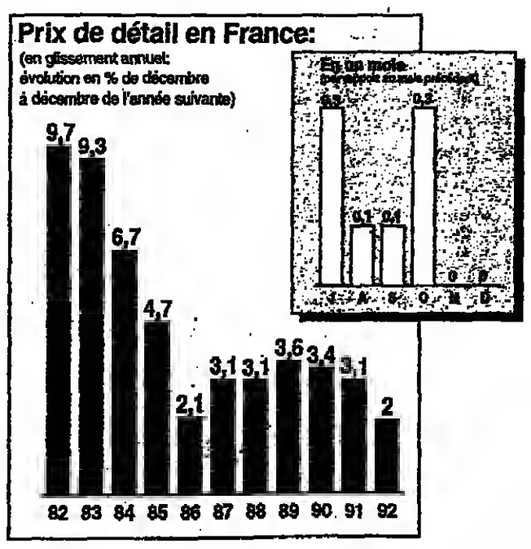

M. Enrico Pesatori quittant Bull pour DEC

Le patron de l'électronique grand public de Nokia est nommé à la tête de Zenith Data Systems

Zenitb Data Systems, filiale micro-informatique de Bull, change de président. Le gronpe français a annoncé, mardi 12 janvier, le départ de M. Enrico Pesatori, qui rejoint l'américain DEC, et la nomination de M. Jacqnes Noels, patron actuel de Nokia Consumer Electronics, à la tête de ZDS.

Selon un porte-parole de Digital Eqnipement, M. Pesatori devrait diriger l'entité « micro-informatique » du constructeur américain, qui vient de se réorganiser en neuf business units décentralisées à la manière d'IBM. Digital Equipment, qui connaît les mêmes difficultés structurelles qne son grand rival, souffre d'un handicap supplémentaire.

Ce spécialiste des moyeos systèmes a pris bien plus tard le virage de la micro et reste, sur le marché de l'ordinateur individuel, un acteur secondaire. L'objectif assigné à l'ancien patron italien de ZDS est clair : nffirmer la préseoce de DEC dans la micro, en s'appuyant notamment sur l'alliance nouée l'an passé avec Olivetti. M. Enrico Pesatori a, en effet, effectué l'essentiel de sa carrière chez le constructenr italien, avant de prendre pour deux ans la présidence de Zeoith Data Systems.

Son remplaçant ebez ZDS, M. Jacques Noels, cinquante-deux ans, cumule une double expérience dans les composants, chez Thomson, et l'électronique grand public, chez le finlandais Nokia. Un profil, *a priori*, adapté à l'évolntion de l'industrie micro-informatique, dont la valeur ajoutée repose désormais essentiellement snr les micro-processeurs, et dont les modes de commercialisation s'apparentent à ceux des produits de grande consommation.

Dans l'immédiat, M. Noels va devoir reprendre le dossier Desktop IV. Ce contrat, remporté par ZDS auprès de l'US Air Force, vient d'être cassé par une juridiction américaine. Il n'e toujours pas été réattribué.

C. M.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

ÉCONOMIE

MONNAIE

Souhaitant un institut d'émission gardien de la valeur du franc

L'UDF publie son projet de loi en faveur de l'indépendance de la Banque de France

A la mi-décembre, alors que le franc faisait l'objet d'attaques renouvelées sur les marchés des changes, l'ancien président de la République, M. Giscard d'Estaing, avait plaidé en faveur de l'indépendance de la Banque de France. *«Ce serait, dans la situation actuelle, le meilleur signal politique et technique à donner de notre volonté* (de défendre la parité du franc)*»*, avait-il déclaré le 18 décembre dans une interview au journal *les Echos*. Depuis, la proposition de loi évoquée par M. Giscard d'Estaing a pris corps et a été détaillée mardi 12 janvier par le chef de file de l'UDF lors d'une conférence de presse. L'équipe de M. A. Lamassoure, député européen UDF, a rédigé de nouveaux statuts, amendant considérablement les derniers en date, ceux de 1973. Selon M. Giscard d'Estaing, qui a rappelé avoir été partisan de l'indépendance dès 1986, il serait souhaitable que le texte de loi soit voté *«au cours de l'année 1993»*. Parmi les principales propositions de l'UDF figure un changement de l'objectif fondamental de l'institut de la rue de La Vrillière. La Banque de France ne serait plus celle qui *«reçoit de l'Etat la mission générale de veiller sur la monnaie et le crédit»*, mais veillerait au *«maintien de la valeur de la monnaie»*. Dans la plupart des autres pays, en Allemagne bien sûr, mais aussi en Espagne où une réforme de la banque centrale a été annoncée il y a quelques jours, l'objectif affiché est de préserver la stabilité des prix. Selon M. Giscard d'Estaing, garantir la valeur de la monnaie signifie tout d'abord garantir les prix internes, et les deux formulations sont donc équivalentes. Par ailleurs, selon le texte de l'UDF, la Banque de France aurait un gouverneur et des sous-gouverneurs nommés par décret en conseil des ministres pour un mandat de six ans non renouvelable (à l'heure actuelle, le mandat du gouverneur n'est pas limité dans le temps, mais fait, dans la pratique, l'objet de renouvellements périodiques). Quant au «censeur», traditionnellement nommé par le ministre de l'économie et des finances pour assister aux séances du conseil général (qui comprend le gouverneur, les sous-gouverneurs et dix conseillers), sa fonction serait tout simplement supprimée, symbole de la rupture des liens entre Bercy et la Rue de La Vrillière. Ainsi, affranchissant totalement la banque centrale du gouvernement, la proposition détaillée mardi va plus loin que le projet déposé par M. Charles Pasqua en 1985, a rappelé M. Giscard d'Estaing.

Dans les salles des marchés, le thème de l'indépendance de la Banque de France est devenu omniprésent. Une réforme en ce sens serait, de l'avis de nombreux spécialistes, le meilleur gage que la France puisse donner à l'Allemagne pour lui prouver sa détermination à maintenir la parité de sa monnaie vis-à-vis du mark et pour obtenir un soutien continu de la Bundesbank. L'institut d'émission allemand est, pour sa part, très fier de son indépendance à l'égard du gouvernement, considérée comme un gage de stabilité pour le mark. Alors que, jusqu'à récemment, le gouvernement français déclarait que l'indépendance de la Banque de France avait été acquise le jour où Paris avait signé le traité de Maastricht et interviendrait au cours de la deuxième étape de l'Union économique et monétaire (soit entre 1994 et 1997 au plus tôt), son discours a récemment évolué. La réforme devrait intervenir *«le plus tôt possible»*, faisait savoir récemment le ministre de l'économie et des finances, M. M. Sapin (*le Monde* du 12 janvier), tandis que M. P. Bérégovoy tenait des propos similaires.

Reste à savoir si le Parlement se réunira en session extraordinaire avant les élections législatives de mars, et donc si un projet de loi pourrait être alors déposé. Si tel était le cas, le projet différerait certainement peu du texte présenté par M. Giscard d'Estaing.

FRANÇOISE LAZARE

COMMUNICATION

Regroupement entre Eurosport et TV Sport

TF1 et Canal Plus font équipe autour d'une chaîne sportive européenne

TF1, Canal Plus, ESPN (opérateur américain de la chaîne sportive du même nom) et la Générale d'images ont conclu, mardi 12 janvier, un accord pour regrouper leurs intérêts dans la télévision sportive européenne. Ils vont fusionner les deux chaînes sportives existantes, diffusées par satellite et par câble, en quatre langues, dans toute l'Europe. L'une, Eurosport, émane d'un consortium de télévisions publiques (dont la BBC, la RAI, etc.).

Gérée par TF1 depuis 1991, elle bénéficie des grands événements de l'Union européenne de radiodiffusion. L'autre, le Réseau européen du sport (avec ses versions nationales comme TV Sport ou Sportkanal), est contrôlé par Canal Plus, ESPN et Générale d'images, et joue la carte de la diversité des sports présentés. Toutes deux visent en priorité le public allemand, sur le marché le plus développé du continent, où MM. Kirch et Berlusconi viennent de lancer une chaîne sportive, DSF (*le Monde* du 2 janvier). Et toutes deux enregistrent des pertes.

Cette concurrence ruineuse et la menace que représentait la montée de chaînes sportives nationales (comme Sky Sports en Grande-Bretagne) ont conduit les deux poids lourds de l'audiovisuel – et du sport télévisé – français, Canal Plus et TF1, à signer, en accord avec le consortium Eurosport, un armistice (qui met également fin aux plaintes anti-concurrentielles déposées à Bruxelles, épée de Damoclès juridique qui inquiétait Eurosport).

Le nouveau dispositif prévoit une chaîne européenne en trois langues (allemand, néerlandais et anglais) diffusée sur les satellites Astra et Eutelsat II. Sous le nom d'Eurosport, elle se consacrera aux sports européens les plus demandés (football, tennis, formule 1, etc.). Elle sera exploitée par une société ESO, constituée par TF1 (34 %), Canal Plus et ESPN (33 % chacun). Une version francophone spécifique, TV Sport (France, Suisse, Belgique) intégrera sept cents heures annuelles de programmes ciblés vers ce public.

Diffusée sur Télécom 2, TV Sport sera exploitée par Canal Plus (34 %), TF1 (31 %), Générale d'images (25 %), ESPN (10 %). En résumé, l'Europe à TF1, le monde francophone à Canal Plus, et l'espoir d'équilibrer les comptes de l'ensemble d'ici à 1995, avec un budget supérieur à 300 millions de francs pour une chaîne reçue par 40 millions de foyers en Europe. Enfin, l'accord – par échange d'actifs, sans argent – peut dissuader TF1 de créer son propre bouquet de chaînes thématiques et renforcer l'emprise des deux partenaires sur le sport français.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

ÉNERGIE

Autosuffisante aujourd'hui

L'industrie européenne du raffinage sera très déficitaire en volume à la fin du siècle

D'une ampleur limitée à moyen terme, le déficit de l'industrie européenne du raffinage va se creuser d'ici la fin du siècle. Certains groupes auront du mal à rester dans la course.

Pour l'industrie européenne du raffinage, les années 80 avaient été celles des fermetures d'unités. Entre 1980 et 1988, le secteur a perdu le tiers de ses capacités (35 % très exactement). En France, par exemple, de vingt-deux en 1980, le nombre de raffineries était ramené à treize huit années plus tard : saignée sévère qui contraste avec le calme actuel. De 1988 à 1991, la capacité de raffinage en Europe occidentale (693 millions de tonnes pour 118 sites) n'a diminué que de 3 %, tandis qu'en Europe orientale elle restait stable (124 millions pour 35 sites).

Elagué, restructuré, le raffinage européen travaille désormais à pleine capacité ou peu s'en faut (près de 90 % en 1991 pour des pays comme la France ou l'Allemagne contre moins de 60 % dans les années 80). Il dégage des bénéfices en temps normal (ce fut le cas en 1991 mais pas en 1992). Et il a été modernisé. Les unités de «conversion» qui permettent d'obtenir des coupes légères, type essence, à partir de fiouls lourds se multiplient, comme augmente le taux d'utilisation des équipements.

Résultat : aujourd'hui, le raffinage européen couvre *grosso modo* les besoins du marché (déficit limité à 15 millions de tonnes en 1991) pour toutes les catégories de produits, même si des disparités existent selon les zones géographiques (la zone France-Suisse est déficitaire) ou les sociétés (Mobil, et BP manquent de produits raffinés, tandis que l'italien Agip et l'espagnol Repsol disposent d'excédents).

Le tableau est rose. Il pourrait bien s'assombrir à moyen terme, selon une volumineuse étude intitulée *l'Industrie européenne du raffinage : de l'Ouest à l'Est*, réalisée par Enerfinance, un cabinet de consultants spécialiste des problèmes d'énergie. A partir de scénarios «conservateurs» (croissance de la consommation de produits pétroliers faible en Europe occidentale, plus élevée en Europe orientale) prenant en compte la montée des préoccupations environnementalistes, Enerfinance conclut que si, à moyen terme (1997), le déficit du raffinage européen ne doit guère bouger par rapport à 1991, en revanche, d'ici dix ans, il va se creuser considérablement pour atteindre *«de 45 à 80 millions de tonnes* (1)*»* par an, partagés entre l'Ouest (déficit de 30 à 60 millions) et l'Est (9 à 15 millions). Outre la Roumanie et la Bulgarie, seront particulièrement touchés les pays d'Europe méditerranéenne (Espagne, Portugal, Turquie, Grèce), aujourd'hui excédentaires, et, dans une moindre mesure, l'ensemble France-Suisse, tandis que l'Europe septentrionale devrait conserver un léger excédent.

Le déficit du raffinage va améliorer les marges dégagées par les compagnies pétrolières. Mais toutes n'en profiteront pas de la même façon, prédit Enerfinance. Parmi les mieux placées : Statoil (Norvège), l'espagnol Repsol et le finlandais Neste Oy, trois compagnies qui ont en commun de disposer d'ores et déjà d'excédents de produits légers à proximité de zones déficitaires (respectivement le reste de la Scandinavie, le sud-ouest de la France, la Pologne). Deuxième groupe, celui des gagnants potentiels : ils occupent une position enviable mais devront consentir de lourds investissements pour en tirer profit. Exemple, Total au Portugal ou Exxon en Europe orientale.

Par contraste, le néerlandais Shell, le britannique BP, l'italien Agip, l'américain Mobil, le koweïtien KPC, ont du souci à se faire. Globalement déficitaires (Mobil, BP, KPC), pas suffisamment présents dans les zones d'avenir (Shell), ou dotés de raffineries peu performantes (Agip), ces raffineurs, notent les auteurs de l'étude, n'ont aucun avantage stratégique à faire valoir face à la concurrence.

Elf est un cas à part. Déficitaire dans la région Espagne-Portugal, déficitaire en France ainsi que dans la zone Autriche-Benelux-Allemagne, le pétrolier français mise beaucoup sur la remise à niveau de la raffinerie de Leuna, en ex-RDA, privatisée au début de l'année dernière, pour améliorer ses positions. La facture dépassera une dizaine de milliards de francs pour un résultat non garanti. *«Une rentabilité élevée de l'investissement d'Elf à Leuna*, observe Enerfinance, *dépend probablement de la possibilité pour la raffinerie d'exporter (même en quantités limitées) en direction de la Pologne et de l'ex-Tchécoslovaquie, et/ou de la possibilité qu'elle aura d'étendre sa zone de commercialisation dans la partie nord de l'ex-RDA.»*

JEAN-PIERRE TUQUOI

(1) Par comparaison, la consommation française de produits raffinés a atteint 67 millions de tonnes en 1990.

Après sept ans d'exercice

M. Daniel Junqua quitte la direction du CFPJ

M. Daniel Junqua, directeur général du Centre de formation et de perfectionnement des journalistes (CFPJ) de Paris, devait annoncer son départ au conseil d'administration réuni mercredi 13 janvier, sous la présidence de M. Louis-Guy Gayan, PDG de *la Charente libre* (Angoulême).

Nommé à la direction du CFPJ le 1er juillet 1985, après avoir été journaliste au *Monde*, M. Junqua, cinquante-cinq ans, assurera la direction du CFPJ jusqu'au 30 avril. Il ne cache pas que *«la lourdeur de la fonction, de plus en plus dévolue à la gestion»*, l'a incité à ce choix, ainsi que *«les bisbilles»* à la direction de l'entreprise.

Doté d'une forte personnalité, le directeur général du CFPJ était en butte à la critique de certains de ses collaborateurs, tandis que d'autres soulignent son action à la tête du CFPJ, qui draine annuellement plus de 6 000 stagiaires en formation permanente et accueille plus de 150 étudiants au Centre de formation des journalistes (CFJ).

□ **Prochaine décision du CSA sur le projet de télévision éducative Eurêka.** – Le Conseil supérieur de l'audiovisuel pourrait se prononcer lundi 18 janvier sur le projet de télévision éducative Eurêka, candidat aux fréquences de La Cinq pendant la journée. Le ministre de l'éducation nationale et de la culture, M. Jack Lang, partisan de ce projet, a déclaré mardi 12 janvier qu'il comptait équiper l'ensemble des écoles et des lycées de matériel de réception de télévision, pour capter cette chaîne.

□ **Plan de réduction d'effectifs au groupe Telpresse.** – Le nouveau président et principal actionnaire du groupe Telpresse, M. Jean-Paul Fourdinier, a confirmé en comité d'entreprise mardi 12 janvier un plan de réduction d'effectifs qui emporte, selon des membres du personnel, 38 suppressions de postes sur les 140 salariés permanents, dont 22 au sein des différentes rédactions, qui occupent environ 70 journalistes.

SOCIAL

En réponse à M. Balladur

Mme Aubry critique l'exonération totale des charges sociales pendant trois ans

Exonérer totalement de charges sociales, pendant trois ans, les entreprises qui embaucheraient en 1993 serait une solution dangereuse, a déclaré Mme Martine Aubry, mardi 12 janvier sur Europe 1, en réponse à une proposition de M. Eduuard Balladur. *«Deux millions d'emplois sont créés en France tous les ans, sans exonération. Malheureusement, on en détruit quasiment autant. Avant de créer un emploi supplémentaire, il faudra donc en financer deux millions»*, a fait remarquer le ministre du travail, qui a critiqué le *«coût considérable»* de la mesure. *«Si M. Balladur veut dépenser 150 milliards de francs pour l'emploi, il faut d'abord dire comment il va les financer»*, a-t-elle poursuivi en rappelant que l'exonération pour l'embauche de jeunes, en 1987, s'était soldée par *«10 milliards de francs pour 20 000 emplois»* supplémentaires.

Malgré la suppression de 98 emplois

Les salariés de Valmex refusent par référendum le partage du travail

Conviés à se prononcer par référendum, mardi 12 janvier, sur un partage du travail pour éviter des suppressions d'emplois, 73,4 % des 894 salariés de la société Valmex à Valenciennes (Nord) ont repoussé la proposition de l'intersyndicale (CSL, CFTC, FO).

Une journée de travail en moins par mois et une baisse de salaire de 5 % auraient permis le maintien de 42 des 98 postes administratifs appelés à disparaître dans cette usine de sous-traitance automobile. Les syndicats souhaitaient une réponse positive à 70 % pour décider d'une application avec la direction, favorable à cette solution. Mais ils savaient aussi que l'ensemble des ouvriers de production n'étaient pas convaincus.

Evoquant cette affaire, M. Marc Blondel, secrétaire général de FO, avait affirmé le même jour que le partage du travail *«n'est pas une solution au chômage»* et y voyait *«un geste de désespoir»*.

□ **Troisième grève à la Société générale.** – Les personnels de la Société générale (32 300 salariés) se sont mis en grève mardi 12 janvier – pour la troisième fois en trois mois – à l'appel de l'Intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, FO et SNB, pour protester contre un plan de réduction des effectifs. Selon les syndicats, la grève a été «bien suivie», avec un taux de grévistes de 45 %. Ils ont toutefois reconnu un *«léger effritement»* par rapport à la mobilisation lors des grèves des 29 octobre et 1er décembre.

INDICATEURS

ALLEMAGNE

● **Hausse des prix à la consommation : + 0,1 % en novembre.** – Les prix à la consommation ont augmenté de 0,1 % dans la partie occidentale de l'Allemagne en décembre par rapport au mois précédent, selon des chiffres définitifs publiés mardi 12 janvier par l'Office statistique fédéral de Wiesbaden. Ces chiffres sont en légère baisse par rapport à ceux publiés fin décembre, qui prévoyaient une augmentation de 3,9 % sur un an et de 0,2 % au cours du mois de décembre. L'augmentation des prix à la consommation a donc été corrigée à 3,7 % au mois de décembre 1992 par rapport à décembre 1991. En moyenne, les prix à la consommation auront augmenté de 4 % en 1992, contre 3,5 % en 1991.

● **Excédent commercial : forte baisse en novembre.** – L'Allemagne a enregistré au mois de novembre une forte baisse de son excédent commercial à 1,7 milliard de deutschemarks (5,8 milliards de francs), contre un excédent de 3,6 milliards de deutschemarks en novembre 1991 et de 5,5 milliards de deutschemarks en octobre 1992, a annoncé, mardi 12 janvier, l'Office statistique fédéral de Wiesbaden. Sur les onze premiers mois de 1992, l'Allemagne affiche un excédent commercial de 32,4 milliards de DM. Le déficit de la balance des paiements courants a atteint en novembre 0,7 milliard de DM, contre 1,2 milliard en octobre, ce qui porte à 34,2 milliards de DM le niveau de ce déficit sur les onze premiers mois de l'année.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Placements long terme.
Au Trésor Public,
le temps est votre allié.

Quelles que soient vos attentes,
nous vous proposons le placement actif adapté à vos besoins :

[illegible]	Sicav obligataire de capitalisation, investie à 85 % en valeurs du Trésor.
[illegible]	Sicav de distribution, à dominante obligataire et comportant une part d'actions dynamiques.
TRÉSOR TRIMESTRIEL	Sicav obligataire à distribution trimestrielle.
LIVRET BOURSE INVESTISSEMENTS	Sicav actions françaises pour constituer votre PEA.

Nos Trésoreries sont à votre disposition. Renseignez-vous auprès de nos conseillers.

VOTRE ARGENT VA FAIRE DES PROGRES

TRÉSOR PUBLIC

REPRODUCTION INTERDITE

LE MONDE DES CARRIÈRES

Clinique du 9e rech.

Infirmière D.E. de nuit

(trois nuits)
Tél. : 42-85-38-84

CARRIÈRES INTERNATIONALES

L'École des hautes études commerciales (HEC) ouvre une inscription pour un poste plein temps de

PROFESSEUR DE POLITIQUE D'ENTREPRISE

Les domaines d'enseignement et de recherche comprennent principalement les concepts généraux et les méthodes de planification, les stratégies, les styles de gestion et la culture d'entreprise. Le poste prévoit des enseignements au niveau licence, de même que dans les programmes postgrades MBA et MIM (management international).

Entrée en fonction : 1er septembre 1993

Requis : doctorat en sciences économiques, publications sur matières enseignées, expérience professionnelle pertinente.

Avant dépôt de candidature (avant 15 mars 93) – avec 2 références scientifique et pédagogique – demander cahier des charges du poste au Doyen de l'École des HEC, BFSH 1, CH-1015 Lausanne
Tél. : 19-41-21/692'40'36

LA FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

met au concours un poste à temps partiel de

PROFESSEUR ASSISTANT DE SOCIOLOGIE DU TRAVAIL

Requis : doctorat en sociologie, thèse d'État ou titre équivalent.
Entrée en fonction : 1er septembre 1993.
Cand. : délai au 5 février 1993 CV, publicat. et liste en deux ex. à adresser au Président de la Commission *ad hoc* Faculté des SSP, BFSH 2, 1015 Lausanne, Suisse
Rens. 19-41-21/692-46-55
Cahier des charges à demander à la même adresse

ASSOCIATION A MEAUX RECHERCHE POUR SON SECTEUR LOGEMENT ET RMI

1 ASSISTANT(e) SOCIAL(e)

Diplômé(e)

■ Vous avez de l'expérience. L'accompagnement social lié au logement vous intéresse.
■ Vous désirez travailler au sein d'une équipe dynamique et motivée.
■ Convention collective, reprise d'ancienneté.

Adresser lettre manuscrite et CV à :
Association NORIZON
BP 146
77335 MEAUX Cedex

TÉL. 64-33-69-11

GROUPE FRANCO-AMÉRICAIN LEADER

dans le cadre de son développement en France et en Europe
RECHERCHE

COMMERCIAUX INDÉPENDANTS HOMMES/FEMMES

pour
VENTE DÉTAIL
(temps partiel ou plein temps)

SUPERVISEURS DE GROUPES
(regroupement, formation, encadrement, motivation).
Revenus substantiels.

Écrire *Monde Publicité* sous n° 8615
15-17, rue du Col.-Pierre-Avia, 75902 Paris Cedex 15.

VENDEURS(EUSES)
Fruits/Légumes, Cours Halles
126, av. Gal-Leclerc, 14e

IMPORTANTE ASSOCIATION NATIONALE du secteur sanitaire et social recherche

UN OU UNE ATTACHÉ(E) DE DIRECTION

Responsable de la communication interne

Niveau BAC + 4
Bonne capacité rédactionnelle et esprit de synthèse exigés.
CDD pour remplacement congé maternité, minimum 7 mois à partir du 1er mars 1993.

Envoyer lettre manuscrite, CV, photo et prétentions au secrétaire général UNAAOMR, 184 A, rue Fbg Saint-Denis, 75010 PARIS.

CONTRÔLEUR ASSISTANT COMPTABLE

EXPÉDITEUR INTERNATIONAL
nous recherchons un

CONTRÔLEUR EXPÉRIMENTÉ

ayant au moins 5 ans d'expérience dans tous les aspects de la comptabilité.
Nous recherchons aussi un

ASSISTANT COMPTABLE

ayant 2/3 ans d'expérience de une société multinationale.
Opérant à partir de Paris, vous aurez une bonne maîtrise de l'anglais, écrit et parlé.
Les bons candidats bénéficieront de conditions de travail excellentes et négociables.
Envoyez votre CV à :
Mr. M. SMITH
Personnel Dept
56 Cranston Close
Hounslow, Middlesex
TW3 3DQ, U.K.

Hôpital National de SAINT-MAURICE
14, rue du Val-d'Osne
94410 SAINT-MAURICE

recherche

INGÉNIEUR

Pour Service Travaux
Candidature + CV + photo à adresser à Monsieur le Directeur.

La ville de

JUVISY-SUR-ORGE

(Essonne) recrute

RESPONSABLE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Fort de vos compétences en matière de comptabilité publique et, si possible, de comptabilité privée.
Vous prendrez en charge :
- l'élaboration et le suivi du budget (140 MF) ;
- la mise en place du contrôle de gestion ;
- la comptabilité analytique ;
- le suivi de trésorerie.
Vous avez déjà le statut de fonctionnaire ou vous devrez l'acquérir et vous possédez un bac + 3.
Adressez votre dossier de candidature (réf. 1060) à notre conseil
PL CONSULTANTS
18-20 rue Claude-Tillier
75012 PARIS

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PRIVÉ SOUS CONTRAT
Rég. Sud-Ouest, école collège, lycée, lycée technique, 1 750 élèves

recherche pour rentrée 93

CHEF ÉTABLISSEMENT

Env. CV et lettre cand. à « ACCUEIL ENTREPRISE » 98, r. Conrad-Gaussens 33520 BRUGES
Fax 56-28-79-93

ITHAQUE

recherche

ANIMATEUR DE FORMATION

Exp. relations commerciales avec l'Allemagne en PME/PMI.

Lettre + CV + photo, ITHAQUE
129, rue Saint-Marceau
45100 ORLÉANS

SERVICE DÉVELOPPEMENT ET INGÉNIERIE

recherche

INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES UNIVERSITAIRES

SUP-AERO, ENST, ESE, ENSIMAG, INSA, ENSI

Débutants pour logiciels d'applications temps réel

BONNES CONNAISSANCES EN ADA

Écrire à : SD&I, tour Galliéni 1
78-80, av. du Gal-de-Gaulle
93174 BAGNOLET CEDEX

IMPORTANT CABINET D'AVOCATS-CONSEILS

RÉGION OUEST

cherche pour animer son potentiel judiciaire

AVOCAT

DROIT DES AFFAIRES
DROIT SOCIAL

Salariat ou collaboration

Écrire journal sous réf. 8610
LE MONDE PUBLICITÉ
15-17, rue du Col.-P.-Avia
75902 Paris Cedex 15

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE
(Services de la Culture)
recrute :

15 TECHNICIENS

DE RECHERCHE

Archéologie,
Informatique de labo,
Dessinateur-carto.
Bac exigé, moins de 45 ans.
Date limite de retrait des dossiers : 15 JANVIER 1993.
Bureau des Concours DAG
4, r. de la Banque
75002 Paris. 40-15-86-58

L'AGENDA

Cours

Gymnastique à domicile. Par professeur de culture physique diplômé d'État. Travail sérieux. Bonnes références.
Tél. 43-39-04-93 (rép.)

Canapé

Vds canapé suédois, matelas « Futon », 100 % coton, 4 pieds, accoudoirs, tablette en acajou massif. État neuf. Valeur 10 000 F
Prix 5 000 F.
Tél. 43-53-47-92, rép.

Travail à domicile

VOS TEXTES scientifiques, techniques, commerciaux, littéraires, REVUS, CORRIGÉS, RÉÉCRITS, par PROFESSIONNEL confirmé
Rens. (1) 60-23-56-17 (rép.)

Aide à domicile

Gens maison. Éducateurs. Profs en relation avec maintien à domicile personnes âgées, handicap + assistance matern.
HELP sce T. 42-43-09-09

Vignoble

Directement du vigneron à votre table un vin à découvrir

MONTLOUIS-SUR-LOIRE

A.O.C.
Sec, demi-sec, moelleux
Méthode champenoise
Plus millésimes dispon.
Tarifs sur demande

L. CHAPEAU

15, r. des Aîtres-Husseau
37270 Montlouis-s-Loire
Tél. (1) 47-50-80-64

Vacances, tourisme, loisirs

HAUT-JURA

3 h Paris TGV

Yves et Liliana vous accueillent dans une ancienne ferme franc-comtoise du XVIIe, confortable, rénovée, chbres 2 personnes avec s. de bns, wc. Ambiance conviviale, détente, repos. Accueil 14 pers. maxi. tables d'hôtes. Cuisine mijotée (produits maison et pain cuit au vieux four à bois). Poss. rand. pédestres, patin à glace, tennis, VTT, ski de fond. Pension complète + vin + matériel de ski + accompagnement : 2 450 F à 3 050 F pers./semaine.
Renseignements et réservations (16) 81-38-12-51
LE CRET-L'AGNEAU
La Longeville - 25650 MONTBENOIT

DEMANDES D'EMPLOIS

Assistante, allemand, anglais, expérience 25 ans, ch. place. 30 heures/semaine.
TÉL. 42-52-54-58

Dame de confiance, sérieuse réf., ch. emploi chez pers. âgée. Paris uniq. Réf. 8614, *le Monde Publicité*, 15-17, rue du Col.-Pierre-Avia, 75902 Paris Cedex 15.

Diplômé enseignement sup. 34 a., CHARGÉ DE MISSION en COMMUNICATION ds inst. fin. cherche

POSTE DE DIRECTION

secteur tertiaire. Maîtrise de l'expres. écrite et orale. Anglais courant.
Écr. au journal ss réf. 8612
Le Monde Publicité
15/17, r. du Col-P.-Avia
75902 Paris Cedex 15

F. 31 a., maît. de gestion, conn. informatique, angl., ch. pl. CADRE ADMINISTR. ou GESTION PERSONNEL. Tél. (1) 45-83-85-67

F. DEA Gestion DAUPHINE, 12 a. exp. FINANCE COMPTA. ORG. INFORMAT. MARKETING. Connaît STENO TTX. Ch. CDD ou mi-temps. T. (1) 45-80-98-02

HOMME 35 ans, technicien en ÉLECTRONIQUE & INFORMATIQUE INDUSTRIELLES

cherche
emploi stable
étudie toutes propositions
BAC (F2),
ALLEMAND courant, lu, parlé
ANGLAIS technique
Connaissances en AUTOMATISME série TSX 7 télémécanique sn réseau

DISPONIBLE DE SUITE
Tél. : 43-61-92-20.

INGÉNIEUR CHERCHE poste de I.R. ou chercheur de un labo de chimie minérale, matériaux ou physicochimie des matériaux du CNRS ou d'une université.
Écrire au MONDE PUBLICITÉ sous n° 8616
15/17, r. du Col.-P.-Avia
75902 Paris Cedex 15

J.F. 25 ans avec large expérience cherche poste d'assistante de direction.
Tél. : 40-56-95-31

J.F. 26 a. ANGL.-NEERLANDAIS cherche/PARIS ou RP, poste ASSIST. COMMERC. ou HOTESSE STANDARDISTE
Tél. : (1) 42-55-04-28

J.F. Bonne expér. en marketing opérationnel, ch. poste d'assistante. Tél. 47-50-29-52

JEUNE JURISTE DROIT DU TRAVAIL

24 a., DEA Droit social, PARIS I - 92 rech. POSTE D'ASSISTANT au sein de la Direction des Ressources Humaines d'une entreprise, ou de COLLABORATEUR dans un cabinet d'avocats.
TÉL. (1) 45-35-89-52

RÉLECTRICE expérimentée
Édition et Presse
Bac + 5 lettres
Recherche poste similaire.
Écrire sous réf. n° 8613
LE MONDE PUBLICITÉ
15/17, r. du Col.-P.-Avia
75902 Paris Cedex 15

Architecte d'intérieur ESAM, 4 ans d'expérience, CAO, PAO autocad, conception, perspectives, couleurs, suivi chantier. Tél. 42-62-80-68

Assistante, allemand, anglais, expérience 25 ans, ch. place, 30 heures par semaine.
TÉL. 42-52-54-58

J.F. 28 ans, 5 ans exp. Prof. (Gestion du risque client recrutement) Propose son implication pour étude de marché.
Écrire sous réf. : 9561
Le Monde Publicité
15/17, rue du Col.-P.-Avia
75902 Paris Cedex 15

J.F. sérieuse ch. emploi maison, ménage, repassage, garde bébé, enfants. Temps compl./part.
Tél. (1) 43-80-97-65

J.H. 25 a., IEP PARIS, AUDITEUR GD CAB. INT., CAPA. TRAV. IMP., SENS CONTACTS HT NIVEAU, rech. CHALLENGE ds entreprise désirant personnalité efficace et resp.
T. (1) 45-89-23-05 (rép.)

Exp. banque 19 ans, div. svcs, TTX, polyvalente, méthodique, bon contact clients, motivée, esprit équipe, bnes réf., gde dispo. Femme 48 ans cherche emploi CDI Paris, RP. Tél. : (1) 47-80-93-02

F. 29 ans ch. emploi secrétariat standard accueil TTX WORDS. Poste région 94 & Paris. Véhicule.
Tél. : 48-77-58-87.

J homme 21 a., formation CHAUFFEUR DE DIRECTION cherche emploi stable.
Tél. : (1) 43-05-88-86

J.H. 25 ans. DESS relations internationales
Connaissance milieu associatif international. Nombreux stages en communication et rédaction. Cherche emploi même secteur dans associations en France.
Thierry Lasellier
45, rue du Commerce
75015 Paris - 45-79-43-62

JEUNE FEMME DE COULEUR EXCELLENTE PRÉSENTATION 26 ans, ex mannequin, études sup., bilingue all. + anglais parlé. Permis B + voiture de luxe avec réf., se propose comme chauffeur-accompagnatrice, secrétaire dame de compagnie. Étudie toutes propositions sérieuses.
TÉL. 45-20-88-12

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT – Formation ingénieur aéronautique + IAE 34 ans. 10 ans expérience dans la commercialisation de produits industriels et de services – secteurs aéro et communication – Excellentes qualités relationnelles, planification gestion.
RECHERCHE : poste de direction en compagnie aérienne ou direction de l'environnement. (Section BCO/JV 2352.)

PSYCHOLOGUE – F. – 41 ans.
ÉTUDIERAIT : toute proposition – vacations dans établissement scolaire, recrutements en entreprise – 10 ans expérience dans chacun de ces secteurs. (Section BCO/JV 2353.)

PATRON DE PME PMI.
OFFREZ-VOUS UN BRAS DROIT MI-TEMPS.
SON APPORT : aide directe à GESTION, expérience de direction – relations.
VOTRE GAIN : liberté d'esprit pour création et action commerciale – économie de salaire – exonération URSAFF et prime.
Je partagerai mon temps entre votre entreprise et autre non concurrente. (Section BCO/JV 2354.)

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN – 20 ans expérience en courants faibles (GTC, sécurité des biens et personnes, télésurv., VIO, contrôle régulation, incendie) dans le domaine du conseil et de l'ingénierie (direction de société, commercial, projets) avec nombreuses introductions et très solides compétences techniques.
OUVERT : à toutes propositions (Dir. centre de profit, commercial, agence France ou étranger). (Section BCO/JC 2355.)

ATTACHÉE DIRECTION – expérience 25 ans – bilingue anglais – sténo anglaise/française – ancienne sportive haut niveau – spécialisée organisations internationales monde sportif, coordination, mise en place conception produits, programme animation – gestion compétitions, gestion personnel admin. et sportif au sein fédérations, organismes sportifs communication R.P., etc.
RECHERCHE : poste Paris + banlieue nord-ouest. (Section BCO/JC 2356.)

J.F. – maîtrise de AES option gestion des entreprises – 13 mois expérience dans le contrôle de gestion et la comptab. – maîtrise tableurs et logiciel finan. – bon niveau d'anglais – aisance relationnelle ayant beaucoup voyagé.
RECHERCHE : poste d'assistante du contrôleur de gestion afin de valoriser au mieux son esprit de synthèse et d'analyse – Paris – R.P. France entière. (Section BCO/JC 2357.)

ANPE

ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
TÉL. : 42-85-44-40, poste 27.

Le Monde SÉLECTION IMMOBILIÈRE

appartements ventes

2e arrdt

Immobilier. A vendre dans le 2e arrondt. dans future zone piétonne, STUDIO 30 m², 2e étage. Clair. Prêt à habiter. Cuisine aménagée. Digicode.
TÉL. 42-38-26-31

3e arrdt

MARAIS. SQUARE DU TEMPLE (près) 3 PCES cuis. tt confort. 1er étage. CLAIR - CALME
760 000 F - 44-78-68-81

5e arrdt

JARDIN DES PLANTES dans passage privé. 2 PIÈCES tt cft, parfait état. Calme, soleil. 880 000 F. Tél. propriétaire : 45-87-33-34.

SORBONNE pierre de t. asc. 5 P. 4e ét. 150 m² à rénover soleil. Urgent - 43-35-18-36

VAL DE GRACE
115 m² + jardin + service gd charme, calme, parfait état. 43-26-73-14.

7e arrdt

A SAISIR
ST-GERMAIN-DES-PRÉS
Beau 70 m². Liv. 2 chbres, 2 350 000 F. 44-18-60-83.

METRO VANEAU - 790 000 F GD STUDIO - Vue dégagée. Tt cft. s. de b. dans bon immeuble. CASSIL RIVE GAUCHE 45-66-43-43

13e arrdt

ITALIE. Récent 3 P. 92 m², RARE 1 470 000 F + box possible. 44-24-26-92

14e arrdt

Cœur MONTPARNASSE - Idéal prof. récent 3-4 p. 120 m² soleil balc. 2 750 000 F - 43-35-18-36

Proche DENFERT. Ht de gamme dern. étage s/jard., 3-4 p. 128 m², box - 43-35-18-36

15e arrdt

CAMBRONNE - 2 PIÈCES 4e étage. Clair, cheminée IDÉAL INVESTISSEMENT 640 000 F - CASSIL RIVE GAUCHE - 45-66-43-43

CONVENTION parc Brassens Gd 4 P. stand. 90 m² env. Refait neuf. Dble liv., 2 chbres, cuis. entièrement équipée + coin repas, tt cft, CARACTÈRE, cheminées, moulures, esc., pierre de t. Agences s'abstenir.
Px 2 400 000. Tél. ap. 20 h 45-31-42-29

16e arrdt

AVENUE D'IÉNA

Gd standing, 350 m² + serv., box, belles prestations.
ROYALE PIERRE
42-66-63-83

17e arrdt

17e, RUE JACQUEMONT, gd 4 PCES dans imm. pierre de t., 6e asc., expo Est-Ouest. Calme, ensoleillé.
GK : 48-08-16-30.

18e arrdt

IMM. NEUF DISPO 4 P. 1 998 000 F

Autres appts, 3-4 P. près mairie.
ANOR : 42-71-23-30.

19e arrdt

BUTTES CHAUMONT récent stand. 150 m² s/2 niveaux. Idéal habitat. + profess. 2 600 000 F. 42-79-88-76.

PARIS 19e Rue Archereau

Réalisation

GESTIMM

BELLES TERRASSES

SPLENDIDE DUPLEX

2/3 P., 5e et 6e étage, entrée au 1er niveau

89 m²
+ terrasse 48 m²
1 830 000 F

J.N. COMMERCIALISATION

TÉL. : 40-35-58-97

20e arrdt

EXCEPTIONNEL
à 300 m place Gambetta dans résidence très calme donnant sur jardins intérieurs, grands appartements neufs de 4 p et 5 p
Livraison immédiate.
A partir de 17 000 F le m².
Frais réduits.
BREGUET : 47-58-07-17.

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE (92)

rue des Abondances
Appt de standing, 97 m², 7e étage, entrée cuisine, séjour dble, dressing, s. de b., 2 salles d'eau, 2 chambres, 2 terrasses, exposition ouest avec vue sur colline de St-Cloud sans vis-à-vis. Parking. Cave.
PRIX 2 950 000 F
Tél. : 48-84-06-75

94 Val-de-Marne

St-Mandé, appt gd stand. 5 P. 110 m² + balc. 4e, asc. expo. sud, 2 park. 48-08-16-30.

Etranger

Italie - Venise

CANAL GRANDE

PRESTIGIEUX

Appartement dernier étage 450 m², ascenseur, mansarde et terrasse panoramique sur Rialto
Écrire : AGENZIA S. MARCO
FAX 1939-41-95-86-89

OPPORTUNITÉ EXCEPTIONNELLE PARTICULIER VEND URGENT
ESPAGNE
COTE MÉDITERRANÉENNE
(80 km de Perpignan)
SITE MERVEILLEUX EN BORDURE DE GOLF, BORD DE MER DANS PINÈDES
Dans petite résidence HAUT STANDING.
Construction récente, 2 piscines, parc paysager. APPT PENTHOUSE-DUPLEX 121 m² habitables + terrasses 58 m², piscine privée et barbecue. Vendu totalement meublé, décoré et aménagé.
URGENT. 995 000 F

appartements achats

ACHÈTE COMPT

NOTAIRE 3 P. 75 M2, 3e, 4e, 9e et 10e Arrdt. Dispose 1 800 000 F, 44-78-86-81

EMBASSY SERVICE

rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPARTS DE HAUT DE GAMME PARIS-RÉSIDENTIEL

(1) 45-62-16-40

Recherche 2 à 4 p. PARIS Préfère RIVE GAUCHE PAIE COMPTANT chez notaire 48-73-35-43 même le soir.

Étrangers - Français rech. PROP. APPTS CCES. TERR. EXPL. AGR. Entre particuliers

HOME & HOLIDAY

51-63-03-03

CABINET KESSLER

78, Champs-Élysées, 8e recherche de tte urgence beaux apparts de standing ptes et gdes surfaces. Évaluations gratuites sur demande 48-22-03-80 – 43-59-68-04

locations non meublées offres

Paris

15e. Prox. CHAMP-DE-MARS 5 P. de imm. p. de t. Beau stand. Gde séj., 3 chb., gde cuis., bel. s.d.bns, wc. Nombx rangements. 15 000 F.
CASSIL R.G. 45-66-43-43

7e AV. BOSQUET

APPT D'EXCEPTION
420 m² environ + serv.
ROYALE PIERRE

42-66-63-83

8e LIÈGE. 3 P. 95 M2 RARE 4 m s/plafond. Style ancien authentique. 9 000 F.
PARTENA. 39-55-06-24

AVENUE MOZART

Immeuble standing pierre de taille
210 m² REFAIT NEUF
Prestations de qualité belle réception chambres au calme
24 000 F + 2 000 ch.
SOTRAGIM : 40-71-71-21.

EXELMANS-MOLITOR
Part. loue bail 3 ans. Rénov. appt. 100 m² rénové, 3 ch., séj., chauff. indiv./gaz, 5e asc. Lum. Bel imm. 13 000 F/m. CC. 43-54-80-58.

PALAIS ROYAL
studio 35 m² excellent état 3 600 F + ch. 46-67-97-00.

RUE DE VERNEUIL VIIe

Part. loue 55 m² refait à neuf. Cheminée, poutres, LIBRE. Loyer 9 000 F + charges.
Tél. (1) 30-82-27-14

Région parisienne

NEUILLY, BD BINEAU 5 P. 120 M2 Imm. moderne. 8 750 h.c. Park. poss. 39-55-06-24

PRET A PLONGER

FONTENAY/S/BOIS, appart av. piscine intér. Jacuzzi jard. intér. extér. cheminée. 19 000. ASM 47-70-87-22, soir et w.-e. 48-86-27-89

PUTEAUX GARE.
3 P. 68 m², 4 500 F + chges 46-67-97-00

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE

recherche APPARTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS GESTION POSSIBLE

(1) 45-62-30-00

résidence services

06, LOUE PEYMEINADE/GRASSE Studio plein Sud. Parc. Résidence standing 3e âge. 66-84-82-87/40-50-81-89.

fermettes

1 h 15 PARIS SUD

Autoroute A6 Courtenay

FERMETTE GATINAISE 3 000 M² CLOS

Bordé par rivière 1re catégorie. Comp. : 3 P., Grenier aménag. Garage. Grange atten. 50 m². Dép. : 3 P. Gren. aménag. 465 000 FAI, long crédit poss. Tél. 38-85-91-93

propriétés

LANGUEDOC
Vends bergerie XVIIIe siècle. Parfait état. Agences, curieux s'abstenir. Pour compléments d'informations : 67-31-55-10. Fax : 67-26-66-49.

maisons individuelles

A VENDRE dans le Val-d'Oise (95), Belle maison individuelle dans impasse résidence. 6 pièces, poutres en chêne, lambris, cuisine rustique aménagée, cheminée Pierre Roux de Provence avec insert. Sous-sol total, terrain clos 500 m². Prix : 1 400 000 F. Frais de notaire réduits. Tél. 34-72-32-94, apr. 20 h.

hôtels particuliers

Urgt pour client pressé rech. très bel hôtel particulier 400 à 500 m² ou appt grand standing environ 250/300 m². KESSLER 48-22-03-80 – 43-59-68-04

bureaux

Locations

OPÉRA – Société partagerait bureaux et secrétariat. Tél. : 42-66-06-73.

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

et tous services. 43-55-17-50

Regus

VOUS CHERCHEZ DES BUREAUX DE QUALITÉ

OU PERSONNEL PROFESSIONNEL ET DE LA TRANQUILLITÉ AU CŒUR DE PARIS

ET VOUS LES VOULEZ TOUT DE SUITE

Nos centres d'affaires vous attendent et sont disponibles selon vos besoins

Tél. : (1) 40-07-86-34
72, rue du Faubourg-Saint-Honoré

Votre partenaire international dans plus de
70 Métropoles

AVIS DE CONSULTATION n° 92.11

de Promoteurs – Investisseurs – Concepteurs

MARSEILLE AMENAGEMENT

23, rue Vacon – 13001 MARSEILLE
Tél. : 91.13.92.00 – Fax : 91.13.92.48

ZAC DE LA VALENTINE

Terrains de la Ravelle à Marseille (13011)

MARSEILLE AMENAGEMENT, Concessionnaire de la VILLE DE MARSEILLE pour l'aménagement de la ZAC DE LA VALENTINE, lance une consultation auprès de Groupements de Promoteurs Investisseurs et Concepteurs en vue de la réalisation d'un espace d'activités artisanales ou industrielles, de bureaux et services, d'hôtellerie et de commerces (hors grandes surfaces alimentaires) sur un ensemble de terrains d'environ 43 000 m².
Le COS moyen applicable est de 0,5 pour l'ensemble des terrains.
Ce nouvel espace économique bénéficiera de la qualité exceptionnelle du site de la Ravelle, en plein cœur de la ZAC, parfaitement desservie par l'autoroute A 50 et la RD 4 avec un paysage boisé et de grandes échappées visuelles. Il viendra compléter le tissu économique et commercial déjà mis en œuvre dans la ZAC DE LA VALENTINE.
Le règlement du Concours peut être retiré gratuitement dans les bureaux de MARSEILLE AMENAGEMENT, 23, rue Vacon - 13001 MARSEILLE.
Le dossier de consultation sera disponible à compter du 11 janvier 1993 à l'adresse ci-dessus où il pourra être retiré (de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h) contre remise d'une caution en chèque de 600 F qui ne sera restituée aux concurrents que s'ils font une offre conforme au règlement du Concours.
Les dossiers pourront également être expédiés en RECOMMANDÉ + AR, contre l'envoi d'une somme de 49 F en timbres poste (+ 600 F prix du dossier) sur demande RECOMMANDÉE + AR, réceptionnée avant le 15 mars 1993 par MARSEILLE AMENAGEMENT.
Date limite de remise des offres : 15 avril 1993 avant 12 heures.
Les offres établies en trois exemplaires, + deux panneaux de présentation, conformément au règlement de la constitution, seront soit déposées dans les bureaux de MARSEILLE AMENAGEMENT contre remise d'un récépissé, soit expédiées sous pli RECOMMANDÉ + AR ou par CHRONOPOST et devront parvenir avant ces date et heure limites.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

هكذا من الأصل

REPRODUCTION INTERDITE

LES LOCATIONS DES INSTITUTIONNELS

PARIS

5e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 PIÈCES 80 m², 3e étage parking	4, rue de la Collégiale GERER – 49-42-25-40 Frais de commission	9 200 + 740 8 830

7e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
4 PIÈCES 98 m², 5e étage	195, rue de l'Université SAGGEL-VENDÔME – 47-42-44-44	12 250 + 818
6 PIÈCES DUPLEX 141 m², 6e étage 2 parkings	90, bd de Latour-Maubourg AGIFRANCE – 45-51-01-93 Frais de commission	18 694 + 3 270,10 13 303

10e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
4 PIÈCES 100 m², 6-7e étage duplex	21, rue d'Hauteville GFC – 42-46-90-70	6 450 + 870

11e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 PIÈCES 62 m², 1er étage ascenseur	45, av. Ph.-Auguste LOCARE – 40-61-66-00 Frais de commission	5 300 + 836 4 664
3 PIÈCES 71 m², 4e étage parking	4, rue Mouffle LOC INTER – 47-45-15-58 Frais de commission	7 100 + 640 5 382

12e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 PIÈCES 65 m², 2e étage ascenseur	78, rue de Bercy LOCARE – 40-61-66-00 Frais de commission	6 145 + 536 5 322

13e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3-4 PIÈCES 96 m², 3e ét. droite parking	27-29, av. Stéphen-Pichon GCI – 40-16-28-70 Frais d'actes	7 200 + 1 840 346
4 PIÈCES 82 m², 3e étage parking	87, rue de Tolbiac, SOLVEG – 40-67-06-99 Frais de commission	7 705 + 1 020 5 422

14e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 PIÈCES 66 m², 2e étage parking	16, place Brancusi SAGGEL-VENDÔME – 47-42-44-44	6 140 + 854

15e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 PIÈCES 89 m², 4e ét. parking	4, rue du Bocage LOC INTER – 47-45-15-84 Frais de commission	7 700 + 597 5 814
3-4 PIÈCES 107 m², 1er étage	64, rue Violet SAGGEL VENDÔME – 47-42-44-44	11 500 + 1 785
4 PIÈCES 87 m², 4e étage parking	9, pl. la Montagne-du-Goulet SAGGEL VENDÔME – 47-42-44-44	7 600 + 1 766
4 PIÈCES 110 m², 4e étage parking	69, rue Fondary SOLVEG – 40-67-06-99 Frais de commission	16 825 + 1 865 10 769

16e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 PIÈCES 77 m², 4e étage balcon, parking	10, rue A.-Maquet LOC INTER – 47-45-16-09 Frais de commission	8 340 + 744 6 318
3-4 PIÈCES 90 m², 2e étage	4-6, rue Charles-Dickens SAGGEL VENDÔME – 47-42-44-44	8 210 + 1 680
5 PIÈCES DUPLEX 134 m², 5-6e étage parking	4, rue Félicien-David SOLVEG – 40-67-06-99 Frais de commission	19 500 + 2 487 15 025
STUDIO 45 m², 4e étage possibilité parking	27, avenue Kléber CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	5 374 + 575 4 139

17e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
4 PIÈCES dont 3 chambres 136 m², 5e étage	9, rue des Dardanelles GCI – 40-16-28-71 Frais d'actes	17 000 + 2 208 640

18e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 PIÈCES 92 m², 1er étage terrasse, parking	30, rue Damrémont SOLVEG – 40-67-06-99 Frais de commission	8 650 + 856 8 860

78 YVELINES

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
6 PIÈCES 130 m² garage	GUYANCOURT, 6, allée des Genêts SAGGEL VENDOME – 46-08-80-36 Frais de commission	7 200 + 464 5 184
3 PIÈCES 76 m², 4e étage parking	ROCQUENCOURT 3, rue des Erables AGIFRANCE – 49-03-43-04 Frais de commission	5 134 + 972 3 836
2 PIÈCES 55 m², 2e étage	VERSAILLES 35bis, rue du Maréchal-Galliéni CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	4 400 + 820 3 438
3 PIÈCES 80 m², 3e étage balcon, parking	VIROFLAY 2, rue Joseph-Bertrand CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	6 545 + 1 260 4 982

91 ESSONNE

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
PAVILLON 5 PIÈCES 109 m² garage	DRAVEIL 30, allée des Erables SAGGEL VENDOME – 46-08-80-36 Frais de commission	6 000 + 452 4 320

92 HAUTS-DE-SEINE

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
2-3 PIÈCES 51 m², 6e étage parking	BOULOGNE 229, bd Jean-Jaurès GCI – 40-16-28-71 Frais d'actes	5 100 + 410 283
3 PIÈCES 90 m², 1er étage terrasse	COURBEVOIE 179, rue J.-B.-Charcot CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	6 525 + 1 340 4 966
4 PIÈCES 66 m², 3e étage parking	COURBEVOIE 9, avenue du Parc GERER – 49-42-25-40 Frais de commission	6 990 + 850 3 985
2 PIÈCES 59 m², 2e étage parking	NEUILLY-SUR-SEINE 22, bd du Général-Leclerc GCI – 40-16-28-71 Frais d'actes	6 490 + 786 357
6 PIÈCES TRÈS BON STANDING 142 m², 4e étage 3 parkings	MEUDON 2, rue des Capucins SAGGEL VENDÔME – 46-08-80-36 Frais de commission	17 500 + 1 897 12 600
3 PIÈCES 77 m², 5e étage parking	PUTEAUX 8, rue de l'Oasis SOLVEG - 40-67-06-99 Frais de commission	6 400 + 930 5 200
3 PIÈCES 141 m², 1er étage	SAINT-CLOUD 30, rue du Calvaire AGIFRANCE – 46-02-48-68 Frais de commission	10 642 + 1 928 7 573

94 VAL-DE-MARNE

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 PIÈCES 76 m², 2e étage balcon 2 parkings	LE KREMLIN-BICÊTRE 1-5, av. du Docteur-Lacroix LOC INTER – 47-45-14-65 Frais de commission	7 000 + 860 5 310
4 PIÈCES 83 m², 3e étage parking	NOGENT 2, avenue Beausejour GERER – 49-42-25-40 Frais de commission	7 600 + 900 4 330

CETTE PAGE A ÉTÉ RÉALISÉE AVEC LA PARTICIPATION DE

Le Monde

Chaque mercredi (numéro daté jeudi)
Vos rendez-vous IMMOBILIER
La sélection immobilière – Les locations des institutionnels – L'immobilier d'entreprise
Professionnels : 46-62-73-90 – Particuliers : 46-62-72-02

VIE DES ENTREPRISES

Une provision de 125 millions de livres pour le whisky et la bière

Guinness se restructure et pèse sur les comptes de LVMH

Le groupe de bière et de spiritueux britannique Guioness a annoncé, mardi 12 janvier, la mise en œuvre d'un plan de réorganisation sur trois ans visant sa production de whisky en Ecosse et ses brasseries en Espagne. La firme a décidé de passer dans les comptes 1992 une provision exceptionnelle de 125 millions de livres (1,075 milliard de francs) destinée à financer les licenciements, les retraites anticipées et les fermetures de sites.

La branche la plus affectée est United Distillers, où 100 millions de livres seront consacrées à fermer trois unités d'embouteillage de scotch whisky et cinq distilleries, et entraînant dans les deux aos 700 suppressions d'emplois sur 5 000. Pour M. Tony Greener, le nouveau président de Guinness, ce programme *«portera le montant des investissements réalisés dans la production de spiritueux en Ecosse à plus de 300 millions de livres depuis l'acquisition de The Distillers Company par Guinness en 1986»*.

La secoode phase du plao concerne Groupe Cruzcampo, le premier brasseur espagnol, affecté par la contraction de 5 % du marché de la bière dans ce pays en 1992.

La provisioo globale de 125 millions de livres devrait peser sur les comptes 1992 de ce groupe qui, en raison du ralentissement économique, a déjà vu au premier semestre son bénéfice imposable stagner (+ 1 %) contrairement aux progressions des autres années.

A la Bourse de Loodres, cette annonce a provoqué une baisse du titre Guinness de près de 4 %. Elle a eu aussi des répercussions à Paris, où les cotations de LVMH, qui détient des participations croisées avec Guinness, ont été momentanément suspendues ainsi que celles des autres sociétés du groupe de M. Bernard Arnault (Financière Agache, Arnault et Associés, Bon Marché et Christian Dior). Dans un communiqué, LVMH a indiqué qu'il financera à hauteur de sa participatinn dans Guioness (24 %) ce programme de restructuration. Cela *«affectera de manière significative le résultat net consolidé de LVMH qui devrait, de ce fait, être de l'ordre de 3 milliards de francs»*. Le recul du bénéfice 1992 devrait avoisiner les 20 % alors qu'il aurait dû, sans cette mesure exceptionnelle, être *«en légère baisse par rapport à celui de l'année précédente»*. Mais, note le groupe, malgré ce surcoût et *«un contexte économique très défavorable, la marge nette du groupe LVMH sera d'environ 14 % du chiffre d'affaires en 1992, ce qui constitue une performance exceptionnelle»*.

DOMINIQUE GALLOIS

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

LICENCIEMENTS

□ **Nedcar (automobile) supprimera 1 200 de ses 5 400 emplois en 1993.** – Les usines néerlandaises Nedcar, détenues à parts égales par l'Etat néerlandais, le constructeur suédois Volvo et le groupe nippon Mitsubishi, ont adopté, mardi 12 janvier, un «plan de survie» et ont annoncé la suppression de 1 200 de leurs 5 400 emplois avant la fin 1993. Quatre cents suppressions de postes se feroot par des départs naturels, 800 par des licenciements. La société néerlaodaise avait enregistré, en 1991, une perte nette de 74 millions de florins (222 millions de francs). Le déficit devrait être du même ordre pour 1992. Les responsables ont indiqué que le plan de restructuration permettrait d'économiser 160 millions de florins. En 1990, Nedcar – qui s'appelait alors Volvo Car BV – employait 9 000 salariés.

□ **Technofan prévoit vingt-six licenciements.** – La société Technofan, filiale de Labinal, a annoncé, mardi 12 janvier, au comité d'entreprise le licenciement de 26 personnes (sur 141 employés) de son usine de Blagnac spécialisée dans la production de ventilateurs basse pression pour l'aéronautique. *«Devant le marasme des marchés de l'aéronautique civile et militaire, les mesures de chômage technique prises en 1992 ne sont pas suffisantes pour faire face à la situation actuelle»*, a expliqué la direction de l'entreprise.

□ **Des syndicats d'Air France prêts à renoncer à une augmentation salariale.** – Quatre syndicats d'Air France (FO, CFTC, CGC et SNMSAC-autonome) ont proposé mardi 12 janvier de renoncer à une augmentation de salaire de 0,4 % qui devait intervenir ce mois-ci, si la compagnie accepte en échange de renoncer à 36 licenciements économiques au titre de 1992. Cette mesure représenterait, selon les syndicats, une économie de 48 millions de francs alors que les 36 licenciements envisagés permettraient une économie de 9 millions de francs. Air France a pratiqué 1 890 suppressions d'emplois en 1992 dont 36 à 108 licenciements selon les possibilités qui seront ouvertes par l'Etat en matière d'aide au passage à mi-temps.

VENTE

□ **Pinault négocie la cession d'Armand Thiéry à Bidermann.** – Le groupe Pinault (distribution) négocie la cession de la chaîne de magasins de prêt-à-porter masculin Armand Thiéry au groupe d'habillemeot Bidermann. Fondée il y a cent cinquante ans, Armand Thiéry, qui réalise un chiffre d'affaires d'environ 500 millions de francs avec une cinquantaine de magasins, fait partie des actifs dont M. François Pinault, très endetté depuis le rachat du Printemps, souhaite se désengager. Bien qu'handicapé par de lourdes pertes – 120 millions pour 4,3 milliards de francs de chiffres d'affaires en 1991, 141 millions pour le premier semestre 1992, – le groupe Bidermann pourrait mettre à profit cette reprise d'Armand Thiéry pour tenter de dénouer sa difficile augmentation de capital, en cours depuis des mois (*le Monde* du 28 octobre).

RACHAT

□ **Rocher Gérance prend le contrôle de George V Gestion.** – Rocher Gérance (groupe Euriff), société de gestion de SCPI, a annoncé mardi 12 janvier avoir pris le contrôle de George V Gestion. George V Gestion gère George V Rendement, une SCPI commercialisée par la société Expert et Finance avec laquelle Rocher Gérance vient de passer un accord. Rocher Gérance appartenait au groupe Pelège avant d'être reprise par Euriff.

□ **Toyota Motor Corp. prend 35 % dans Toyota Espana S. L.** – Le constructeur automobile japonais Toyota Motor Corp. a annoncé, jeudi 7 janvier à Tokyo, qu'il avait pris une participation de 35 % dans la société Toyota Espana S. L. créée le mois dernier à Madrid par son distributeur en Espagne, Nipauto SA. Ce dernier détient les 65 % restant de la nouvelle compagnie de distribution au capital de 1,3 milliard de pesetas (67 millions de francs). Toyota a vendu environ 2 500 véhicules en Espagne en 1992.

PROJETS

□ **Mitsubishi construira une usine de climatiseurs en Ecosse.** – La firme japonaise Mitsubishi Electric Corp. a annoncé mardi soo intention d'investir 2,2 milliards de yens (97 millions de francs) dans uoe nouvelle usine en Ecosse, pour produire des climatiseurs industriels destinés au marché européen. L'usine de climatiseurs, qui devrait démarrer l'an prochain, sera construite sur le site écossais de Livingston, où Mitsubishi fabrique déjà des télévisions depuis 1979. Cette nouvelle unité, la sixième de la firme en Europe, emploiera environ 200 personnes d'ici 1996, pour une production de 40 000 unités. Parallèlement, le groupe nippon réinjectera l'an prochain 3,2 millions de livres (27 millions de francs) dans sa filiale britannique Mitsubishi Electric (UK) Ltd., portant son capital à 17,7 millions de livres.

□ **Dim va investir 30 millions de francs dans deux usines vosgiennes.** – La société Dim France (maille, lingerie), filiale du groupe américain Sara Lee, va investir au cours des deux prochaines années quelque 30 millions de francs dans deux de ses unités de production dans les Vosges. 20 millions de francs seront consacrés, à Zainvillers (310 salariés), à l'accroissement de la production de 14 à 20 millions de paires de chaussettes par an; 10 millions seront investis dans l'usine de Cotroy, où 200 salariés fabriqueront des sous-vêtements masculins vendus en grandes surfaces et dont la confection est réalisée en partie en Roumanie et en Pologne. Enfin, le site de Senones pourrait voir doublée sa capacité de production. Dim emploie 725 personnes dans les Vosges.

NOMINATION

□ **M. Helmut Werner, vice-président de Mercedes-Benz, élu président de l'ACEA.** – M. Helmut Werner, vice-président de Mercedes-Benz AG et membre du conseil de directioo de Daimler-Benz AG, a été élu à l'unanimité président de l'Associntion des constructeurs européeos d'automobiles (ACEA) pour 1993, a indiqué, lundi 11 janvier, un communiqué de l'associatinn. M. Werner fait partie du conseil des présidents de l'ACEA pour les véhicules commerciaux depuis sa création en 1991. Il remplace, à la présidence de l'ACEA, M. Eberhard von Kuenheim, président de BMW. M. Helmut Werner doit devenir en mai 1993 président et directeur géoéral de Mercedes-Benz AG, souligne l'ACEA.

FILIALE

□ **BMW crée une filiale financière aux Etats-Unis.** – Le constructeur automobile allemand BMW a annoncé la création aux Etats-Unis d'une filiale finaneière pour ses clieots et ses 356 concessionnaires américains. Il s'agit du dixième pays où BMW crée une filiale de ce type. BMW a vendu 65 600 véhicules en 1992 aux Etats-Unis, soit une hausse de 23 % sur ses ventes de 1991 (53 343 voitures).

OPA

□ **Owners Abroad Group rejette l'OPA d'Airtours.** – Le deuxième tour-opérateur britannique, Owners Abroad Group (OAG), a rejeté l'OPA de 237 millions de livres (2,03 milliards de francs) lancée dans la matinée par son concurrent Airtours, disant qu'elle *«sous-estime substantiellement»* le groupe. Il a d'autre part repoussé le vote de ses actionnaires sur son projet de rapprochement avec l'agence de voyages Thomas Cook, qui aurait dû avoir lieu vendredi 8 janvier, pour donner à ceux-ci davantage de temps pour réfléchir.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

TELEFLEX LIONEL-DUPONT

TELEFLEX LIONEL-DUPONT a cédé la totalité du capital de la société FYLTIS et de ses actifs industriels dans la filtration au groupe SEFAR, situé à Zurich. Au 30 juin 1992, l'activité filtration représentait 10 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe TELEFLEX LIONEL-DUPONT.

TELEFLEX LIONEL-DUPONT se conceotre ainsi dans ses trois secteurs principaux : l'assistance aéroportuaire, les équipements aéronautiques et la manutention. La cession de FYLTIS, annoocée eo décembre 1992, lui permet d'assurer le financement des opérations de restructuration en cours et de consolider ses acquisitions en limitant son endettement au niveau de celui de l'exercice précédent, soit 30 % des fonds propres.

FYLTIS, leader français des tissus filtrants pour les applications industrielles, a réalisé 89 millions de francs de chiffre d'affaires en 1992.

FYLTIS a toujours été bénéficiaire. L'accélération de son développement à l'étranger nécessitait l'appui d'un groupe industriel bieo implanté dans ses spécialités au niveau international.

Le groupe SEFAR se compose de plusieurs sociétés, dont toutes sont actives dans la fabrication et la vente de tissus techniques de précision pour des applications de filtration et de sérigraphie. En Europe, SEFAR dispose de trois sociétés suisses – Schweizerische Seidengaze Zürich, Schweizerische Seidengaze Thal et ZBF Rüschlikon – et d'une filiale française, la société UGB à Panissières.

La société FYLTIS reste présidée par Christian Cauchy qui en a assuré le développement avec son équipe. L'intégration renforcera les unités de production et conserve les équipes commerciales.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 13 janvier ⬇

Affaiblissement

Pour la troisième séance consécutive, la Bourse de Paris enregistrait mercredi 13 janvier une détérioration de sa tendance en raison notamment du vif recul des titres du groupe LVMH, dont les résultats seront en baisse de 20 % pour 1992. En repli de 0,90 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard une perte de 0,83 %. En début d'après-midi, les valeurs françaises réduisaient quelque peu leurs pertes et n'affichaient plus qu'un recul moyen de 0,37 %. Le volume des transactions était sensiblement étoffé avec 1,2 milliard de francs.

L'annonce par le groupe LVMH d'une baisse de l'ordre de 20 % de ses résultats en 1992, en raison notamment du recul des résultats de Guinness (LVMH détient 24 % du capital du groupe britannique), faisait évidemment mauvais effet à la Bourse. De nombreux analystes faisaient figurer LVMH sur la liste des recommandations d'achat.

Tous les titres du groupe, dont la cotation avait été suspendue mardi, reculaient sensiblement en début de séance : LVMH, en tête des plus fortes baisses, abandonnait 5,1 % pour 64 000 titres, Christian Dior 4 % pour 39 000 titres, Bon Marché 3,6 % pour 23 000 actions et Financière-Agache 0,90 %.

La Bourse est par ailleurs d'humeur morose en raison de la tension persistante sur les taux d'intérêt, indiquant les milieux boursiers, qui convertissent actuellement les liquidités en sicav monétaires. Sur deux mois, ces produits financiers offrent un rendement de l'ordre de 11 à 12 %.

NEW-YORK, 12 janvier ⬆

Irrégulière

Wall Street a connu une évolution irrégulière mardi 12 janvier, en retrait de plus de vingt points dans l'après-midi sous la pression de ventes informatisées avant de terminer légèrement au-dessus de son niveau de clôture de lundi grâce à la bonne performance des titres IBM et Eastman Kodak. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 264,64 en hausse symbolique de 1,89 point, soit une timide avance de 0,06 %. Le marché a été très actif avec quelque 241 millions d'actions échangées. Les titres en hausse et ceux en baisse se sont équilibrés : 889 contre 878; 633 titres ont été inchangés.

Les experts ont attribué la résistance du marché à la progression des titres IBM et Eastman Kodak. Cette action a été recommandée par de nombreux analystes après le remplacement du directeur financier du groupe par un ancien responsable d'Honeywell.

Les investisseurs attendent la publication à partir de jeudi de nombreuses statistiques économiques américaines, dont les ventes de détail et les prix de gros et de détail pour décembre, ainsi que le déficit commercial pour novembre.

VALEURS	Cours du 11 janv.	Cours du 12 janv.
Alcoa	70 7/8	69 3/4
ATT	51 5/8	51 1/2
Boeing	38 1/4	38 1/4
Chase Manhattan Bank	28 3/8	27 5/8
Du Pont de Nemours	45 7/8	46 3/8
Eastman Kodak	45	47 5/8
Exxon	60 1/8	60
Ford	46 1/8	46
General Electric	86	86 1/8
General Motors	34 1/4	34 1/4
Goodyear	68	68 7/8
IBM	47 3/4	48 3/4
ITT	70 1/8	69 7/8
Mobil Oil	63 1/4	63 1/4
Pfizer	68 1/2	69
Schlumberger	55 7/8	55 7/8
Texaco	58 1/2	59 5/8
UAL Corp. ex-Allegis	131 7/8	129 1/2
Union Carbide	16 1/2	16 3/8
United Tech.	48 3/8	48 3/8
Westinghouse	14 1/4	14 3/8
Xerox Corp.	83 7/8	85 3/8

LONDRES, 12 janvier ⬇

Nouveau recul

Les valeurs se sont enfoncées dans le rouge mardi 12 janvier au Stock Exchange, entraînées par Guinness et Glaxo Holdings. L'indice Footsie des cent grandes valeurs, qui avait tenté une reprise à l'ouverture après cinq séances consécutives de baisse, a plongé dans l'après-midi et a terminé en baisse de 15,5 points à 2 757,9 points, soit un recul de 0,5 %. Le volume des échanges s'est élevé à 663,1 millions de titres contre 583,5 millions la veille.

Guinness, qui a annoncé la constitution d'une provision exceptionnelle de 125 millions de livres (1,075 milliard de francs) pour couvrir les frais de restructuration de ses activités de whisky en Ecosse et de bière en Espagne, a chuté de 21 pence à 473, après être tombé jusqu'à 469 dans l'après-midi (*voir ci-contre*). Glaxo Holdings a pour sa part perdu 17 pence à 723, continuant de souffrir de ventes américaines.

TOKYO, 13 janvier ⬇

Rechute

Les valeurs ont clôturé en baisse mercredi 13 janvier à la Bourse de Tokyo, dans des transactions calmes affectées par des ventes par petits lots. Au terme des échanges, l'indice *Nikkei* a perdu 163,14 points, soit 0,98 %, à 16 517,91 points. Le volume des transactions s'est sensiblement étoffé puisqu'il s'est échangé 190 millions de titres contre 150 millions mardi.

Le pessimisme général qui entoure les perspectives boursières et économiques et les informations selon lesquelles les Etats-Unis envisageraient une attaque contre l'Irak ont inquiété les investisseurs sans toutefois provoquer de gros dégagements.

VALEURS	Cours du 12 janv.	Cours du 13 janv.
Ajinomoto	1 220	1 200
Bridgestone	1 150	1 130
Canon	1 370	1 360
Fuji Bank	1 720	1 690
Honda Motors	1 270	1 280
Matsushita Electric	1 100	1 090
Mitsubishi Heavy	527	517
Sony Corp.	4 110	4 080
Toyota Motors	1 440	1 420

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4380	4430
B.A.C.	23 70	....
Boiron (Ly)	480	480
Boisset (Lyon)	244	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	730	720
Calberson	249	....
Cardif	800	802
C.E.G.E.P.	185	185
C.F.P.I.	231	232
C.N.I.M.	931	950
Codetour	280	....
Conforama	....	....
Creeks	96	96
Dauphin	200	185
Delmas	970	985
Demachy Worms Cie	323	....
Devanlay	1150	1170
Deville	70	89
Dolisos	101	....
Editions Belfond	198	....
Europ. Propulsion	170	170
Finacor	123 50	123
G.F.F. (group.fon.f.)	48	....
G.L.M.	441	441
Gravograph	131	132
Guintoli	939	948
I.C.C.	189 50	193
Idianova	43 10	44
Immob. Hôtelière	1000	1000
Internt. Computer	120	....
I.P.B.M.	26	....
Locamic	37 10	40 90 d
Marie Comm.	305	....
Molex	135 60	....
N.S.C. Schlumberger	788	778
Publ.Filipacchi	484	480
Rhone-Alp.Eco (Ly.)	317	317
Select Invest (Ly)	94	94 40
Serbo	125	125
Sopra	320	320
TF1	405 50	406 70
Thermador H. (Ly)	310	....
Unilog	220	221
Viel et Cie	111	114
Y. St-Laurent Groupe	586	582

LA BOURSE SUR MINITEL

36-15 TAPEZ LE MONDE

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 12 janvier 1993
Nombre de contrats estimés : 120 315

COURS	ÉCHÉANCES		
	Mars 93	Juin 93	Sept. 93
Dernier	113,04	113,94	114
Précédent	112,84	113,62	113,60

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Fév. 93	Mars 93	Fév. 93	Mars 93
113	0,46	0,81	0,34	0,77

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 13 463

COURS	Janv. 93	Fév. 93	Mars 93
Dernier	1 803	1 846	1 850
Précédent	1 832	1 890	1 877,50

CHANGES

Dollar : 5,5325 F ⬆

Le dollar se stabilisait, à 5,5325 francs, mercredi 13 janvier à Paris, contre 5,5380 francs à la clôture des échanges interbancaires de mardi. La devise américaine ouvrait également à la hausse à Francfort, et clôturait à 1,6327 contre 1,6270 la veille.

FRANCFORT	12 janv.	13 janv.
Dollar (en DM)	1,6270	1,6327
TOKYO	12 janv.	13 janv.
Dollar (en yens)	125,05	125,87

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (13 janv.) .... 12 1/16-12 3/16 %
New-York (12 janv.) .... 2 13/16 %

BOURSES

PARIS (SBF, *base 100 : 31-12-81*)

	11 janv.	12 janv.
Indice général CAC	484,92	477,62
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*) Indice CAC 40	1 814,58	1 796,76

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

	11 janv.	12 janv.
Industrielles	3 262,75	3 264,64

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)

	11 janv.	12 janv.
100 valeurs	2 773,40	2 757,90
30 valeurs	2 150,30	2 137
Mines d'or	62,40	61,30
Fonds d'Etat	93,36	93,31

FRANCFORT

	11 janv.	12 janv.
Dax	1 531,96	1 530,19

TOKYO

	12 janv.	13 janv.
Nikkei Dow Jones	16 681,05	16 517,91
Indice général	1 281,98	1 271,46

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,5460	5,5490	5,6610	5,6680
Yen (100)	4,4050	4,4118	4,4927	4,5024
Ecu	6,6552	6,6605	6,6771	6,6889
Deutschemark	3,3914	3,4019	3,4184	3,4318
Franc suisse	3,6973	3,7011	3,7514	3,7587
Lire italienne (1000)	3,6801	3,6871	3,6686	3,6798
Livre sterling	8,5436	8,5511	8,6411	8,6565
Peseta (100)	4,7781	4,7828	4,7384	4,7496

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/16	3 3/16	3 3/16	3 5/16	3 3/8	3 1/2
Yen (100)	3 11/16	3 13/16	3 9/16	3 11/16	3 7/16	3 9/16
Ecu	10 3/16	18 5/16	10 3/16	10 5/16	9 13/16	9 15/16
Deutschemark	8 9/16	8 11/16	8 5/16	8 7/16	8	8 1/8
Franc suisse	5 7/16	5 9/16	5 9/16	5 11/16	5 7/16	5 9/16
Lire italienne (1000)	12 1/2	13	12 1/2	12 7/8	12 1/2	12 7/8
Livre sterling	7	7 1/8	7	7 1/8	6 3/4	6 7/8
Peseta (100)	15 1/8	15 3/8	14 3/4	15	14 5/16	14 9/16
Franc français	11 5/8	12 3/16	11 3/8	11 13/16	18 5/16	10 13/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

□ **L'Irlande ramène son taux au jour le jour de 100 % à 20 %.** – La Banque centrale d'Irlande a ramené, mardi 12 janvier, son taux d'intérêt au jour le jour de 100 % à 30 %, puis à 20 % après que ses taux à très court terme aient été portés successivement de 14 % à 50 % et de 50 % à 100 % la semaine dernière afin de défendre la livre irlandaise (la punt). La monnaie irlandaise avait en effet été attaquée à la suite de l'abandon du contrôle des changes le 1er janvier. Ce dernier réajustement des taux a été permis par un apaisement des tensions sur le marché des changes, lui-même facilité par l'adoption d'un programme de gouvernement par les deux partis de la coalition gouvernementale. Mardi matin, quelques heures avant le vote d'investiture du premier ministre, M. Albert Reynolds, devant le Parlement, la punt cotait 2,6382 deutschemarks, confortablement installée au-dessus de son plancher autorisé de 2,6190 deutschemarks au sein du SME.

هكذا من الأصل

ANCIERS

PARIS :

marché

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours

LA BOURSE SUR MINITEL

36-15 TAPEZ LE MONDE

MATIF

D A TERME

BOURSES

INCAIRE DES DEVISES

DES EUROMONNAIES

هكذا من الأصل

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 13 JANVIER

Cours relevés à 13 h 59

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
5090	C.N.E 3%	5100	5100	5100	....
826	B.N.P. T.P.	842	842	840	- 0 24
813	Cr.Lyon. T.P.	828	830	830	+ 0 24
1814	Renault T.P.	1631	1635	1640	+ 0 55
1650	Rhone Poul. T.P.	1660	1660	1650	- 0 60
999	Saint Gobain T.P.	1020	1030	1020	....
780	Thomson T.P.	800	800	800	....
630	ACCOR	606	600	605	- 0 17
780	Air Liquide	754	748	743	- 1 46
675	Alcatel-Alsthom	652	651	652	....
1610	Alc.Superm.	1680	1690	1685	+ 0 20
250	A L B P I	267	266	265	- 0 75
485	AGF Sté Centrale	516	518	516	- 0 58
73	Avenir H. Média	80	80	77 70	- 2 88
1000	Axa (ex Cie Midi)	1020	1012	1018	- 0 39
124	Bafip	134 20	138	137 10	+ 2 16
40	Bail-Equipem.	58 80	58 10	58 10	- 0 68
830	Bail Investiss.	852	860	859	+ 1 07
395	Bancaire	405 10	401	398 80	- 1 80
800	Bazar H.-V.	639	634	634	- 0 78
1220	Berger (M.)	1230	1230	1230	....
375	Bertrand Faure	375	371 10	371 10	- 1 04
930	Bic	1017	1016	1009	- 0 79
1070	B.I.P.	1090	1095	1095	+ 0 46
118	BIS	148 50	148 90	149	+ 1 71
420	B N P (CI)	435	438	434 10	- 0 21
400	Bollore Tech.	416	416 80	417	- 0 48
2900	Bongrain	2926	2921	2934	+ 0 27
420	Bon-Marché	470	450	452 60	- 3 70
580	Bouygues	540	540	538	- 0 37
82	BP France	85	85 90	85	....
940	B S N	617	914	613	- 0 44
1090	Canal Plus	1055	1040	1040	- 1 42
156	Cap Gem.S.	160 40	158	156	- 2 74
176	Carnaudmetalbox	187	188 90	195 80	- 0 75
2210	Carrefour	2310	2302	2290	- 0 87
147	Casino	147 60	147 20	149 10	+ 0 34
80	Casino ADP	98	98 20	97 90	+ 1 98
476	Castorama D.I.	483	493 40	485 60	- 1 90
210	C.C.F.	219 80	217 50	216 20	- 1 64
25	CCMC Ly.	31	80	31	....
395	C.D.M.E.	402	398	398	- 1 00
115	C.E.G.I.D.	125	125	125	....
42	Cerrest (Ny)	46	46 80	44	- 4 35
290	C.E.P. Comm.	292	292 10	292 10	+ 0 03
70	Cerus	77 60	78	77 50	- 0 13
920	Cetelem	1053	1053	1054	+ 0 09
315	CF Int.	234 90	232	237	+ 0 89
275	CGI Info.	267	265 50	266	- 0 75
860	C G I P	940	940	929	- 1 17
600	CGP	623	....	....	....
1240	Chargeurs S A	1232	1230	1234	+ 0 16
220	Christian Dior	220 10	213 60	211	- 4 13
440	C I C A (M)	440	450	450	+ 2 27
270	Ciments franç.	279	280	279	....
475	Clarins	482	482	478 90	- 1 14
370	Club Méditer.	394 90	390	395 40	+ 0 13
830	Coles	820	840	833	+ 1 59
220	Cpt. Entrep.	213	213	218	+ 1 41
1190	Compt Mod.	1248	1221	1220	- 1 61
235	CPR (Paris Réa.)	260	261	259 20	- 0 31

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
960	Créd. Foncier	961	956	951	- 1 04
335	Crédit Loc France	328	327 90	330	+ 0 61
430	Cr Lyon.(CI)	464	465	470 10	+ 1 31
1090	Credit Nat.	1145	1137	1140	- 0 44
540	CSEE	505	505	505	....
3190	Damart	3370	3360	3360	- 0 20
350	Dassault Aviation	379	370	371	- 2 11
180	Dassault Electr.	210	208	207	- 1 43
1220	De Dietrich	1355	1355	1350	- 0 37
460	Degremont	464	464	464	....
33	Dév.P.d.C.(Li)	41 80	41 70	41 70	- 0 24
45	Dév.R.Sud-Est	51 50	51	50 90	- 0 58
260	D M C	265 20	266 70	265 90	+ 0 11
385	Docks France	389 90	388 80	382	- 2 03
91	Dynaction	113	113	113 80	+ 0 71
2140	Eaux (Gle)	2090	2080	2070	- 0 80
700	E.B.F.	700	698	695	- 0 71
385	Ecco	415	410	415	....
360	Elf Aquitaine	331 70	331 90	330 10	- 0 48
1100	ElfSanofi(ExSanofi)	1050	1050	1044	- 0 57
225	Erap-Elf (Cert.)	232 10	232	232	- 0 04
610	Eridania-Beghin	599	595	595	- 0 67
390	Essilor	417 50	417 70	416 10	- 0 57
177	Essil.Int. (DP)	180 10	181	182	+ 1 00
770	Esso	783	785	778	- 0 64
1310	Eurafrance	1430	1410	1430	....
415	Euro RSCG	437	437	433	- 0 92
62	Eurodisneyland	63 70	62 70	62 80	- 1 41
770	Europe 1	839	831	826	- 1 55
27	Eurotunnel	30 10	30 10	30 80	+ 2 49
1460	Exor	1450	1450	1450	....
117	Finextel	118 60	119 70	118 90	- 1 09
240	Fives Lille	267	270	269	+ 0 75
805	Fougerolle	629	629	629	....
3380	Fromager. Bel	3630	3640	3630	....
1780	Gal.Lafayette	1730	1785	1710	- 1 16
330	G.A.N.	346 50	345	344 90	- 0 17
320	Gascogne (B)	313	315	311	- 0 64
1240	Gaz et Eaux	1336	1338	1340	+ 0 37
565	Geophysique	560	556	560	....
625	Groupe André SA	636	625	638	....
415	Groupe Cité	475	470	470	- 1 05
340	GTM-Entrep.	340	340	342	+ 0 59
1410	Guyenne-Gas.	1495	1490	1485	- 0 67
72	Hachette	81 30	81 10	80 25	- 1 29
435	Havas	422 80	421	420 20	- 0 64
230	Ida	237 80	238	239	+ 0 48
345	Imétal	355	348 20	350	- 1 41
135	Immob. Phénix	144 40	144 70	144 90	+ 0 35
130	Ingénico	143	143	142	- 0 70
6900	Inst. Mérieux	7500	7520	7480	- 0 27
415	Interbail	415	415	415	....
360	Intertechnique	378 60	378	378 10	- 0 13
820	J. Lefebvre	860	850	861	+ 0 12
475	Klepierre	482	482	482	....
590	Labinal	603	590	590	- 2 12
325	Lafarge	323 10	322 90	324	+ 0 28

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
280	Lebon	260	260	258	- 0 77
3900	Legrand	4040	3960	3950	- 2 23
2120	Legrand (DP)	2200	2190	2200	....
132	Legris Industries	139	140 90	139 90	+ 0 65
705	Locindus	703	703	703	....
3620	L.V.M.H.	3421	3200	3228	- 5 64
470	Lyon.Eaux/Dumez	462 80	463	455 10	- 1 66
37	Majorette Ly	37	....	....	....
276	Mar. Wendel	290	290	289	- 0 34
182	Matra	208	206	206 20	- 0 87
79	Metaleurop	90 80	81 50	82 40	+ 3 22
15	Métrologie In.	15 10	15 05	15 15	+ 0 33
180	Michelin	180	195 80	194 20	- 0 41
80	MMB	88	85	85	....
82	Moulinex	72	74 60	73 50	+ 2 08
725	Navig. Mixte	813	813	815	+ 0 25
123	Nord-Est	132	130 80	131	- 0 76
215	Nordon (Ny)	219 90	220	220	+ 0 23
41	Olipar	48 80	49	48 95	+ 0 93
1010	Oréal	1002	996	998	- 0 40
355	Paribas	365	361	361 50	- 0 96
210	Pechiney Inc.	221 80	220 50	220	- 0 68
285	Pechiney (CIP)	310	308 90	303	- 2 26
360	Pernod Ricard	364	360 10	361 90	- 0 69
580	Peugeot	577	568	573	- 0 69
284	Pinault	289 80	289	289 80	....
760	Plastic-Omn.	901	900	900	- 0 12
188	Poliet Ex.Lamb.Fr.	211 90	212	211 90	- 0 19
795	Primagaz	875	875	876	+ 0 11
830	Printemps	618	619	611	- 1 29
540	Promodès	545	548	549	+ 0 73
210	Radiotechn.	226	227 80	223	- 1 33
6440	Redoute (La)	6400	6370	6370	- 0 47
136	Rémy Cointreau	140	140	139	- 0 71
530	R. Poulenc CIP	532	531	524	- 1 50
34	Rochette(La)	38 50	38	37 90	- 1 56
410	Roussel Uclaf	425	423	423	- 0 47
2760	R. Impé.Ly *	2780	2795	2800	+ 0 72
133	Sade (Ny)	130 20	133	133	+ 2 15
2450	Sagem	2410	2410	2380	- 1 24
505	Saint Gobain	497	496	496	- 0 20
1140	Saint Louis	1120	1109	1091	- 2 59
1810	Salomon Ly.	1625	1625	1625	....
310	Salvepar (Ny)	297	297 10	295	- 0 67
1460	S A T	1510	1505	1476	- 2 25
280	Saul. Chât.	283	284	284	+ 0 35
790	Sanpiquet (Ns)	770	773	775	+ 0 65
590	Schneider	610	605	607	- 0 49
10	SCOA	11 48	11 80	11 56	+ 1 32
360	Scor s.a.	384	387	381	- 0 78
340	S.E.B.	334 90	335	335	+ 0 03
425	Sefimeg	429	418 10	421	- 1 84
128	Selectibanque	126 50	121	127	+ 0 40
125	Sextant A.	125	125	124	- 0 80
510	S F I M	510	510	501	- 1 76
170	S.G.E.	184 50	186	186	+ 0 27
450	Sanco	441	435	439	- 0 45

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
795	Sk. Rossignol	824	816	818	- 0 73
355	Sligos	370	361	361	- 2 43
600	Société Géné.	980	980	981	+ 0 17
40	Sodexo(B)	39 10	39 10	39 10	..
66	Sodexo(Ny)	69	70	69 05	+ 0 07
975	Sodexho	1030	1036	1019	- 1 07
73	Sogenal(Ny)	76 25	70 80	76 80	+ 0 72
350	Sogerap	355	350	346 50	- 2 39
1090	Sommer-Allib.	1220	1205	1190	- 2 46
395	SOPHIA	392 50	395	395	+ 0 64
950	Sovac	985	983	984	- 0 10
265	SPEP	328 80	329 90	332 60	+ 1 25
290	Spie-Batignol.	305	304	308	+ 0 98
675	Strafor Facom	587	585	580	- 1 19
255	Suez	258	256	254 40	- 1 40
1170	Synthélabo	1178	1171	1167	- 1 03
141	Thomson CSF	142 10	142	141 60	- 0 35
220	Total	228	226	225	- 1 32
140	- (certif.)	144	141 60	141 80	- 1 53
168	Tuffier Fin.	180 10	179	180	- 0 06
475	U.A.P.	493	480 50	480	- 2 64
179	U F B Locab.	210	206	206	- 1 80
165	U.G.C. DA (Robur)	172	173	173	+ 0 58
400	U I C	457	451	454 90	- 0 55
485	U I F	460	....	....	....
770	U I S	760	779	748	- 1 34
340	Unibail	337	337	337 20	+ 0 05
640	Valéo	700	690	690	- 1 43
140	Vallourec	144	144	144	....
245	Via Banque	265	265	262	- 1 13
220	Worms et Cie	230 10	229 90	229 80	- 0 09
1370	Zodiac	1500	1496	1500	....
740	Elf Gabon	823	820	820	- 0 36
86	Amax	92 55	92 40	92 50	- 0 05
181	Amer. Barrick	160	160 10	160 10	+ 0 06
133	Amer. Express	140	139	139 20	- 0 57
275	A.T.T.	287	287 10	287	....
95	Anglo Amer.C.	111	112 90	110 50	- 0 45
181	Angold	167	178	175	+ 4 79
210	Banco Santander	207	....	....	....
700	B.A.S.F.	717	717	715	- 0 28
880	Bayer	903	893	892	- 1 22
40	Blenheim Plc	47 30	47	47	- 0 63
23	Buffelsfont.	21 50	21 50	21 90	....
151	Chase Manh.	155 60	154 90	155	- 0 39
1780	Daimler Benz	1845	1823	1823	- 1 19
64	De Beers	76	76 30	77	+ 1 32
2160	Deutsche Bank	2168	2164	2161	- 0 78
1180	Dresdner Bank	1172	1184	1170	- 0 17
34	Driefontein	35 30	36 20	36	+ 1 98
260	Du Pont-Nem.	255 20	251 10	251 10	- 1 65
220	Eastman Kodak	257 60	264	262 90	+ 2 10
6	East Rand	6 25	6 30	6 30	+ 0 80
28	Echo Bay	25 80	25 95	25 70	- 0 39
185	Electrolux	181	182	180	- 0 55
141	Ericsson	135	133	132	- 2 32
335	Exxon Corp.	331	332 80	331 60	+ 0 18

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
225	Ford Motor	249			
36	Freegold	26	26 50	26 20	+ 0 77
11	Gencor	11 60	11 75	11 95	+ 3 02
475	Gén. Elect.	471	476	476	+ 1 06
175	Gén. Motors	189 80	191 80	189 10	- 0 37
300	Gén. Belgique	321	322 60	322 60	+ 0 50
38	Gd. Métropol.	37 90	37 95	38 25	+ 0 92
42	Guinness	40 90	40 20	40 60	- 0 73
19 50	Hanson PLC	20 90	20 90	20 55	- 1 67
6 50	Harmony Gold	6 90	7	6 80	
360	Hewlett Packard	405 10	391 50	397 50	- 1 88
33	Hitachi	33 15	32 40	32 40	- 2 70
820	Hoechst	829	824	821	- 0 97
59	Homestake	59	58 65	58	- 1 69
85	I C I	95	95 35	94 20	- 0 84
260	I.B.M.	268	270 30	270 10	+ 0 78
386	I T T	386	386 80	386 50	- 0 80
184	Ito Yokado	162 70	160 90	160 90	- 1 11
52	Matsushita	48 30	48 10	48 50	+ 0 41
265	Mc Donald's	275	274 40	274 80	- 0 15
255	Merck	239 60	239	237 20	- 1 00
565	Minnesota M.	535			
37	Mitsubishi	37			
340	Mobil corp	352			
365	Morgan J.P.	355 20	357 50	357 50	+ 0 65
4180	Nestlé	4080	4095	4032	- 1 16
121	Norsk Hydro	130	131	127 20	- 2 15
55	OFSIL	54 90	55 25	55 40	+ 0 92
1250	Petrofina	1222	1222	1216	- 0 25
425	Philip Morris	414 70	416 40	415 40	+ 0 17
59	Philips	62	62	62 05	+ 0 08
61	Placer Dome	62 90	63 55	64	+ 1 75
295	Procter Gamble	274 80	272 50	277	+ 0 80
181	Quilmès	191	191	191	..
14 50	Randfontein	13 80	13 65	13 50	- 2 53
250	Rhone Poul. Rorer	244 10	244	244	- 0 04
445	Royal Dutch	442 60	442 10	439 80	- 0 88
55	R T Z	56 10	55 10	55	- 1 96
12 50	Saat.& Saatch.	15 48	15 20	15	- 2 80
18 50	St Helena	17 50	17 50	18 20	+ 4 00
310	Schlumberger	310 10	311 80	312	+ 0 61
45	Shell transp.	45 40	45 80	45	- 0 88
1970	Siemens	1956	1947	1946	- 0 51
186	Sony	184	180	180	- 2 17
84	Sumitomo Bank	78 80			
158	T.D.K.	153 10	152	152	- 0 72
55	Telefonica	55 30	55 75	55 60	+ 0 54
28	Toshiba	27 30	27	27	- 1 10
575	Unilever	566	568	569	+ 0 53
260	Uni.Techn.	266 30	268 20	267 20	+ 0 34
153	Vaal Reefs	165	....	....	
810	Volkswagen	892	883	883	- 1 01
265	Volvo	268	....	....	..
51	West. Deep.	51	52	51 10	+ 0 20
430*	Xerox Corp.	470 30	471 80	472 50	+ 0 47
114	Yamanouchi	108	108	....	..
4 46	Zambia Cop.	5	4 95	4 93	- 1 40

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	....	4 96
10,80% 79/94	101 20	3 87
Emp.Etat 13,4% 83	103 38	0 84
Emp.Etat 12,2% 84	100	12 18
10,26% mars 86	105 30	8 63
OAT 10% 5/2000	111 75	8 32
OAT 9,9% 12/1997	107 55	0 84
OAT 8,8% 1/1998	104 46	9 34
PTT 11,2% 85	108 34	1 35
CFF 10,30% 86	106 65	9 09
CFF 10,25% nov 90	111 80	8 53
CNA 10 % 1979	100 40	8 09
CNB Bques 5000F	98 51	0 28
CNB Paribas 5000F	97 80	0 28
CNB Suez 5000F	....	0 28
CNI 1/82 5000F	....	0 28
CNT 9 % 86	....	6 23
CRH 10,50% déc.85	110 20	0 37
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	1051	....
Cerus	....	....
Alcatel 8 % janv. 89	632	....
Ly. Eaux cv 6,5%	790	....
Thoms. cv 9,2% 88	715	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1580	....
Arbel	450	443
Bains C.Monaco	850	840
B.Hypoth.Europ.	220	....
B.N.P. Intercont.	325	325
Bénédictine	2110	....
Bidermann Internat.	469	469
Blanzy Ouest	1001	900
B T P	17 30	16 85
Cambodge	1080	....
Carbone Lorraine	270	275
Case Poclain	2 20	....
C.B.C.	250	250
C.E.G.F (Frigor.)	770	770
Centenaire Blanzy	305	309 90
Ceragan	23 80	...
Champex Ny	14	14 70
CIC (CP)	142	142 50
C.I.M.	930	....
C.I.T.R.A.M. (B)	2629	....
Comiphos	595	605
Cie Industrielle	3750	....
Cpt Lyon Alemand	290	290 10
Concorde	602	600
Constr.Méc.Prov.	11 55	....
Crédit Gén.Ind.	105	110
Cr Universel (Cie)	335	335
Darblay	625	625
Delmas Vieljeux	1731	....
Didot Bottin	565	544
Eaux Bassin Vichy	2911	....
Ecia	257 50	258
Ent.Mag. Paris	3800	....
Eridania-Béghin CI	470	465
Fidei	375	380
Finalens	300 10	....
F.I.P.P.	40	40
F.N.A.C.	1800	1825
Foncière (Cie)	460	....
Foncina	335	335
France I.A.R.D.	358	358
France SA (La)	1636	1632
From. Paul-Renard	2051	....
Gaumont	329	320
Genelim	245	238
Gévelot	449	....
G.F.C.	340	339
Groupe Victoire	700	696
G.T.I (Transport)	250	....
Immobail	311	321
Immobanque	639	....
Im.Marseillaise	4500	4500
Invest.(Ste Cle.)	3000	2960
Lambert Frères	....	....
Lille Bonnières	923	920
Locafinancière	600	....
Louis Vuitton	506	584
Lovera	2735	2750
Lucia	280	....
Machines Bull	20 70	16 70
Mag.Uniprix	153	....
Magnant	640	....
Métal Déployé	336	....
Mors	48 50	46
Navigation (Nle)	154	....
Optorg	272	....
Oréal (CI)	556	561
Origny-Desvroise	479	479
Palais Nouveauté	1051	...
Paluel Marmont	430	....
Parfinance	181	180
Paris France	202	....
Paris Orléans	179 90	179
Parisienne Invest.	201 30	...
Pathé Cinéma	....	....
Piper Heidsieck	501	....
Porcher	331	231
Promodès (CI)	380	....
Publicis	540	....
Rochefortaise	118	116
Rosario	142	....
Rougier	184 90	....
S.A.C.E.R.	632	634
S.A.F.A.A.	200	....
S.A.F.I.C Alcan	170	....
Saga	341 10	....
Saint Dominique (F.)	124	120
Salins du Midi	540	532
Savoisienne M.	145	....
S.C.A.C.	690	....
Senelle	564	565
S.Eurl.Part. (M)	152	....
Silic	580	588
S.I.P.H.	101	100
S.M.C.I.	14	....
Sofal	475	....
Soffo	165 10	....
Sofical	1019	990
Sofiaza (ex Saum)	62	....
Sofragi	2240	2041
Soudure Autogène	650	640
Sovabail	272	....
Stemi	635	636
Taittinger	2180	2180
Testut-Aequitas	100	....
Tour Eiffel	230	....
Ufiner	1020	1025
Vicat	447	447
Viniprix	1500	....
Virax	109	....
Maroc Sté Brasserie	200	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	512	....
Akzo Nv Sico	402	398
Alcan Aluminium	99 10	....
American Brands	195	....
Arbed	241 10	....
Asturienne Mines	79	....
Banco Popular Espa.	549	554
B.Reglements Int.	19980	19500
Can.Pacifique	71	71
Chrysler Corp.	204	204
C I R	2 55	2 65
Commerzbank	825	....
Dow Chemical	319 80	319 80
Fin.	13 70	....
GBL (Brux Lamb.)	425	430
Gevaert	801	....
Glaxo Holdings Ltd	65 90	65 90
Goodyear Tire	380	380
Grace and Co (WR)	210	....
Honeywell Inc. Inc.	165 90	....
Johannesburg	82 10	....
Koninklijke Pakhoed	76 95	....
Kubota	33 30	....
Midland Bank	39	32
Noranda Mines	78 90	79
Olivetti priv.	4 31	....
Pfizer Inc	387	380
Ricoh	22 10	....
Robeco	295 70	294 80
Rodamco NV	143 10	143 80
Rolinco	292 20	290 70
Saipem	3 90	....
Sema Group	26 80	25 55
SKF Aktiebolaget	54	54 70
Tenneco Inc	205	....
Toray Ind.	28 10	26 70
West Rand Cons.	4 05	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	310	....
Calciphos	53	....
C G H Cogenbor	7	....
Copanor	580	....
Drouot Assurances	....	....
Electro-Banque	....	....
Europ. Accum.	77 50	....
Europ Soviras Ind.	13	....
Guy Degrenne	254	....
Lecteurs du Monde	210 10	...
Nicolas	1100	....
Particip. Perrier	290	...
Quadrant	40	....
Rorento N.V.	245 50	244 90
St-Gobain-Emballage	1695	1750
Schlumberger Ind.	475	....
S.E.P.R.	1380	....
S.M.T. Goupil	0 49	0 49
S.P.R. act. B	230	...
Waterman	1100	....

PUBLICITÉ

FINANCIÈRE

Renseignements :

46-62-72-67

SICAV (sélection) 12/1

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Action	200 44	195 08
Actimonetaire C.	30170 72	30170 72
Actimonetaire D.	30181 13	30181 13•
Amérigan	7889 69	7567 01
Amplitude	839 93	821 29
Associc	1170 16	1170 16
Atout Futur	422 74	412 43
Aurecic	1084 59	1063
Avenir Alizes	1745 56	1711 33
Axa Capital	182 04	176 74
Axa Court Terme	8444 38	8444 38
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	923 80	896 70
Axa.Ep.Fr.Ex Agepar.	786 30	743 98
Axa Europe	126 66	122 97
Axa Investaments	108 97	105 80
Axa NPI	121 34	117 81
Axa Ob.Fr.Extrane	150 24	145 80
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Sa.	139 58	135 51
Axa Prem.Ex.Agepra	123 15	116 56
Axa Sél.Ex.Dr.Sein.	149 61	145 25
Axa Valeurs PER	122 49	118 92
Cadence 1	1059 27	1038 80
Cadence 2	1066 37	1045 49
Cadence 3	1057 21	1036 48
Capimonetaire	6659 80	6653 15
Capiobig	6870 51	6735 79
Captiac	1410 18	1389 35
Conds	1401 72	1387 53
Comprevalor	3725 20	3716 62
Converimmo	334 71	328 15
Cradimur	446 01	433 02
Credit Mutuel Capital	1357 69	1331 07
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	707 64	707 64
Cred.Mut.Ep.Index	95 13	92 58
Cred.Mut.Ep.J	73727 25	73727 25
Cred.Mut.Ep.long.T.	187 48	182 19
Créd.Mut.Ep.Monde	1190 21	1158 36
Cred.Mut.Ep.Quatre	1105 78	1078 14
Dieze	1373 18	1339 70
Drouot France	842 86	818 31
Drouot Sécurité	235 12	228 27
Ecocic	1075 51	1044 18
Ecuper	128 01	124 26
Ecur. Capitalisation	2735 81	2708 72
Ecur. Expansion	509283 32	508520 54
Ecur. Géovaleurs	2346 57	2278 22
Ecur. Investissement	152 33	147 89
Ecur. Monepremière	71268 44	71268 44
Ecur. Monétaire	41761 67	41701 67
Ecur. Trésorerie	2573 84	2573 84
Ecur. Trimestriel	2060 15	2039 70
Elancial	110 52	107 30
Energie	268 39	256 22
Epacic	3825 75	3825 75
Eparcourt-Sicav	4570 80	4568 10
Epargne Associa.	26806 64	26503 40
Epargne Capital	11522 57	11408 49
Epargne Croissance	1726 69	1680 48
Epargne Oblign.	208 75	203 18
Epargne-Unie	1313 70	1281 80
Epargne Valeur	443 92	432 04
Eufi Cash capi.	8426 41	8426 41•
Eulinvest capi.	610 22	592 45•
Euroco Solidarité	1092 44	1081 62
Eurocic Leaders	1011 65	982 18
Eurodyn	1141 02	1113 19
Euro Gan	6014 11	5782 80
Fonsicav	15325 38	15325 38
France-gan	9778 29	9402 20
France Garantie	277 79	277 24
France Obligations	502 49	497 51
Francic	445 16	432 19
Francic Pierre	100 38	97 44
Franco-Regions	1078 87	1047 45
Fructi-Associations	37 29	37 29
Fructi-Capi	45 15	44 48
Fructidor	242 55	238 97
Fructifrance action C	909 25	887 07
Fructifrance action D	888 96	867 28
GAN Rendement	5312 12	5233 62
Gestilion	15777 15	15698 70
Gest.Associations	173 08	169 27
Horizon	1266 50	1229 61
HLM Monétaire	14797 45	14797 45
Indicia	1022 50	1002 31•
Indust.Fse.Court.T.	1563 27	1563 27
Interoper	106149 82	105970 80
Interoblig	14981 48	14887 73
Intersélection Fce	521 43	511 21
Japacic	146 21	141 80
Jeunepargne	300 39	295 95
Latitude	2385 65	2382 06
Lion Association	11953 59	11953 59
Lion Institution	31684 04	31605 03
Lionplus	1054 10	1033 43
Lion Trésor	2271 26	2248 77
Lion 20 000	27771 26	27771 26
Livret Bourse Inv.	564 64	548 39
Livret Portefeuil	713 93	693 14
Méditerranée	169 12	164 19
Mensuel CIC	10218 12	10116 95
Monedes	72374 65	72374 65
Mone.J	38430 50	38430 50•
Monévalor	87066 74	87066 74
Mutualité dépôts	14819 62	14291 24
Natio Court Terme	100955 00	100553
Natio Court Terme2	302398 00	302398
Natio-Epargne	18833 07	18648 60
Natio-Ep. Ret.	126 34	121 99
Natio Epargne Trésor	8283 67	8267 14
Natio-Fran.index	990 79	964 27
Natio-Imm.	1119 61	1089 64
Natio-Inter	1540 11	1489 89
Natio-Monétaire	26766 35	26766 35
Natio-Opportunités	994 33	957 72
Natio-Patrimoine	1302 86	1267 99
Natio-Perspectives	1032 94	1005 29
Natio-Placements	62734 49	62734 49
Natio-Revenu	1056 37	1045 61
Natio Sécurité	11748 41	11748 41
Natio-Valeurs	865 59	842 42
Nippon-Gan	4837 55	4651 49
Nord Sud Dévelop.	1874 37	1871 03
Obli-Associations	162 94	161 33
Oblicic-Mondial	2735 06	2694 64
Oblicic-Régions	1080 88	1064 71•
Obliator	3041 51	2987 33
Oblig. gde caté	186 01	183 26
Obliton	1480 15	1445 69
Oblisécurité Sicav	13718 51	13718 51
Oraction	1037 74	1012 43
Orvalor	7389 78	7243 90
Paribas Capitalisation	1604 48	1580 74
Paribas Opportunités	125 98	120 84
Paribas Patrimoine	577 22	553 89
Patrimoine Retraite	236 57	231 93
Parvalor	623 56	611 33
Placement A	1469 51	1440 70•
Placement J	7665 33	7650 03•
Placement M	71204 21	71062 08•
Placement Nord	613 80	895 88•
Plénitude	138 12	135 07
Poste Croissance	23078 78	23055 72
Poste Gestion	69883 31	69883 31
Première Oblig.	11219 73	11207 52
Prévoy. Ecureuil	119 02	116 86
Priv'Associations	31208 38	31208 38
Proficius	991 29	967 11
Quartz	133 85	130 59
Réalvalor	736 52	721 10
Rentacic	163 62	161 20•
Revenus Trimestr.	5405 59	5352 07
Revenu-Vert	1179 62	1150 85
St Honoré Vie & Santé	971 68	927 63
St Honoré Bons du Tr.	11881 20	11832 14
St Honoré Invest.	768	733 17
St Honoré Pacifique	597 62	570 62
St Honoré Real	15893 57	15830 25
Sécuricic	1842 51	1842 51
Sécuri-Gan	12513 29	12267 93
Sécuritaux	1473 62	1473 62
Scasden	726 55	715 81
Sicav Associations	1963 81	1963 81
SR-CHP Assur.	669 11	649 82
S.G. Fr. opport. C et D	1123 42	1101 39
Sicav 5.000	437 50	425 79
S.I. Est	1320 52	1282 06
Silvafrance	675 86	657 57
Silvam	397 34	386 71
Silvarente	221 37	217 03
Silvinter	434 38	422 75
S.N.I.	1080 47	1049
Sogenfrance C et D	1139 83	1117 48
Sogépargne	311 94	305 82
Sogenir	970 45	954 36
Soginter	1289 34	1264 06
Soleil Investissements	593 65	570 82
Solstice	2208	2200 50
State Street Act. Eur.	9158 69	8848 98
State Street Act. Fr.	10030 13	6737 98
St. Str. Act. Japon	10182 50	9838 18
State Street Emer. Mkts	12698 08	12078 08•
St.Street OAT Plus	11074 21	10857 13
Stratégie Actions	833 71	801 64
Stratégie Rendement	1483 52	1448 61
Technocic	1004 84	975 57
Techno-Gan	5716 68	5499 67
Thesora	703 19	686 23
Trésor Plus	1377 98	1384 34
Trésor Trimestriel	1051 94	1041 52
Trésoricic	138112 00	138112
Trilion	5226 20	5159 19
UAP Investissements	429 36	413 84
UAP Actions France	580 14	559 17
UAP Act. Select.	613 84	591 48
UAP Aedificandi	538 60	518 13
UAP Altaï	214 61	208 85
UAP Alto Sicav	168 44	162 35
UAP Moyen Terme	149 91	144 49
UAP Premiere Cat.	11535 40	11118 48
Uni-Associations	119 47	119 47•
Uni-Foncier	1208 79	1177 36
Unifrance	571 47	557 53
Uni Régions	1197 08	1167 88
Univar	248 79	248 79•
Univers Actions	1257 51	1226 84
Univers Obligations	1862 04	1816 82
Valorg	2188 81	2186 64
Valrea	56584 96	56536 69
Winterthur St-Honoré	222 39	212 31

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ≠ : marché continu

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 13/1	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 518	....	5 3	5 8
Ecu	6 672	....	....	....
Allemagne (100 dm)	339 160	....	329	349
Belgique (100 F)	16 469	....	16	17
Pays-Bas (100 fl)	301 680	....	291	311
Italie (1000 lires)	3 733	....	3 4	3 9
Danemark (100 krd)	87 860	....	84	92
Gde-Bretagne (1 L)	8 578	....	8 1	8 9
Grèce (100 drachmes)	2 538	....	2 1	2 8
Suisse (100 f)	370 500	....	357	377
Suède (100 krs)	73 180	....	70	79
Norvège (100 k)	79 420	....	75	84
Autriche (100 sch)	48 201	....	46 8	49 8
Espagne (100 pes)	4 779	....	4 5	5
Portugal (100 esc)	3 790	....	3 3	4 1
Canada (1 $ can)	4 326	....	4 1	4 5
Japon (100 yens)	4 409	....	4 2	4 4

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 13/1
Or fin (kilo en barre)	58700	58500
Or fin (en lingot)	58750	58750
Napoléon (20f)	338	334
Pièce Fr (10 f)	399	.....
Pièce Suisse (20 f)	338	334
Pièce Latine (20 f)	339	337
Souverain	439	420
Pièce 20 dollars	2255	2265
Pièce 10 dollars	1102 50	1102 50
Pièce 5 dollars	600	.....
Pièce 50 pesos	2185	2190
Pièce 10 florins	350	345

CULTURE

DANSE

Les obsèques de Rudolf Noureev

Le danseur et chorégraphe a été inhumé au cimetière orthodoxe de Sainte-Geneviève-des-Bois

On aurait aimé que le millier d'admirateurs tenus à l'écart par les grilles du service d'ordre aient pu pénétrer à l'intérieur de l'Opéra Garnier, ce mardi 12 janvier : Rudolf Noureev, mort le 6 janvier, a eu une cérémonie civile de deuil. Sur invitation. Parmi la foule, sur le parvis, il y avait son public, discret, portant quelques bouquets, parfois une fleur, déçu, triste de ne pouvoir approcher son idole.

A 10 heures, la cérémonie commençait, le cercueil, posé au haut de l'escalier d'honneur du palais Garnier, était entouré par les très jeunes élèves de l'école de l'Opéra. Les personnalités se tenaient en bas des marches. Les autres invités se déployaient, tout au long des escaliers. Malgré la solennité quelque peu empesée de l'hommage funèbre, l'émotion régnait, chacun ressentant profondément que cette maison avait été la vraie dernière demeure du chorégraphe, qu'il avait su lui insuffler son amour de la danse, de la vie, de l'excès. On était ému de se rendre à l'évidence qu'il n'y aura plus jamais de Noureev, parce que la danse classique a changé, parce que l'Union soviétique, où il est né et a appris à être ce qu'il est devenu, n'est plus.

Le dernier hommage lui fut rendu avec des poèmes et de la musique : Pouchkine – c'est Ninella Kurgapkina, ex-partenaire de Noureev au Kirov, qui a récité un extrait d'*Eugène Onéguine* – lord Byron, Michel-Ange, et Goethe. L'andante cantabile du *Premier Quatuor* de Tchaïkovski mit les larmes aux yeux de tous. M. Jack Lang, ministre de la culture et de l'éducation nationale, prononça une courte oraison funèbre. La fin brutale de la *treizième Fugue* de Bach fut le symbole de cette vie brisée par le sida.

Le cercueil fut descendu sur les épaules de six danseurs. *Le Chant du compagnon errant* de Mahler accompagne le cortège jusqu'à la Cadillac noire qui, rapidement, emporte le corps au cimetière orthodoxe de Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne). Noureev voulait être enterré en terre française.

Un lys blanc sur le cercueil

Dans l'une des voitures du cortège se trouvaient deux compagnons du chorégraphe qui étudièrent, eux aussi, avec Alexander Pouchkine à l'école du Kirov : Chinko Rafique, ex-danseur du Royal Ballet et résident à Londres, Egon Bishoff, directeur actuel de l'Opéra de Berlin-Est. A leurs côtés, Serguei Sorokin, qui n'a jamais quitté Saint-Pétersbourg, venu tout exprès, se rappelait du temps où il fournissait Noureev, affamé de connaissance, en livres d'art.

Au cimetière, une petite femme, en fourrure à poil ras, avec une écharpe noire nouée sur les cheveux, a les yeux rouges : Rasida Efgrafova, sœur de Noureev, arrive d'Oufa, berceau de la famille, en Bachkirie. Elle dégage la même force que son frère.

Leslie Caron, Zizi Jeanmaire, Yvette Chauviré, les étoiles de la Scala venues en délégation, John Neumeier, Charles Jude, Cyril Atanassoff, Brigitte Lefèvre, administratrice de l'Opéra Garnier, tous, célèbres ou inconnus, jetèrent un lys blanc sur le cercueil mis en terre. Parmi les fleurs, il y avait des chaussons de danse très usagés. Puis le corps de ballet, quasiment au grand complet, vint se recueillir sous le soleil.

DOMINIQUE FRÉTARD

ARTS

Mort du peintre danois Richard Mortensen

Le peintre et dessinateur danois Richard Mortensen est décédé au Danemark. Il était âgé de quatre-vingt-deux ans.

Pionnier dans son pays de l'art non figuratif, l'artiste, né en 1910 à Copenhague, fut d'abord tenté par le surréalisme avant de découvrir, à Berlin, en 1932, l'œuvre de Kandinsky qui l'influença aussitôt. Il participe alors à la revue *Linien* et au mouvement du même nom, qui jouent un rôle important dans la diffusion de l'art moderne au Danemark.

Ses premières œuvres sont composées de surfaces aux contours découpés. Il va évoluer assez vite vers une géométrie qui se radicalise de plus en plus. Aussi sera-t-il assez loin, pendant et après la guerre, de la tendance qui va se concrétiser dans le groupe Cobra auquel va adhérer son compatriote Asger Jorn.

En 1947, Richard Mortensen se fixe à Paris et participe au Salon des réalités nouvelles avant d'exposer régulièrement, avec le sculpteur danois Robert Jacobsen, chez Denise René où se retrouvent les tenants d'une abstraction précise et rigoureuse qui fait de la ligne et de la forme-couleur les éléments d'un langage exclusif.

Mais la géométrie de Mortensen a quelque chose de plus joyeux. Il s'autorise à faire vibrer les couleurs, il excelle à pousser un rouge, un bleu, un jaune à son point de saturation, à juxtaposer des tons d'une complémentarité osée, à démentir la rectitude d'un tracé ou la logique d'une ordonnance par un subtil gauchissement ou le décalage d'une arête. Ses nombreux dessins rappellent sa dextérité et son habileté aux superpositions où le trait en labyrinthe peut trembler et se divertir.

Richard Mortensen avait participé à la Biennale de Venise en 1948, puis en 1960 où il remplissait à lui seul le vaste pavillon du Danemark.

E. de R.

AUTOMOBILE

Quand un break en cache un autre

Le célèbre break 240 de Volvo, antique dans sa technique, inusable et quelque peu touchant pour sa silhouette rétro qui apparaît parfois dans les films de Bergman, ne sera plus produit par la firme suédoise à partir du mois de mars. Sortie aussi en version berline, la 240 aura été fabriquée en dix-huit ans à trois millions d'exemplaires et connut en diverses circonstances des distinctions, tant en Europe qu'aux Etats-Unis, dues à une solidité légendaire et à la fameuse sécurité passive. Ne parlons pas des succès sportifs que remporta, il est vrai à travers des versions autrement musclées et suspendues, cette voiture aux roues arrière motrices qui fut dès l'origine essentiellement tournée vers la famille. Il y aurait en revanche beaucoup à dire sur le comportement de ce véritable château fort routier qu'un robuste pont arrière rigide entraînait parfois à la fantaisie, surtout sur les revêtements enneigés. Etrange pour une voiture construite en Suède.

Heureusement pour les inconditionnels de la marque et de ce type de véhicule, un nouveau break va être présenté au début de février, bâti à partir de la berline B50 dont on sait tout le bien qu'il faut penser (*le Monde* du 12 décembre 1991).

Moteur transversal à 5 cylindres et 20 soupapes, traction avant, suspension à roues indépendantes, le nouveau break fait un bond en avant dans la technique mais garde, en gros et autant que les premières photographies le révèlent, une allure générale fidèle à l'image de l'ancêtre.

Cette extension de la gamme 850 devrait permettre à la marque suédoise de reprendre du dynamisme sur un marché français qui a quelque peu ignoré les dernières modifications apportées à la série 400, pourtant très positives. Les 440, 460 et 480 (coupé) viennent en effet de recevoir deux moteurs atmosphériques (83 ch pour 7 av et 110 ch pour 9 cv) d'origine Renault, qui conviennent bien à ces voitures moyennes par la taille, fiables et silencieuses. En outre, un antipatinage couplé à l'ABS est désormais disponible sur la gamme (et sur option). Il faut peut-être chercher dans le style de la série 400, assez éloigné d'une Volvo traditionnelle, la raison d'une bouderie injustifiée.

C. L.

PARIS EN VISITES

JEUDI 14 JANVIER

« Hôtels et curiosités du Marais, l'étrange dédale du village Saint-Paul, les vestiges du mur de Philippe-Auguste, les synagogues, la place des Vosges et l'évolution du quartier », 11 h 15 et 15 h 30, métro Pont-Marie (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le palais de justice en activité », 14 h 15, 8, boulevard du Palais (Tourisme culturel).

« Hôtels de la rue des Francs-Bourgeois », 14 h 30, métro Chemin-Vert (Paris pittoresque et insolite).

« Le palais de justice en activité », 14 h 30, sortie métro Cité (S. Rojon-Kern).

« La peinture française, de Watteau à Fragonard, dans les nouvelles salles du Louvre », 14 h 30, 2, place du Palais-Royal (C. Merlet).

« Hôtels et église de l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Les salons de l'hôtel de Lassay », 15 h 45, métro Assemblée-Nationale, sortie Assemblée (D. Fleuriot).

« Quinze passages insoupçonnés au cœur de Paris », 14 h 45, métro Palais-Royal, terre-plein central (M. Banassat).

« Les influences italiennes à Saint-Eustache », 15 heures, 2, rue du Jour (Sauvegarde du Paris historique).

« Un commentaire des psaumes de David et de Salomon. Etude du jardin du roi David », 15 heures, sortie métro Temple (I. Hautier).

« Exposition : Collections privées des antiquaires », 15 h 30, 2, place du Palais-Royal (M. Heger).

CONFÉRENCES

Maison des mines, 270, rue Saint-Jacques, 14 h 30 : « La civilisation de l'Occident médiéval » (Clio).

Cinémathèque, 11, rue Jacques-Bingen, 15 heures : « La précision lapidaire de Mantegna », par S. Saint-Girons (Perspective et lumière).

35, rue des Francs-Bourgeois, 18 h 30 : « Après Maastricht : l'Europe en crise », par R. Toulemon (Maison de l'Europe).

CEDIAS, 5, rue Las-Cases, 20 h 30 : « L'enfant et les épreuves : le Petit Chaperon Rouge », par B. Lempert (l'Arbre au milieu).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5954

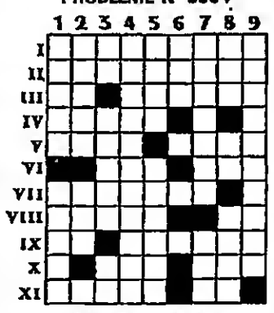

HORIZONTALEMENT

I. Pas froide du tout. – II. Boutiques où l'on peut sécher des lireises. – III. Durée d'un grand tour. Amincis comme une planche. – IV. Fait entendre un cri inquiétant. – V. Quand on le fait, on n'est pas sérieux. Quand on en est quitte, il n'y a pas de mal. – VI. N'a pas son compte d'électrons. Une page importante. VII. Si on le fait bouillir, c'est parce qu'il nous fait suer. – VIII. On y appréciait le grand air. Contribuant à faire une belle main. – IX. Pronom. Est loin d'avoir la tête sur les épaules. – X. Son homme, c'est n'importe qui. Cri pour avoir un autre morceau. – XI. Couverts de fleurs. Quartier de Cannes.

VERTICALEMENT

1. Un tas de légumes. Qui comprend tout. – 2. Dans la Mayenne. Poisson. – 3. Conjonction. Peut qualifier le bon temps. Symbole. – 4. L'homme des cavernes. – 5. Coule en Afrique. Airs d'enterrement. – 6. Est maintenant vulgaire. 7. Un fil tout poisseux. Ville du Nigéria. – 8. Circulent à l'étranger. Point de départ. Marque un but. – 9. Utilen quand on a beaucoup à exprimer.

Solution du problème n° 5953

Horizontalement

I. Ruineuse. – II. Endommagé. – III. Lie. Pâlot. – IV. Io. Erreur. – V. Encre. Te. – VI. Irisale. – VII. Granité. – VIII. Bée. Tri. – IX. Etude. – X. Ru. Arme. – XI. Esseulées.

Verticalement

1. Relief. Bête. – 2. Union. Gel. – 3. Ide. Cireurs. – 4. No. Erra. Due. – 5. Empreinte. – 6. Umar. Si. Al. – 7. Salé. Attire. – 8. Egoutier. Me. – 9. Etres. Iles.

GUY BROUTY

CARNET DU Monde

Naissances

Sandrine BOUHOUN
et
Thomas ROUAN
ont l'immense plaisir de faire part de la naissance de

Manon ROUAN,

venue au monde le 11 janvier 1993, à 11 h 20.

Décès

– On nous prie d'annoncer le décès de

Frank ARNAL,
enseignant,
ex-rédacteur en chef
de *Gai Pied Hebdo*,
historien,

survenu le 12 janvier 1993, à Toulon.

L'inhumation a eu lieu mercredi 13 janvier, au cimetière de La Farlède (Var).

De la part de

Les amis de Frank,
Mme René Chouchan,
Marianne, Dominique,
Alain Chouchan.

6 *bis*, avenue du Pavillon-Sully,
78230 Le Pecq.

– Jérôme Bénéfice,
Simone Junqua,
Colette et Jean-Paul Cook,
Et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Marc BÉNÉFICE,

survenu le 5 janvier 1993, dans sa cinquante-troisième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 11 janvier, dans l'intimité, en l'église réformée de Port-Royal.

– Paris, Lyon, Mulhouse, Hettange.

Jean-Félix BONNARD

nous a quittés, le 28 décembre 1992, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

Ses obsèques ont été célébrées en l'église Saint-Germain de Charonne, le 4 janvier 1993.

Il repose auprès de son épouse

Marguerite
(† 1988),

au cimetière du Père-Lachaise (65e division).

Mad Bonnard,
sa fille,
Parents et amis,
sont dans la tristesse et se souviennent.

183, rue des Pyrénées,
75020 Paris.

– Janine Caillieret,
son épouse,
Annie Mazzanti
et Mijo Cart-Tanneur,
ses enfants,
Anne, Eléna,
Pierre-Arnaud Mazzanti,
Laurence Cart-Tanneur,
ses petits-enfants,
Les familles Caillieret, Lurguie, Capelle,
ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de soixante-quinze ans, de

Christian CAILLIERET,

survenu le 27 décembre 1992, à Suresnes.

Conformément à sa volonté, l'incinération a eu lieu dans l'intimité familiale, le 5 janvier 1993.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Mme Caillieret Janine,
116, rue de Bellevue,
92100 Boulogne-sur-Seine.

– Mme Franck Carpentier,
née Christine Perrier,
Mme Jean Carpentier,
M. et Mme René Perrier,
M. et Mme Henri Carpentier,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean-Louis Carpentier,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Yves Carpentier
et leurs enfants,
M. et Mme Marc Attela,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Gröning, Monnier, Delord, Pouyanne, Dufao, Lafaye, de Micheaux, Houlgate,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Franck CARPENTIER,

survenu à Nice, le 10 janvier 1993.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 14 janvier, à 14 h 30, au temple de l'Eglise réformée, 21, boulevard Victor-Hugo, à Nice.

« Dieu est fidèle. »
1 Cor. 10-13.

– Fanny Gaillot,
Michel Gaillot,
Laurent Gaillot, son épouse
et son fils,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges FUCHS,

leur oncle et grand-oncle,
survenu le 22 décembre 1992.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité.

– Mme Jean Chevallier,
son épouse,
M. et Mme Vincent Chevallier
et leurs enfants,
M. et Mme Jérôme Chevallier
et leurs enfants,
Le professeur et Mme
André-Hubert Mesnard,
leurs enfants et petit-fils,
M. et Mme Jean Farat
et leur fils,
Le professeur et Mme
François Chevallier
et leurs enfants,
M. et Mme François Leduc,
Clarisse, leur fille,
Jean-Baptiste Toussaint, leur fils,
font part du rappel à Dieu du

professeur Jean CHEVALLIER,

agrégé des facultés de droit,
officier de la Légion d'honneur,
officier des Palmes académiques,
grand-croix de l'ordre du Cèdre,

survenu à son domicile, le 11 janvier 1993, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 15 janvier, à 9 h 15, en l'église Saint-Gilles, 6 *bis*, boulevard Carnot, à Bourg-la-Reine (Hauts-de-Seine).

L'inhumation aura lieu au cimetière de Bourg-la-Reine, dans le caveau de famille.

1, passage Alixia,
92340 Bourg-la-Reine.

– Les familles Liard, Ter-Minassian-Drézian, Fontanel, Iynedjian,
Leurs alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Araxie DRÉZIAN-LIARD,

survenu le 5 janvier 1993.

La bénédiction et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité, à Paris.

– Les amis de

Araxie DRÉZIAN

ont la douleur de faire part à tous ceux qui l'ont connue de son décès, survenu à Aix-en-Provence, le 5 janvier 1993.

– *« L'essentiel est invisible pour les yeux, on ne voit bien qu'avec le cœur. »*

Bernard FOURNET,
professeur à l'université des sciences et technologies de Lille,

âgé de cinquante-deux ans, décédé accidentellement à l'aéroport de Roissy, le 6 janvier 1993.

De la part de

Brigitte Fournet-Varlet,
son épouse,
Odile Fournet et Nariman Baloutch,
Xavier Fournet et Gabi Glasmacher,
Valérie Fournet
et François-Xavier Delporte,
Nina Baloutch,
ses enfants,
Toute la famille,
André Verbert, directeur du laboratoire de chimie biologique de l'USTL
et ami,
Son groupe de recherches,
Et tous les membres du laboratoire,
Ses collègues du l'IUT A de Lille,
Et tous ses amis.

La messe de funérailles sera célébrée ce jeudi 14 janvier, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-la-Nativité, place de Verdun, à Villeneuve-d'Ascq (Annappes, métro Triolo).

Assemblée à l'église à 10 h 15.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Ascq.

Les personnes qui le désirent peuvent faire un don au profit des familles du quartier en situation de précarité.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

21, rue du Moulin-d'Ascq,
59493 Villeneuve-d'Ascq.
Pompes funèbres Odoux SA,
123, rue de Roubaix,
59420 Mouvaux.
Tél. : 20-26-03-01.

– Mme Blanche Klapisch,
son épouse,
Robert, Liliane, Marcel, Fernand,
ses enfants, et leurs familles,
Ses petits-enfants,
Et toutes les familles alliées,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Solly KLAPISCH,

survenu dans sa quatre-vingt-huitième année, le samedi 9 janvier 1993, à Tel-Aviv.

L'inhumation a eu lieu le 11 janvier, au cimetière de Savyon (Israël).

41 Mevouot Street,
56 915 Savyon (Israël).

– Le docteur et Mme
Robert Tronche,
M. et Mme Philippe Tronche,
Le docteur et Mme François Lemaître,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques TRONCHE,

survenu dans sa quatre-vingt-onzième année.

La bénédiction aura lieu en l'église de Crotoy (Somme), le vendredi 15 janvier 1993, à 11 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le 8 janvier 1993,

Evelyne LAURET-SAUVAGEOT,
professeur de biologie-géologie,
militante sans frontières,

a quitté ce monde.

Elle a été ensevelie en l'église de Villers-en-Argonne, le 11 janvier.

Une commémoration se tiendra au lycée Jean-Monnet, à Montpellier, le samedi 16 janvier, à 17 h 30.

« Juifs ou Grecs, esclaves ou hommes libres, nous avons tous été abreuvés d'un seul Esprit. »
(1 Corinth. 12.)

Famille Lauret-Sauvageot,
14, roc de Pezenas,
266, rue Martin-Luther-King,
34070 Montpellier.

Christiane MARTIN,
née Blottier,

nous a quittés le 9 janvier 1993.

La cérémonie religieuse a eu lieu le mercredi 13 janvier, en l'église Sainte-Marie des Batignolles, à Paris.

« Il vaut mieux être que paraître. »

De la part de
Michel,
son fils,
Et des familles Blottier, Senger, Dumont et Dupond.

6, boulevard Péreire,
75017 Paris.

– Le docteur Patrice Pfeifer,
son époux,
Maximilien et Alexis,
ses enfants,
Le professeur et Mme François Denis,
ses parents,
Sophie et Annabelle,
ses sœurs,
Georges Pfeifer et Florence Pfeifer,
Mme veuve Robert Denis,
sa grand-mère,
Ses beaux-frères, ses belles-sœurs,
neveux et nièces,
Toute la famille,
Et ses amis,
font part avec tristesse du décès accidentel de

Mme Caroline PFEIFER,
née Denis,

survenu le lundi 11 janvier 1993, dans sa vingt-neuvième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 14 janvier, à 10 h 30, en l'église d'Eybouleuf, Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne).

– Claire Taubert,
son épouse,
Le docteur Brice Edouard et Mme,
née Gisèle Taubert,
et leur fille Saskia,
ses neveu, nièce et petite-nièce,
M. et Mme Jacques Séverin Kurz,
ses neveu et nièce,
M. et Mme Enrico Taubert,
leurs enfants et petits-enfants,
ses cousins (Milan),
La famille Lamy,
Tous ses amis,
ont l'immense chagrin de faire part du décès de

Georges TAUBERT,

survenu à Marseille, le 28 décembre 1992.

Les obsèques et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 30 décembre, à Paris, au cimetière du Montparnasse.

9, boulevard des Tritons,
13008 Marseille.
21, rue de Prony,
75017 Paris.
67 A, cours Gouffé,
13006 Marseille.

Remerciements

– Jean-Paul, Sophie, Denis
et Yacine Canamas,
très émus des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Christine CANAMAS,

remercient chaleureusement tous ceux qui leur ont écrit ou qui ont assisté au concert d'adieu du 12 décembre 1992.

Services religieux

Mme Rémy SCHLUMBERGER,

Ses enfants et petits-enfants,
vous prient d'assister ou de vous unir par la prière à la cérémonie religieuse qui aura lieu le vendredi 15 janvier 1993, à 11 heures, au temple de l'Oratoire, 145, rue Saint-Honoré, Paris-1er.

Communications diverses

– Rencontre-lecture poésie Jean WAHL, avec Jacques Darras, Paul Ricœur, Claude Vigée, mardi 19 janvier, à 18 heures, Maison des écrivains, 53, rue de Verneuil, Paris-7e.

Soutenances de thèses

– Jean-Yves Moy soutiendra sa thèse de doctorat ès lettres à l'université Paris-Sorbonne, le 16 janvier 1993, à 9 heures, salle Louis-Liard : « Le Père Emile Anizan (1853-1928), religieux au service du peuple. Des Frères de Saint-Vincent-de-Paul aux Fils de la charité. »

هكذا من الأصل

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 13 JANVIER 1993 A 0 HEURE TUC

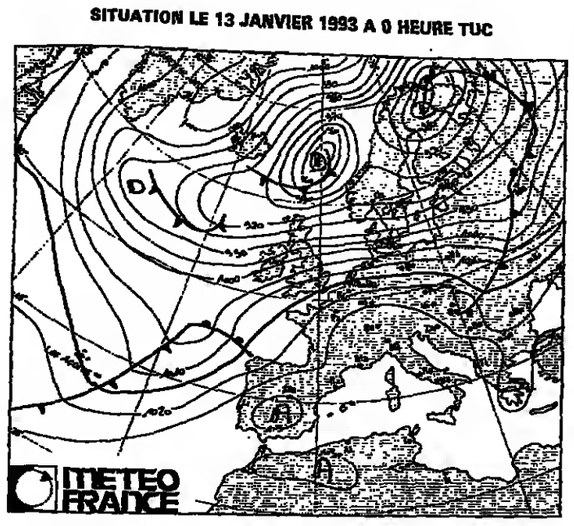

PRÉVISIONS POUR LE 14 JANVIER 1993

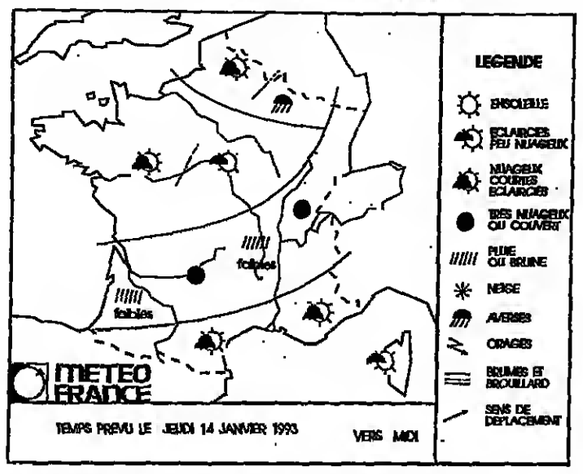

Jeudi : éclaircies au Nord, quelques pluies au Sud. – Le matin, de la Bretagne aux Pays de Loire jusqu'à la Normandie des éclaircies apparaîtront. De l'Aquitaine jusqu'au Centre et au Nord-Est, les pluies seront faibles en général, plus marquées vers le Nord-Est. Des Pyrénées-Atlantiques jusqu'aux Alpes du Nord, les nuages deviendront abondants. Sur le pourtour méditerranéen et la Corse, le ciel sera peu nuageux avec plus de nuages bas sur le Languedoc-Roussillon.

L'après-midi, du Nord à l'Ile-de-France jusqu'à la Lorraine, les nuages seront nombreux avec quelques averses éparses. De la Bretagne au Centre, le soleil sera prédominant malgré quelques nuages. De l'Aquitaine au Massif Central jusqu'à la Franche-Comté et aux Alpes du Nord, le temps sera couvert avec quelques pluies faibles. Sur les Pyrénées et le pourtour méditerranéen, les nuages seront abondants. En Corse, le soleil prédominera.

Les températures sont toujours supérieures aux normales. Au lever du jour, elles sont comprises entre 7 et 9 degrés au nord, 0 et 3 degrés dans les vallées alpines, et 3 et 6 degrés au sud. Quant aux températures maximales, elles avoisineront 10 à 12 degrés au nord et 13 à 15 degrés au sud.

PRÉVISIONS POUR LE 15 JANVIER 1993 A 0 HEURE TUC

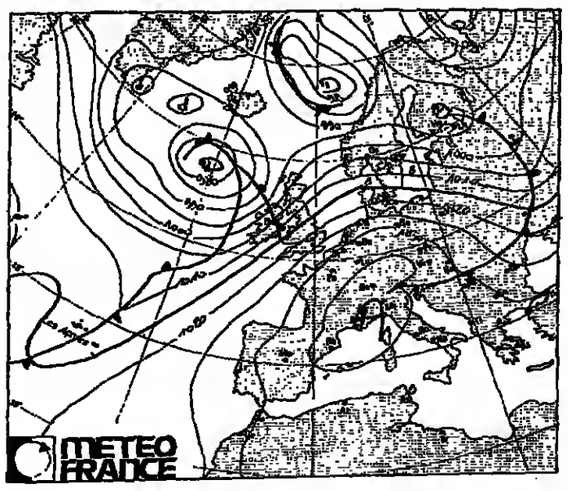

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 13-1-93

Valeurs extrêmes relevées entre le 12-1-1993 à 6 heures TUC et le 13-1-1993 à 6 heures TUC

FRANCE				ÉTRANGER							
AJACCIO	16	6	D	STRASBOURG	16	−2	B	MADRID	5	5	B
BIARRITZ	17	11	N	TOULOUSE	17	5	D	MARRAKECH	21	9	D
BORDEAUX	16	8	C	TOURS	9	2	P	MEXICO	20	10	N
BOURGES	14	1	C					MILAN	8	5	C
BREST	10	7	P					MONTRÉAL	−8	−16	N
CAEN	9	9	C					MOSCOU	4	0	D
CHERBOURG	18	4	C					NAIROBI	24	–	–
CLERMONT-FER.	16	3	C					NEW-DELHI	18	7	D
DIJON	13	−1	B					NEW-YORK	1	1	C
GRENOBLE	13	7	B					PALMA	16	4	D
LILLE	8	3	C					PÉKIN	−1	−6	C
LIMOGES	11	5	C					RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
LYON	13	3	B					ROME	17	5	D
MARSEILLE	16	4	B					ROYAL OBS.	22	18	C
NANCY	12	−2	B					SÉVILLE	18	4	D
NANTES	11	5	C					SINGAPOUR	31	25	C
NICE	14	9	D					STOCKHOLM	2	2	D
PARIS-MONTS	10	3	N					SYDNEY	25	19	C
PAU	19	7	B					TOKYO	11	8	C
PERPIGNAN	14	4	D					TUNIS	19	7	D
POINTE-A-PITRE	29	23	D					VARSOVIE	14	0	N
RENNES	11	6	C					VENISE	7	4	B
ST-ETIENNE	17	5	D					VIENNE	11	4	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES DANIEL SCHNEIDERMANN

Abdications

BERNARD TAPIE face à un panel de Français : avec ce «Jury d'honneur» qui remplace le «Droit de savoir», TF 1 offrait aux noctambules le spectacle de deux abdications simultanées, dont on ne sait de laquelle s'affliger davantage. Celle des responsables politiques d'abord qui, épuisée, délèguent désormais sur l'avant-scène des «20 Heures» une petite escouade d'illusionnistes ; mais aussi celle des journalistes de la télévision, renonçant à leur mission de porte-parole du public.

De ces deux pannes de la démocratie représentative, celle des réponses et celle des questions, la seconde, dans l'émission, était évidemment la plus éclatante, car la plus récente. Les corps intermédiaires effondrés, tous les officiels, toutes les têtes connues, ensevelis sous l'incrédulité et les quolibets, qui reste debout ? Qui est encore habilité à poser devant la caméra «les questions qui intéressent les gens» ? Personne, c'est-à-dire tout le monde, l'inépuisable cohorte des anonymes du chômage et du métro, de tous ceux qui n'ont jamais mis les pieds dans les rets de Pierre Botton.

A cet égard, l'image la plus saisissante de l'émission était celle de Charles Villeneuve et Gérard Carreyrou, orgueil de l'organigramme de TF 1, faisant de la figuration en rongeant leur micro, Carreyrou s'excusant même de poser une question «politicienne». Mais envoyer de braves panélistes SOFRES contre Tapie, c'était demander à des aveugles de confondre un charlatan. Les journalistes, du temps de leur splendeur, avaient mille défauts, mais il arrivait à certains de connaître leurs dossiers. Deux biographies, par exemple, ont été récemment consacrées au ministre de la ville : pourquoi n'en avoir pas tiré profit ? Au lieu de quoi : *«Qu'est-ce qui vous motive ?»*; *«Aviez-vous une éthique quand vous avez commencé dans les affaires ?»*; *«Qui avez-vous écrasé pour réussir ?»* Il s'en tira en virevoltant, sourit, éluda : on commence à connaître la recette.

De ce champ de ruines, s'élevèrent pourtant quelques morceaux séduisants : un éloge de la mobilité – géographique et professionnelle, – ou une mise en garde aux médias sur l'exploitation de la sensibilité publique à propos de la Yougoslavie.

A minuit vingt, le ministre estima même que son cher collègue Roland Dumas avait *«sauté un plomb»* à propos de la libération des camps. Personne ne le releva. Il est vrai que le tango gouvernemental Dumas-Joxe-Kouchner-Tapie sur cette question peut être interprété comme la confirmation que l'équipe Bérégovoy est aussi, à sa manière, un panel...

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; ○ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 13 janvier

TF 1

20.50 Variétés : Sacrée soirée. Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Avec Michèle Morgan, Jean Marais, Pierre Palmade, Amanda Lear, Véronique Sanson, Jimmy Nail, Francis Lalanne, Niagara, C. Jérôme.

22.35 Magazine : Ex libris. Présenté par Patrick Poivre d'Arvor. Face à l'épreuve. Invités : Pascal de Duve *(Cargo Vie)* ; Catherine Clément *(la Folle et le Saint)* ; Danielle Vincent *(Et pour le pire – Une femme battue témoigne)* ; Guillemette de Sairigné *(Tous les dragons de notre vie... Chronique du bord du gouffre)* ; Caroline Eliacheff *(A corps et à cris, être psychanalyste avec les petits)*.

0.00 Journal et Météo.

0.10 Série : Mésaventures.

FRANCE 2

20.50 Téléfilm : Bébé express. De François Dupont-Midy, avec Jean-Luc Moreau, Michèle Laroque.

22.15 Première ligne. L'Ecole des autres, documentaire d'Irène Richard et Hervé Hamon.

23.25 Journal, Météo et Rallye Paris-Dakar.

23.50 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

20.45 ▶ Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Hors série Etat d'urgence : l'Italie. Reportages : Etat critique et Ligue lombarde, de Dominique Tierce et Bruno Carette ; Une ville sous influence et Corruption à l'italienne, d'Hervé Brusini et Philippe Ody.

22.30 Journal, Météo et Rallye Paris-Dakar.

23.05 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales.

CANAL PLUS

21.00 Cinéma : Memphis Belle. ■ Film américain de Michael Caton-Jones (1990). Avec Matthew Modine, Eric Stoltz, Tate Donovan.

22.40 Flash d'informations.

22.50 Cinéma : Rage in Harlem. ■ Film américain de Bill Duke (1990). Avec Forest Whitaker, Gregory Hines, Robin Givens (v.o.).

0.35 Magazine : Le Journal du hard. Présenté par Philippe Vandel. L'année du X.

0.45 Cinéma : Les Leçons de Carolla. Film danois, classé X, de Torben Bille (1975).

ARTE

20.40 Opéra : La Dame de pique. De Tchaïkovski, Livret de Modeste Tchaïkovski, d'après Pouchkine. Mise en scène de Graham Vick. Avec Yuri Marusin, Nancy Gustafson, Felicity Palmer.

23.40 Documentaire : A la recherche du lieu de ma naissance. De Boris Lehman (52 min).

M 6

20.35 Magazine : Ecolo 6.

20.45 Magazine : Etat de choc. Présenté par Stéphane Paoli.

22.30 Téléfilm : Scoop à la une. De Joseph Mehri, avec Kevin Bernhardt, Bernie Angel.

0.00 Magazine : Vénus.

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue. L'art oratoire en politique.

21.30 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.

22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Champ libre-idées ; Eloge du réel.

22.40 Les Nuits magnétiques. Guyane (2).

0.05 Du jour au lendemain. Avec Olivier Weber (Voyage au pays de toutes les Russies).

0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 22 juillet 1992 lors du Festival de Montpellier) : Fantaisie pour piano en fa mineur K 594, de Mozart (transcription de Fischer) ; Sonate pour piano n° 2 en sol mineur op. 22, de Schumann ; Sonate pour piano, de Dutilleux, par Mari Kodama, piano.

21.45 Concert (donné le 8 décembre 1992, salle Olivier Messiaen) : Pithoprekta, Dox-Orkh, Pu wijnuej we fyp, Kyania, de Xenakis, par la Maîtrise de Radio-France, l'Orchestre national de France, dir. Zoltan Pesko ; Irvine Arditti, violon.

23.09 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes n°1 op. 7, de Bartok ; Trois préludes des Chorals BWV 743, 762, 747 pour violoncelle et piano d'après Bach, Sonatine pour violoncelle et piano, de Kodaly.

0.33 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : le Mégaoctet d'Andy Emler ; la rétrospective : Michel Godard, tubiste.

Jeudi 14 janvier

TF 1

15.10 Série : Hawaï, police d'Etat.

16.05 Feuilleton : Santa Barbara (et à 0.40).

16.30 Club Dorothée.

17.30 Série : Le Miel et les Abeilles.

18.00 Série : Hélène et les garçons.

18.30 Jeu : Une famille en or.

18.55 Magazine : Coucou, c'est nous ! Présenté par Chrietophe Dechavanne. Invité : Michel Boujenah.

19.50 Divertissement : Le Bébête Show.

20.00 Journal, Tiercé et Météo.

20.45 Série : Navarro. L'Etoffe de Navarro, de Patrick Jamain.

22.25 Magazine : L'Amour en danger. Un amour sado-masochiste.

23.35 Série : Mike Hammer.

FRANCE 2

15.10 Tiercé, en direct de Cagnes.

15.25 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran. Les adieux de Jean Raphaël.

16.15 Jeu : Des chiffres et des lettres.

16.45 Feuilleton : Beaumanoir.

17.10 Magazine : Giga.

18.50 Jeu : Score à battre. Animé par William Leymergie.

19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus. Animé par Nagui.

20.00 Journal, Rallye Paris-Dakar, Journal des courses et Météo.

20.50 Magazine : Envoyé spécial. Allemagne : le doute et la peur ; Les Bignoles ; Kaspa ta vie.

22.20 Cinéma : Fatal Beauty. ■ Film américain de Tom Holland (1987).

0.05 Journal, Météo et Rallye Paris-Dakar.

0.30 Magazine : Le Cercle du minuit. Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

15.35 Série : La croisière s'amuse.

18.25 Magazine : Zapper n'est pas jouer. Présenté par Vincent Perrot. Invité : Pierre Perret.

17.55 Magazine : Une pêche d'enfer. Présenté par Pascal Sanchez. Spécial Rallye Paris-Dakar, en direct.

18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.

18.55 Un livre, un jour. *Apparences*, de Martin Harrison.

19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.

20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).

20.15 Divertissement : La Classe.

20.45 Cinéma : Destination Zebra, station polaire. ■ Film américain de John Sturges (1968).

23.10 Journal, Météo et Rallye Paris-Dakar.

23.45 Sport : Patinage artistique. Championnats d'Europe à Helsinski : Libre dames.

0.45 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

15.00 Documentaire : Chronique d'une banlieue ordinaire. De Dominique Cabrera.

16.00 Cinéma : Rage in Harlem. ■ Film américain de Bill Duke (1990).

18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.

18.50 Le Top.

19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.

20.30 Le Journal du cinéma.

20.35 Cinéma : Enquête pour une vengeance. ■ Film américain de Jerry Schatzberg (1988).

22.05 Flash d'informations.

22.10 Cinéma : Maman, j'ai raté l'avion. ■■ Film américain de Chris Colombus (1990) (v.o.).

23.50 Cinéma : Garçon choc pour nana chic. ■ Film américain de Rob Reiner (1985).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Cinéma : Nosferatu. ■■■ Film allemand de Friedrich Wilhelm Murnau (1922) (rediff.).

19.00 Magazine : Rencontre. Carmen Maura/Jean-Charles de Castelbajac.

19.30 Documentaire : Les Meyer au Vietnam, une conquête. De Christian Berg et Cordt Schnibben.

20.30 8 1/2 Journal.

20.40 ▶ Soirée thématique : Le sport dans tous ses états. Soirée conçue par Christian Montaignac, Michel Pamart.

20.41 Enfance et sport. *Documents et extraits de films.*

21.00 Rêve olympique. *D'un kangourou-boxeur filmé en 1895 aux Jeux de Moscou en 1980, archives.*

21.20 Passion de la course à pied. *De Jules Ladoumègue à Marie-José Pérec. Documents.*

22.05 Moyen métrage : Ma première brasse. De Luc Moullet.

22.50 L'Autre Versant du sport. *Actualités, extraits de films.*

23.05 Court métrage : Vive le Tour. De Louis Malle.

23.25 Le sport rime avec la mort. *Documents.*

23.40 Quand la tragédie entre en jeu (35 min).

M 6

14.15 Magazine : Destination musique.

17.00 Variétés : Multitop.

17.30 Série : Les Aventures de Tintin. Coke en stock (1re partie).

18.00 Série : Equalizer.

19.00 Série : Les Routes du paradis.

19.50 Météo des neiges.

19.54 Six minutes d'informations, Météo.

20.00 Série : Cosby Show.

20.30 Jeu : Le saviez-vous ?

20.35 Météo 6.

20.45 Cinéma : Escalier C. ■■ Film français de Jean-Charles Tacchella (1994).

22.35 Téléfilm : L'Impensable Suspect. De Roy Campanella.

0.10 Informations : Six minutes première heure.

0.20 Magazine : Fréquenstar.

FRANCE-CULTURE

20.30 Pour Robert Walser (4).

21.30 Profils perdus. Raoul Breton (2).

22.40 Les Nuits magnétiques. Guyane (3).

0.05 Du jour au lendemain. Avec Hélène Blanc et Rénata Lesnik (Saveurs de Russie).

0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 17 janvier 1991 à la Philharmonie de Berlin) : Quatuor à cordes en la majeur K 464, de Mozart ; Quatuor à cordes n° 1, de Schulhoff ; Quatuor à cordes op. 28, de Webern ; Quatuor à cordes en sol mineur op. 10, de Debussy, par le Quatuor Isaye (Christophe Giovaninetti, Luc Marie Aguera, violons ; Miguel de Silva, alto ; Michel Poulet, violoncelle).

23.09 Ainsi la nuit. Sonate pour clarinette et piano en fa mineur op. 120 n° 1, de Brahms ; Quatuor à cordes n° 4 en ut mineur op. 18, de Beethoven ; Fantaisie pour piano à quatre mains en fa mineur D 940, de Schubert.

0.33 L'Heure bleue.

Le Monde

Ancien chef communiste de la Résistance, ancien ministre du général de Gaulle

Charles Tillon est mort

Charles Tillon est mort, mercredi 13 janvier dans la matinée, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, dans une maison de santé de Marseille, a-t-on appris à Rennes auprès de ses proches. L'ancien commandant en chef des Francs-tireurs et partisans (FTP), l'organisation de résistance armée animée par les communistes pendant l'Occupation, ministre du général de Gaulle à la Libération, exclu de la direction du PCF en 1952, sera enterré à Marseille.

La vie de Charles Tillon fut, de manière assez exemplaire, celle d'un militant fidèle : obscure en ses débuts, glorieuse en sa maturité, résignée dans les difficultés et la disgrâce finale.

Né le 3 juillet 1897 à Rennes, il n'a pas vingt-deux ans lorsque, le 26 juin 1919, il organise une mutinerie à bord du croiseur *Guicken*. Les échos de la révolte de la mer Noire sont venus jusqu'à ce bâtiment qui faisait interminablement la navette entre Tarente et le port grec d'Itéa pour transporter des troupes destinées au front d'Orient puis à l'intervention alliée en Russie soviétique.

Jusque-là, sa vie avait été celle d'un jeune Breton pauvre élevé dans un milieu paysan et pieux, puis d'un élève appliqué et d'un ouvrier consciencieux, enfin d'un engagé volontaire, en pleine guerre. D'un mutin, sa condamnation à cinq ans de bagne militaire, les souffrances qu'il endure dans un camp marocain et ses réflexions sur une *« révolte qui vient de loin »* (1) font un révolutionnaire. Bénéficiaire d'une remise de peine, au bord de la mort, il s'inscrit au Parti communiste dès son retour à Rennes en 1922. Mais jusqu'en 1931 ses responsabilités et ses activités qui le font arrêter trois fois, sont essentiellement syndicales, successivement au niveau départemental, régional et enfin national, lorsqu'il devient membre de la commission exécutive de la CGTU, et mondial à la Fédération internationale des marins et dockers.

Sa carrière commence à bifurquer lorsqu'il entre au comité central du PC en 1931 puis comme suppléant au bureau politique en 1932, et lorsqu'il devient conseiller général de la Seine en 1935 et député d'Aubervilliers en 1936. En 1939, il est envoyé en Espagne pour assurer l'évacuation de combattants républicains ; il y est fait prisonnier pendant un mois par les troupes franquistes.

Après la dissolution du Parti communiste, le 26 septembre 1939 – il sera condamné par contumace à cinq ans de prison en mars 1940, – il passe dans la clandestinité. Chargé de réorganiser le parti dans le Sud-Ouest, où, fait exceptionnel, un appel contre les fascistes hitlériens est lancé après l'entrée des troupes allemandes à Bordeaux, il est appelé à participer au secrétariat clandestin de celui-ci en mai 1941 ; il est l'un des rares à avoir le contact permanent avec Jacques Duclos et Benoît Frachon.

C'est alors que commence une nouvelle étape de sa vie courageuse. Les réseaux de renseignement et les groupes de combat s'organisent spontanément, à l'initiative ou non des responsables régionaux du parti, en particulier l'Organisation spéciale (OS), qui donnera tant de martyrs à la Résistance. C'est Charles Tillon qui est chargé d'organiser en juin 1941, sur des bases militaires et autonomes, d'abord l'OS puis les FTP (Francs-tireurs et partisans) qui en sont issus et sont encadrés à l'origine par les meilleurs éléments du PC ; il devient le chef du comité militaire national des FTP, ou FTPF (Francs-tireurs et partisans français) créé par le parti au cours de l'hiver 1941-1942, et le restera jusqu'à la Libération. Son PC est alors installé avenue de Saint-Mandé.

Le 9 septembre 1944, alors qu'il est chargé d'intégrer les FTP dans l'armée française, il est nommé ministre de l'air dans le gouvernement du général de Gaulle. Son caractère entier n'en fera pas un ministre commode. *« Charles Tillon, tendu, soupçonneux, ne s'en consacre pas moins efficacement à la résurrection des fabricants de l'air »*, écrira le général de Gaulle (2).

Du révolté de 1919, du bagnard de 1920-1922, du condamné de 1940, la Résistance a fait un ministre. Du député élu et réélu depuis 1945 et du dirigeant, membre du bureau politique depuis la Libération, l'opposition va faire un hérétique, ou du moins un réprouvé. C'est en avril 1951 que les difficultés commencent à huis clos entre lui et la direction communiste en l'absence de Maurice Thorez, alors malade en URSS : on lui reproche d'avoir conçu le Mouvement de la paix comme une organisation politique en quelque sorte rivale du parti, et on le prive des responsabilités qu'il y assume au nom du parti. Mais il faut attendre le comité central des 3 et 4 septembre 1952 pour que toute une série de griefs, souvent obscurs, lui soient adressés en même temps qu'à André Marty.

Certains remontent à la Résistance : Charles Tillon est accusé d'avoir exalté le rôle des FTP comme pour minimiser celui du parti, au, pis, les opposer l'un à l'autre, et d'avoir, à l'insu de la direction, détenu de l'argent provenant de la Résistance. D'autres sont plus récents : Charles Tillon est accusé de *« travail fractionnel »* en compagnie d'André Marty. Bref, dans cette période « stalinienne » que traverse encore le parti, cet homme qui a son franc-parler est jugé incommode et va jusqu'à être qualifié de « corps étranger ».

Successivement exclu du bureau politique en septembre et du comité central en décembre, *« replacé à la base »*, Charles Tillon sera, quatre ans plus tard, rétabli dans tous ses droits de membre du Parti communiste. On lui saura gré d'avoir remis à la disposition du parti ses mandats de maire et de député, d'avoir *« repoussé »* toutes les sollicitations et d'avoir résisté à toutes les pressions des *« ennemis du parti »*, bref d'être resté fidèle. *« Son honnêteté personnelle et de militant communiste n'est pas en cause »*, déclare le comité central du 16 février 1957.

Retiré dans un petit village de Haute-Provence aussitôt après sa condamnation, *« étranglé de chagrin puis de dégoût »*, Charles Tillon se sentit, écrira-t-il plus tard (3), *« dépouillé à vif de trente années d'un passé soutenu d'ambition légitime »*, et entreprit d'occuper le reste de ses jours à écrire ses souvenirs. Il reprit l'action politique pour dénoncer, en 1970, l'arrivée à la direction du PCF d'un homme, M. Georges Marchais, qui n'avait pas partagé les *« combats vitaux »* de ce parti, c'est-à-dire son action dans la Résistance.

(1) *La révolte vient de loin* (Julliard).
(2) *Mémoires de guerre.*
(3) *Les FTP* (Julliard).

L'écrivain polonais Jozef Czapski est décédé

L'écrivain et peintre polonais Jozef Czapski, l'un des derniers survivants du massacre de Katyn, est mort mardi 12 janvier à Maisons-Laffitte, à l'âge de quatre-vingt-seize ans, a annoncé son entourage.

Installé en France depuis 1945, Jozef Czapski fut l'une des grandes figures de l'intelligentsia polonaise en exil.

Au comité central du PCF

M. Marchais : la politique inspirée par M. Mitterrand « a aggravé tous les problèmes »

Dans le rapport sur la préparation des élections législatives qu'il a présenté, mercredi matin 13 janvier, au comité central du Parti communiste, M. Georges Marchais s'est montré extrêmement critique sur le bilan de la politique inspirée par le président de la République.

Le secrétaire général du PCF a notamment déclaré : *« François Mitterrand s'était fixé comme objectif d'encourager la croissance. Celle-ci n'a cessé de diminuer, les vagues de licenciements se sont succédé et le nombre des sans-emploi a atteint trois millions. (...) Il s'était engagé à lutter contre les inégalités sociales. Dans la France de 1993, trois millions d'êtres humains ne vivent – ne survivent – que par le biais d'allocations minimales. La détresse est devenue un phénomène de masse. (...) Il avait promis de garantir les acquis sociaux et les droits démocratiques. Ces cinq années auront vu la généralisation de la précarité, l'éclatement des PTT, la casse du statut des dockers, l'ouverture de Renault au capital étranger privé, de nouvelles diminutions des dépenses médicales, de graves atteintes aux libertés et au droit d'asile, la loi sur le regroupement autoritaire des communes. Et voilà qu'on annonce le report dans les faits de l'âge de la retraite à soixante-trois ou soixante-cinq ans! Quel symbole : la gauche aurait marqué son arrivée au pouvoir en 1981 par la retraite à soixante ans; le Parti socialiste le quitterait en 1993 en liquidant cette conquête sociale! (...) Enfin, François Mitterrand avait fait de l'Europe son grand projet. En fait de coopération et d'entente entre les peuples, celle qu'il contribue à construire s'est traduite par un déferlement de l'affairisme et par des attaques redoublées contre les droits sociaux, les services publics, les richesses agricoles et les atouts industriels du pays. Cette politique a aggravé tous les problèmes. (...) Personne ne peut ajouter foi aux discours rassurants des dirigeants du pays. »*

M. Marchais a dénoncé, d'autre part, le *« projet d'injustice et d'inhumanité aggravées »* de *« la droite épaulée par l'extrême droite »* et, à propos de l'échéance de mars, il a repris à son compte les propos tenus en novembre par M. Robert Hue, membre du bureau politique, qui avait affirmé la nécessité de faire *« systématiquement barrage »* aux candidats de la droite : *« Ne pas adopter cette attitude*, a souligné le secrétaire général du PCF, *serait porter une lourde, une très lourde responsabilité alors que la droite est à la fois si menaçante mais également vulnérable puisqu'il n'y a pas actuellement une majorité de Français pour faire siens ses objectifs véritables. »*

La construction d'un commissariat de police

Le ministère de l'intérieur répond au maire socialiste de Plaisir

Le maire socialiste de Plaisir (Yvelines), M. Jean Mauton, a décidé de lancer une souscription pour la construction d'un commissariat dans sa ville de 26 000 habitants. Souscription appuyée par une campagne de publicité : ainsi *le Monde* publiait-il dans ses éditions du 13 janvier – au tarif normal de sa régie publicitaire – une pleine page intitulée : « Aidez le ministère de l'intérieur ».

M. Mouton, qui, le même jour, démissionnait de son mandat de maire *« pour raison personnelle »*, a justifié ce qu'il appelle *« un pavé dans la mare »* par sa déception de n'avoir pu obtenir les crédits du ministère de l'intérieur nécessaires à la création d'une nouvelle circonscription de police. Trois autres communes étaient concernées. Les quatre s'étaient entendues sur le lieu d'implantation du bâtiment. Le 7 janvier, le ministère donnait son accord de principe, mais, pour des raisons budgétaires, différait la mise en chantier du commissariat.

« Depuis un an, déclare M. Mouton, *on m'avait laissé entendre que les crédits d'étude étaient inscrits au projet de budget du ministère de l'intérieur. »*

Le communiqué

Le ministère de l'intérieur a rendu public, mardi 12 janvier, le communiqué suivant :

« Par annance publicitaire publiée dans l'édition du 13 janvier du quotidien le Monde, le maire de Plaisir lance une souscription pour la réalisation d'un commissariat de police dans sa commune.

» Le ministère de l'intérieur et de la sécurité publique tient à rappeler que, en juin 1991, la ville de Plaisir s'était engagée par écrit à construire elle-même ce commissariat et à le mettre gratuitement à la disposition de l'Etat. Cette solution, acceptée à l'époque par le ministère, ne semble plus d'actualité. Elle aurait pourtant pu contribuer à accélérer la réorganisation des circonscriptions de police dans le secteur de la ville nouvelle de Saint-Quentin, déjà engagée avec la création des nouvelles circonscriptions de Guyancourt et de Trappes.

» Renonçant à sa proposition, la municipalité de Plaisir oblige l'Etat à prévoir la construction d'un commissariat. Ce projet s'ajoute à d'autres priorités, souvent plus pressantes, à financer avec les 560 millions de francs consacrés annuellement à l'immobilier de la police nationale.

» La méthode utilisée aujourd'hui par le maire de Plaisir, qui vient de démissionner pour « convenances personnelles », visait peut-être à faire accélérer la programmation de l'opération. Une telle mise en demeure est pour le moins déplacée dans le fonctionnement normal d'une démocratie. Il est évident qu'elle ne saurait influencer des choix faits avec d'autres critères.

» De plus, il est regrettable que l'importante dépense d'une pleine page publicitaire n'ait pas été mieux utilisée dans un effort de « coproduction » locale de la sécurité. »

EN BREF

□ **La décélération du coût de la construction se confirme.** – L'indice du coût de la construction (ICC), qui sert de référence pour fixer la hausse des loyers du secteur libre, a progressé de 1,2 % en rythme annuel au troisième trimestre de 1992, selon l'INSEE. Il s'est établi à 1 008, soit une hausse de 0,6 point par rapport au deuxième trimestre.

□ **L'Italie émet un emprunt sur cinq ans au taux de 7,25 %.** – Le gouvernement italien a finalement émis un emprunt sur cinq ans de 5 milliards de deutschemarks (17 milliards de francs) sur le marché international des capitaux, a annoncé, mardi 12 janvier, la Deutsche Bank, chef de file du consortium bancaire international qui mène l'opération (*le Monde* du 13 janvier). Le cours d'émission s'élève à 101,75 %, et le taux d'émission affiré est de 7,25 %, a précisé la banque allemande. Les coupons, d'un montant de 1 000 et 10 000 deutschemarks (3 400 et 34 000 francs) sont déjà disponibles.

Au conseil des ministres

M. Vauzelle affirme que l'autorité judiciaire doit respecter l'autorité législative

Au cours de la réunion du conseil des ministres, mercredi 13 janvier, M. François Mitterrand a demandé à M. Vauzelle de faire le point sur l'action des juges d'instruction qui contestent l'application de la réforme de la procédure pénale. Le ministre de la justice a souligné que cette réforme était un progrès dans la défense des libertés et du droit des victimes. Regrettant les réticences de certains magistrats, il a rappelé qu'à la fin du XIXe siècle certains juges d'instruction s'étaient déjà opposés à la présence d'avocats pendant la période d'instruction. Le garde des sceaux a ajouté que l'autorité judiciaire devait respecter l'autorité législative.

M. Roland Dumas a commenté l'accord intervenu à Genève sur l'ex-Yougoslavie. *« Il y a une lueur d'espoir sur la Bosnie »*, a-t-il déclaré. Toutefois, selon M. Louis Mermaz, ministre chargé des relations avec le Parlement et porte-parole du gouvernement, le ministre des affaires étrangères a ajouté que cet accord devait être *« apprécié avec prudence »* puisqu'il devait encore être approuvé par le Parlement des Serbes de Bosnie.

M. Mermaz a aussi rendu compte de l'intervention de M. Jean-Pierre Soisson. Bien que les Etats-Unis et, semble-t-il, le commissaire européen chargé du dossier souhaitent un accord général sur le GATT avant la fin de la présidence de M. George Bush, a souligné le ministre de l'agriculture et du développement rural, la France continue à penser qu'il n'est pas possible de conclure sur le dossier tel qu'il se présente actuellement. M. Dumas a ajouté qu'il avait prié M. Dunkel directeur général du GATT de venir le voir à Paris.

M. Louis le Pensec, ministre des DOM-TOM, a expliqué le conflit qui vient de resurgir entre la France et le Canada sur les droits de pêche aux alentours de Saint-Pierre-et-Miquelon *(lire page 8)*; le ministre des affaires étrangères a ajouté qu'il s'en entretiendrait avec son homologue canadien à l'occasion de la conférence sur l'interdiction des armes chimiques.

En fin de conseil, le président de la République a souligné, d'après M. Mermaz, *« le rôle considérable qui avait été celui de M. Charles Tillon dans la Résistance et au gouvernement après la Libération »*. M. Mitterrand a ajouté que Charles Tillon était *« un homme libre, un grand et beau caractère »*. Le premier ministre assistera personnellement à ses obsèques.

SOMMAIRE

DÉBATS

ONU : « Renforcer le mandat des interventions humanitaires », par Jan Eliasson ; « Des mots pour le dire », par Catherine Samary. Algérie : « Pour une évaluation économique », par Bernard Stasi et Georges Morin 2

ÉTRANGER

Les « principes constitutionnels » de l'accord de Genève sur la Bosnie-Herzégovine 3
Allemagne : M. Honecker va être libéré pour raisons de santé 4
La Ligue arabe demande au Conseil de sécurité des sanctions contre Israël 6
Angola : l'UNITA préparerait une contre-offensive générale 6
La signature du traité de désarmement chimique 7

POLITIQUE

Réunion électorale de ministres autour de M. Bérégovoy 8
M. Tapie laisse entendre qu'il sera candidat à Marseille contre M. Hermier 8
Bilan d'une législature : III. – L'impossible débat sur l'immigration. 9

SOCIÉTÉ

Vichy, une leçon de mémoire 10
La contestation du nouveau code de procédure pénale 10
Le gouvernement italien dépénalise partiellement l'usage de la drogue 10
Près de 7 millions de francs d'aide sont attribués par la CEE aux Shetland 12

ÉDUCATION ◆ CAMPUS

• Les régions dans la compétition scolaire • Un entretien avec M. Jean-Marie Lehn • Recrutements universitaires : 16 700 candidats en 1993 • Point de vue : « Les sirènes de la décentralisation », par Jean Glaveny • Des formations entre jeunesse et sports ..... 13 à 15

ARTS ◆ SPECTACLES

• Mécénat et création : France, pour un milliard de plus ; Japon, le fortifiant de la croissance ; Italie, état d'urgence ; Etats-Unis, dollars pour l'art • Larry Coryell, le divine guitare • Le « Second Heimat » d'Edgar Reitz : un pays à l'intérieur de soi ..... 25 à 34

ÉCONOMIE

Le projet de financement des retraites par le moyen des privatisations 16
L'UDF et l'indépendance de la Banque de France 17
Vie des entreprises 20

COMMUNICATION

TF 1 et Canal Plus font équipe autour d'une chaîne sportive européenne 17

Services

Abonnements 4
Annonces classées 18-19
Automobile 22
Marchés financiers 20-21
Météorologie 23
Carnet 22
Mots croisés 22
Radio-Télévision 23

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Arts-Spectacles » folioté 25 à 34

Le numéro du « Monde » daté 13 janvier 1993 a été tiré à 483 942 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Le Monde des livres » : Léviathan, de Paul Auster

Le roman le plus accompli de Paul Auster raconte, à travers des histoires de couples, d'amitié, de sexe, l'Amérique de gauche sous Reagan et Bush ; Danièle Sallenave « passe à l'Est » : de Paris à Prague, à Budapest... les carnets de route d'un écrivain à la recherche d'une Europe civilisée ; Alain Minc publie *le Médiachoc* : il en débat avec Jean-Noël Jeanneney.

Aujourd'hui
mercredi 13, jeudi 14, vendredi 15, samedi 16
de 9 h 30 à 19 heures

smalto
SOLDE
DE 30 A 50 %
ainsi que collections précédentes :
vestes à partir de 1.200 F, costumes à partir de 1.900 F.
HOMME : 44, RUE FRANÇOIS-1er
HOMME ET FEMME : 5, PLACE VICTOR-HUGO

Le Monde des DEBATS
L'ALIBI HUMANITAIRE
Numéro de janvier 1993

هكذا من الأصل

Le Monde

ARTS • SPECTACLES

DESSIN DE RÉGIS FRANC

MÉCÉNAT ET CRÉATION

LE LIEN DE L'AMBIGUÏTÉ

Longtemps confiné à quelques opérations individuelles, aussi généreuses que discrètes, le mécénat culturel a fait l'objet, au milieu des années 80, d'un véritable intérêt des entreprises françaises. La musique savante et les arts plastiques, mais aussi des festivals, comme Avignon ou le Printemps de Bourges, se sont partagé le milliard de francs donné essentiellement par des banques et des entreprises publiques.

« Le Monde de l'Economie » daté 5 janvier expliquait combien la crise a réduit depuis 1990 les opérations de parrainage et pourquoi le mécénat culturel, comme le mécénat sportif, était en régression par rapport aux secteurs de l'environnement et de l'action humanitaire. Appuyé par trois rapports sur le mécénat culturel, ce dossier vient préciser le phénomène, ses transformations, ses enjeux, les différences entre la France, l'Italie, le Japon et les Etats-Unis (lire pages 26 à 28). Selon les partenaires et les pays, le mécénat a toujours été l'occasion de convoitises et d'ambiguïtés.

COMBIEN d'écrivains vivent de leur plume? Combien de compositeurs peuvent se suffire de leurs droits d'auteur? Combien de peintres font vivre leur famille grâce à la vente de leurs tableaux? Une poignée, au regard du nombre des créateurs en activité, relayés par leurs producteurs, leurs galeristes, leurs agents, tous ces intermédiaires de la création qui s'efforcent de leur faire passer le pas (mener l'œuvre originale jusqu'à l'appréciation du public-roi). Il y a là une classe mal cernée et mal connue d'activistes, responsables de festivals, producteurs, responsables d'institutions ouvertes à la création, qui tentent jusqu'à la dernière heure de recueillir ces fameux dons privés, parfois à la veille des manifestations inscrites de longue date à leur programmation.

En l'absence de subsides nationaux stables, les métiers qui gravitent autour de l'avant-garde et de la création sont devenus des fonctions à haute implication psychologique et commerciale. Entre les « riches » mécènes et les porte-parole de l'artiste en mal de quelques millions, le dialogue est devenu une sorte de psychodrame quotidien de notre culture moderne.

Pous s'en tenir à la seule musique écrite, une société d'auteurs comme la SACEM a réparti en 1991, entre 50 000 sociétaires, la somme totale de 1,825 milliards de francs. Quatre-vingt-deux adhérents seulement ont reçu dans ces douze mois plus de 1 million de francs. En revanche, 15 715 membres de la société ont dû se contenter pendant la même période d'un revenu inférieur à 6 000 francs.

Dans la musique comme partout ailleurs, il y a très peu de riches et énormément de pauvres. Qoui que certains s'acharnent à penser, le créateur, sauf exception, est loin de compter au nombre des favorisés. Il subit en citoyen « comme les autres » les inégalités de la société dans laquelle il vit. Dans ce contexte, le mécénat ne saurait être une panacée.

Le dossier que nous avons établi sur ce sujet, en France comme dans quelques grands pays étrangers, tente d'évaluer la somme des dits et des non-dits du « sponsoring culturel » moderne. Mais quelques exemples pris dans le passé montreront qu'entre le créateur dépendant du bon-vouloir de riches bienfaiteurs, et le favorisé utilisant l'alibi de l'aide culturelle pour « blanchir » symboliquement son argent, la relation est propice à tensions et revirements.

En règle générale et en résumé, les mécènes se plaignirent dès l'origine de jouer les vaches à lait, et les créateurs d'être mal considérés. Dans sa parfaite *Naissance de l'écrivain* (1), le sociologue de la littérature Alain Viala décrit cette situation d'ambiguïté. Il arriva aux uns de mégoter. Il vint aux autres l'idée de dédier simultanément le même poème à plusieurs bienfaiteurs, dans l'espoir naïf qu'ils ne seraient pas démasqués. Il fallut attendre Louis XIV pour que fût établie par Colbert la liste des artistes pensionnés par le royaume et pour que fût fixé le tarif, proportionnel aux services, des gratifications de chacun. Le mécénat d'Etat était né.

Notons qu'an moins, à cette époqne, les bases du contrat mécène-artiste étaient claires. L'échange d'une œuvre contre de l'argent s'appuyait sur un traité de réciprocité. Les nobles, les ministres, les altesses payaient. Mais l'artiste, en contrepartie, les remerciait officiellement en leur dédiant son ouvrage par une dédicace, qu'il accompagnait à l'occasion d'un hommage voué à leur glorification. La gloire du poète et celle de l'inspirateur-mécène devaient de cette façon s'intensifier l'une l'autre. Pensons aux partitions de Beethoven passées à la postérité sous le patronyme de leur dédicataire, comme les quatuors Rassoumovsky. Et reconnaissons qu'aneun créateur n'est prêt de nos jours à se plier à de telles obligations..

La plainte récurrente de nos mécènes ou sponsors modernes est que leur nom, ou que la marque de l'entreprise qu'ils représentent, n'apparaisse pas, ou n'apparaisse que subrepticement, sur les tracts publicitaires, les pochettes de disques, dans les programmes, et surtout dans les articles critiques qui les concernent. C'est un fait que le mécène moderne, au regard de l'histoire, se sent privé de sa dédicace, de sa glorification en tant que bienfaiteur des arts et des belles-lettres. On le comprend, d'une certaine façon. Sauf à considérer que l'argent, donné et reçu, a perdu la belle neutralité qu'il gardait encore à l'âge classique. Rappelons que le mot « mécène » renvoie au mythe de Maecenas, image du parfait bienfaiteur désintéressé de la Rome antique... On en est loin. Maecenas travaille désormais dans les grandes banques natinnalisées.

Non que le mécénat, autrefois, fût toujours bien perçu et bien vécu. Alors que les droits d'auteur n'existaient pas encore, Mozart tenta de vivre de sa musique et de ses concerts; il resta jusqu'à sa mort à la merci des dons. Mais c'est de Beethnven que vint la révolte. Il ne fut jamais riche, tant s'en faut (Haydn, lui, est mort milliardaire), mais il faillit le devenir par un coup d'audace bien caractéristique de ce romantique nourri des idées de la Révolution française.

Humilé pour une broutille en 1806 – il a trente-six ans – par le prince Lichnowsky, son principal bienfaiteur, il rompt avec lui sur cette célèbre sortie : *« Prince, ce que vous êtes, vous l'êtes par le hasard de la naissance. Ce que je suis, je le suis par moi. Des princes, il y en a, il y en aura encore des milliers. Il n'y a qu'un Beethoven. »* Comme n'importe quel compositeur aux abois le ferait aujourd'hui, l'auteur de l'*Héroïque* cherche alors des contrats durables avec les éditeurs, sollicite un emploi fixe aux théâtres de la cour à Vienne. Le Royaume de Wesphalie (Etat factice destiné à surveiller la Prusse sous le contrôle de Jérôme Bonaparte) lui propose alors un titre de Kappelmeister. Beethoven fait savoir bien haut qu'il pourrait accepter. Le génie allemand allait-il s'exiler?

Vaincu par ce chantage habile, les aristocratiques protecteurs de l'artiste se mobilisent. En 1809, les princes Rodolphe de Habsbourg, Lobkowitz et Kinsky (beau-frère du précédent) rédigent un « projet de constitution » dans lequel ils s'engagent à mettre Beethoven à l'abri du besoin *« sa vie durant »*. Et à lui assurer chaque année une subvention de 4 000 florins (en 1803, le salaire moyen à Vienne était de 1 000 florins). Une inflation galopante et la mort de l'un des commanditaires mirent l'engagement en péril. Mais les arriérés furent finalement versés par les princes ou par leurs héritiers, la subvention réévaluée, et le musicien laissa à sa mort la somme de 9 885 florins (2).

Rien, pourtant n'étant parfait, pendant les dix-huit années qu'avait duré le mécénat le plus désintéressé et peut-être le plus généreux de l'histoire, Beethoven n'aura jamais cessé de se plaindre de ses ennuis d'argent. Et cette réaction, nous la connaissons bien, elle aussi, chez nos artistes modernes. Qu'ils fussent subventionnés au travers d'institutions ou à titre personnel, sur les deniers publics, comme à l'époque du mécénat d'Etat façon Malraux ou à la manière du premier ministère Lang, qu'ils soient obligés de compter avec le mécénat privé depuis que l'évolution économique a modifié la donne, les hommes de l'art se sont efforcés de marquer qu'ils n'étaient pas dupes du « bienfait » et que le véritable bénéficiaire n'était pas forcément celui que l'on croyait.

L'insatisfaction profonde, secrète, parfois à peine formulée, inconsciente peut-être du « mécéné » apparaît ainsi, finalement, comme une sorte de constante intangible de la psychologie humaine. Sa source gît éventuellement dans l'inévitable dépendance du pauvre au riche. Comme si le mécénat constituait une variante feutrée, et très « civilisée », de la lutte des classes.

Mais il ne faudrait pas oublier pour autant que, sans Hoschedé, industriel du textile mort ruiné par sa générosité, l'impressionnisme naissant n'aurait pu croître et embellir. Que sans Jacques Doucet, couturier, les surréalistes n'auraient en ni éditeurs ni publicité. Que sans Bergeret de Grandcourt, fermier général sous le règne de Louis XV, Fragonard n'aurait ni parcouru l'Italie ni fait provision de paysages et de ruines. Sans oublier Suzanne Tézenas, trésorière et bienfaitrice du Domaine musical naissant. Le mécénat privé peut être aussi un don gratuit.

ANNE REY

(1) Editions de Minuit, 1985.
(2) *Dictionnaire Beethoven*, éditions Lattès, 1991.

F R A N C E

POUR UN MILLIARD DE PLUS

De tout temps, de nombreux donateurs, plus ou moins anonymes, ont en France encouragé les arts. Mais, au milieu des années 80, la recherche de financements complémentaires pour la vie culturelle a connu une faveur qui s'est traduite par l'apparition de clubs d'entreprises, de fondations, d'espaces nouveaux, d'agences de communication spécialisées dans la récolte des fonds privés à destination des arts. Au total, ce sont près de 1 milliard de francs qui sont ainsi dirigés chaque année vers la création, un chiffre à rapprocher des 13 milliards de francs du budget annuel du ministère de la culture.

DEPUIS plusieurs années, un festival de musique de province reçoit 1 million de francs de la part d'un mystérieux donateur anonyme. A Perpignan, un notaire bien connu ouvre chaque été sa maison de campagne à des artistes pour qu'ils puissent y travailler en toute sérénité. Un orchestre parisien vit, notamment, grâce aux 10 millions de francs annuels que lui alloue un mécène désintéressé. Un cinéaste français, connu pour ses «fours», produit ses films avec l'argent d'un de ses amis. Partout en France, on ne compte plus les associations comme les Amis du Musée du Louvre, Amis du Mont-Saint-Michel, qui réunissent quelques personnes plus ou moins fortunées, dont les chèques additionnés aident à faire vivre ces lieux de culture.

Le mécénat culturel, le vrai, qui fait fantasmer la plupart des orchestres ou festivals, il est là, dans ces aides anonymes et qui entendent bien le rester. Plutôt que d'attendre cet argent providentiel, le milieu de la culture chasse, depuis une dizaine d'années, les entreprises mécènes – terme préféré à ceux, jugés trop *«vulgaires»*, de «parrains» ou de «sponsors». *«Le mécène soigne son image, le sponsor attend des retombées immédiates»*, explique-t-on au GAN, qui mécène le cinéma et sponsorise le cyclisme. Le mouvement est récent, il date de 1985-1986, *«mais ce fut alors une véritable ruée vers l'or»*, se souvient Charles Robillard, directeur de l'agence de communication Argos, en charge du mécénat pour le Printemps de Bourges. *«C'était une solution magique pour une politique culturelle dont on craignait qu'elle ne stagne»*, affirme le metteur en scène Jean-Pierre Vincent.

Quelle ruée! Ont fleuri un peu partout en France une soixantaine de clubs d'entreprises, près de deux cents agences qui font de la recherche de fonds, des fondations ou espaces d'entreprise (Kronenbourg, Elektra-EDF ou le Palais Bénédictine à Fécamp), sans oublier une vingtaine de lieux de formation. Plus de six cents ouvrages ont été publiés sur le genre en cinq ans et on a vu apparaître des «Messieurs Mécénat» dans les entreprises, les collectivités locales, les chambres de commerce et d'industrie. Le mythe était tel à la fin des années 80 qu'*«un festival sans mécènes passait pour ringard»*. Un responsable d'entreprise publique cite en exemple ce directeur d'orchestre qui a envoyé pendant trois ans une lettre à des centaines d'investisseurs potentiels, en expliquant que son principal mécène, *«un Américain»*, venait de disparaître. *«Il n'y avait pas de mécène américain, mais ça lui a permis de trouver des sponsors.»*

Ce *«bouillonnement destructuré»*, comme on dit au ministère de la culture, a au moins permis au mécénat de ne plus être ce que beaucoup appellent *«la danseuse de la femme du patron, fêtue d'art contemporain ou de musique baroque»*. Mais ce bouillonnement est sans commune mesure avec l'importance réelle du phénomène. Le mécénat culturel représenterait 700 à 800 millions de francs selon l'Association pour le développement du mécénat industriel et commercial (Admical) et autour de 1 milliard de francs pour le ministère de la culture, qui comptabilise également les prestations de services et le faire-savoir (1). *«Une goutte d'eau»* par rapport aux 13 milliards de francs du ministère de la culture en 1992, ministère que beaucoup considèrent comme le *«premier mécène de France»*.

Seulement 1 000 parmi les 30 000 entreprises de plus de 50 salariés font du mécénat. A part deux ou trois gros donateurs, les chiffres tombent vite autour de 10 millions de francs et moins. Et la majorité du chiffre d'affaires provient d'entreprises publiques ou parapubliques, des banques surtout, au milieu desquelles s'est hissé, isolé, Cartier *(voir tableau)*. Le théâtre est révélateur : certaines entreprises chargées de gérer l'argent public – EDF, Crédit local de France – versent une part de leurs bénéfices à des établissements qui les redistribuent à de grandes manifestations comme Avignon ou le Festival d'Automne. *«La règle à Avignon était : pas de publicité de marques, mais des banques ou des compagnies d'assurances.»*

Après les belles hausses affichées entre 1987 et 1991, la courbe du mécénat culturel stagne, voire fléchit depuis deux ans. Certains contestent même l'importance de la somme réellement investie, car les chiffres ne sont que des extrapolations. *«On me dit 1 milliard*, explique Charles Robillard, *je veux bien, mais j'ai beau calculer, je ne les trouve pas. Je crois qu'on a tellement glosé sur ce phénomène qu'on l'a amplifié. Et aujourd'hui, on exagère sa chute.»* Il n'empêche, les responsables culturels sont inquiets. Le Festival d'Avignon réunissait 8 millions de francs de mécénat en 1988 contre seulement 1 million prévu pour 1993. *«C'était l'euphorie, nous pensions tous que ça allait encore se développer. La chute a été brutale à partir de 1991»*, explique Alain Crombecque, qui dirige aujourd'hui le Festival d'Automne à Paris.

Exemples : Air France, qui se trouve selon son PDG, Bernard Attali, *«dans une situation meurtrière»*, ne paie plus les 2,5 millions de francs de voyages gratuits des artistes en déplacement. Les assurances UAP, qui ont patronné pendant des années les spectacles de la Cour d'honneur, centrent depuis deux ans leurs activités sur le Musée du Jeu de paume. La FNAC continue d'organiser des expositions de photos, mais elle a supprimé la section Alpha FNAC, chargée de sélectionner des spectacles ambitieux qu'elle coproduisait ou sponsorisait. La crise économique est bien sûr la raison de ce *«retour au degré zéro du mécénat, à Paris surtout, où la situation est catastrophique*, estime Alain Durrel, le directeur du Théâtre des Champs-Elysées. *Comment les entreprises peuvent-elles faire du mécénat quand elles licencient?»*

Au ministère comme à l'Admical, on s'agrippe aux chiffres des études et, surtout, on insiste sur les transformations : *«Aujourd'hui, la musique classique et les arts plastiques accaparent la majorité des aides*, explique Guy de Brébisson, du ministère de la culture. *Il y a aussi une poussée du théâtre et de la photographie. La danse et le livre sont toujours à la traîne (voir tableau).»* On ne compte plus les banques qui ont monté des collections d'art contemporain (il n'est pas rare de tomber sur un Dubuffet dans les halls d'accueil), mais les aides, dans ce domaine, se concentrent sur les grandes expositions de peinture. Si le mécénat musical est en pleine expansion, c'est que ce secteur est considéré comme *«noble»* par nombre d'entreprises et, surtout, qu'il est le plus onéreux. *«Les recettes ne couvrent que 10 à 30 % du coût d'un concert de musique classique*, explique Philippe Herreweghe, qui dirige la Chapelle royale et l'Ensemble vocal européen, *l'Etat ne peut pas seul combler le trou.»*

C'est pourquoi la Fondation France Télécom soutient depuis 1988 de nombreux ensembles vocaux comme celui de Philippe Herreweghe. Le partenariat est ici exemplaire : une bonne connaissance du secteur, des objectifs précis sur une activité bien ciblée, une action à long terme, pas de *«pression»* de la direction, action attractive pour les salariés de l'entreprise. Sur ces bases, cinq «couples» sont souvent désignés comme modèles : France Télécom et la musique vocale ; le GAN et le cinéma ; Cartier et l'art contemporain ; Ricard et le rock ; Paribas et la danse. Mécéner la musique vocale est *«un choix scientifique*, explique Olivier Tcherniak, directeur de la communication de France Télécom. *Nous cherchions dans la culture et le sport deux activités naturelles qui nous éloignaient de notre image technique. D'où la voix (culture) et le corps (gymnastique)»*. Ceux qui ont travaillé avec France Télécom pensent que le choix de la musique vocale est lié à une implication personnelle du directeur de la communication : «Faux, répond Olivier Tcherniak. *Si j'avais choisi, j'aurais pris le piano, qui est ma véritable passion.»* France Télécom a ainsi *«mis sur les rails»* de nombreux ensembles vocaux (ensemble Organum, ensemble Akademia...). *«Nous les aidons pendant cinq ans; ensuite, à eux de trouver d'autres financements»*, explique Marie-Annick Guénon, secrétaire générale de la Fondation, qui reconnaît que *«le retrait est très délicat à gérer»*. Philippe Herreweghe en sait quelque chose puisque son contrat avec France Télécom arrive à son terme : *«La fondation nous a permis d'exister. Mais le long terme n'est pas évident : nous sommes invités à Salzbourg en 1997, comment monter la structure? Nous cherchons un autre mécène, mais c'est dur.»*

Avec un budget de 15 millions de francs, la Fondation soutient également 600 à 700 concerts par an, cinq centres de formation lyrique, une trentaine de festivals (Orange, Périgord noir) et la production de disques comme de livres. A la différence de la Caisse des dépôts, qui laisse la bride sur le cou à ses partenaires (18 millions de francs dont 13 pour le seul théâtre des Champs-Elysées), France Télécom est réputée pour son «interventionnisme» : *«Nous savons ce que nous voulons faire*, reconnaît Olivier Tcherniak, *personne n'a besoin de nous pour monter Mozart ou Verdi. Je préfère aider des*

LES 15 PREMIÈRES ENTREPRISES MÉCÈNES DE LA CULTURE EN FRANCE

ENTREPRISES	BUDGET	ACTIVITÉS PRINCIPALES
Cartier	42 MF	Arts plastiques
Caisse des dépôts et consignations	30 MF	Architecture - design - mode - arts - musées - cinéma danse - édition - littérature - musique patrimoine - photo
Elf-Aquitaine	20 MF	Expositions
Kronenbourg	16 MF	Espaces d'expositions
France Télécom	12,4 MF	Musique
Crédit lyonnais	12,2 MF	Arts - musées - cinéma - danse - édition - littérature photo - musique - patrimoine
Crédit agricole (caisse nationale + Fondation)	12 MF	Patrimoine - arts plastiques - musées - cinéma
EDF	10 MF	Patrimoine - expositions - musées - édition - littérature
SEITA	10 MF	Arts plastiques - musées - musiques
Caisse d'épargne (centre national)	8,6 MF	Edition - musique - BD
GAN	8,2 MF	Cinéma
BNP	8 MF	Musique - arts plastiques - édition
Société générale	7 MF	Musique
UAP	6 MF	Arts plastiques - musées
Crédit local de France	5 MF	Musique - théâtre

Source : ADMICAL (Association pour le développement du mécénat industriel et commercial).

Les quinze mécènes les plus importants de France consacrent 205 millions de francs à la culture, ce qui représente le quart des activités de mécénat dans le secteur. On relève une majorité d'établissements financiers (83 millions de francs) et, surtout, d'entreprises publiques ou parapubliques (116 millions de francs). IBM France, qui refuse de communiquer les chiffres de son mécénat, pourrait figurer dans ce tableau.

Connaissez-vous les Aropiens ?

L'*HOMO AROPIANUS*, ou Aropien, est une variété de l'*Homo mecenus* spécifiquement parisienne, apparue en 1984. Quand André Larquié, alors président de l'Opéra, demande à Marina de Brantes (belle-sœur de Valéry Giscard d'Estaing) de prendre en main l'Association pour le rayonnement de l'Opéra de Paris (AROP). Virtuose du «fund raising», Marina de Brantes a fait ses preuves aux Etats-Unis, où elle a notamment fondé les Amis de Balanchine (aujourd'hui 14 000 membres) pour aider le New York City Ballet. En un tournemain, elle réunit mille Aropiens, chiffre finira tant que n'existe que le Palais Garnier ; dès l'ouverture de l'Opéra-Bastille, la tribu passe à 3 000 membres : elle a désormais licence de croître et de multiplier.

Sur ce nombre, environ deux cents sociétés, car l'Aropien peut être une personne physique ou morale. Comme les Indiens, les Aropiens sont divisés en castes, suivant le montant de leurs cotisations et de leurs dons : «juniors», «amis», «donateurs», «bienfaiteurs», et, pour les sociétés, «associés» et «partenaires» (ces derniers cotisant à partir de 1 million de francs). Contrairement à une idée reçue, l'Aropien n'est pas forcément riche, puisque le Junior (moins de vingt-neuf ans) est admis avec trois cents francs – lesquels lui seront même rendus, à partir de cette saison, sous forme de coupons d'achat de places.

Cependant, on note parmi les Aropiens vice-présidents ou administrateurs des gens à l'abri du besoin comme Michel David-Weill, Henry Racamier, Jérôme Seydoux, le prince Mourabak al Sabah et Liliane Bettencourt. Les activités des Aropiens sont multiples. Ils financent les tournées du Ballet en Inde, au Japon, aux Etats-Unis, celle d'*Arys* à New-York. Achètent un Degas pour la bibliothèque-musée de l'Opéra, organisent une exposition de costumes à Sidney. Offrent prix et bourses à de jeunes chanteurs et danseurs. N'oublient pas le «social» : spectacles offerts aux personnes âgées et enfants défavorisés, aide aux associations caritatives organisant des soirées à l'Opéra. Ils ont des gestes moins spectaculaires mais tout aussi utiles, comme l'achat de cendriers de sol pour Garnier... Depuis 1990, l'insatiable Pierre Bergé réclame des Aropiens une «aide à la production», passée de 2 à 6 millions de francs cette saison pour soutenir *la Bayadère*, *Benvenuto Cellini* et *Carmen*.

Qu'offre-t-on aux Aropiens, en échange de leur dévouement ? Une priorité, bien sûr, pour les abonnements «Premières» et autres services de billetterie ; l'accès aux répétitions, des voyages, des réservations dans d'autres grands théâtres lyriques du monde. Mais, surtout, l'Aropien peut, pour 500 francs, avoir le bonheur de souper à Garnier ou Bastille avec Pavarotti, Domingo, Gwyneth Jones ou les étoiles de la danse (*«Tous les artistes viennent, sans se faire prier»*, dit Marina de Brantes).

Cette femme infatigable a fait éclore aux Etats-Unis, depuis 1985, une espèce cousine des Aropiens, les American Friends of the Paris Opera and Ballet. Ils aident plus spécialement le financement des tournées dans leur pays. Parmi les «trustees» : Henry Kissinger, Estée Lauder, Jacqueline Onassis.

SYLVIE DE NUSSAC

J A P O N

LE FORTIFIANT DE LA CROISSANCE

On a parfois qualifié le Japon de «société des entreprises» («kigyo shakai») pour stigmatiser la domination qu'elles exerceraient sur la vie sociale. C'est le cas dans le domaine des arts. En raison de la faible contribution de l'Etat à la promotion des activités culturelles, les entreprises ont joué depuis la guerre un rôle déterminant en ce domaine, qui s'est traduit par une extrême commercialisation de la culture.

TOKYO
de notre correspondant

BIEN qu'au quatorzième siècle le shogun Yoshimitsu Ashikaga protégeât le dramaturge Zeami, fondateur du no, incitant ses successeurs à s'entourer d'artistes, bien que, deux siècles plus tard, l'un des grands unificateurs du pays, Hideyoshi, apportât son soutien au grand maître de l'art du thé, Senno Rikyu, le mécénat ne prit jamais au Japon les proportions qu'il connut en Europe au temps des Médicis. Par la suite, aristocrates et riches marchands patronnèrent les arts comme le firent des magnats de l'industrie et de la finance, mais ce furent toujours des actions individuelles, le fait d'amateurs éclairés, de collectionneurs, dont certains fondèrent des musées au début du siècle.

L'action de l'Etat nippon, dont les dépenses culturelles sont aujourd'hui presque dix fois inférieures à celles de son homologue français, consiste essentiellement à préserver le patrimoine et les arts traditionnels : en 1990, sur les 43,2 milliards de yens (soit 1,8 milliard de francs) du budget culturel, les deux tiers étaient destinés à la conservation du patrimoine (un fonds spécial de moins de 1 % étant affecté aux troupes de théâtre ou de danse).

Afin de combler le vide laissé par l'Etat, c'est avec des visées mercantiles précises et un souci non moins évident d'image que les entreprises se lancèrent dans les activités culturelles au cours des années 60-70. Les nouvelles sectes, dans un souci analogue, ont fait de même, comme la Soka Gakkai. Ces motivations mercantiles consistaient principalement dans la stimulation de la «demande culturelle», la culture étant considérée comme un facteur de «consensus social», nécessaire à la bonne marche de

➡

هكذا من الأصل

musiciens confidentiels et les voir s'affirmer. Nous avons imposé l'Elektra d'Orange il y a deux ans pour restaurer l'image des Chorégies. Nous dialoguons avec les artistes, nous leur indiquons nos préférences. Nous avons suggéré à l'ensemble Gradiva un disque Hasse plutôt qu'un Mozart.» Dans le contrat que France Télécom signe avec les ensembles vocaux, ces derniers ont trois contraintes : le personnel de l'entreprise bénéficie de 30 à 50 % de réductions sur tous les concerts, ce qui entraîne certaines frictions avec les producteurs. D'autre part, le logo France Télécom doit apparaître sur les disques, dépliants, programmes. L'entreprise impose enfin l'exclusivité de son sigle sur les affiches qu'elle finance.

«Le vrai danger, explique Philippe Herreweghe, *c'est de tomber sur un mécène qui veut organiser des concerts dans un lieu plus mondain qu'acoustique, avec la première partie de la salle réservée à sa clientèle qui n'entend rien à la musique, et qui impose une programmation spectaculaire dans le but unique d'attirer du monde. J'ai connu ça, mais pas avec France Télécom.»*

France Télécom aurait pourtant du mal à imposer sa politique dans le théâtre, qui reste peut-être le secteur le plus réticent au mécénat pour des raisons idéologiques. Pour preuve, les déclarations tonitruantes du metteur en scène Jean-Pierre Vincent il y a quelques années : *«Je préfère à l'argent du mécénat l'argent blanchi de la République.»* Aujourd'hui, le directeur du Théâtre des Amandiers de Nanterre persiste : *«Je préfère un spectacle financé par l'impôt que par une politique aberrante d'entreprise, car je ne vois pas pourquoi le théâtre, qui reste une chose dangereuse, pourrait intéresser durablement des entreprises qui, en fait, n'ont rien à faire de l'art.»* Ce discours jacobin sur la culture était répandu au début des années 80. Ainsi, Alain Crombecque se rappelle qu'il avait organisé des rencontres artistes-mécènes à Avignon : *«Chéreau était fort intéressé, mais beaucoup ne voulaient pas en entendre parler.»* Charles Robillard se souvient de débats passionnés au sein de l'équipe du Printemps de Bourges, qui est l'une des manifestations les plus sponsorisées en France (elle reçoit 13 millions de francs d'entreprises privées). D'autres dénoncent les fondations, *«ces pollueurs d'affiches»*, dont le nom apparaît de plus en plus sur les programmes.

Toutes les entreprises en conviennent, si elles ne font pas du donnant-donnant, elles ne sont pas désintéressées. Leur motivation première est de *«se faire aimer»*, dit Guy de Brébisson, afin d'asseoir leur image ou leur notoriété. Jacques Rigaud, le président de l'Admical, parle de *«supplément d'âme»*. Le rôle civique de l'entreprise (participer à la culture du pays) ne vient que bien après. Si le groupe immobilier SARI-SEFRI a versé de l'argent au Théâtre de la Colline pendant les deux premières années de son existence, c'est parce qu'il avait des constructions en cours dans l'arrondissement. Si Callet Industrie a aidé le Festival d'Avignon, c'est pour que soient présentés dans une de ses anciennes carrières les spectacles de prestige.

Il arrive – et ce n'est pas sans danger – qu'un seul sponsor tienne à lui tout seul une manifestation, ou qu'il impose de fortes pressions. *«On m'a proposé pour Avignon deux énormes opérations de sponsoring avec panneaux publicitaires dans la Cour d'honneur du Palais des papes. J'ai bien sûr refusé,* affirme Alain Crombecque, *15 % du budget est une limite à ne pas dépasser pour qu'un Festival conserve son indépendance et sa pérennité.»* Le Festival Pepsico Summerfare, à New-York, a par exemple fermé ses portes quand Pepsi-Cola s'en est retiré en 1990. La grande majorité des acteurs culturels sont d'accord pour considérer que le mécénat, s'il reste limité à 10 à 20 % du coût de l'opération, constitue un coup de pouce déterminant : *«Répons de Boulez,* la Tempête *de Brook, la danse contemporaine, je n'aurais jamais pu les faire à Avignon sans le mécénat»*, explique Alain Crombecque. Si l'on regarde certains programmes de théâtre, on est impressionné par la liste de bienfaiteurs, plus abondante que la distribution. Plus le spectacle est pauvre, plus la liste est longue : chaque accessoire, chaque meuble, chaque ampoule, et parfois jusqu'au tissu des costumes, tout a été donné sans autre paiement que le nom sur le programme. Ça ne rapporte pas grand-chose, mais ça ne coûte rien. *«Le mécénat sera passionnant tant qu'il restera comme le «bon plaisir» d'entreprises»*, explique Guy de Brébisson. Le bon plaisir d'Hermelin, le plus grand fabricant mondial de brouettes : il a financé durant trente ans le sculpteur Maurice Frantsen pour la réalisation de sculptures musicales avec des matériaux de la société. Ou celui de l'imprimerie Lille-Documents-Services qui a consacré 120 000 francs à la commande d'une œuvre électro-acoustique conçue à partir du bruit des machines de l'entreprise...

Les projets exemplaires ne sont pas forcément les plus onéreux. Le meilleur exemple est le «tandem» formé par le danseur Angelin Preljocaj et la Fondation Paribas. *«On peut perdre en prêtant, mais en donnant, jamais»* : ce proverbe français du dix-septième siècle figure en exergue de la plaquette de la Fondation. Cette dernière a décidé d'allouer 400 000 francs pendant trois ans à cette compagnie, elle offre au danseur la possibilité de capter un nouveau public grâce à l'infrastructure de la banque dans le monde entier, elle achète des places pour son personnel et participe à la communication de la compagnie et des lieux qui l'accueillent. *«L'important, au-delà de l'argent que nous donnons, c'est la rencontre de deux regards»*, explique Martine Tridde, secrétaire générale de la Fondation.

Le mécénat permet également de poser *«le problème de la place de la culture dans l'entreprise»*, affirme Alain Crombecque. Avec un budget de 8,2 millions de francs, le GAN est le mécène le plus important et le plus intelligent du cinéma : aide aux premiers ou seconds films, rénovation de copies, aide aux salles et aux festivals. Et, un dimanche par mois, le personnel du GAN rencontre des personnalités du cinéma autour d'un film. *«Nous avons dû faire nos preuves, tant la profession se méfiait,* explique Catherine Lecoq, une ancienne de la Cinémathèque, responsable de la Fondation. Ecartant un nombre important de *«projets très médiocres»*, le GAN a ainsi aidé *Delicatessen*, le film de Jeunet et Caro, mais aussi *la Salle de bains*, de John Lvoff, ou *Peaux de vaches*, de Patricia Mazuy. *«Trois cent mille francs, ce n'est rien sur des budgets de 10 ou 15 millions de francs, mais c'est de l'argent disponible tout de suite, qui fait démarrer les projets»*, explique Catherine Lecoq.

«Les décideurs sont fascinés de côtoyer les artistes», estime Charles Robillard. Les festivals et autres manifestations les mieux mécénées sont celles dont les directeurs ont *«mouillé leur chemise»*. Alain Crombecque a rencontré la plupart des grands banquiers, mais aussi des *«patrons du monde entier»*, car ce sont eux, le plus souvent, qui impulsent ou même décident la politique d'aide. *«Tant que le mécénat ne sera pas une politique d'entreprise, mais lié à des personnes, il ne sera pas adulte»*, pense Charles Robillard. L'autre danger de la personnalisation est que le mécène potentiel aide tout et n'importe quoi : *«C'est fou le nombre de projets nuls que nous voyons défiler au Conseil supérieur du mécénat»*, explique un de ses membres.

Dans les arts plastiques, Cartier semble avoir accompli ce passage à l'âge adulte. Au départ, son projet de mécénat est né de l'envie de son PDG, Alain-Dominique Perrin, et du fruit de ses discussions avec son ami le sculpteur César. *«C'était assez fou comme choix,* explique Marie-Claude Beaud, la directrice de la Fondation. *Il aurait monté une biennale du bijou, tout le monde aurait applaudi. Mais décider de promouvoir l'art contemporain dans une entreprise si traditionnelle...»* Ensuite, le PDG du groupe a su se retirer et confier la responsabilité à cette spécialiste, qui a le – rare – privilège de dépendre directement du PDG et non de la direction de la communication. Avec 42 millions de francs de budget, la Fondation Cartier, située à Jouy-en-Josas, est le premier mécène culturel français. Ce budget ne sera que de 32 millions pour 1993, *«mais nous sommes touchés comme tous les secteurs de l'entreprise»*. En raison de frais très lourds, 15 millions seulement vont directement aux artistes : expositions («A visage découvert» l'été dernier), achat d'œuvres, promotion de créateurs à l'étranger (Tosani à Chicago, Sophie Calle à Boston), artistes et critiques en résidence, opérations annexes comme le Printemps de la photo à Cahors.

Du mécénat ? *«Un outil de gestion»*, dit Alain-Dominique Perrin. La Fondation s'est imposée au forceps; un reproche était souvent formulé dans le milieu : la Fondation Cartier serait une «boîte à fric», aussi clinquante que son patron, et dont un des actionnaires est sud-africain. *«Des artistes ont refusé de travailler avec nous»*, explique Marie-Claude Beaud. Mais quand ils projettent, pour leur nouvel espace du boulevard Raspail (1 400 mètres carrés en 1994), de présenter le «gratin» de l'art contemporain international, personne ne devrait manquer à l'appel.

MICHEL GUERRIN

DESSIN DE RÉGIS FRANC

(1) *Répertoire du mécénat 1991-1992*, de l'Association pour le développement du mécénat industriel et commercial (Admical) : 116, rue La Boétie, 75008, Paris. Tél. : 42-25-65-93. 506 pages, 250 francs. *Enquête sur le parrainage 1992*, de l'Union des annonceurs, 53, avenue Victor-Hugo, 75116, Paris. Tél. : 45-00-79-10. 102 pages, gratuit. L'enquête du ministère de la culture sera publiée en 1993.

Répartition des opérations de mécénat d'entreprise par disciplines artistiques
(en pourcentage)

Disciplines	1991	1990	1989
Musique	32	27,5	25,4
Arts plastiques/Musées	21,7	25	29,2
Théâtre	9,9	7,2	6,5
Audiovisuel/Cinéma	6	5,6	6,25
Patrimoine/Archives	6	9,5	7,3
Photographie	4,7	2,6	2,7
Architecture/Design/Mode	4,7	2,2	3,45
Edition/Littérature	4,4	6,5	4
Actions pluridisciplinaires	4,4	5,1	4,9
Divers	4,1	5,2	6,3
Danse	2,1	3,6	4

(1989 : actions relevant de la commémoration du Bicentenaire : 5,4 %).
Source : ADMICAL (Association pour le développement du mécénat industriel et commercial).

FORTIFIANT A CROISSANCE

➡ l'économie. La forte croissance et l'élévation du niveau de vie, conjuguées à une urbanisation rapide, allaient engendrer une homogénéisation par la consommation.

Au début des années 80, la «démocratisation» de la culture était pleinement réalisée : accessible à la plupart, elle était devenue omniprésente sous ses formes les plus banalisées, vidées de toute dimension sinon contestataire du moins simplement critique. Cette mainmise des entreprises sur l'activité culturelle ne s'est pas traduite, c'est peu de le dire, par une amélioration de la situation des artistes ou de la qualité de la production. Les critères implicites de reconnaissance étant le «succès», les retombées commerciales et la «couverture» médiatique, les artistes qui ne sont pas considérés comme des «valeurs sûres» sont loin de bénéficier des mêmes faveurs que ceux qui sont déjà reconnus.

Se sont agrégées aussi des considérations moralisantes sur le rôle civique de l'entreprise : dans les années 70 en particulier, de grands groupes industriels cherchèrent à se réhabiliter aux yeux de l'opinion publique indignée par les grandes affaires de pollution. En même temps, les entreprises soignaient leur image à l'étranger, où leur générosité se voulait visible – en particulier aux Etats-Unis.

On a donc assisté à la multiplication des fondations à but culturel, des expositions prestigieuses de grands magasins et des quotidiens (à la fin des années 80, ces derniers dépensaient l'équivalent de 50 à 60 millions de dollars par an pour la promotion des manifestations culturelles); de nombreuses salles de concert ou de gigantesques complexes culturels polyvalents et privés ont été ouverts. Depuis deux ans, sous l'égide de l'Association des entreprises pour le mécénat (*Kigyo Mécénat Kyogikai*) s'esquisse une politique de soutien à l'activité culturelle plus réfléchie : *«Nous étions arrivés à une situation de saturation de la commercialisation culturelle : entre l'acte gratuit et la simple publicité déguisée, il fallait trouver un moyen terme»*, nous dit M. Chobei Nemoto, directeur délégué de l'Association.

M. Nemoto s'est inspiré de l'exemple français de l'Admical. C'est d'ailleurs à la suite d'un symposium qui s'est tenu à Kyoto en 1988 à l'occasion des sommets culturels franco-japonais, organisés par l'*Asahi* et le ministère français de la culture, que l'idée de l'association nippone vit le jour. Elle regroupe aujourd'hui 181 entreprises dont les contributions pour la promotion des arts se sont élevées à 253 milliards de yens (194,9 millions de dollars) en 1991. La même année, cinquante-deux entreprises disposaient d'un département spécialisé dans le mécénat qui n'a pas eu à souffrir de la récession : *«Celle-ci a eu un effet sur les dépenses de publicité des entreprises mais non sur les actions de mécénat proprement dites. Qu'en sera-t-il en 1993?»*, s'interroge M. Nemoto, alors que le Japon a enregistré une croissance négative au cours de l'été 1992.

Il est difficile d'évaluer le montant total des dépenses de mécénat car certaines sont incluses dans les frais de publicité, déductibles du revenu imposable. Mais l'insuffisance des mesures de déduction fiscale constitue une entrave au mécénat. Les contributions des entreprises ne sont déductibles que dans une certaine limite des bénéfices avant impôt : 1,25 % pour l'ensemble des activités à but non lucratif (y compris, par conséquent, les très substantielles contributions aux partis politiques).

L'Association pour le mécénat fournit quelques données sur les motivations du mécénat : son rôle social et la promotion de l'image viennent en tête (33,9 % et 30 %). L'essentiel des contributions (452 sur 1 400) vont à la musique, suivie par la peinture et les cultures locales. A côté des grands (Suntory, Sony, la bière Kirin, Toyota, le géant des télécommunications NTT, Matsushita, Japan Airlines, Shiseido ou le groupe Saison), il existe aussi des entreprises engagées dans des actions moins spectaculaires mais dignes d'intérêt.

Certaines sont déjà anciennes. Depuis 1964, la librairie Kinokuniya a ouvert une salle de spectacles pour les troupes de théâtre peu connues. Le teinturier Benisan a créé en 1983 un village théâtral dans d'anciens ateliers afin de faire revivre la culture de la «ville basse». Une moyenne entreprise de biotechnologie, Hayasbibara, apporte son aide au cinéaste Shohei Imamura... Grand Prix de l'Association du mécénat en 1992, la chaîne de restaurants Skylark, qui regroupe quatre sociétés cotées en Bourse, est l'une des premières à avoir mis en œuvre la politique du «1 %» du budget consacré à la culture, préconisée par le patronat *(keidanren)*. Elle a crée une société de soutien à l'Orchestre philharmonique de Tokyo.

Les mécènes japonais n'hésitent pas, bien sûr, à «investir» loin de leurs frontières. Outre la rénovation de la chapelle Sixtine à Rome, plusieurs initiatives ont été prises en France grâce, en partie, à des financements japonais, comme la restauration des salles du Musée Guimet à Paris et d'une chapelle en Normandie.

PHILIPPE PONS

M.C.93 BOBIGNY

Agesilan de Colchos

Tragicomédie de
Jean de ROTROU
Mise en scène
Philippe BERLING

avec
Silvie BALLUL · Francine BERGE
Nathalie BOUTEFEU · François CLAVIER
François FRAPIER · Philippe LEBAS
Jacques MAZERAN · Grégoire OESTERMANN

Théâtre National de Strasbourg

19 JANV → 7 FEV 48 31 11 45

ITALIE

ÉTAT D'URGENCE

Pour autant que l'on puisse chiffrer l'importance du mécénat, domaine aussi fluctuant que foisonnant dans lequel la portée «culturelle» de certaines interventions est incertaine, les experts estiment qu'en 1991 et 1992 entre 400 et 500 milliards de lires (autour de 1,7 milliard de francs) ont été investis dans le domaine des arts en Italie. Tradition héritée de la Renaissance, le mécénat se porte donc bien, même s'il ne suffit pas à suppléer les faiblesses d'une politique culturelle publique réduite à la portion congrue.

ROME

de notre correspondante

UNE styliste, Laura Biagotti, lance son parfum «Venezia» en consacrant 100 000 dollars à la restauration de l'église de la Salute à Venise. A Rome, la fontaine de Trevi a retrouvé sa blancheur grâce aux largesses de la compagnie d'assurances Assitalia. Le portique remis à neuf de la cathédrale d'Asti doit tout à la Caisse d'épargne de Turin. Au Musée des Offices, à Florence, la *Madonna Rucellai* de Duccia di Buoninsegna peut remercier la Banca toscana d'avoir ravivé son teint. A l'évidence, de l'autre côté des Alpes, le mécénat se porte bien.

Ce n'est pas vraiment une surprise pour un pays qui, avant même son unité, avait hérité de la traditinn humaniste des banquiers florentins et des princes de la Renaissance. Après 1860, de nombreuses caisses d'épargne et autres monts de piété nnt aidé, région par réginn, villes et villages à se reconstrnire. Dès les années 50, les grands groupes industriels, Olivetti et Fiat en tête, rejnints par les «condottieri» de la finance, nnt repris la fnrmule en la mndernisant. Aujourd'bui, de la musique à l'art, en passant par la moindre des expositions régionales, rien ne se fait en Italie sans une demi-dnuzaine de «sponsors». Une véritable jungle d'initiatives qui a fini par obéir à certaines règles, ne serait-ce qu'empiriques.

Chacun s'est spécialisé. L'exemple le plus frappant est celui de la Scala de Milan, qni, après des parrainages aussi nombreux que déstabilisateurs pour son image, a fini par lier son sort à celni de l'ENI – numérn un des hydrocarbures – dès la saison 1986-1987. L'ENI sponsorise entièrement, depuis 1991, la saison lyrique (pour 1 milliard 600 millinns de lires) et certaines tournées à l'étranger, dont la fameuse «tournée croisée» qui, en 1989, permit à la troupe du Bolchoï de se produire à Rome tandis que celle de la Scala se rendait à Moscou. Le mécène, en accord avec la Scala et l'éditeur anglais EMI, produit des disques et, en associatinn avec la RAI, des vidéocassettes. Autre exemple, celui du groupe Fiat à Venise. Il a fait du Palazzo Grassi, qu'il finance à 100 % depuis sept ans, sa vitrine culturelle et un véritable laboratoire d'échanges scientifiques et de recherches sur l'art.

M. Marcelln Fazzini, l'un des principaux dirigeants de la Banca toscana à Flnrence, appartenant à un groupe, le Monte dei Paschi di Sienna, qui existe depuis le quinzième siècle, explique ce nnuvel engouement pour le mécénat : *«Il y a quinze ans, nous n'éprouvians pas le besain de faire de la publiclté, le système bancaire italien était protégé. Aujourd'hui, face aux exigences eurapéennes et à la concurrence, nous avons absolument besain de nous donner une image. Quand an a la chance d'être installé à Flarence, comment ne pas s'intéresser à l'art? Imagine-t-on qu'une société comme la nôtre fasse de la publicité comme Coca-Cola? Nnus consacrons au mécénat 1 milliard de lires par an environ.»*

Est-ce vraiment rentable? *«Difficile à évaluer,* répond M. Fazzini, *c'est aussi une question de style et de prestige : nous devons lier notre sort à un patrimoine artistique dans un pays qui n'a ni pétrole ni surtout une administration qui ait les moyens de s'en occuper. Nous suppléons l'Etat...»* Le ministère des biens culturels a bien besoin de ces concours. Avec un des budgets les plus pauvres du monde (0,21 % du buget national est consacré à la culture, dont 80 % passent en frais de gestion et de personnels), il doit promouvoir et rénover un des patrimnines de loin les plus riches : 3 000 musées, 6 000 bibliothèques, 100 000 églises, etc. Résultat? Le patrimoine italien est dans un triste état : à Rnme, le Colisée s'écroule ; à Urbino, les murailles s'effondrent ; à Florence, il faudrait 100 milliards de lires pour empêcher que la façade du Palazzo Pitti ne tombe davantage en morceaux – de nombreuses voix se sont élevées pour réclamer une loi spéciale afin de sauver la ville. Sur l'ensemble du territoire, plus de la moitié des monuments et des musées sont fermés faute d'entretien ou de personnel. Au point qu'an printemps dernier, la Fnndatinn Napoli Nnvantanove a été qualifiée par la presse de *«révolutionnaire»* pour avnir organisé avec différents sponsors deux journées portes ouvertes dans les musées de Naples...

Le budget mécénat s'inscrit à présent directement dans celui de la publicité et des relations publiques de nnmbre d'entreprises, car, selnn la formule dn «pionnier» du Palazzo Grassi, Feliciann Benvenuti, *«en ce dnmaine, savoir faire n'est rien, il faut surtout faire savoir». «ENI, énergie de la culture»*, proclame un slogan. Le vieux sponsorat s'est transformé en de véritables «interventinns» des entreprises sur le marcbé de l'art. Un marché plutôt rentable à y regarder de près. On constate un réel engouement du public pour les grandes expositians : 800 000 entrées pour «Les Celtes» en 1991 à Grassi. Selon certaines estimatians, en tenant compte de la vente de coûteux catalogues, une grande expositian d'art atteint son point d'équilibre éconnmique à 100 000 visiteurs environ.

Les pouvoirs publics ont été longtemps réticents à l'afflux de fnnds privés, plus nu moins difficiles à contrôler, surtout dans un pays où l'argent «sale» circule et se recycle facilement. A l'occasinn, cela alimente même des polémiques, comme celle, sous-jacente actuellement, sur l'éventuelle restauration du Colisée. Dire que rien n'a été fait serait injuste. Depuis le 2 août 1982, la loi «512» s'efforce de régir le régime fiscal des biens culturels, en prévoyant certains dégrèvements. Mais faute d'un décret d'application, à nouveau à l'étude depuis quelques mnis, la législation est restée des plus floues.

En raison de la crise économique sévère, les budgets mécénats sont les premiers touchés, dit-on sobrement à l'Institut pour la reconstruction industrielle (l'IRI). Chez Fiat, où l'on consacre en moyenne 1 % du budget publicité (6 milliards de lires) au mécénat, Cesare Annibaldi, chef des services de relations publiques, est plus explicite : *«Cette année, nous allons tailler dans nos diverses activités culturelles de 50 %. Mais nous maintiendrons notre effort pour le Palazzo Grassi.»*

L'actuel ministre des biens culturels, Albertn Ronchey, est sans doute l'un des premiers à essayer de secouer l'inertie de son propre ministère. Il a fait voter en décembre à la Chambre un décret permettant la gestion privée de certains services à l'intérieur des musées. Cet appel d'air pourrait rapporter à l'Etat 3 milliards de lires par an. *«C'est une première impulsion dans la bonne directinn,* nous avait-il expliqué au téléphone, au lendemain du vote. *Il faudra créer une autonomie pour les musées, compléter la loi 512 en incluant certaines œuvres d'art dans les droits de succession... Il y a tout à faire et je ne sais pas si nous serons prêts à répondre à la demande. En attendant, si mon décret est passé d la Chambre sans aucun vote nègatif, je m'attends le 14 janvier au Sénat à une fameuse bataille. Cette loi dérange trop de gens et d'habitudes...»*

MARIE-CLAUDE DECAMPS

ÉTATS-UNIS

DOLLARS POUR L'ART

Le montant total des dons privés aux Etats-Unis a atteint en 1991 la somme record de 128 millions da dollars. Après les communautés religieuses et l'éducation, les arts ont reçu près de 9 millions de dollars, versés par des entreprises mais essentiellement par des particuliers. Là comme ailleurs soucieuses de leur image, elles ne sont pas en reste, surtout dans le domaine de la musique et des arts plastiques.

MOYEN de communiquer pour l'entreprise, le mécénat est aux Etats-Unis une traditinn. Cette traditian a été formidablement aidée dans les années 80 par une politique fiscale. Le mécénat pèse lnurd désormais et continue de croître : + 6% en 1991. Au mécénat d'entreprise est venue s'ajouter une autre fnrme d'aide, née de la crise économique actuelle : les «community relations» – sorte de politique de «bon vnisinage» menée en faveur des habitants de la ville ou de la région où l'entreprise puise ses bénéfices, *via* ses activités commerciales ou industrielles.

Cet effort bénéficie notamment au domaine culturel. La part des entreprises dans le financement des actions artistiques est supérieure à celle que consent le gouvernement américain. Leur type d'interventinn est différent: quand, faute de fonds, le gouvernement s'attache davantage à aider des artistes, les entreprises concentrent plutôt leur aide sur les grandes institutions culturelles, beaucoup plus onéreuses.

Créée à New-York en 1860 par John Pierpont Morgan, âgé alors de vingt-trois ans, la banque qui porte son nom, temple de la hante finance internationale dont la devise est «Grandes affaires, grand style», a toujours poursuivi sans fanfare sa traditinn d'aide à la culture. *«Nous sommes pen de chose en comparaison des très grandes entreprises amèricaines, mais nous essayons d'apporter une aide qui témnigne d'une certaine recherche et d'une exigence de qualité*, souligne Frederick H. S. Allen, chargé du mécénat culturel pour tout le réseau international de la banque. *L'Orpheus Chamber Orchestra* à *New-York est un excellent exemple de mécénat classique de bon ton.»*

Cet orchestre de chambre de vingt-six musiciens a pour singularité de jouer sans chef. Ses débuts à Carnegie Hall, en 1978, ont connu un énorme succès. Son contrat exclusif avec Deutsche Grammophon fut le plus gros contrat jamais signé avec un orcbestre américain. Pourtant, les frais administratifs, les frais de déplacement, la rémunération (même modeste) des musiciens pèsent d'un poids considérable sur le jeune ensemble, qui se doit pour exister d'effectuer des tournées, surtout à l'étranger. En 1987, Orpbeus a connu sa première grande crise financière. *«Si nous n'avions pas trouvé de sponsor, c'était la catastrophe»*, se rappelle aujourd'hui Julian Fifer, violoncelliste et fondateur d'Orpheus.

En ce moment même, J. P. Morgan assure le mécénat d'une exposition consacrée à Hnnnré Daumier au Metropolitan Museum of Art de New-York. Parallèlement, en juin 1993, le Louvre accueillera des dessins français de la Pierpont Mnrgan Library de New-Ynrk. En 1991, le mécénat de Morgan a atteint 10,8 millions de dollars. Les contributions en faveur des arts étaient de 1,2 million de dollars pour la même année. La banque prévoit une augmentation de 25 % en 1992.

«Notre rôle ne se borne pas à signer un chèque à une organisation locale ou à sponsoriser un évènement culturel : il consiste à soutenir des projets dant l'initiative revient souvent à nos employés, sans lesquels certaines œuvres culturelles ne pourraient simplement plus exister! D'ailleurs, nous encourageons vivement notre personnel à participer activement aux œuvres de bienfaisance de leur choix», déclare M. Allen. Chez J. P. Morgan, un bureau centralisé s'occupe de placer, en fnnctinn de leurs intérêts, des employés ou des stagiaires comme bénévoles dans des organisations locales. *«Il leur arrive parfois d'être élus aux conseils d'administration. Nous avons donc la responsabilité de les suivre financièrement, dans la mesure du possible»*, ajoute cet Américain trilingue. Ce système fournit au projet à la fois aide financière, conseil en gestion, «fundraising».

Dans un pays où les tensions multi-raciales sont toujours irrésolues, le mécénat culturel peut faire basculer les choses. Detroit, avec une population à forte majorité afro-américaine depuis plusieurs années, ne comptait pas d'Afro-Américain dans son orchestre symphonique. Ce déséquilibre a été résolu par la ville de Detroit, l'Etat du Michigan et l'une des grandes entreprises mécènes, qui menaçaient de retirer leur soutien si l'orchestre ne tenait pas compte de cette exigence lors des prochains recrutements.

American Telephone & Telegraph (AT&T) a choisi, depuis plus de cinquante ans, de défendre les arts contemporains, considérés comme le «terrain miné» du mécénat depuis que le Natinnal Endowment for the Arts à Washingtnn (NEA, Dotation nationale pour les arts) a été violemment pris à partie par divers groupes religieux américains pour avnir soutenu des artistes fortement controversés. Ainsi, l'expositinn de photos de Robert Mapplethorpe, au Center for Contemporary Art à Cincinnati, a fait vaciller le Congrès américain.

Inaugurée en 1984, à la suite du démantèlement du mnnopole des télécommunicatinns de «Bell System» par le gouvernement américain, l'AT&T Foundation se consacre entièrement à l'innovation et au mécénat – à risque donc – des arts contemporains, choix logique pour cette entreprise à la pointe de l'innovation technologique, alimentée par les célèbres Bell Labs (laboratoires spécialisés dans la recherche d'avant-garde). A la suite d'une étude, AT&T a constaté que nombre de dirigeants d'entreprise et de hauts fnnctionnaires du gouvernement siégeaient aussi aux conseils d'administratinn de musées ou de théâtres régionaux. AT&T s'est donc proposé de rallier ces personnalités par le biais des arts, stratégie habile pour vendre sa technologie de télécommunication aux dits hommes d'affaires.

«Aux Etats-Unis, le mécénat ou sponsoring d'œuvres contemporaines est devenu difficile en raison de la politisation des œuvres elles-mêmes, constate Timothy Mc Climon, avocat spécialisé dans la législation de l'art, et directeur de l'AT&T Fnundation à New-Ynrk. *Nous avons dû être plus rigoureux dans notre sélection... mais cela ne veut pas dire que nous avons retiré notre soutien.»* Le mécénat culturel de l'AT&T Foundation pour l'année 1991 se chiffrait à 4,7 millions de dollars, en légère baisse par rapport à l'année précédente. Depuis sa créatinn, l'entreprise a investi plus de 32 millions de dollars.

Avec une double vocation de centre national pour les arts du spectacle et de mémorial, le Kennedy Center a un mode de financement unique en son genre. Le budget annuel de 57 millions de dollars provient pour 39 millions de dollars de la vente des billets et de la location des lieux – le Kennedy Center regroupe six salles de concert et de théâtre – et pour 18 millions de dollars du mécénat. Il réunit environ 35 000 donateurs, dnnt environ 7 000 réservent leurs dons à l'Orchestre symphonique de Washington, qui y est rattaché. Le Centre ne bénéficie d'aucune subvention municipale, mais, chaque année, des services de quelqne 300 bénévoles, les Amis du Kennedy Center (services évalnés à 1 million de dollars).

Le président du conseil d'administratinn, James D. Wolfensohn, a beaucoup fait pour stimuler les contributions financières du secteur privé. Ce banquier d'affaires, né en Australie, n'en est d'ailleurs pas à son coup d'essai : on lui doit notamment d'avoir joué un rôle déterminant dans la collecte de 60 millions de dollars pour la restauration de Carnegie Hall à New-York. Depuis peu, deux campagnes de recherche de fonds ont été mises en œuvre : le Cent Clnb pour les patrons d'entreprise, et le Trustees Circle pour les particuliers (prix d'accès : 100 000 dollars!).

«Le rôle du donateur privé est toujours très important, mais il tend à diminuer, à mesure que les grosses fortunes privées se dispersent. Des empires financiers aussi prestigieux que Rockefeller ou Ford ne sont plus capables aujourd'hui de fournir le même effort pour les arts que par le passé. Le mécénat passe petit à petit du donateur privé aux fondations, aux entreprises et aux organisations gouvernementales, explique Gerson Nordlinger Jr., membre fondateur du Kennedy Center et du conseil d'administratinn de l'Orchestre symphnnique de Washington. *En matière de dons personnels, la mnitié provient encore des grands dnnateurs, 30 % des «moyens» et environ 20 % des petits.»*

Les conservateurs des grands musées américains sont aux anges. Leur campagne de lobbying auprès de l'administration Bush et du fisc a porté ses fruits, puisque les dons en œuvres d'art ont montré en 1991 une progression sans précédent. Le phénomène a été national, tous les grands musées en ont bénéficié. Le Metropolitan Museum nf Art à New-Ynrk, à lui seul, a vu ses dons en œuvres augmenter de 600 % en valeur par rapport à 1990, et le Whitney Museum a dû retarder la traditionnelle exposition de ses nouvelles acquisitions de tableaux américains tant il y en avait qui n'avaient jamais été vues. Autant d'œuvres *«préservées des convoitises étrangères»* (comprendre : nipponnes) au bénéfice de l'héritage national.

JOSEPH E. ROMERO

► ***Conseil dans un cabinet international de communication, Joseph E. Romero collabore au Wall Street Journal Europe. Il est le correspondant en Europe de la revue américaine Fanfare.***

Le Tax Reform Act

Le Tax Reform Act de 1986 est l'un des éléments de la politique fiscale voulue par le président Reagan qui visait à la baisse de l'impôt sur le revenu. Dès 1984, la décision est prise de revoir toute la fiscalité en matière des dons tangibles. La réforme de 1986 prévoit que les déductions fiscales sont calculées dorénavant sur la valeur d'ecquisition des œuvres d'art et non plus sur leur valeur marchande au moment du don.

Pour les «mécènes» éventuels, le don d'une œuvre a donc perdu beaucoup d'intérêt. Ils ont préféré mettre leurs biens en vente, quitte à faire plus tard un don en argent liquide. C'est ainsi qu'un nombre d'œuvres da très grande valeur ont été confiées aux salles des ventes. Pour les musées américains et d'autres bénéficiaires, ce fut une catastrophe. Depuis la réfnrme, ils ont reçu moins d'œuvres d'art, et n'ont pas disposé d'assez de liquidités pour acheter les œuvres lors des ventes. Da grands investisseurs financiers, souvent étrangers, ont profité de cette situation. Après une campagne intense auprès de l'administration Bush, les conservateurs de musée et les donateurs ont obtenu un moratoire pour 1991, muratoire prolongé pour le premier semestre 1992. Le retour à la situation antérieure au Tax Reform Act a aussitôt entraîné des dons massifs dans tous les États de l'Union.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

LA SÉLECTION DE LA SEMAINE

CINEMA

Tous les films nouveaux

A l'heure où les grands fauves vont boire

de Pierre Jolivet,
avec Eric Métayer, Marc Jolivet, Isabelle Gélinas, François Berléand, Arlette Thomas, Christophe Bourseiller.
Franco-suisse (1 h 20).

Après avoir rêvé qu'il rencontrait la femme de sa vie, un jeune homme timide met tout en œuvre pour reconstituer la scène afin de séduire réellement la demoiselle.

Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

Dracula

de Francis Ford Coppola,
avec Gary Oldman, Winona Ryder, Anthony Hopkins, Keanu Reeves, Richard E. Grant, Cary Elwes.
Américain (2 h 10).
Interdit – 12 ans.

Entre fidélité au texte d'origine et métaphores contemporaines, entre grand spectacle opératique et sous-entendus au deuxième degré, le mythe du prince des vampires revu par Coppola.

VO : Forum Horizon, handicapés, THX, dolby, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, dolby, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, dolby, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; 14 Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, handicapés, dolby, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61).
VF : Rex (le Grand Rex), handicapés, dolby, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (43-43-01-56 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, dolby, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (45-22-47-94) ; La Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).

Glengarry

de James Foley,
avec Al Pacino, Jack Lemmon, Alec Baldwin, Alan Arkin, Ed Harris, Kevin Spacey.
Américain (1 h 40).

Adaptée de la pièce de Mamet, une charge virulente contre la violence du monde du commerce et de l'argent, représenté par des agents immobiliers campés avec fougue par une brochette de vedettes.

VO : Gaumont Les Halles, dolby, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, dolby, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Hautefeuille, handicapés, dolby, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
VF : Gaumont Gobelins bis (ex-Fauvette bis), dolby, 13e (47-07-55-88) ; Pathé Clichy, dolby, 18e (45-22-47-94).

Salmonberries

de Percy Adlon,
avec K. D. Lang, Rosel Zech, Chuck Connors.
Allemand (1 h 34).

Une étrange relation se noue, de l'Alaska à Berlin, entre une jeune femme eskimo introvertie et une bibliothécaire d'origine allemande, pour cette fable sur la quête des racines.

VO : Impérial, handicapés, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

Reprises

New York-Miami

de Frank Capra,
avec Clark Gable, Claudette Colbert, Roscoe Karns, Walter Connolly, Alan Hale, Ward Bond.
Américain, 1943, noir et blanc (1 h 45).

Le duo Gable-Colbert, la comédie des faux-semblants emballée à toute allure, la générosité et la finesse de Capra : il faut (ré) embarquer d'urgence dans le *magic bus* reliant la Floride à la Grande Pomme.

VO : Grand Action, 5e (43-29-44-40 et 36-65-70-63).

Play Time

de Jacques Tati,
avec Jacques Tati, Barbara Dennek, Reinhart Kolldehoff.
Français, 1967, copie neuve (2 h 35).

Paris qui change, la vie qui devient moderne, un monde bascule sous le regard souriant et inquiet, d'une lucidité de savant sage, de Tati-Hulot.

L'Arlequin, TodAO, 6e (45-44-28-80).

Le Voyage des comédiens

de Theo Angelopoulos,
avec Eva Kotamanidou, Aliki Georgouli, Stratos Pachis, Mara Vassiliou, Bag Kazan.
Grec, 1975 (3 h 41).

En accompagnant pas à pas, dans ses tribulations politiques, sentimentales, mythiques et quotidiennes, une troupe de théâtre à travers la Grèce de 1932 à 1952, le troisième long métrage d'Angelopoulos achevait d'installer son auteur parmi les grands cinéastes contemporains.

VO : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

D.R.

« Play Time », de Jacques Tati.

Sélection Paris

Arizona Dream

d'Emir Kusturica,
avec Johnny Depp, Jerry Lewis, Faye Dunaway, Lili Taylor, Vincent Gallo, Paulina Porizkova.
Américano-français.

Kusturica bricole une étrange machine volante faite de tendresse et d'humour, de souvenirs de cinéma et de regard écarquillé sur l'Amérique d'aujourd'hui, de lyrisme généreux et d'onirisme sans apprêt, et fait décoller les salles.

VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) ; UGC Danton, dolby, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, handicapés, dolby, 8e (45-62-20-40 36-65-70-88) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, handicapés, dolby, 14e (43-35-30-40) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50).
VF : UGC Montparnasse, handicapés, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-96 36-65-70-45).

Bhumika

de Shyam Benegal,
avec Smita Patil, Anant Nag, Amrish Puri, Naseeruddin Shah, Sulabha Deshpande, Amol Palekar.
Indien (2 h 22).

Benegal épouse toutes les règles du grand mélo indien, et les magnifie pour mieux les transformer en pamphlet contre l'oppression, et en superbe portrait de femme, merveilleusement interprétée par Smita Patil.

Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

Et la vie continue

d'Abbas Kiarostami,
avec Farhad Kheradmand, Puya Paevar, les habitants de Roudbar, Rostamabad.
Iranien (1 h 31).

A la recherche de deux enfants dans les décombres de l'Iran, un père et son fils rencontrent la vie même. C'est tout simple, c'est une merveille.

VO : Utopia, 5e (43-26-84-65).

Maris et Femmes

de Woody Allen,
avec Woody Allen, Mia Farrow, Judy Davis, Sydney Pollack, Juliette Lewis, Liam Neeson.
Américain (1 h 47).

Entre humour très drôle et virulente noirceur, Woody Allen réussit le double tour de force de transformer une composition théâtrale en vrai et grand cinéma, et de refléter tout un chacun au miroir de ses personnages habituels.

VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 36-65-70-64) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 36-65-70-73) ; UGC Danton, dolby, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; UGC Triomphe, handicapés, dolby, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04) ; Mistral, handicapés, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
VF : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

Les Nuits fauves

de Cyril Collard,
avec Cyril Collard, Romane Bohringer, Carlos Lopez, Corine Blue, Claude Winter, René-Marc Bini.
Français (2 h 10).
Interdit - 12 ans.

Surtout pas un film « sur » (l'amour, le sida, la vie moderne, le cinéma, etc.), mais un film avec, avec rage et tendresse, avec appétit et confusion, et avec des gens, vrais.

Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (43-59-92-82) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

Qiu Ju une femme chinoise

de Zhang Yimou,
avec Gong Li, Lei Lao Sheng, Ge Zhi Jun, Liu Pei Qi, Yang Liu Chun.
Chinois (1 h 40).

De la quête obstinée d'une jeune paysanne pour la reconnaissance de son bon droit, Zhang fait le fil rouge d'une fable ironique et subtile, occasion de découvrir une Chine à ras de terre, simple et inconnue, et bon prétexte pour passer un moment avec la toujours aussi belle Gong Li.

VO : Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, handicapés, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38).

Festivals

Rétrospective Schatzberg

Photographe reconnu, notamment dans les milieux de mode, puis réalisateur, Jerry Schatzberg fut l'un des rénovateurs du cinéma américain au début des années 70. « L'Ecran » de Saint-Denis lui rend hommage – en sa présence le 15 à 20 h 30 – et programme cinq de ses principaux films, dont *l'Epouvantail*, avec Al Pacino et Gene Hackman, Palme d'or à Cannes en 1973.

Du 13 au 26 janvier. Tél. : 49-33-66-77.

Avoriaz, sueurs froides et mauvais sang

Rendez-vous de tous les amateurs de sensations fortes, le Festival d'Avoriaz aborde à pleines dents sa XXIe édition avec douze films en compétition et une large rétrospective consacrée à Dracula et autres vampires.

Du 16 au 23 janvier. Tél. : 50-74-02-11.

Zola sur la Canebière

La Maison méditerranéenne de l'image, à Marseille, présente un cycle consacré aux adaptations cinématographiques des romans d'Emile Zola, dont *Nana* et *la Bête humaine*, de Jean Renoir, *Thérèse Raquin*, de Marcel Carné, avec Simone Signoret, et *Pot-Bouille*, de Julien Duvivier, avec Gérard Philipe et Danielle Darrieux. A voir également *Human Desire*, la version signée Fritz Lang de *la Bête humaine*, plus proche du film noir que de l'école naturaliste.

Jusqu'au 18 janvier. Tél. : 91-56-08-09.

Public en herbe

On peut devenir cinéphile avant d'être « tintinophile ». Preuve en est la troisième quinzaine « Ciné Junior » organisée dans une douzaine de salles du Val-de-Marne, qui propose une compétition, un hommage à Luigi Comencini et des courts métrages destinés aux enfants à partir de trois ans.

Du 13 au 26 janvier. Tél. : 42-80-69-64

Séances spéciales

Sagas allemandes

Les amateurs de films-fleuves vont être servis : plus de quarante heures de cinéma pour seulement deux œuvres – conçues pour la télévision – sont proposées cette semaine. A Paris, le Théâtre national de Chaillot répartit sur cinq jours (du 15 au 19 janvier) les treize épisodes du film d'Edgar Reitz, *le Deuxième Heimat* (lire notre article page 34), suite de la vaste fresque consacrée à l'histoire de l'Allemagne à travers la vie d'une bourgade, dont la première partie a été récemment rediffusée sur Arte. La ville de Vandœuvre (Meurthe-et-Moselle), reprend l'intégrale de *Berlin Alexanderplatz*, de Rainer Werner Fassbinder, d'après le roman d'Alfred Döblin, avec Günter Lamprecht, Hanna Schygulla et Barbara Sukowa.

Théâtre national de Chaillot à Paris, tél. : 47-27-81-15. Centre culturel André-Malraux à Vandœuvre-lès-Nancy, tél. : 83-56-15-00.

Danse, musique et cinéma

La Cinémathèque de la danse propose deux soirées. Celle du 14 à 21 heures, au Palais de Tokyo, sera animée par Dominique Noguez, pour la sortie du numéro spécial de la *Revue d'esthétique* consacré à la danse. Le 18 à 20 h 30, au Palais de Chaillot, avec Ornella Volta, à l'occasion de la parution de son livre *Satie et la danse* (éd. Plume).

Renseignements, tél. : 47-04-24-24.

La sélection « Cinéma » a été établie par Jean-Michel Frodon

Les entrées à Paris

La semaine s'ouvre sur deux bonnes nouvelles : d'abord un nombre global d'entrées nettement supérieur à celui de la semaine correspondante de 1992, ensuite le succès d'*Arizona Dream* avec 55 000 spectateurs dans seulement 13 salles, et malgré un nombre de séances quotidiennes limité par la durée du film (2 h 20). Ce score est plus satisfaisant que celui du numéro un de la semaine, *les Experts*, qui approche les 90 000, mais dans 39 cinémas. Et les autres nouveaux venus déçoivent : un peu dans le cas d'*Une étrangère parmi nous* à moins de 28 000 dans dix salles, beaucoup avec à peine 20 000 entrées à *Une journée chez ma mère* sur quatorze écrans, énormément pour *Vieille Canaille*, à 30 000 dans 18 salles.

Parmi les champions des semaines précédentes, *Maman j'ai encore raté l'avion* baisse de régime avec la fin des congés, perdant 57 % de son public, mais atteint le total de 365 000 en quatre semaines. Et *Sister Act* perd de son entrain dans la septième semaine, avec 30 000 coreligionnaires (au total : 565 000). Mais, avec encore plus de 50 000 supporters chacun, et chacun dans un gros circuit d'une quarantaine d'écrans, *Bodyguard* (520 000 en cinq semaines) et *la Mort vous va si bien* (260 000 en trois semaines) passent sans problème le cap du changement d'année, de même que *la Crise* avec un bon 45 000 (435 000 en six semaines).

Tous deux en quatrième semaine, les « phénomènes » du mois de décembre poursuivent leur carrière atypique et réjouissante : *Qiu Ju une femme chinoise* et *Blade Runner* en sont à 90 000, dans de très modestes combinaisons de salles. Deux films, toujours à l'écran, les avaient précédés sur cette voie singulière : *Epouses et concubines*, œuvre précédente du réalisateur de *Qiu Ju*, aura été le succès inattendu de l'an dernier, avec 223 000 entrées, tandis que la réédition il y a juste un an d'*Orange mécanique*, qui a attiré plus de 250 000 curieux, préfigurait celle de *Blade Runner*.

★ *Source des chiffres : le Film français.*

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT

Le Monde
DES LIVRES

VOTRE TABLE CE SOIR

• Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... H. : ouvert jusqu'à... heures.

DINERS

RIVE DROITE

ARTOIS ISIDORE F/sam. midi et dim. 13, rue d'Artois, 8e 42-25-01-10 - 45-63-51-50 — J. 22 h 30. CUISINE TRADITIONNELLE : poissons, rognons de veau, confit, foie gras de canard. Gibier en saison. MENU LE SOIR 170 F, avec FOIE GRAS. Carte 300 F. SALONS.

TY COZ F/Dim. Lundi soir 35, rue Saint-Georges, 9e 48-78-42-95/34-61 — ARRIVAGE JOURNALIER DE POISSONS FRAIS. CRUSTACÉS. PLATEAU DE FRUITS DE MER. CARTE 300 F. Menu de la mer, le soir, 170 F TC. Crêpes, Galettes.

RIVE GAUCHE

NOS ANCÊTRES LES GAULOIS 46-33-66-07 et 66-12 39, rue Saint-Louis-en-l'Ile, 4e Climatisé — Unique au monde. Cadre fin 17e. Ambiance exceptionnelle. Menu 6 plats : 180 F tout compris. Vin à discrétion. Tous les soirs. Dimanche midi et soir. Fumeurs et non fumeurs

LE MAHARAJAH 43-54-26-07 Plats à emporter : moins 30 % — L'INDE SUCCULENTE au 72, bd St-Germain, 5e, Me Maubert, T.L.J. de 12 h à 23 h 30, ven., sam., accueil jusq. 1 h. CADRE LUXUEUX. Env. 160 F. Salon : mariages, cocktails, réceptions.

RESTAURANT THOUMIEUX 47-05-49-75 79, rue Saint-Dominique, 7e — Spécialité de confit de canard et de cassoulet au confit de canard. Service jusqu'à 23 h 30. TOUS LES JOURS. Dim. sce continu de 12 h à 23 h 30, SALONS CLIMATISÉS.

SOUPERS APRÈS MINUIT

ALSACE A PARIS T.l.j. 43-26-89-36
9, pl. Saint-André-des-Arts, 6e - Salons
CHOUCROUTES, Grillades
POISSONS
DÉGUSTATION D'HUITRES ET COQUILLAGES
Pâtisserie – Grands crus d'Alsace.

LES GRANDES MARCHES
AU PIED DE L'OPÉRA-BASTILLE
Le point de rencontre du quartier
HUITRES – POISSONS
Plats traditionnels.
DÉCOR « Brasserie de luxe » au rez-de-chaussée
Ambiance club à l'étage
appréciée pour les repas d'affaires
T.l.j. de 11 h 30 à 1 h 15 du matin.
6, place de la Bastille. 43-42-90-12.
PARKING SOUS L'OPÉRA

MUSIQUE

Classique

Mercredi 13 janvier

Beethoven

Quatuor à cordes op. 132
Quatuor Parisii.
Opus 132 de Beethoven ? Autant dire le quinzième quatuor, qui peut laisser perplexes les formations les mieux installées (les Berg). Les Parisii sont ces « petits » Français qu'on a vus dans les émissions de Georges Zeisel sur ARTE. Pour eux, la valeur beethovénienne n'a pas attendu le nombre des années.

Châtelet. Théâtre musical du Paris, 12 h 45. Tél. : 40-28-28-40. 40 F.

Haydn

Sonate pour clavier n° 33

Brahms

Klavierstücke op. 118 n° 1, 2, 3 et 6
Klavierstücke op. 119 n° 3 et 4
Fantaisie pour piano op. 116 n° 3 et 6

Bartok

Suite pour piano op. 14
Burlesques
Mikrokosmos, danses
En plein air
Dezso Ranki (piano).
On se rappelle le duo de pianistes que composaient, à peine sortis de l'adolescence, Zoltan Kocsis et Dezso Ranki, Hongrois tous les deux. Ranki était le blond, plus inégal, plus intérieur peut-être. Les mains aériennes et suggestives qu'il faut au splendide *En plein air* de Bartok, compositeur auquel le Châtelet, ici en son annexe des Halles, consacre tout un cycle hivernal.

Auditorium des Halles, 19 heures. Tél. : 40-28-28-40. 100 F.

Purcell

Anthems
Collegium Vocale de Gand,
Philippe Herreweghe (direction).
Philippe Herreweghe, qui vient d'enregistrer du Kurt Weill, revient à ses origines baroqueuses mais ne choisit pas un répertoire plus fréquenté pour autant. Ah ! les aigus du Collegium Vocale de Gand...

Eglise Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, 20 h 30. 120 F.

Jeudi 14

Vieuxtemps

Allegro et scherzo op. 60

Schumann

Märchenbilder

Berlioz

Harold en Italie, transcription de Liszt

Brahms

Sonate pour alto et piano op. 120 n° 1
Yuri Bashmet (alto),
Mikhaïl Muntian (piano).
Magnifique périple romantique européen avec un détour par la Belgique (Vieuxtemps) et une station remarquée chez Berlioz/Liszt : leçon d'internationalisme que cette transcription d'*Harold*. La sonate de Brahms est peut-être plus connue dans sa version pour clarinette.

Musée d'Orsay, 20 h 30. Tél. : 40-49-48-27. 120 F.

Vendredi 15

Beethoven

Missa solemnis
Anna Tomawa-Sintow (soprano),
Jadwiga Rappe (alto),
Peter Seiffert (ténor),
Hans Sotin (basse),
Choeur et orchestre philharmonique de Radio-France,
Marek Janowski (direction).
Une *Missa solemnis* de plus, cela ne fait jamais de mal, surtout sous la direction du rigoureux Janowski et avec une distribution digne de Bayreuth.

Salle Pleyel, 20 h 30. Tél. : 45-63-88-73. De 50 F à 175 F.

Samedi 16

Wolf

Spanisches Liederbuch
Manuel Venegas, extraits
Mitsuko Shirai (mezzo-soprano),
Josef Protschka,
Christoph Spath,
Kor-Jan Dusseljee (ténors),
David Wilson-Johnson (baryton),
Peter Lika (basse),
Hartmut Höll (piano),
Choeur de chambre du Wurtemberg,
Dieter Kurz (direction).
C'est la même équipe qui, sauf erreur, a enregistré (distribution Adda) ce très curieux programme Wolf. Avec un choix de bon aloi dans l'inégal « Livre espagnol » et ce que le compositeur a laissé de son ultime opéra, *Manuel Venegas*, avant de sombrer dans la paranoïa.

Auditorium du Louvre, 20 h 30. Tél. : 40-20-52-29. De 130 F à 160 F.

Lundi 18

Sciarrino

Lohengrin

Rihm

Andere Schatten
Kathryn Magestro,
Luisa Castellani (sopranos),
Dagmar Peckova (mezzo-soprano),
Didier Henry (baryton),
Christoph Anders (récitant),
Groupe vocal de France,
Ensemble InterContemporain,
David Robertson (direction).
Sciarrino est cet Italien qui a choisi d'explorer à sa façon (minimaliste) les mythes éternels. Rihm est un Allemand qui, sous le chapitre de la nouvelle simplicité, semble avoir décanté l'expressionnisme pour n'en garder que la théâtrale moelle. Un talent de tout premier plan qui semble s'imposer, finalement, de ce côté-ci du Rhin.

Auditorium des Halles, 19 heures. Tél. : 40-28-28-40. 100 F.

Haendel

Airs d'opéras

Donizetti

Mélodies

Obradors

Chansons
Montserrat Caballé (soprano),
Manuel Burgueras (piano).
Classer un récital de la soprano espagnole dans un cycle consacré aux grandes voix est un pléonasme. Femme d'humour, la Caballé ne se prend, de surcroît, jamais au sérieux. Croyez-moi, ça change l'atmosphère du vieux rituel de la diva.

Salle Gaveau, 20 h 30. Tél. : 49-53-05-07. De 185 F à 500 F.

Mardi 19

Tchaïkovski

Yolanta
Lydia Tchemikh (Yolanta),
Vladimir Vaneev (le roi René),
Alexandre Nenadovski (Robert),
Viktor Pichaev (Vaudémont),
Nikolaï Kopylov (Ibn-Hakia),
Larissa Tedtueva (Martha),
Choeur et orchestre de l'Opéra national de Saint-Pétersbourg,
Andrei Anikhanov (direction),
Andrei Bachlovkine (mise en scène).
L'Opéra national de Saint-Pétersbourg débarque à Paris, notamment avec le dernier opéra achevé de Tchaïkovski, aussi peu fréquenté à la scène qu'en disque. Une bonne préparation à l'exposition sur l'avant-gardisme russe, que la capitale attend également en janvier.

Théâtre des Champs-Elysées, 19 h 30. Tél. : 49-52-50-50. De 60 F à 540 F.

Rameau

Les Indes galantes
Claron McFadden (Hébé, Zima),
Jérôme Corréas (Bellone, Ali),
Isabelle Poulenard (l'amour, Phani),
Nicolas Rivenq (Osman, Adario),
Miriam Ruggeri (Emilie),
Howard Crook (Valère, Damon),
Jacques Bona,
Bernard Deletre (Huascar, Don Alvar),
Jean-Paul Fouchécourt (Carlos, Tacmas),
Sandrine Piau (Zaïre),
Noémi Rime (Fatime),
Compagnie Ris et Danseries,
Les Arts florissants,
William Christie (direction),
Alfredo Arias (mise en scène),
Ana Yepes (chorégraphie).
Reprise à Favart de la comédie-ballet fleurie et odorante, dans la mise en scène étincelante d'Alfredo Arias. Un grand succès du Festival d'Aix-en-Provence 1991.

Opéra-Comique, Salle Favart, 19 h 30. Tél. : 42-86-88-83. De 50 F à 500 F.

Mussean

Archéologie du XXe siècle
Edwige Bourdy (soprano),
Daniel Soulier (comédien),
Ensemble Clément Janequin,
Mireille Larroche (mise en scène).
Marionnettiste, clown, comédien, compositeur aussi, Michel Musseau, c'est l'aile avancée d'une avant-garde non empesée, un membre de l'équipe de la Muse en circuit. L'Ensemble Clément Janequin constitue, lui, autour de Dominique Visse, une phalange le plus souvent spécialisée, comme son nom l'indique, dans l'exécution de la musique ancienne. Au total, Mireille Larroche a joué, en les réunissant, les bonnes fées. Voyons le bébé.

Aulnay-sous-Bois, Espace Jacques-Prévert, 21 heures. Tél. : 48-68-00-22. 100 F.

Régions

Marseille

Verdi

Simon Boccanegra
José Van Dam (Simon Boccanegra),
Daniela Longhi (Maria Boccanegra),
Alberto Cupido (Gabriele Adorno),
Manfred Schenk (Jacopo Fiesco),
Ned Barth (Paolo Albiani),
Choeur et Orchestre philharmonique de Marseille,
Michelangelo Veltri (direction),
Stefano Monti (mise en scène).
On a admiré naguère à Anvers, dans une mise en scène de Deflo, un José Van Dam impérial dans le rôle du doge torturé. On se réjouit de le retrouver tout juste sorti de la sainteté et de Messiaen. Daniela Longhi vient de Vérone et a beaucoup chanté *la Traviata*, un peu partout dans le monde.

Les 18 et 19, Opéra, 20 h 30. Tél. : 91-55-21-12. De 55 F à 250 F.

Nice

Wagner

Tristan et Isolde
Heikki Siukola,
Lisbeth Balslev (Isolde),
Gregory Reinhart (le roi Marke),
Albert Dohmen (Kurwenal),
Lucile Beer (Brangaine),
Choeurs de l'opéra de Nice,
Orchestre philharmonique de Nice,
Klaus Weise (direction),
Pet Halmen,
Eric Vigié (mise en scène).
Miraculeusement, dans l'immense salle de l'Acropolis, *Tristan* n'est pas perdu. C'est que Pierre Médecin a su trouver un ténor finlandais à la hauteur du rôle et, une Isolde à la voix blindée.

Le 14, Acropolis, 19 heures. Tél. : 93-85-67-31. De 100 F à 240 F.

Toulouse

R. Strauss

Le Chevalier à la rose
Françoise Pollet (la maréchale),
Walter Fink (le baron Ochs),
Jane Bunnell (Octavian),
Michel Trempont (Faninal),
Donna Brown (Sophie),
Choeur et Orchestre du Capitole de Toulouse,
Friedemann Layer (direction),
Peter Busse (mise en scène).
On avait quitté une Françoise Pollet séraphique dans les lieder de Webern, dirigés par Boulez au Châtelet (bonne nouvelle : elle va les enregistrer). *La Damnation de Faust*, qui la consacra dans le même théâtre, se retrouvera elle aussi bientôt sur CD, sous la direction de Dutoit. Mais voici, entre-temps, la soprano française chez Richard Strauss, dans le rôle fétiche de la Maréchale, inoubliablement marqué par Schwarzkopf, Te Kanawa, et quelques autres. Ces chanteuses modernes sont décidément d'un éclectisme déconcertant.

Le 19, Théâtre du Capitole, 18 h 30. Tél. : 61-22-80-22. De 80 F à 250 F.

Jazz

Laurent de Wilde-Eddie Henderson Quartet

Heureux qui comme Ulysse a fait un long voyage, ou comme cestuy-là qui connut Henderson revient au port parfois vers de nouveaux anerages, avec piano, trompette, contrebasse et basson (c'est pour la rime). Laurent de Wilde est un pianiste fin, très attentif à la vérité des thèmes. Eddie Henderson (trompette) un mélodiste de premier plan. Leur retour à La Villa est une bonne nouvelle pour 1993.

Du 13 au 19, La Villa, 22 h 30. Tél. : 43-26-60-00.

Archie Shepp Horace Parlan Wayne Dockery

On n'y prête pas attention. Shepp continue d'être nimbé de légende. On l'attend beaucoup. On le conteste pas mal. On l'aime trop vite pour l'image du jazz qu'il dessine. On déplore gravement ses défauts et la place qu'il prend. Bref, il est un des derniers sujets de conversation actifs du jazz. Différent. Sur tous les autres, adhésion bêlante, ignorance délicate ou indifférence polie et attentive, le consensus est réalisé. Pas sur Shepp. Ça tranche. Horace Parlan est au piano.

Le 14, New Morning, 21 heures. Tél. : 45-23-51-41.

Eric Le Lann Lionel Belmondo Richard Bona

A la tête de son catamaran binaire (il navigue aussi en trimaran plus jazzy, en goélette, en quatre-mâts et parfois en rafiné). Eric Le Lann se montre précis, exact, il aime jouer cette idée juste de la musique.

Le 15, New Morning, 21 heures. Tél. : 45-23-51-41.

Rock

Tournée Noir Désir

Seuls sur les routes de France (les rockers plus que les autres respectent la trêve des confiseurs, la prolongeant jusqu'à la Chandeleur), les quatre Bordelais portent leur rock violent et de plus en plus aigu aux masses populaires.

14 janvier, Dijon, Le Forum. Le 15, Nice, Théâtre de Verdure. Le 16, Gap, salle des fêtes. Le 20, Arras, Le Casino.

Chanson

Arthur H

Retour d'Arthur H pour un spectacle sous chapiteau, en l'occurrence le très beau Magic Mirrors, à mi-chemin entre le cirque et le manège, le cabaret érotique, les arts décos et le bistrot fin de siècle. Arthur et son Bachibouzouk Band occupent la scène en farceurs doués, en musiciens ouverts et cosmopolites.

Les 14, 15 et 18, 20 h 30 ; le 17, 17 heures. Parc de la Villette. Tél. : 42-40-78-10. Location FNAC, Virgin. De 120 F à 150 F.

Michel Sardou

Michel Sardou à Bercy. C'est presque plein. C'est une habitude française. Un rite sans surprise majeure.

Le 19, Palais omnisports de Paris-Bercy, 21 heures. Tél. : 40-02-60-02. De 195 F à 295 F.

Tournée Têtes Raides

Accordéon, planches de tôle, guitares, violoncelle, grosse caisse et hélicon, pour un groupe qui manie les influences musicales de la France croisée à la manière des rockeurs de la Mano Negra, mais en plus acoustique, sur des textes un peu bizarres, réalistes délirants.

Le 15 janvier, Sotteville-lès-Rouen, au Trianon Transatlantique. Les 16 et 17, Yerres, Studio 209.

Musiques du monde

Xalam

Groupe mythique du Sénégal, Xalam perpétue les schémas musicaux en cours depuis une vingtaine d'années au pays du mbalax, où l'on a aussi écouté du reggae, de la soul et du jazz.

Le 16, New Morning, 21 heures. Tél. : 45-23-51-41.

Nina Simone

Nina Simone vaut toujours d'être découverte, redécouverte. Même un peu paresseusement, elle garde intacts son magnétisme, sa hargne, sa voix et son singulier jeu de piano.

Le 16, Maisons-Alfort, Théâtre Claude-Debussy, 20 h 45. Tél. : 43-75-72-58. 180 F.

Opéra du Sichnan

Le Légende du Serpent blanc
Un opéra grandeur chinoise (du Sichuan), pour nous compter la légende du Serpent blanc. Faste et retenue de la troupe n° 3 de Changdu (direction Cheng Lisheng).

Les 13, 14, 15, 18 et 19, 20 h 30 ; le 17, 17 heures. Théâtre Renaud-Barrault. Tél. : 42-56-60-70. De 100 F à 140 F.

Shah Mirza Moradi Shah Reza Moradi

L'Iran de nouveau à l'honneur à L'Auditorium/Châtelet. Des joueurs de ney, de hautbois, pour colporter la finesse d'une musique qu'aucune révolution n'a su entamer.

Le 18, Auditorium des Halles, 19 heures. Tél. : 40-28-28-40. 80 F.

Tournées

Ross Daly

Cet Anglais qui a élu domicile en Crète sait s'entourer des meilleurs musiciens, et mélanger les sons, les instruments, avec une finesse peu coutumière. Au Théâtre de la Ville l'an passé, il avait créé un climat magique, avec le joueur de zarb iranien Chemirani.

Le 13 janvier, à l'université de Rennes 2. Le 15, à la MJC de Douarnenez. Le 16, Queven (Morbihan), aux Arcs.

Jajouka

Le groupe qui a séduit les Rolling Stones, William Burroughs et Paul Bowles vient rendre hommage à la ville de Tanger en même temps que l'Institut du monde arabe. Ces musiciens-montagnards (à écouter un tout nouvel album, *Apocalypse Across The Sky*, produit par Bill Laswell chez Axiom/Island) seront à Paris avec Steve Potts et Steve Lacy, dans une tentative d'absorption du free-jazz.

Le 16 janvier, Paris, Institut du monde arabe, 20 h 30. Le 17, Paris, Espace Elektra, 15 h 30. Le 20 à Marseille, Maison de l'étranger à 21 heures.

La sélection
« Classique » a été établie par Anne Rey.
« Jazz » : Francis Marmande.
« Rock » : Thomas Sotinel.
« Chansons » et « Musiques du monde » : Véronique Mortaigne.

THEATRE

Spectacles nouveaux

Agesilan de Colchos

de Jean de Rotrou,
mise en scène de Philippe Berling,
avec Francine Bergé, François Frapier, Jacques Mazeran, Grégoire Stermann, et François Clavier.
Venu de Strasbourg, un invraisemblable imbroglio baroque.

Maison de la culture, 1, bd Lénine, 93000 Bobigny. A partir du 19 janvier. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 48-31-11-45. 95 F et 130 F.

Lundi, huit heures

de Jacques Deval,
Georges S. Kaufman
et Edna Ferber,
mise en scène
de Régis Santon,
avec Bernard Dhéran, Marc Dudicourt, Paul Barge, Claire Maurier, Marie-France Santon, Anne-Marie Phillipe et Gilles Guillot.
Comédie des illusions perdues, par un auteur injustement relégué aux oubliettes.

Théâtre Silvia Monfort, 106, rue Brancion, 15e. A partir du 19 janvier. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 45-31-10-96. De 26 F à 120 F.

Macbeth

de William Shakespeare,
mise en scène de Serge Noyelle.
On parle beaucoup des tyrans sanguinaires et défaits ces temps-ci au théâtre.

Théâtre, 3, rue Sadi-Carnot., 92000 Châtillon. A partir du 19 janvier. Du mardi au samedi à 20 heures. Tél. : 46-57-22-11. De 50 F à 90 F.

Les Monstres sacrés

de Jean Cocteau,
mise en scène
de Raymond Gérôme,
avec Michèle Morgan, Jean Marais, Françoise Fleury, Anne Rousselet, Yvette Ferréol et Hugues Debiolle.
Deux stars qui ont hanté les rêves des années 40 et 50. Deux beaux exemples de longévité dans une histoire qui raconte les modes d'une époque.

Bouffes parisiens, 4, rue Montsigny, 2e. A partir du 15 janvier. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée samedi à 17 h 30, dimanche à 15 h 30. Tél. : 42-96-60-24. De 21 F à 120 F.

Ne m'oublie pas

de Philippe Genty,
mise en scène
de Philippe Genty et Mary Underwood.
Le monde enchanté et sulfureux des poupées humaines, et des humains-marionnettes. Également samedi, 21 h à Saint-Michel-sur-Orge, Espace Marcel-Carné (69-04-93-33).

Salle Jacques-Brel, 164, av. Galliéni, 93000 Fontenay-sous-Bois. A partir du 15 janvier. Le vendredi à 20 h 30. Tél. : 48-76-44-88. 60 F et 80 F.

La Nuit juste avant les forêts

de Bernard-Marie Koltès,
mise en scène de Michel Didym,
avec Daniel Martin.
Le soliloque d'un garçon perdu dans la jungle des villes. Un magnifique comédien.

Cité internationale, 21, bd Jourdan, 14e. A partir du 14 janvier. Les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi à 20 h 45, le dimanche à 16 h 45. Tél. : 45-88-38-69. De 55 F à 95 F.

Le Repos du septième jour

de Paul Claudel,
mise en scène de Jean Bollery,
avec Emmanuel Pierson, Jean Bollery, Xavier Bouvier, Claude Petit, Jean-José Fleury, Benoît Cassard et Reine Bartève.
Cette pièce que Claudel a écrite en Chine n'a été jouée qu'une seule fois à Paris, il y a vingt-huit ans.

Théâtre 14 - Jean-Marie Serreau, 20, av. Marc-Sangnier, 14e. A partir du 18 janvier. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 45-45-49-77. De 55 F à 110 F.

Une folle

de Sacha Guitry,
mise en scène
de Jacques Echantillon,
avec Robert Hirsch, Michèle Laroque, Annie Gregorio, Jean-Jacques Moreau et Sophie Forte.
Sacha Guitry le sauveur.

Palais-Royal, 38, rue Montpensier, 1er. A partir du 14 janvier. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 42-97-59-81. De 20 F à 25 F.

Paris

Amours en pièces

de Djuna Barnes,
mise en scène
d'Alain Bonneval,
avec Cécile Camp, Christina Fabiani et Alain Bonneval.
Quelques pièces courtes sur l'amour impossible, écrites dans les années 20. Mais le thème est éternel.

Guichet Montparnasse, 15, rue du Maine, 14e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Tél. : 43-27-88-61. Durée : 1 h 15. De 70 F à 100 F.

Le Banc

d'Hervé Lebeau,
mise en scène
de Tara Depré,
avec Marthe-Hélène Raulin et Hervé Lebeau.
Ils se sont rencontrés sur un banc, se sont aimés, disputés, ennuyés ensemble. Quoi qu'il en soit, ils débordent de charme.

Hébertot, 78 bis, bd des Batignolles, 17e. Du mardi au samedi à 19 heures. Tél. : 43-87-23-23. De 100 F à 100 F.

Cabaret Karl Valentin

de Jean-Louis Besson
et Jean Jourdheuil,
mise en scène
de Jean Jourdheuil
et Jean-François Peyret,
avec François Chattot, Anne Durand, Michel Kullmann et Stéphane Leach.
La dérision peut se révéler une arme redoutable quand elle est maniée sans précaution.

Maison de la culture, 1, bd Lénine, 93000 Bobigny. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 48-31-11-45. 95 F et 130 F.

Le Chasseur de lions

de Javier Tomeo,
mise en scène
de Jean-Jacques Préau,
avec Charles Berling.
L'humour pincé d'un auteur catalan qui aime embobiner ses personnages dans une logique dont ils ne pourront guère se dépêtrer.

Bastille, 78, rue de la Roquette, 11e. Du mardi au samedi à 19 h 30. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 43-57-42-14. De 55 F à 100 F.

Faubourg passion

de Catherine Azzola,
mise en scène
de l'auteur,
avec Jean-Philippe Bèche, Françoise Contré, Philippe Escudié, Claude Maillon et Denis Turvel (accordéoniste).
L'entre-deux-guerres en chansons.

Guichet Montparnasse, 15, rue du Maine, 14e. De lundi au samedi à 22 h 15. Tél. : 43-27-88-61. Durée : 1 h 15. De 70 F à 100 F.

Les Filles du néant

de Catherine Marietta,
mise en scène
de Maurice Attias,
avec Nini Crépon, Karin Viard, Véronique Hubert et Jean-Yves Thual.
Vie des saintes, paroles de mystiques.

Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e. Le mardi à 19 h 30, du jeudi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 47-42-67-27. De 90 F à 140 F.

➡

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Imprécation II, Money Makes me so Happy

de Michel Deutsch,
avec André Wilms, Gabrielle Forest et le groupe Sentimental trois 8.
Sur fond de rock, la grande colère d'un homme qui ne résigne pas à la résignation.

Bastille, 76, rue de la Roquette, 11e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 43-57-42-14. De 55 F à 100 F.

Le Livre des fuites

d'après J.M.G. Le Clézio,
mise en scène
de François Marthouret,
avec François Marthouret.
L'un des succès du dernier Festival d'Avignon : monologue sur un rocher.

Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, 6e. Du mardi au dimanche à 18 h 30. Tél. : 44-41-36-36. 50 F et 70 F.

Marie

d'Isaac Babel,
mise en scène
de Bernard Sobel,
avec Serge Merlin, Clotilde Debayser, Muriel Picquart, Aurélien Recoing, Jean Badin.
Quand la Révolution s'installe sur les ruines d'un empire, et porte déjà en elle les racines de sa perte.

Théâtre, 41, av des Grésillons, 92000 Gennevilliers. Les mardi, vendredi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 17 heures. Tél. : 47-93-26-30. De 25 F à 110 F.

Marie Tudor

de Victor Hugo,
mise en scène
de Daniel Mesguich.
Victor Hugo en pleins tous rires, effets spéciaux, tours de magie, magie du verbe.

Maison des arts, place Salvador-Allende, 94000 Créteil. Les mardi, mercredi, vendredi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 15 h 30. Tél. : 49-80-18-88. 100 F et 120 F.

La Mère d'Icare

de Sam Shepard,
mise en scène
de Guy Shelley,
avec Olivier Guglielmi, Jean-Paul Lopez, Emmanuel Monier, Juliette Reyniers et Christine Wurm.
Le sens de la vie, l'espoir d'un feu d'artifice. Tout se mêle chez cinq glandeurs sur un mur.

Espace Acteur, 14 bis, rue Sainte-Isaure, 18e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 42-62-35-00. 70 F et 80 F.

Mortadela

d'Alfredo Arias,
mise en scène
de l'auteur,
avec Haydee Alba, Didier Guedj, Marilu Marini, Adriana Pegueroles, Pilar Rebollar, Alma Rosa, Jacinta, Martine Lapage, Oscar Sisto, Frédérico et Andréa.
Voyage dans les rues de Buenos-Aires et dans le temps. Une soirée inoubliable dans la mémoire d'Alfredo Arias.

Montparnasse, 31, rue de la Gaîté, 14e. Du mercredi au vendredi à 21 heures, le samedi à 18 heures et 21 h 15. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 43-22-77-74. De 90 F à 300 F.

Le Nuage amoureux

d'après Nazim Hikmet,
mise en scène
de Mehmet Ulusoy.
Reprise d'un texte magnifique par son créateur en France.

Maison des cultures du monde, 101, bd Raspail, 6e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 45-44-72-30. 80 F et 100 F.

Ondine

de Jean Giraudoux,
mise en scène
de François Rancillac,
avec Johann Corbeau, Hélène Hardouin, Yves Thouvenel, Jean-Jacques Lagarde.
De retour à son lieu de naissance, une pièce hyper-poétique revue par un jeune homme insolent.

Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e. Le mardi à 18 heures, du jeudi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 47-42-67-27. De 90 F à 140 F.

Opéra équestre

de Bartabas,
mise en scène
de l'auteur.
Grande cérémonie galopante et musicale dédiée au Centaure.

Théâtre équestre Zingaro, 176, av. Jean-Jaurès, 93000 Aubervilliers. Du jeudi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 h 30. Tél. : 44-69-79-99. Durée : 2 heures. 120 F et 180 F.

MARC ENGUERAND

« Marie Tudor », mise en scène de Daniel Mesguich, à la Maison des arts de Créteil.

Les Sept contre Thèbes et Souvenirs des tragédies disparues

d'Eschyle
et Zarina Khan,
mise en scène
de Zarina Khan.
La tragédie de la vengeance, de la guerre qui n'en finit pas.

Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, 12e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 18 h 30. Tél. : 43-28-36-36. De 50 F à 110 F.

La Serva amorosa

de Carlo Goldoni,
mise en scène
de Jacques Lassalle,
avec Alain Pralon, Claire Varnet, Catherine Hiegel, Nicolas Silberg, Jacques Sereys, Jean-Yves Dubois, Jean-Philippe Puymartin, Pierre Vial, Anne Kessler, Philippe Torreton et Vincent Dissez.
Jusqu'où iront les sacrifices et les ruses de la servante généreuse? Le talent de Catherine Hiégel, en tout cas, semble n'avoir pas de limite.

Comédie-Française, place Colette, 1er. Les mercredi et dimanche à 14 heures. Tél. : 40-15-00-15. De 45 F à 180 F.

Sourire des moudes souterrains

de Lars Noren,
mise en scène
de Robert Cantarella,
avec Hélène Duc, Florence Giorgetti, Fabienne Luchetti, Jacques Mathou et Claude Perron.
Ce n'est pas « famille je vous hais », et pourtant il y a de quoi. Mais ces névrosés ont finalement la santé de l'humour.

Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 43-66-43-60. De 90 F à 140 F.

La Surprise de l'amour

de Marivaux,
mise en scène
de Christophe Thiry.
Inépuisable Marivaux.

Ranelagh, 5, rue des Vignes, 16e. Du mardi au dimanche à 16 h 30, le dimanche à 20 h 30. Tél. : 42-88-64-44. Durée : 1 h 30. De 90 F à 120 F.

Terra Incognita

de Georges Lavaudant,
mise en scène
de l'auteur,
avec Anne Alvaro, Gilles Arbona, Louis Beyler, David Burszteln, Christophe Delacheux, Mara Hernandez, Sergio Lagunas, Sylvie Orcier, Annie Perret, Patrick Pineau, Fernando Rubio Banos, Marie-Paule Trystram.
Carnet de notes mexicain : entre cabaret, conversations hypocrites, initiation ou mystère inaccessible du pays.

Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, 6e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée, samedi et dimanche à 15 heures. Tél. : 44-41-36-36. De 30 F à 150 F.

Toa

de Sacha Guitry,
mise en scène
de Stéphane Hillel,
avec Serge Lama, Elizabeth Margoni, Véronique Bayleucq, Colette Maire, Jean-Pierre Chuvellier et Eric Thannberger.
Ayant provisoirement délaissé les grands personnages en comédie musicale, Serge Lama persiste dans le théâtre parlé. Après Françoise Dorin (*la Facture*), Sacha Guitry avec une histoire quasi autobiographique.

Edouard-VII-Sacha Guitry, 10, place Edouard-VII, 9e. Du mardi au samedi à 20 h 45. Matinée samedi à 17 h 30, dimanche à 15 heures. Tél. : 47-42-59-92. De 16 F à 80 F.

Ubu

d'Alfred Jarry,
mise en scène
par le Nada Théâtre,
avec Babette Masson et Guilhem Pellegrin.
Le Père et la Mère Ubu sont là, tous les deux, avec toute une population de légumes à massacrer.

Dix-Huit Théâtre, 18, rue Georgette-Agutte, 18e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 42-26-47-47. Durée : 1 h 15. 70 F et 100 F.

Un fil à la patte

de Georges Feydeau,
mise en scène
de Philippe Ducios.
Comment se séparer d'une maîtresse encombrante? Feydeau ne manque pas d'imagination et ses personnages de naïveté audacieuse.

Théâtre Gérard-Philipe, 59, bd Jules-Guesde, 93000 Saint-Denis. Du mardi au samedi à 20 h 45. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 42-43-17-17. De 40 F à 100 F.

Régions

Bettina

de Ginette Henry,
d'après Carlo Goldoni,
mise en scène
de Jean-Claude Bérutti.
Deux pièces de Goldoni réunies pour raconter les affres du mariage.

Théâtre national, 1, rue André-Malraux, 67000 Strasbourg. Du mardi au samedi à 16 h 30, le vendredi à 20 heures. Tél. : 88-35-44-52. De 65 F à 125 F.

La Cantatrice chauve

d'Eugène Ionesco,
mise en scène
de Jean-Luc Lagarce,
avec Emmanuelle Brunschwig, Olivier Achard, Mireille Herbstmeyer, Jean-Louis Grinfeld, François Berreur et Elisabeth Mazev ou Marie-Paul Sirvent.
L'œuvre-clé du théâtre de l'absurde reprise à la base par un jeune homme d'aujourd'hui. Également à la Coupole de Combs-la-Ville, les 15 et 16 janvier à 20 h 45 (64-88-69-11).

La Coursive, 4, rue Saint-Jean-du-Perrot, 17000 La Rochelle. Les mercredi et jeudi à 20 h 30. Tél. : 46-51-54-00. De 65 F à 110 F.

Demain, une fenêtre sur rue...

de Jean-Claude Grumberg,
mise en scène
de Jean-Claude Roussillon,
avec Catherine Ferran, Myriam Boyer, Olga Grumberg, Philippe Laudenbach, Joachim Lombard, Jacques Martial, Baptiste Roussillon, Jean-Paul Roussillon et Pierre Santini.
Portrait impitoyablement drôle d'un monde poujadiste.

Cado, bd Aristide-Briand, 45000 Orléans. Du mercredi au dimanche à 20 h 30. Tél. : 38-54-29-29. De 76 F à 116 F.
Dernière représentation le 17 janvier.

Eté

d'Edward Bond,
mise en scène
de Jeanne Champagne,
avec Denise Bonal, Eléonore Hirt, Olivia Brunaux, Jean-Marc Bourg et Michel Fortin.
Retour au pays et mauvais souvenirs de la guerre. La force rageuse de Bond.

Maison de la culture, place André-Malraux, 16000 Bourges. Les mardi, vendredi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 17 heures. Tél. : 48-67-06-07.

Léonce et Léna

de Georg Büchner,
mise en scène
de Philippe Van Kessel.
La fable cruelle de deux enfants qui ne savaient pas accepter l'amour.

La Métaphore, 4, place du Général-de-Gaulle, 59000 Lille. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 18 heures. Tél. : 20-40-10-20. 85 F et 110 F.

Master Class

de David Pownall,
mise en scène
de Michel Vuillermoz,
avec Paul Le Person, Jean-Pol Dubois, Philippe Faure et Patrick Ligardes.
Staline et Jdanov jouent au chat et à la souris avec Prokofiev et Chostakovitch.

La Rose des vents, bd Van-Gogh, 59000 Villeneuve-d'Ascq. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Tél. : 20-91-02-02. 90 F et 110 F.
Dernière représentation le 15 janvier.

Terres promises

de Roland Fichet,
mise en scène
de Robert Cantarella,
avec Christophe Brusuit, Claire-Ingrid Cottanceau, Luc-Antoine Diquéro, Serge Le Lay, Annie Lucas, Jean-Michel Noirat.
Cinq personnages perdus dans un labyrinthe. Ils se déchirent, ils se retrouvent.

Le Grand Huit-Théâtre national de Bretagne, 1, rue Heller, 35000 Rennes. Les mardi, jeudi, vendredi et samedi à 20 h 30, le mercredi à 19 heures, le dimanche à 16 heures. Tél. : 99-30-88-88. De 50 F à 100 F.

La sélection « Théâtre » a été établie par Colette Godard

DANSE

Hot Foot Tap Duo
Steps Ahead Tap Trio

Coup d'envoi d'un très alléchant mini festival consacré par le Théâtre de Suresnes à la danse née dans la rue et passée sur scène. Venus de New-York et de Los Angeles, ces deux groupes, encensés par la critique américaine, révolutionnent l'art des claquettes en conjuguant tap, rap et jazz.

Théâtre Jean-Vilar de Suresnes, le 16 janvier, 21 heures. Tél. : 46-97-98-10. 100 F. Et à Lyon, Maison de la Danse, du 16 au 23 janvier. Tél. : 78-75-88-88. 100 F. Et à Saint-Etienne, Maison de la culture, le 26 janvier. Tél. : 77-25-35-18. 50 F.

Paul Taylor Dance Company

Esplanade, Private Domain, Company B (1)
Junction, Duet from Lento, Lost, Found and Lost, Company B (2)
Déjà trente-huit ans, la compagnie de Paul Taylor, et un score de 99 chorégraphies pour son maître! Les deux programmes parisiens regroupent des pièces anciennes comme *Duet* (1964) ou récentes comme *Company B* (1991), sur des chansons interprétées par les Andrews Sisters.

Opéra de Paris-Garnier. (1) les 19, 20, 21 et 22 janvier à 19 h 30, (2) le 23 à 14 h 30 et 20 heures, le 24 à 14 h 30. Tél. : 47-42-53-71. De 30 F à 250 F.

Sidonie Rochon

L'Erosion du provisoire
Une chorégraphe aux antipodes de la virtuosité, de l'épate, du spectaculaire. D'un séjour au Japon elle a gardé le goût de la minutie, de la lenteur, de l'union du spirituel et du sensuel.

Théâtre de la Ville, les 15 et 16 janvier, 20 h 30. Tél. : 42-74-22-77. 85 F.

Georges Appaix

F.
Sous ce titre on ne peut plus concis, Georges Appaix, toujours fou de textes, nous conte tout simplement l'Odyssée. Avec l'aide d'Homère, bien sûr. Heureux qui comme Appaix...

Théâtre de la Ville, les 19, 22 et 23 janvier, 20 h 30. Tél. : 42-74-22-77. 85 F.

Nicole Mossoux et Patrick Boute

Les Dernières Hallucinations de Lucas Cranach l'Ancien
Une chorégraphe et un metteur en scène belges déjà remarqués, qui rendent ici hommage à un peintre dont ils aiment « *la théâtralité de l'étrange : champs de la perversité, ambiguïté, images fantasmatiques, idées aberrantes...* »

Agora d'Evry, les 15 et 18 janvier, 20 h 30. Tél. : 64-97-22-99. 85 F.

Rennes
Catherine Diverrès et Bernardo Montet

Instances
Le duo qui lança Diverrès et Montet, en prélude à un festival de duos contemporains qui aura lieu en février.

Théâtre national de Bretagne, le 15 janvier, 20 h 30. Tél. : 99-31-55-33. De 50 F à 100 F.

Douai
Bouvier/Obadia

Une femme chaque nuit voyage en grand secret
Désormais directeurs du CNDC d'Angers, Bouvier et Obadia s'en échappent parfois, heureusement, pour promener en France et à l'étranger cette pièce qui est l'une de leurs plus belles réussites.

L'Hippodrome, 19 janvier, 20 h 45. Tél. : 27-87-07-78. 105 F. Et au Cargo de Grenoble le 28, à La Ferme du Buisson de Marne-la-Vallée le 30.

Istres
Piollet, Guizerix, Paré

Eventail II
Trois «anciens» de l'Opéra de Paris, danseurs hors série dans leur tête comme dans leurs muscles, avec des chorégraphies de Douglas Dunn, Francine Lancelot et Daniel Larrieu.

Théâtre de l'Olivier, 16 janvier, 20 h 30. Tél. : 42-56-48-48. 100 F.

Limoges
Maguy Marin

May Be
Une des pièces les plus célèbres de Maguy Marin, qui peuple la scène d'inquiétants clochards à la Beckett.

Centre culturel Jean-Moulin, le 19 janvier, 20 h 30. Tél. : 55-45-61-66. Et au Manège de Reims le 22, 20 h 45, tél. : 26-47-30-40 ; au Théâtre de Cherbourg le 30, 20 h 45, tél. : 33-44-35-72.

Cherbourg
Madhavi Mudgal

Depuis l'âge de onze ans, Madhavi Mudgal est l'une des meilleures spécialistes mondiales du style Odissi, le plus délicat, lyrique et raffiné de la danse traditionnelle indienne.

Théâtre de Cherbourg, 14 janvier, 20 h 45. Tél. : 33-44-69-20. 40 F et 90 F.

La sélection « Danse » a été établie par : Sylvie de Nussac.

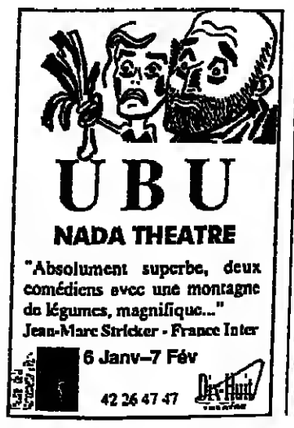

LA SÉLECTION

ARTS

Nouvelles expositions

Brion Gysin Play Back

Peintures, dessins, livres, films, poésie sonore et tout le reste du mythe que fut Brion Gysin, figure légendaire de la contre-culture américaine, voire mondiale si l'on considère soe enmadisme invétéré. A voir pour se replonger dans l'histoire d'une génération à la générosité profonde, tristement oubliée aujourd'hui.

Espace Electra, 6, rue Récamier, Paris 7e. Tél. : 45-44-10-03. Tous les jours sauf lundi, mardi et fêtes de 11 h 30 à 18 h 30, jusqu'à 20 h 30 les soirs de spectacles. Du 14 janvier au 13 février. 15 F, concert à 21h : 100 F.

Cappiello

Collaborateur du journal *Le Rire*, dans un siècle finissant, Cappiello fut un affichiste aujourd'hui mondialement célèbre, mais aussi un caricaturiste de la vie mondaine parisienne, qui popularisa les figures de Jean Jaurès, de Marcel Proust ou d'Alphonse Allais. Souvenir d'un grand portraitiste, en 92 dessins et des croquis pour le théâtre.

Fondation Mona Bismarck, 34, avenue de New-York, Paris 16e. Tél. : 47-23-38-88. Tous les jours sauf dimanche, lundi et jours fériés de 10 h 30 à 16 h 30. Du 15 janvier au 27 février.

Jérôme Mesnager

Depuis dix ans, d'étranges silhouettes blanches hantent les vieux murs : on en trouvait même, du temps qu'elles étaient visibles, dans les anciennes carrières de Paris, et dans bien d'autres endroits inaccessibles. Peu d'artistes ont autant de raisons que Jérôme Mesnager de dialoguer avec les antiques peintres de la préhistoire, qui savaient eux aussi semer leurs figures énigmatiques sur les parois les plus reculées.

Galerie Etienne Sassi, 14, av. Matignon, Paris 8e. Tél. : 42-25-59-29. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures, samedi de 14 h 30 à 19 heures. Egalement à la galerie Loft, tél. : 46.33.16.90. Du 16 janvier au 27 février.

François Rouan

En 1975, le Musée national d'art moderne exposait les douze *Portes romaines* de François Rouan, un travail qui avait occupé l'artiste depuis son séjour à la Villa Médicis en 1971. Près de vingt ans après, Daniel Templon réunit l'ensemble de la série dans un hommage rétrospectif à l'un des peintres les plus sophistiqués et les plus convaincants de sa génération.

Galerie Templon, 4, avenue Marceau, Paris 8e. Tél. : 47-20-15-02. Tous les jours sauf dimanche de 10 heures à 19 heures. Du 13 janvier au 27 février.

La Roche-sur-Yon

Claes Oldenburg

L'un des plus drôles parmi les ténors du pop-art américain expose vingt-cinq ans de travaux réalisés en série, les « multiples », nés à l'époque où il tenait une petite boutique à New-York où il vendait des petits objets fabriqués et peints à la main. Bel hommage à celui qui sut faire entrer les profiteroles au musée.

Musée municipal, rue Jean-Jaurès, 85000. Tél. : 51-47-48-50. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, dimanche de 15 heures à 19 heures. Du 18 janvier au 8 mars.

Troyes

Leopold Survage

Un des événements de ce début d'année : Survage n'avait pas bénéficié d'une rétrospective depuis près d'un quart de siècle. Y sera en particulier montré un ensemble significatif des *Rythmes colorés*, études réalisées avant la première guerre mondiale en vue de monter un dessin animé abstrait. C'est donc à la redécouverte d'un grand précurseur que nous sommes ici conviés.

Musée d'art moderne, place Saint-Pierre, 10000. Tél. : 25-80-57-30. Tous les jours sauf mardi de 11 heures à 18 heures. Du 15 janvier au 15 mars.

Paris

Byzance

En 330 de notre ère, l'empereur Constantin transporta ses pénates de Rome à Byzance, qui devint Constantinople. Puissant et riche, l'empire d'Orient fut l'objet de toutes les convoitises, jusqu'à sa chute finale en 1453. D'aucuns virent sa griffe dans l'art de la *renovatio* carolingienne, ce que d'autres contestaient vigoureusement. 400 œuvres, souvent somptuaires, tirées des collections françaises, pour se retremper dans une civilisation prête à s'entretuer au nom des images.

Musée du Louvre, hall Napoléon, Entrée par la Pyramide, Paris 1er. Tél. : 40-20-51-51. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 21 h 45. Jusqu'au 1er février. 35 F (billet couplé avec « le Bruit des nuages »).

Figures du moderne

450 œuvres d'une des plus importantes tendances de l'art du XXe siècle, souvent évoquée, mais mal connue sous nos climats. De *Die Brücke*, à Dresde puis à Berlin, au *Blaue Reiter* de Munich, c'est tout un pan de l'art moderne qui surgit, avec les figures de Kandinsky, Marc, Schmitt-Rottluff et bien d'autres. La plus belle et la plus intéressante exposition de ce début d'année.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 40-70-11-10. Tous les jours sauf lundi et jours fériés de 10 heures à 17 h 30, mercredi jusqu'à 20 h 30. Jusqu'au 14 mars. 30 F.

Fragonard et le dessin français au XVIIIe siècle

A travers Fragonard, c'est sur l'ensemble de ses collections de dessins du XVIIIe siècle que le Petit Palais tire un verrou trop longtemps fermé. On appréciera particulièrement la restauration des 57 illustrations qu'il fit des *Contes* de La Fontaine. Jamais montrés, ces dessins voués aux enfers des bibliothèques devraient susciter bien des vocations.

Musée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill, Paris 8e. Tél. : 42-65-12-73. Tous les jours sauf lundi et jours fériés de 10 heures à 17 h 40. Jusqu'au 14 février. 30 F.

Le Bruit des nuages : parti pris de... Peter Greenaway

Les dessins conservés au Musée du Louvre sont fragiles et ne peuvent être montrés que rarement : excellente idée donc que d'en confier le choix à un regard d'amateur. Peter Greenaway joue les Mercure et nous place dans le rôle d'Icare : après l'envol vient la chute, qui se prolonge dans les abîmes, et l'exposition s'achève aux enfers, dans une mise en scène luciférienne.

Musée du Louvre, hall Napoléon, entrée par la Pyramide, Paris 1er. Tél. : 40-20-51-51. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 1er février. 35 F (billet couplé avec « Byzance »).

Martial Raysse, rétrospective

Depuis dix ans, le travail de Martial Raysse est, pour beaucoup, une énigme : il fut une des comètes du nouveau réalisme, mais contrairement à ses amis qui menaient grand tapage, a disparu depuis dix ans du devant de la scène artistique. Retour en beauté.

Galerie nationale du Jeu de paume, place de la Concorde, Paris 8e. Tél. : 42-60-69-69. Tous les jours sauf lundi de 12 heures à 19 heures, samedi, dimanche de 10 heures à 19 heures, mardi jusqu'à 21 h 30. Projection de films et vidéos de Raysse tlj à 14 heures. Jusqu'au 31 janvier. 35 F.

Egon Schiele

Il fut condamné pour obscénité, mourut à un âge où d'autres apprennent encore leur métier, et passe aujourd'hui pour un des plus grands dessinateurs du siècle. Cent aquarelles et dessins, empruntés à des collections américaines, résument le parcours fulgurant et sulfureux d'Egon Schiele.

Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf, Paris 7e. Tél. : 45-56-60-17. Tous les jours sauf dimanche et jours fériés de 11 heures à 20 heures. Jusqu'au 27 février. 25 F.

Vision d'Océanie

Parmis les arts dits « primitifs », les surréalistes ont privilégié ceux qui venaient de la zone Pacifique. Vincent Bounoure, qui fut un familier d'André Breton, a préparé cette exposition pour le Musée Dapper, traditionnellement tourné vers l'Afrique. Soixante-dix pièces renvoyant plutôt à un imaginaire occidental qu'à une réalité ethnologique (mais pourquoi pas ?) représentent les trois bassins de civilisation de ce continent émietté sur un océan – Mélanésie, Micronésie, Polynésie.

Musée Dapper, 50, av. Victor-Hugo, Paris 16e. Tél. : 45-00-01-50. Tous les jours de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 15 mars. 15 F.

Exposition Lucien Lorelle à la galerie Bouqueret + Lebon.

Galeries

Bitran

La seconde génération des abstraits d'après-guerre, celle qui commençait à percer lorsque la peinture française fut balayée par la vague et la vogue de l'école américaine. Depuis quelque temps, une réévaluation de cette période est en cours, et la parution d'un catalogue rétrospectif est l'occasion d'une exposition d'une trentaine de dessins de Bitran.

Galerie Louis Carré, 10, av. de Messine, Paris 8e. Tél. : 45-62-57-07. Tous les jours sauf dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 h 30. Jusqu'au 23 janvier.

Louise Bourgeois

Née à Paris, mais installée à New-York depuis 1938, elle est devenue un des plus grands sculpteurs américains. *Nul n'étant* prophète en son pays, voici, après une première rétrospective chez Lelong, une nouvelle exposition de Louise Bourgeois à Paris, avec une dizaine d'œuvres récentes.

Galerie Karsten Grève, 5, rue Debelleyme, Paris 3e. Tél. : 42-77-19-37. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 30 janvier.

Dennis Godefroy

Godefroy est une brute parfois tendre : quand il fait subir les pires avanies aux supports qu'il utilise, il ne peut s'empêcher de panser leurs plaies d'un trait délicat, ou d'une pâte pleine et nourrie au graphite. Les dessins et la dizaine de « Boucliers », papiers marouflés et toiles qu'il montre aujourd'hui confirment un sacré tempérament révélé il y a près de dix ans par sa superbe série des « Miroirs ».

Galerie Lise et Henri de Menthon, 4, rue du Perche, Paris 3e. Tél. : 42-72-62-08. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 14 heures à 19 heures, samedi de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 15 janvier.

Gérard Koch

Koch poursuit la construction de ses aériennes sculptures de verre, de bois et de métal, plus cristallines que vraiment sonores. Un travail délicat et rythmé, d'une modestie devenue rare.

Galerie Clara Scremini, 18, rue des Filles-du-Calvaire, Paris 3e. Tél. : 44-59-89-09. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 23 janvier.

Francis Ponge

Hommage à Francis Ponge, qui regroupe certaines œuvres de sa collection, complétées par des peintures, des sculptures et des dessins de tous les artistes, de Braque, Picasso ou Miro à Debré, Giacometti ou Richier, sur lesquels il sut écrire des préfaces flamboyantes, où il osait tout, y compris un impossible « *J'aime les peintures de Fautrier* » que tout le monde lui envie.

Galerie de l'Echaudé, 11, rue de l'Echaudé, Paris 6e. Tél. : 43-25-20-21. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 6 mars.

Ariane Lopez-Huici

Avec ses « in abstracto », Ariane Lopez-Huici présente des plats et dos de chaises anciennes en fer avec leurs ombres projetées. Résultat : des compositions mystérieuses fondées sur des matières toutes en nuances de noirs et de blancs.

Galerie Gérard Delsol & Laurent Innocenzi, 18, rue Charlot, Paris 3e. Tél. : 48-87-41-63. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 4 février.

Lucien Lorelle

Photocollages, photomontages, photogrammes et surimpressions étaient le lot quotidien de Lucien Lorelle (1894-1968), surréaliste oublié et expérimentateur « enthousiaste ». Des tirages originaux sont présentés dans cette galerie qui s'est fait une réputation dans la redécouverte de la photographie des années 30.

Galerie Bouqueret + Lebon, 69, rue de Turenne, Paris 3e. Tél. : 40-27-92-21. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 25 janvier.

Giulio Paolini

Parmi les pères fondateurs de l'Arte Povera, la figure de Paolini tranche, sans doute parce qu'il est un des rares artistes de cette génération à poursuivre une réflexion prenant en compte des problèmes plastiques universels, et en particulier ceux mettant en jeu l'espace et la perspective, analysés comme autant de conventions.

Galerie Di Meo, 9, rue des Beaux-Arts, Paris 6e. Tél. : 43-54-10-96. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures. Jusqu'au 30 janvier.

Régions

Albi

Alain Jacquet

Albi et Castres montrent les derniers travaux d'Alain Jacquet, qui, dans les années 60, poussa le plus loin les notions de reproduction industrielle qui firent les beaux jours du pop-art. Depuis des œuvres mécaniquement pointillistes qui dénudaient les critiques ou revisitaient le *Déjeuner sur l'herbe*, il a pris son envol et regarde le monde du point de vue de Sirius.

Centre culturel de l'Albigeois, place de l'Amitié, 81000. Tél. : 63-54-11-11. Tous les jours sauf mardi de 15 heures à 19 heures. Egalement au Centre d'art contemporain de Castres. Tél. : 63.59.30.20. Jusqu'au 6 février.

Bordeaux

Wolfgang Laib

Laib butine à Bordeaux et construit deux murs de cire d'abeille : une œuvre exceptionnelle par ses dimensions, spatiales et métaphysiques, qui va obturer l'arche centrale de la grande nef du CAPC. Contraste absolu avec les peintures des figuratifs des années 80, de Barcelo à Schnabel en passant par Combas, tirées des collections du musée, qui sont exposées en même moment.

CAPC Musée d'art contemporain : Entrepôt, 7, rue Ferrère, 33000. Tél. : 56-44-16-35. Tous les jours sauf lundi de 11 heures à 19 heures, mercredi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 28 février.

Chartres

L'œuvre gravé de Goya

Caprices, Désastres de la guerre, Tauromachie, Disparates... 218 gravures de Goya, appartenant aux collections de la Fondation Juan March de Madrid, sont présentées à Chartres. A voir d'urgence, pour se souvenir avec ce diable d'homme que *« le sommeil de la raison engendre les monstres. »*

Musée des beaux-arts de Chartres, 29, cloître Notre-Dame, 28000. Tél. : 37-36-41-39. Tous les jours sauf mardi et jours fériés de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Jusqu'au 1er mars.

Cherbourg

Gérard Schneider

Grand oublié des rétrospectives consacrées aux années 50 – on l'associait pourtant à l'époque à Soulages et Hartung, – Gérard Schneider est à redécouvrir pour son expression plane et violente, qui en faisait un des rares Européens à pouvoir rivaliser d'expressivité avec les grands abstraits américains, tout en conservant un sens de la composition des plus classiques.

Galeries du Théâtre, centre culturel de Cherbourg, rue Vastel, 50100. Tél. : 33-44-35-72. Tous les jours sauf lundi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 28 février.

Limoges

Douglas Huebler

Un 31 décembre, en 1973, Douglas Huebler photographia une jeune fille, souriante et dénudée. Il pressa le bouton très précisément 1/8e de seconde avant minuit. L'ouverture de l'appareil étant réglée au quart de seconde, la prise de vue fut achevée l'année suivante. *Le temps* et l'espace analysés par un artiste précurseur, tellement pillé aujourd'hui que tout le monde voudrait l'oublier. Ce serait dommage : dans sa catégorie, il reste un des seuls à faire preuve d'humour et de talent.

FRAC Limousin, impasse des Charentes, 87100. Tél. : 55-77-08-98. Tous les jours sauf dimanche, jours fériés et mardi de 14 heures à 19 heures. Nocturnes les 18 janvier, 15 février et 10 mars jusqu'à 21 heures. Jusqu'au 15 mars.

Martigues

Jean-Paul Marcheschi

Après Miro, Klein, Burri, Jaccard, le feu a gagné ne autre adepte. Marcheschi a connu un début de carrière fulgurant avec ses « 11 000 nuits », autant de pages noircies à la bougie en hommage aux vierges de la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, revues bien sûr par Apollinaire. Rétrospective et création d'une œuvre *in situ*, commandée par le musée.

Musée Ziem, boulevard du 14-Juillet, 13500. Tél. : 42-80-66-06. Tous les jours sauf lundi et mardi de 14 h 30 à 16 h 30. Jusqu'au 17 janvier.

Metz

John-Franklin Kœnig

Rétrospective itinérante d'un peintre américain de Paris devenu globe-trotter. Cofondateur avec Jean-Robert Arnaud de la revue *Cimaise*, John Kœnig est intimement lié à toutes les aventures de l'art depuis les années 50, et son œuvre témoigne de la richesse et de la diversité d'une période aujourd'hui tristement méconnue, d'une époque où l'art savait encore avoir l'élégance de la nuance.

La Cour d'or, musée de Metz, 2, rue du Haut-Poirier, 57000. Tél. : 87-75-10-18. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Jusqu'au 8 février. 15 F, entrée gratuite le mercredi.

Montbéliard

Eric Dalbis

Durant son séjour à la Villa Médicis à Rome, en 1991-1992, Eric Dalbis a poursuivi son patient travail : successions de couches de peinture à l'huile, dans la lignée des Rothko, Ryman, Marden, mais dont les couleurs douces et lumineuses sont proches de Pontormo et des maniéristes.

Centre d'art contemporain, Musée du château des ducs de Wurtemberg, 25200. Tél. : 81-94-43-21. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures. Jusqu'au 21 février.

Mouans-Sartoux

Face à face

Le *Carré noir* de Malevitch fut considéré comme une icône. Il fallait bien qu'un jour soient confrontées ces vénérables images avec leurs descendantes modernes, de cette abstraction géométrique que l'on dit concrète. C'est chose faite, avec une vingtaine d'œuvres, d'Albers, Honneger, Federle et bien d'autres, qui entament un dialogue avec Antoine, Nicolas, Basile et tous les saints de la vieille Russie.

Espace de l'art concret, château de Mouans-Sartoux, 06370. Tél. : 93-75-71-50. Tous les jours sauf mardi de 11 heures à 16 heures. Jusqu'au 7 mars.

Nîmes

Takis

Grand magnétiseur devant l'éternel, Takis installe au musée de Nîmes des sculptures musicales qu'un électro-aimant à l'alimentation aléatoire fait vibrer à intervalles irréguliers. Quand l'art en mouvement rejoint l'harmonie des sphères grâce à un artiste qui a su imposer l'apesanteur à son travail.

Musée des beaux-arts, rue Cité-Foulc, 30033. Tél. : 66-76-70-78. Tous les jours de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures, dimanche et lundi de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 21 février.

Saint-Etienne

Vincent Bioulès

Après avoir vécu brillamment l'aventure du groupe Supports/Surfaces, Vincent Bioulès s'est retiré sur ses terres provençales, et, comme beaucoup de ses petits camarades, a cessé d'analyser l'essence de la peinture pour en redécouvrir l'apparence. Un travail figuratif, plus proche de Vivin que du Douanier Rousseau, qui s'attaque aux nus. A voir également l'accrochage consacré aux années 50, très bien étudié.

Musée d'art moderne de Saint-Etienne, La Terrasse, 42000. Tél. : 77-93-59-58. Tous les jours de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 22 février.

Vence

Le Grand Emerveillement pour le Sud

La lumière de la Méditerranée leur a brûlé les yeux, mais les a rendus clairvoyants. Delacroix, Van Gogh et Matisse l'ont éprouvé. On connaît moins le « grand émerveillement pour le Sud » de Dubuffet, Soulages ou Martin Barré, ou celui des indigènes que sont Noël Dolla, Alain Clément, Claude Viallat et bien d'autres.

Château de Villeneuve, Fondation Emile-Hugues, place du Frêne, 06140. Tél. : 93-24-24-23. Tous les jours de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 4 mars.

La sélection « Arts » a été établie par Harry Bellet. « Architecture » : Frédéric Edelmann. « Photo » : Michel Guerrin.

CRÉATION
Il Signor Bruschino
ou "il figlio per azzardo"
GIOACCHINO ROSSINI
Direction musicale : Denis Dubois - Mise en scène : Adriano Sinivia
14, 16 janvier - 20h30
Location : 64 62 77 77
La Ferme du Buisson

L'ESPACE MICHEL SIMON
NOISY-LE-GRAND
présente
« C'ÉTAIT BIEN »
de James SAUNDERS
Mise en scène Stephan MELDEGG
avec Stéphane FREISS
(Molière 92 de la révélation de l'année)
Béatrice AGENIN – Jacques FRANTZ
Stephan MELDEGG
Jeudi 21 janvier 1993 à 21 h
Rens. : Espace 49-31-02-02
36, rue de la République,
93160 NOISY-LE-GRAND
Dir. : P. HAMITOU
Att. de P. : C. HERENGT
Fnac – Virgin – Galeries Lafayette
36.15 Matic

هكذا من الأصل

DE LA SEMAINE

DISQUES

Classique

Beethoven

Fidelio

Kieth Engen (Fernando), Oletrich Fischer-Dieskau (Pizarro), Ernst Haefliger (Florestan), Leonia Rysanek (Leonore), Gottlob Frick (Rocco), Irmgard Seefried (Marcelline), Friedrich Lenz (Jacquino), Chœurs et orchestre de l'Etat bavarois, Ferenc Fricsay (direction).

Le nom de Fricsay, la beauté racée de son visage, la finesse de ses mains, sont liés dans nos souvenirs au nom de Bartok, dont il fut et l'élève et l'un des intercesseurs les plus inspirés. Dans la tradition «dégraissée» qui est la sienne, avec cette articulation irrésistible des rythmes, ses phrasés arachnéens, le chef hongrois laissait en 1963 (année de sa mort) un *Fidelio* de rêve. Plus question de grand rituel humanitaire et philosophique, de tempos exaspérants de lenteur, intenables par l'orchestre et les chanteurs, comme chez Furtwängler (deux CD parus tout récemment chez EMI d'une version enregistrée par le chef allemand en 1953, avec Martha Mödl et Wolfgang Windgassen, permettent de le vérifier). Tout, chez Fricsay, est légèreté, jeunesse, vivacité de l'esprit et du cœur. Le choix d'une voix aussi peu romantique que celle d'Haefliger dans le rôle du prisonnier, d'un Pizarro «intelligent», évitant la caricature (Fischer-Dieskau), la rapidité des dialogues, la lumiosité des chœurs parlent d'espoir, de libération, et non de martyr.

2 CD DG 437 345-2.

Manuel de Falla

Sept chansons populaires espagnoles. Concerto pour clavecin, «le Grand Théâtre du monde» (musique de scène). Psyché

Victoria de Los Angeles (mezzo), Chœur Lieder Camera, Orchestre de chambre du Théâtre Liceu, Josep Pons (direction).

Après les avoir enregistrées avec le pianiste Gonzalo Soriano, pour EMI, Victoria de Los Angeles remet les *Sept chansons* sur le métier, cette fois dans la transcription d'Ernesto Halffter pour orchestre et voix. Les phrasés n'ont plus la même tenue, l'expression reste un peu maniérée, mais le style, et la classe, y sont. La surprise de cette galette argentée est contenue dans les six minutes de *Psyché* : géniale miniature pour voix et une petite formation instrumentale (avec flûte et harpe). On quitte l'Espagne pour la France, sur les traces d'un Falla nostalgique de Watteau...

1 CD Harmonia Mundi HMC 901332.

Josef Suk

Scherzo fantastique, Symphonie «Asrael»

Orchestre symphonique de la Radio de Prague, Vladimir Valek (direction).

Ce Suk-là est le grand-père du Suk violoniste. Il est aussi le gendre de Dvorak. Et il composa sa symphonie «Asrael» (la seconde) dans l'affliction qui suivit les morts successives de son beau-père et de sa femme. Le résultat est pour le moins hiératique, bruckmérien parfois dans l'intensité répétitive, dirigé avec une intériorité obstinée, un refus de tout effet, une sorte d'immobilisme hagard. Le *vivace* lui-même est pour le moins modéré dans la vivacité. Impressionnant, vraiment.

1 CD Chant du Monde «Pregus» PR 250 018.

Eugène Ysaye

Six sonates pour violon seul

Vilmos Szabadi (violon).

Un Paganini obsédé par Bach. Un Belge composant avec une facilité toute méditerranéenne. Soit Eugène Ysaye, dont les six sonates sont exécutées avec l'intrépidité de la jeunesse par un très brillant violoniste (hongrois ?) qui se joue de la difficulté, qui aime braver l'impossible. Ces sonates sont des morceaux de bravoure pour équilibristes de l'archet. On y entend l'écho du grand répertoire violonistique de toutes les époques. Ysaye les a dédiées aux qualités partiulières de ses six virtuoses favoris, dont Szigeti, Kreisler, Thibaud, Enesco. Une série de portraits détournés, en quelque sorte. Et plus disparates qu'il n'y en eut jamais sous la même signature.

1 CD Hungaroton HCD 31478.

A. R.

Rock

Mother Love Bone

Mother Love Bone

Si ce disque, vieux de trois ans, n'avait pas été l'œuvre de jeunes gens de Seattle, serait-il chroniqué dans ces colonnes ? Car il ne faut pas se leurrer, l'essentiel de la musique de Mother Love Bone tient dans une idée très ordinaire, très conservatrice, du rock, consommée depuis longtemps sous l'appellation de *heavy metal*. Mais depuis que le groupe a enregistré cet unique album, son chanteur Andrew Wood est mort d'une surdose d'héroïne, et deux des musiciens – le guitariste Stone Gossard et le bassiste Jeff Ament – ont formé Pearl Jam, que beaucoup considèrent comme le plus prometteur (sinon le plus drôle) des groupes de Seattle.

C'est dans cette histoire à venir qu'il faut chercher quelques-unes des raisons qui font aimer cet album : dans l'irrespect témoigné aux canons de la liturgie du *metal*, dans une certaine liberté de forme, qui annoncent les noires rêveries de Pearl Jam. Et aussi dans la voix magnifique d'Andrew Wood qui réussit à mêler l'emphase des descendants de Robert Plant à l'arrogance sardonique des punks. On sent que ce métal est en train d'être corrompu, que Nirvana, Mudhoney (qui jouaient d'ailleurs déjà au moment de l'enregistrement du disque) et les autres sont sur le point de déferler. Car le rock a toujours été affaire de corruption.

Mercury/Phonogram 514 177-2.

Sons of the Desert

Cannibal Hood Carnival Hat

La sérénité mélancolique qui règne au fond de ce disque est séduisante, à sa manière, pauvre mais honnête. Sons of the Desert traîne ses guêtres depuis quelques années. Ce quintette britannique pratique une musique métisse (celte, country, cabaret continental et échos orientaux) sur des instruments hétérodoxes. Tracey Booth, la chanteuse, assure toutes les parties de percussion au bodhran, le tambour traditionnel irlandais, pendant que ses camarades jouent de la guitare acoustique, de la mandoline, du violon... Sur scène, Sons of the Desert verse souvent dans le chaos, dans les hurlements, entre déchaînement punk et samedis soir dans un pub irlandais. Du coup, on les a comparés aux Pogues. Mais ce disque ne révèle presque rien de ces penchants. De valses tristes en complaintes douces (leur sens mélodique est assez malin, délicat sans refuser toujours la facilité), le clan des cinq fait visiter son monde avec une politesse triste très charmante. De temps en temps perce une tendance à la rigolade (*Rover*, pastiche country) ou au désordre (*Gramasols*, hurlé par le très agité Ewan Shields, qui a composé tous les titres). Pour le reste, le groupe a choisi la modestie, ce qui suffit à faire de *Cannibal Hood*... un disque rare.

Nord Sud/Barclay 517 683-2.

T. S.

Jazz

Ron McClure

Never Forget

Quand les bons bassistes font *leur* disque, ils s'entourent plutôt bien. Leurs accompagnateurs d'un jour sont les célébrités qu'ils ont accompagnées souvent. Les célébrités viennent en amies. Les bons bassistes sont très aimés. Il se trouve un bon producteur pour leur proposer de faire enfin leur disque. Ils écrivent eux-mêmes l'essentiel des compositions. Elles sont bonnes. Car ce sont de bons musiciens. Et le disque est bon, plein d'une bonté indémêlable, d'une bonté dont on ne sait trop que faire. Ou alors, ils s'appellent Charles Mingus, et c'est une tout autre affaire. Ce n'est pas le cas de Ron McClure, qui s'appelle Ron McClure, bassiste demandé depuis Monk jusqu'à Keith Jarrett, par tout ce qui compte en jazz. Il fait appel à Eddie Henderson (trompette) et Vincent Herring (alto), dont c'est un des disques les plus intéressants. A la batterie, il y a une sorte de B 52 très précis et un peu trop présent sur le canal gauche (que voilà de l'information !) qui se nomme Bill Stewart. Ça démarre sur un train d'enfer (*Half Moon Again*) et ça tient longtemps ce rythme. On sent que ça va impressionner les jeunes (musiciens). Car c'est un bon disque.

1 CD Steeple Chase 312 79.

Joe McPhee Trio

Impressions of Jimmy Giuffre

Les deux versions de *The Train and The River*, en ouverture et en épilogue de cet hommage à Jimmy Giuffre sont belles, justes, à la mesure de leur compositeur. Au milieu, onze thèmes du génie western qu'André Jaume a contribué à remettre en selle (*le Monde* du 12 décembre). Raymond Boni (guitare) a une façon extrêmement délicate de traiter l'ironie et la pudeur. Jaume (clarinette basse et ténor) reste d'un bout à l'autre dans l'esprit sans jamais renoncer à lui-même. Joe McPhee (soprano ou trombone) a le son, la mise en place, la rigueur qui font d'une carrière tenace un événement assez téméraire. On ne saurait trop recommander ce disque. C'est assez gonflé d'être à ce point fidèle à une éthique de la musique. Et ça rend la musique encore plus forte. Question de force – pas de nécessité ni de beauté : de force intérieure.

1 CD CELP C 21. Distribué par Harmonia Mundi.

F. M.

Chanson

Richard Seguin

Aux portes du matin

Aux portes du matin est un album de facture classique, du bon artisanat sur mesure, entre rock, blues et chanson, conçu par un personnage singulier, révolté, *«libre et vulnérable»*, pro-indiens et anti-américain, le Québécois Richard Seguin. Villes sans âme le long des autoroutes, sentiers secrets, larges fleuves qui font rêver au départ, anges vagabonds, laissés-pour-compte des systèmes efficaces : l'univers de Richard Seguin est celui d'une Amérique large et vacilleote, où les pluies acides mangent tout, où *«les arpents de neige du Grand Nord... sont devenus stratégiques»*.

«Journée d'Amérique, journée de silence, journée d'impatiences, journée sans travail, journée de cobaye...» : Richard Seguin s'ennuie aussi un peu dans la vie, la musique s'en ressent. Sur de belles chansons, bien écrites, avec une voix ample (quand il fait les chœurs, aérien en diable, on jurerait avoir affaire au Brésilien Milton Nascimento), et une production très soignée, Richard Seguin aurait pu briser la rigidité des genres. Mais l'innovation, l'esprit de la révolution, n'était pas de la partie. Seguin est resté prisonnier.

Un CD Audiogramme 7812362 distribué par EMI.

Gérard Pierron

Gaston Couté

Le père de Gaston Couté était menuisier dans le Loiret. Son fils fut commis auxiliaire à la Recette générale d'Orléans, reporter au *Progrès* du Loiret, puis chansonnier. Au tout début du siècle, il écume les cabarets de Montmartre avec ses «chansons sociales». Il meurt à l'hôpital de Lariboisière à trente et un ans. Poète libertaire, Couté prend en grippe *«la race des brutes et des conscrits»*, *«les commères grasses, les oies qui traînent dans le bourg»*, défend le droit à la paresse (*«Et v'là comm'ça qu'est cheu nous : on se r'pos'qu'un coup dans l'trou»*). Régionaliste (*«Pour tous les bongres qui braconnent dedans la Sologne aux bourgeois...»*), videur de bouteilles, pacifiste mondialiste (*«D'la patrie ! Qouè qu'c'est ? C'est la France. La patrie ! ... C'est mer des Prussiens»*), Couté a été réhabilité par Gérard Pierron, chanteur, compositeur, ex-électricien de marine à la fin des années 70. Sur des textes décapants, il a mis des musiques plutôt swinganes, interprétées ici avec la complicité du guitariste-musette Didier Roussin, de l'accordéoniste Eddy Schaf, du pianiste Emmanuel Bex et de Jean-Philippe Viret à la contrebasse. L'album a les défauts (les écarts de micro) et les qualités (l'ambiance) du direct : il a été enregistré au Théâtre d'Ivry en mai dernier. Il fait suite au recueil de *Chansons d'école de Louis Brauquier* (1900-1976) réalisé par Gérard Pierron au Chant du monde en 1990.

Un CD Le Chant du monde LDX274947 distribué par Harmonia Mundi.

V. Mo.

Musiques du monde

«Revue noire»

Dakar'92

A l'occasion de la parution de son septième numéro, consacré à la vie culturelle à Dakar et aux arts plastiques sénégalais, la *Revue noire*, en coproduction avec le centre culturel français, là-bas, publie un disque compact où se retrouvent six jeunes musiciens ou groupes dakarois. Une preuve supplémentaire de la grande vitalité de la musique sénégalaise : du traditionnel *mbalax* (Ahi N'Dour, Kassé Star), au rap (Positive Black Soul), à la musique *soul*, version africaine (Aminata Fall, quelle voix !), aux envies de jazz-rock (Ker Gui), à la variété de charme (Papa Niang), les pistes d'une Afrique africaine et cosmopolite sont ouvertes. De plus, l'album a été enregistré dans les studios Xippi, ouverts à Dakar par Youssou N'Dour et sa société de production, la SAPROM, pour poser les prémices de l'indépendance musicale du continent noir.

1 CD vendu avec la *Revue noire*, numéro 7, en kiosque et en librairie, 120 F.

V. Mo.

CHRISTIAN DUCASSE

Larry Coryell la divine guitare

LADY CORYELL, le disque, ressort. La berline auditive est grande. On écarquille les oreilles. *Lady Coryell*, le titre, est un lapsus contrôlé sur le nom du guitariste phare des sixties, free, rock, pop, Larry Coryell. Sur la pochette on voit le jeune homme, il a vingt-cinq ans, des lunettes cerclées comme un John Lennon trotskiste, une moue un peu triste. Sur fond sépia se détache un médaillon bleu où se devine la dame des pensées, Lady Coryell. Voilà pour le côté face. Côté pile, on apprend que l'enregistrement date de 1968, la séance s'est tenue à l'Apostolic Recording Studio de New-York (on aimerait en savoir plus). La rythmique est à deux reprises celle de Coltrane, le Coltrane déchiré de *Love supreme*, il vient de mourir moins d'un an avant, et l'on retrouve Jimmy Garrisson et Elvin Jones dans un bain très *«love and peace»*, rigoureusement *«flower power»* (Larry Coryell est allé bien plus loin dans le genre) à quoi ils donnent une touche plus acide et plus noire.

Tout Larry Coryell est dans ce mélange, virtuose, excessif et très «sentimentaire» de talent polymorphe, d'airs du temps cueillis comme des cerises, de bon plaisir et de liberté. Il ouvrit quelques portes, se fit aimer d'un aimable public et fut déclaré traître par les purs. On ne pendait plus. En 1966 il vient de remplacer Gabor Szabo chez Chico Hamilton et de monter un quartet séduisant avec Gary Burton. Il y avait anguille sous Roach. Cette période de Larry Coryell est un signe des temps. Plus tard, après une intimité assez poussée avec les substances, il fonde The Eleventh House et participe aux grands jamborees du guitaristes (le public adore la formule des numéros uni) : Mc Laughlin, Al di Meole, Paco de Lucia, etc. Entre-temps, Larry Coryell, qui est très famille, eut un fils qu'il nomma Murali *(la Flûte divine)*, c'est un nom indien, pas besoin d'être Champollion pour deviner l'époque. Aujourd'hui, sa musique voyage. Après *Shining Hour*, enregistré avec Buster Williams, le dernier disque de Larry Coryell se nomme *Live from Bahia* et il joue avec Murali, vingt-deux ans. On vient de les entendre à Fort-de-France. Aucune facilité, nulle faiblesse, beaucoup de présence et d'attention réciproque, le couple des deux guitaristes est très touchant : *«C'est étrange*, dit le père, *c'est comme un miroir de la vie, à la source d'une grande joie. Murali joue ce que j'étais et il reste lui-même. A travers lui je vois le détail de la jeunesse. J'ai également beaucoup à apprendre de son frère.»*

Question : est-il plus facile de travailler avec son fils qu'avec des musiciens ordinaires ? *«On peut se permettre davantage, surtout si la relation est bonne. Je peux attendre de mon fils ce que je n'oserais pas demander à un collègue. Dans notre cas nous parvenons à nous transmettre des choses inexplicables.»* Et du côté de Murali ? *«Je voudrais avancer, atteindre ma propre musique, le plus souvent, je joue du rock. Nous passons avec mon groupe au CBGB, au China Club, aux Ambassadors, mais c'est une chance étonnante de travailler avec mon père : comme une transmission* muette d'*expériences, une autre façon de l'écouter et de le retrouver»*. De Lady Coryell à Bahia, ou l'usage du monde.

FRANCIS MARMANDE

★ *Lady Coryell*, 1 CD WMD 321 662-125 ; *Shining Hour*, 1 CD Vogue 651 600-632 ; *Live from Bahia*, 1 CD CTI 1005-2, distribué par Média 7.

théâtre de la bastille
DU 5 AU 31 JANVIER
IMPRECATION II
Money makes me so happy
de Michel Deutsch
avec André Wilms, Gabrielle Forest et le Groupe "Sentimental Trois 8"
DU 11 JANVIER AU 7 FEVRIER
LE CHASSEUR DE LIONS
de Javier Tomeo
mise en scène Jean-Jacques Préau
avec Charles Berling
ET DU 9 AU 13 FEVRIER
Les Gémeaux
à l'Ancienne Mairie de Sceaux
43 57 42 14
26, RUE DE LA ROQUETTE 75011 PARIS

D.R.

LE « SECOND HEIMAT »
un film d'Edgar Reitz

UN PAYS A L'INTÉRIEUR DE SOI

Succès mondial de la télévision, « Heimat », d'Edgar Reitz – 16 heures, 11 épisodes présentés doublés sur TF 1 de janvier à avril 1987 dans un découpage différent, et récemment sur ARTE en version originale, – est d'abord un film qui raconte, à travers la chronique d'une famille et d'un village, l'histoire de l'Allemagne entre 1919 et 1982. Depuis son prix à Venise en 1984, il n'a cessé d'être couronné. Le « Second Heimat » n'est pas la suite du premier, c'est l'histoire d'une « seconde patrie ». Prix spécial du jury au dernier Festival de Venise, le film – 26 heures, 13 épisodes, qui seront diffusés sur ARTE à partir du mois de mars – est projeté du 15 au 19 janvier (1) au Théâtre national de Chaillot (avec le concours du Goethe Institut, de la WDR et de ARTE).

C'EST près de Cologne, en plein cœur du Hunsrück, dans un village nommé Morbach, qu'est né Edgar Reitz. A dix-huit ans, il s'en va à Munich, la grand-ville, pour y suivre ses études et faire du cinéma. Un bon quart de siècle plus tard, il retourne au pays. Il s'en va cette fois à la recherche du « temps perdu », dans un Morbach imaginaire, qu'il appelle Schabbach.

Entre-temps il a été assistant sur plusieurs films, a réalisé des courts-métrages et des documentaires, des fictions de *« forme libre, faits main à 100 %»*, qui passent dans des salles d'art et d'essai, parfois à la télévision. En 1962 il fonde avec Alexander Kluge l'Institut de la création cinématographique, à Ulm. Il y reste jusqu'à la fin, en 1968. Il y a enseigné la prise de vues et la réalisation, alors que, avoue-t-il, il avait encore tout à apprendre. Mais il s'agissait de renouveler un système de production qui n'avait guère évolué depuis la UFA des nazis.

Le premier long-métrage « commercial » d'Edgar Reitz, *Mahlzeiten (les Repas)*, pour lequel il est primé à Venise, date de 1966. Il en tourne la suite, *Cardillac*, en 1969, et, en 1973, *le Voyage à Vienne*. Il proclame son admiration pour l'originalité et la diversité du nouveau cinéma allemand, sa famille. Il ne doute pas de sa survie, bien qu'il se plaigne des ravages causés par le rêve hollywoodien, par la concurrence de la télévision. Il met en garde ses amis contre *« la funeste dérive de la culture et de l'industrie cinématographiques »*. Ce qui ne l'empêche pas, en 1972, de tourner directement pour le petit écran *Stunde Null (le Point zéro)*, prélude d'une longue collaboration avec la WDR de Cologne, notamment. Il ne cessera jamais d'en dénoncer la mainmise sur son œuvre, et pourtant cette collaboration le mènera sur le chemin de *Heimat*. Son œuvre, d'ailleurs, lui ressemble : obstinée, hargneuse, elle échappe à toute classification. Elle n'est ni purement cinématographique ni totalement télévisuelle.

En 1979, Edgar Reitz connaît un échec avec *le Tailleur d'Ulm*. Le héros, déjà, en est un *« homme qui part »*. Il vit au dix-huitième siècle, rêve de voler dans les airs, réussit à construire une machine-oiseau. Mais *« la gloire lui est refusée »*. Le film est retiré de l'affiche dès le premier jour. Edgar Reitz ne supporte pas cet échec. En pleine crise morale, il songe à abandonner tout ce qui touche de près ou de loin au cinéma. Il doute de sa vocation, veut mettre de l'ordre dans sa vie, se retire de la vie publique et écrit. Une première version de ce qui deviendra *Heimat : « Les dissonances du quotidien et ses contradictions. L'Histoire telle qu'elle a été vécue, telle qu'elle se vit encore dans ce petit village du Hunsrück. »*

Pensant à son grand-père qui avait tourné le dos à la tradition paysanne, à son père horloger qui n'avait jamais eu le courage de partir et – comme pour « corriger sa vie » par la fiction – il puise dans ses souvenirs familiaux et personnels.

Il raconte les raisons qui poussent un garçon à quitter son existence confinée, étouffée, et à chercher fortune ailleurs : *« Moi aussi j'avais voulu dire adieu à mes espérances les plus folles, à cette confiance que j'avais dans l'inconnu, dans le vaste monde. »* Heimat, c'est la « terre natale », le « chez soi », l'endroit où l'on se réfugie pour panser ses blessures, où l'on se protège de ce « vaste monde ». Le succès de la première série encourage Edgar Reitz à continuer les aventures du jeune héros, Hermann Simon, son double. Il le montre quittant Schabbach pour Munich, où il trouve une seconde patrie dans le quartier artiste de Schwabing, au début des années 60. Époque turbulente, époque de provocations, d'espoir, de rêves insolents, de folie. Époque où l'on voulait changer le monde. Et voilà que le succès brise le cercle des amis.

Devenu compositeur, Hermann repart sur les routes à la recherche du bonheur. De son paradis perdu ? Le *Heimat* est un lieu clos, replié sur soi. Quand on le quitte, on s'en sépare à tout jamais. Il porte un sentiment de manque. *« Les gens qui ont traversé les guerres et quitté leur pays, comme ceux de l'Est, accordent une trop grande importance au* Heimat », dit Edgar Reitz, qui explique par *« l'affectivité touchée en plein cœur »* le succès remporté dans le monde entier par les deux séries. Ni l'une ni l'autre ne sont proprement documentaires. Schabbach, bourgade provinciale allemande comme Schwabing, quartier sophistiqué d'une capitale, sont devenus des *« lieux inventés de toute pièce, dont j'ai recréé la réalité »*. Lieux factices, fictifs, poétiques. De même, les personnages ne sont pas les répliques exactes des amis d'Edgar Reitz. *« Ils vivent pourtant des moments que nous avons tous vécus. »* Quant à Hermann Simon, il n'est plus son *alter ego*. Il est composé d'éléments qui déterminent un caractère singulier. A l'origine sa vocation de compositeur est simplement une métaphore. Par la suite, ce décalage professionnel se révèle de la plus grande importance, car la musique plus que le film porte l'air du temps, et son impact est universel. De plus, et ce n'est pas négligeable, elle représente pour Reitz une alternative au cinéma, l'autre versant de son rêve.

« Si autobiographique que soit un personnage, le processus même de l'écriture, de la narration, le libère progressivement de son modèle. Il se trouve confronté à des gens autres, venus d'autre part. Rencontres qui forcent à inventer des dénouements, à s'éloigner de ce qui existe. » Hermann est donc devenu un être humain à part entière, qui regarde son époque et en brosse le tableau. Époque riche d'événements marquants, en particulier l'émergence d'une révolte contre des parents soupçonnés de complaisance envers les nazis – sinon de collaboration. L'essentiel du *Second Heimat* est là, dans la naissance d'un sentiment collectif, le profond sentiment d'appartenir à une même génération.

« Je suis convaincu que les années 60 ont joué le même rôle que les années 30, cette période où le IIIe Reich a vu le jour. » Ce qui pourrait sembler un paradoxe, mais, incontestablement, le naufrage de l'utopie communautaire désespère Edgar Reitz. C'est le thème sous-jacent de cette *Chronique en treize épisodes d'une jeunesse*, sous-titre du *Second Heimat*. Reitz y parle également de la façon dont la simple opposition extraparlementaire peut conduire au terrorisme. Tout en gardant son point de vue d'aujourd'hui, il *« réinvente ce que furent les années 60 »*. Ainsi contribue-t-il à amorcer l'analyse critique d'un chapitre délicat de l'histoire allemande, celui de l'après-guerre. Certes, la façon dont quelques intellectuels en pleine exaltation dite démocratique ont dévié les idées soixante-huitardes – lui même en a subi les effets en tant que réalisateur, « patron » violemment contesté – lui semble tragique. Il n'en dénonce pas moins la pitoyable attitude de la société à leur égard : *« La réaction d'un pouvoir institutionnel censé représenter l'opinion publique a été totalement inadéquate. A quoi sert de gagner la paix intérieure si c'est au prix de nos idéaux perdus ? L'idéal démocratique a été assommé à coups de matraque, et c'est une faute historique. »*

Edgar Reitz a peaufiné son scénario pendant quatre ans, a tourné pendant 552 jours, avec quelque 2 300 participants. D'une durée de 26 heures – ce qui n'était pas prévu, – cette entreprise titanesque a été définitivement terminée au cours de l'été 1992. Elle aura en fin de compte nécessité sept ans de travail intensif. Déjà, pendant la première série, Reitz s'était rapidement rendu compte que le schéma narratif traditionnel inspiré par le style romanesque s'adaptait mal à un développement épique. De même la durée habituelle de 90 ou 100 minutes.

D'ailleurs, les films tirés d'un roman lui ont toujours paru indigestes et plats, des « monstres » : *« Ils ne font que suivre l'intrigue dans ses grandes lignes. Jamais le film classique n'atteindra la complexité d'une œuvre littéraire. Mais le film classique, ce n'est pas tout le cinéma. L'histoire regorge d'exemples, de tentatives pour rompre avec les formes conventionnelles et créer une expression autonome. Pensez à la liberté d'un cinéma d'auteur, à ses extraordinaires possibilités narratives, et à l'immense matière romanesque laissée en jachère. »*

Les contingences économiques se révèlent différentes quand on prend ses distances avec la tradition. Il n'est plus question alors de grandes scènes d'action, de morceaux de bravoure, qui de toute façon seraient avalés par le flux du récit et deviendraient inutiles. *« Il s'agit de favoriser un traitement tout à fait différent. Par exemple, prouver qu'un dialogue, même filmé dans son intégralité, peut être du vrai, du beau cinéma. A travers les images on écoute les personnages. A travers ce qu'ils disent, on commence à vivre avec eux. Chaque jour de ces longs mois de tournage, j'ai puisé dans mon travail des joies nouvelles. On prend certainement d'énormes risques en procédant de la sorte, mais je préfère le risque de la découverte à celui de recommencer ce qui a déjà été fait – et bien – des milliers de fois. »*

La vie ne vaut la peine d'être vécue que si on joue le tout pour le tout : c'est l'intime conviction d'Edgar Reitz. Pourtant, en commençant le *Second Heimat* il avoue avoir été tenaillé par la peur. Pas à cause d'un échec toujours possible – et qui l'aurait déstabilisé peut-être plus encore que celui du *Tailleur d'Ulm* – mais par crainte de ne pas savoir se renouveler. Et puis ils étaient peu nombreux ceux qui croyaient en un deuxième miracle. *« Je me suis lancé parce qu'il était hors de question de faire quoi que ce soit d'autre. J'ai fait là ce que je savais faire. C'est le devoir de tout artiste. Si je décide un jour de ne plus suivre mon chemin, tant pis pour moi. Je ne pourrai m'en prendre qu'à moi-même. C'est d'une inexorable logique, ainsi va la vie. »*

Edgar Reitz en est persuadé : le cinéma n'est pas épuisé et ce n'est pas la télévision qui le met en danger. Elle en a seulement modifié la diffusion. *« Quand un film d'auteur est réussi et que le public en fait un événement, elle est obligée de le prendre comme tel. »* Ainsi, les 26 heures du *Second Heimat*, série télévisée, film d'auteur, expérience vécue, poème épique.

THOMAS THIERINGER

(traduction Nicole Roethel)

(1) 15 janvier : 19 heures et 21 h 45. 16 janvier : 14 heures, 16 h 30, 19 h 30, 22 heures. 17 janvier : 15 heures, 17 h 30, 20 h 30. 18 janvier : 19 heures, 21 h 45. 19 janvier : 19 heures, 21 h 45. Un épisode par séance.

هكذا من الأصل